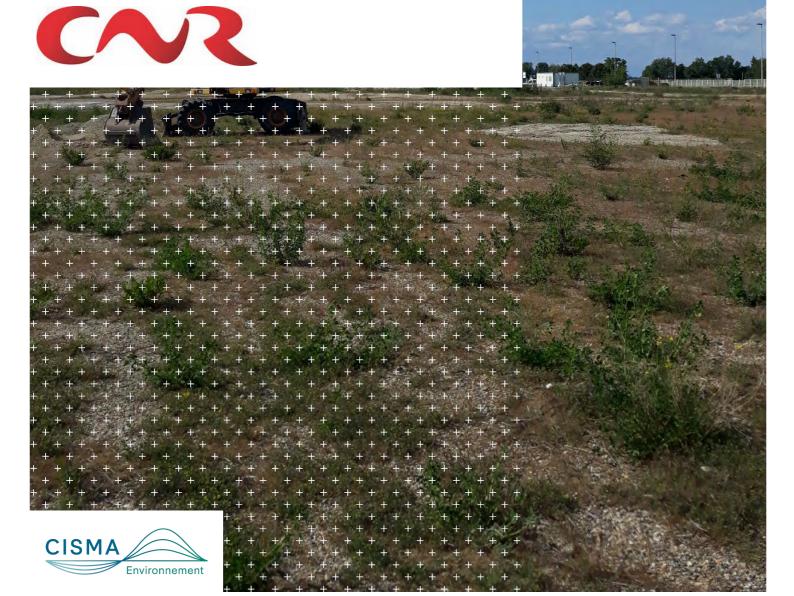
Anciennes parcelles SIORAT-MISTRAL de la zone industrielle CNR Nord -Arles (13 200)

Diagnostic environnemental - EVAL phases 1 et 2

RÉFÉRENCE 2018S59

Version 1



Anciennes parcelles SIORAT-MISTRAL de la zone industrielle CNR Nord – Arles (13 200)

Référence

2018S59-V1

Client

CNR

Type de prestation

Diagnostic environnemental - EVAL phases 1 & 2

Lieu

Zone portuaire Nord Quartier Draille du Mas Moulin - 13 200 Arles

Mots-Clefs

Historique, vulnérabilité, analyses, diagnostic, sol, dépôts merlons, eaux souterraines, arsenic, chlorures

Contact

CISMA Environnement - ZAC des Molières 29 avenue du Royaume-Uni 13 140 MIRAMAS contact@cisma-environnement.com

	Date	État / modification	Rédaction	Validation
1	23/11/19	Création du document	Frédéric PANFILI / Pauline FABREGOULE	Nicolas SAILLE
2				
3				

Sommaire

1.Synthèse non technique	7
2.Synthèse technique	8
3.Contexte de l'étude	10
 3.1. Enoncé de la mission 3.2. Documents de référence 3.3. Sources documentaires 3.3.1. Sitographie 3.3.2. Bibliographie 	10 10 11 11
4. Etude de vulnérabilité	13
 4.1. Situation générale et description du site 4.2. Contexte géographique et topographique 4.3. Contexte géologique 4.4. Contexte hydrogéologique 	13 14 15 16
4.5. Réseau hydrographique4.6. Usages des eaux4.6.1. Eaux souterraines4.6.2. Eaux superficielles	17 17 17 17
 4.7. SDAGE et SAGE 4.8. Espaces Naturels Protégés 4.9. Risques répertoriés sur le territoire 4.10. Synthèse de l'étude de vulnérabilité 	18 18 18 20
5. Etude historique et documentaire	21
 5.1. Evolution historique de la zone d'étude 5.2. Localisation des zones impactées ou potentiellement impactées 5.3. Sites BASOL, BASIAS et ICPE 5.4. Incidents antérieurs 5.5. Synthèse de l'étude historique et mémorielle 	21 21 23 24 25
6. Visite de site	25
7.Investigations sur les sols	26
 7.1. Méthodologie d'investigation et plan d'échantillonnage 7.2. Hygiène, sécurité et environnement 7.2.1. Phase préalable aux travaux 7.2.2. Moyens d'investigation des sols 7.2.3. Phase des travaux 7.2.4. Phase postérieure aux travaux 	26 28 28 28 29 29
7.3. Compte-rendu de terrain	29

7.3.1. Observations générales	29
7.3.2. Coupes lithologiques	30
7.3.3. Indices organoleptiques	31
7.4. Sélection des échantillons de sol et programme analytique	31
7.4.1. Zone I	32
7.4.2. Zone II	32
7.4.3. Zone IV	33
7.4.4. Zone V	33
7.5. Valeurs de référence	34
7.6. Résultats d'analyses sur les sols et interprétation	34
7.6.1. Zone I (SIORAT)	34
7.6.2. Zone II (MISTRAL Industries)	38
7.6.2.1. Estimation du volume impacté en HCT	39
7.6.3. Zone IV	43
7.6.4. Zone V	48
O Investigations des marlens	F 2
8.Investigations des merlons	53
8.1. Méthodologie d'investigation et plan d'échantillonnage	53
8.2. Composition des tas et merlons et indices organoleptiques de pollution	54
8.3. Sélection des échantillons et programme analytique	54
8.4. Résultats des analyses des tas et des merlons	55
8.5. Estimation des volumes des tas et des merlons	58
8.5.1. Méthodologie	58
8.5.2. Résultats	58
9. Investigation sur les eaux souterraines	60
9.1. Réseau de surveillance des eaux souterraines	60
9.2. Niveaux piézométriques	61
9.3. Méthodologie de prélèvement des eaux souterraines	61
9.4. Observations	62
9.5. Programme analytique	62
9.6. Valeurs de référence considérées	62
9.7. Résultats d'analyses et interprétations	63
10. Schéma conceptuel et scénarios retenus	65
10.1. Notion de risque sanitaire	65
10.2. Usage considéré	65
10.3. Identification des sources de pollution	66
10.4. Voies et transfert	66
10.5. Cibles et voies d'exposition considérées	67
10.6. Synthèse de l'analyse des risques sanitaires	67
11. Conclusion et recommandations	68
12. Limites et incertitudes	70

Liste des Figures

Figure 1 : Vue aérienne du site dans son proche environnement (Géoportail)	13
Figure 2 : Découpage de la zone d'étude	14
Figure 3 : Topographie dans le secteur de la zone d'étude	14
Figure 4 : Coupe lithologique du sondage BSS002GVQL (Infoterre)	15
Figure 5 : Zonage règlementaire du PPRNI d'Arles (GEORISQUES)	19
Figure 6 : Carte de synthèse des impacts constatés et potentiels de la parcelle d'étude	22
Figure 7 : Carte de localisation des principaux merlons et tas de déblais	22
Figure 8 : Plans d'échantillonnage de la parcelle d'étude dans les zones I, II, IV et V	28
Figure 9 : Moyens d'investigation employé pour les prélèvements de sol (mai et août 2019)	29
Figure 10 : Dépôt de déchets de démolition sur le site de LAFARGE en limite de site le 6 mai 2019	30
Figure 11 : Traces blanches visible en surface (mai 2019)	30
Figure 12 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des sols de l'ancien site de SIORAT -	zone I
(mai 2019)	37
Figure 13 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des sols de l'ancien site de MISTRAL Indu	ustries
- zone II (mai 2019)	42
Figure 14 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des sols de la parcelle d'étude – zone I	V (mai
2019)	47
Figure 15 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des sols de la parcelle d'étude – zone	V (mai
2019)	52
Figure 16 : Localisation des principaux merlons sur la parcelle en mai 2019	53
Figure 17 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des tas et merlons (mai 2019)	57
Figure 18 : Localisation des ouvrages utilisés pour la surveillance des eaux souterraines	60
Figure 19 : Notion de risque : « source-vecteur-cible »	65

Liste des Tableaux

Tableau 1: Codification des prestations élémentaires selon la norme française X-31-620-2	10
Tableau 2 : Sites internet consultés	11
Tableau 3 : Caractéristiques principales de l'entité hydrogéologique des alluvions du Rhône (FRDG323)	16
Tableau 4 : Entités hydrographiques observées dans un rayon de 1,5 km de la zone d'étude (CARTHAGE)	17
Tableau 5 : Liste des ouvrages référencés dans la BSS dans un rayon de 1,5 km du site d'étude (Infoterre)	17
Tableau 6 : Liste des Espaces Naturels Protégés dans un rayon de 1,5 km du site d'étude (DREAL PACA)	18
Tableau 7 : Synthèse de l'historique de la parcelle d'étude	21
Tableau 8 : Liste des sites BASIAS et BASOL dans un périmètre de 1,5 km autour de la zone d'étude	24
Tableau 9 : Echantillons analysés et programme analytique pour la zone I	32
Tableau 10 : Echantillons analysés et programme analytique pour la zone II	32
Tableau 11 : Echantillons analysés et programme analytique pour la zone IV	33
Tableau 12 : Echantillons analysés et programme analytique pour la zone V	34
Tableau 13 : Normes analytiques des composés recherchés	34
Tableau 14 : Résultats des analyses des sols de l'ancien site de SIORAT – zone I (mai 2019)	36
Tableau 15 : Résultats des analyses des sols de l'ancien site de MISTRAL – zone II – part 1 (mai 2019)	40
Tableau 16 : Résultats des analyses des sols de l'ancien site de MISTRAL – zone II – part 2 (mai 2019)	41
Tableau 17 : Résultats des analyses des sols de la parcelle d'étude – zone IV – partie 1 (mai 2019)	44
Tableau 18 : Résultats des analyses des sols de de la parcelle d'étude – zone IV – partie 2 (mai 2019)	45
Tableau 19 : Résultats des analyses des sols de de la parcelle d'étude – zone IV – partie 3 (mai 2019)	46
Tableau 20 : Résultats des analyses des sols de la parcelle d'étude – zone V – partie 1 (mai 2019)	49
Tableau 21 : Résultats des analyses des sols de de la parcelle d'étude – zone V – partie 2 (mai 2019)	50
Tableau 22 : Résultats des analyses des sols de de la parcelle d'étude – zone V – partie 3 (mai 2019)	51
Tableau 23 : Liste et composition des merlons présents sur le site en mai 2019	54

Tableau 24 : Liste des échantillons analysés et programme analytique	54
Tableau 25 : Résultats des analyses des matériaux contenu dans les tas et les merlons (mai 2019)	56
Tableau 26 : Résultats du levé topographique réalisé sur les principaux tas et les merlons	58
Tableau 27 : Caractéristiques principales des ouvrages utilisés pour la surveillance des eaux souterraines	61
Tableau 28 : Niveau statique de la nappe au 12 septembre 2019	61
Tableau 29 : Echantillons sélectionnés et programme analytique	62
Tableau 30 : Normes analytiques des composés recherchés	62
Tableau 31 : Résultats des analyses des eaux souterraines en aval hydraulique de la parcelle d'étude (sept-1	9)64
Tableau 32 : Niveau d'appréciation du risque sanitaire	65
Tableau 33 : Teneurs considérées dans les sols et les eaux souterraines	66
Tableau 34 : Voies de transferts considérées	66
Tableau 35 : Synthèse de l'analyse des risques sanitaires	67

Liste des Annexes

Annexe	1	:	Localisation du site
Annexe	2	i	Carte géologique

- Annexe 3 : Emprise des entités hydrogéologiques
- Annexe 4: Réseau hydrographique
- Annexe 5 : Ouvrages référencés dans la BSS Eau et ADES
- Annexe 6: Espaces Naturels Protégés
- Annexe 7: Note technique CISMA Environnement 2018S59-NT01
- Annexe 8: Sites et fiches BASOL et BASIAS
- Annexe 9: Localisation des ICPE
- Annexe 10: Reportage photographique
- Annexe 11: Coupes lithologiques des fouilles
- Annexe 12 : Valeurs de référence considérées pour les sols
- Annexe 13: Rapport d'analyses du laboratoire pour les sols Zone I
- Annexe 14: Rapport d'analyses du laboratoire pour les sols-Zone II
- Annexe 15: Rapport d'analyses du laboratoire pour les sols- Zone IV
- Annexe 16 : Rapport d'analyses du laboratoire pour les sols- Zone V
- Annexe 17: Rapport d'analyses du laboratoire pour les sols- tas et merlons
- Annexe 18 : Coupes lithologiques des piézomètres
- Annexe 19 : Fiche de nivellement des piézomètres
- Annexe 20 : Fiches de prélèvement des eaux souterraines
- Annexe 21: Rapport d'analyses du laboratoire pour les eaux souterraines
- Annexe 22: Evaluation quantitative des risques sanitaires
- Annexe 23: Schéma conceptuel

Liste des abbréviations

ADES Accès aux données sur les eaux souterraines
AERMC Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

AEP Adduction d'eau potable

AP Arrêté Préfectoral

BSS Base de données sous-sol du BRGM

BRGM Bureau de recherches géologiques et minières

BTEX Benzène, toluène, éthylène et xylènes

CNR Compagnie nationale du Rhône

ENP Espace naturel protégé

EPI Equipement de protection individuelle

HAP Hydrocarbures aromatiques polycycliques

HCT Hydrocarbures totaux

ICPE Installation classée pour la protection de l'environnement

ISDI Installation de stockage de déchets inertes

ISDND Installation de stockage de déchets non dangereux

PCB Polychlorobiphényles

PID Photo-ionisation detector

PPRNI Plan de prévention des risques naturels d'inondation

SAGE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAGE Schéma directeur d''aménagement et de gestion des eaux

TN Terrain naturel

TRI Territoire à risque important d'inondation

ZNIEFF Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

1. Synthèse non technique

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) souhaite proposer à des industriels des terrains localisés dans la zone industrialo-portuaire d'Arles Nord (13), pour installer leur activité. Ces terrains, qui couvrent une superficie totale d'environ 8 ha, ont accueilli par le passé des activités industrielles, et des tas de matériaux de différentes natures sont toujours présents sur l'ensemble du site.

Suite à deux études antérieures réalisées sur les sols, CISMA Environnement est intervenu en mai et août 2019 pour réaliser des investigations complémentaires sur les sols, les tas de matériaux et les eaux souterraines. L'objectif de cette étude est de s'assurer de l'absence de risque sanitaire sur le site et d'identifier les éventuelles contraintes à prendre en compte pour de nouveaux occupants au regard de la qualité des sols.

L'étude historique montre que la plateforme industrialo-portuaire a été créée par remblaiement de parcelles agricoles dans les années 1970. Les premières sociétés s'installent sur la parcelle d'étude au début des années 2000. Deux établissements, à savoir les sociétés SIORAT, MISTRAL Industries ont exploité différents secteurs de la parcelle pour la fabrication d'enrobés et de granulats. Les sociétés SIORAT et MISTRAL Industries ont arrêté leur activité en 2013, mais elles n'ont pas déclaré leur cessation d'activité aux services concernés. Une régularisation est donc à envisager avant l'implantation de nouvelles activités.

D'un point de vue environnemental, la parcelle se trouve en bordure du Rhône sur des terrains constitués par des remblais sableux, reposant sur des alluvions récentes peu perméables et des alluvions plus anciennes très perméables dans laquelle s'écoule la nappe d'accompagnement du Rhône. Les eaux de la nappe et du Rhône sont jugées modérément vulnérables, mais aucun usage sensible des eaux n'est identifié à l'aval du site.

Plus d'une soixantaine de fouilles à 2 m de profondeur ont été réalisées en mai 2019. Les résultats d'analyses obtenus sont cohérents avec les études antérieures. De façon générale le site est faiblement impacté par les activités qui s'y sont déroulés. L'étude révèle dans certains secteurs des anomalies faibles à modérées en arsenic et chlorures (en lien avec du stockage de sel). 3 sondages ont présenté de teneurs anormales mais ponctuelles en hydrocarbures.

Les investigations sur les tas de matériaux encore présents sur la parcelle ont permis d'estimer un volume total d'environ 10 600 m³. Ces dépôts sont constitués généralement par des remblais sableux ou limoneux. Certains tas sont essentiellement composés de galets. Quelques-uns contiennent des macro-déchets de démolition en forte proportion, parmi lesquels certains sont suspectés de contenir des déchets potentiellement amiantés. En cas d'évacuation hors site, 90 % des déblais seront acceptables en ISDI et 10 % sont devront être envoyés en ISDND sous réserve d'une reconnaissance d'amiante sur certains tas.

En cohérence avec les résultats sur les sols, les eaux souterraines contiennent des chlorures et dans une moindre mesure de l'arsenic avec des dépassements des valeurs de référence pour les eaux potables et/ou potabilisables. En l'absence d'usage sensible pour les eaux souterraines en aval du site ces valeurs de référence sont très sécuritaires.

A l'issue de cette étude il est recommandé de poursuivre le suivi des eaux souterraines, d'engager une reconnaissance d'amiante à minima sur les déchets affleurants sur les tas de déblais et d'engager des analyses complémentaires sur les déblais si des terrassements sont effectués sur les zones II et V du fait de la présence de chlorures.

2. Synthèse technique

Demandeur	CNR			
Données relatives aux sites	 Localisation: Quartier Mas de Moulin, Zone Industrielle portuaire Nord, 13 200 Arles Superficie: 8 ha environ Usage actuel: Aucun depuis 2015 			
Contexte de l'étude	Diagnostic environnemental complémentaire après cessation définitive d'activité et dans la perspective de l'installation de nouvelles activités.			
Usage futur	Industriel et/ou artisanal.			
Historique	Création de la zone portuaire par remblaiement de parcelles agricoles dans les années 70. Site d'étude sans usage jusqu'à la fin des années 90. Début des années 2000, installation de 2 établissements : SIORAT et MISTRAL Industries pour la fabrication d'enrobés et de respectivement. En 2011 l'établissement SIORAT est inscrit dans la base de données BASIAS. En 2013 les sociétés SIORAT et MISTRAL Industries arrêtent leurs activités. Toutefois elles n'ont pas déclaré leur cessation d'activité aux services concernés. Actuellement, l'ensemble de la parcelle d'étude est en friche. Des tas de matériaux de différentes natures sont encore présents sur le site.			
Etudes antérieures	 2 études sur les sols réalisées en 2011 et 2016 montrent que globalement la parcelle est faiblement impactée par les activités antérieures, toutefois : → Anomalies diffuses faibles à modérées en arsenic en plusieurs endroits du site (35 mg/kg max). → Présence diffuse de chlorures à des teneurs pouvant être élevées dans plusieurs secteurs (8 900 mg/kg max). → 2 impacts ponctuels en HCT C10-C40 importants (1 560 et 12 000 mg/kg). → Pas d'impact significatif par des substances volatiles. 			
Vulnérabilité	 → Site au sein de la ZI portuaire de la CNR d'Arles Nord en rive gauche du Rhône. Zone résidentielle à environ 200 m à l'est. → Terrain constitué par environ 3 m de remblais sableux, des alluvions récentes peu perméables jusqu'à 20-25 m, puis des alluvions anciennes très perméables au-delà. → Niveau statique à 7-8 m de profondeur /TN. Nappe modérément vulnérable car sous couverture des alluvions modernes, et qui s'écoule vers le sud-ouest en direction du Rhône. → Niveau statique régulé par le Rhône qui alimente la nappe en hautes eaux et la draine en période d'étiage. Le fleuve est donc potentiellement vulnérable. → Aucun usage sensible des eaux souterraines et de surface n'est identifié à l'aval du site. Toutefois le site est dans l'emprise d'un contrat de milieu (Delta du Rhône) et 4 espaces naturels protégés en lien avec le Rhône (dont 2 sites Natura 2000) sont localisés en bordure et à proximité de la parcelle d'étude et donc potentiellement vulnérables. → Le site est concerné par un risque d'inondation modéré. Il est toutefois hors zone de prescription du PPRNI d'Arles. 			
Investigations sur site	 → 61 fouilles à jusqu'à 2 m à la pelle mécanique en mai 2019 + 3 sondages jusqu'à 3 m en août 2019. → Levé topographique des tas de matériaux + prélèvements à la pelle mécanique. → Mise en place de 2 piézomètres à l'aval hydraulique + prélèvements des eaux souterraines en août 2019. 			
Composés recherchés	Pour les sols : HCT C10-C40 – HAP – BTEX et 8 métaux + chlorures, PCB, HCT C5-C10 et COHV localement Pour les tas de matériaux : analyses règlementaires ISDI Pour les eaux souterraines : HCT C5-C40 – HAP – BTEX et 8 métaux et chlorures			
Impacts identifiés/constats réalisés lors de l'étude	Pour les sols : → Résultats cohérents avec les études antérieures : teneurs diffuses en arsenic avec dépassements ponctuels du fond géochimique (max 59,3 mg/kg) et teneurs élevées en chlorures (max 26 700 mg/kg) sur les zones II et V (traces de sels en surface). → Les impacts en HCT C10-C40 mis en évidence lors des études précédentes ne sont pas retrouvés. II s'agit d'impacts ponctuels ;			

- \rightarrow Un nouvel impact ponctuel en HCT C10-C40 constaté au droit d'un ancien bâtiment (3 240 mg/kg).
- → En cas de terrassement et d'évacuation de déblais les sols présentant des teneurs importantes en chlorures ne seront probablement pas acceptables ISDI. Les sols impacts par les hydrocarbures sur la parcelle MISTRAL devront être orientés vers un biocentre ou une ISDND.

Pour les tas de déblais et merlons les tas de matériaux :

- → Volume total des tas estimé à environ 10 600 m3 (avec une incertitude de 25 %).
- → Dépôts constitués généralement de remblais sableux ou limoneux.
- → Présence de macro-déchets de démolition en forte proportion dans certains tas, parmi lesquels la présence d'amiante est suspectée.
- ightarrow En cas d'évacuation hors site, 90 % des déblais seraient acceptables en ISDI et 10 % devront être envoyés en ISDND sous réserve du diagnostic amiante.

Pour les eaux souterraines :

- → Présence de chlorures (jusqu'à 269 mg/l pour une valeur guide relativement à la production d'eau potable à 200 mg/l), et dans une moindre mesure d'arsenic (jusqu'à 0,058 mg/l pour des valeurs sur les eaux potables et destinés à la production d'eau potable de 0,010 et 0,100 mg/l respectivement).
- \rightarrow Traces de plomb dans un des deux ouvrages (0,011 mg/l pour une valeur guide à 0,10 mg/l).
- → Bien que limité, le transfert de chlorures notamment vers les eaux du Rhône est possible en période d'étiage.

Risques sanitaires

Seul un risque <u>potentiel</u> lié à l'inhalation de poussières amiantées est retenu. Aucun risque n'est retenu hors site.

Recommandations

- → Poursuivre la surveillance des eaux souterraines 2 fois par an à minima (en hautes eaux et basses eaux);
- → Engager un diagnostic amiante à minima sur les matériaux visibles à l'affleurement des merlons et tas de déblais stockés;
- → Au regard de la présence des chlorures, analyse systématique des déblais avant évacuation dans les zones II et V;
- → Revoir l'analyse des risques en cas de changement d'usage du site.

3. Contexte de l'étude

3.1. Enoncé de la mission

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) souhaite proposer à des industriels des terrains localisés dans la zone industrialo-portuaire d'Arles Nord (13), pour installer leur activité. La superficie totale de la parcelle est d'environ 8 ha. Actuellement elle n'est plus utilisée, mais elle a accueilli par le passé des activités industrielles. Des dépôts de matériaux et des merlons de différentes natures sont toujours présents sur l'ensemble du site. Deux études ont été réalisées en 2011 et 2016 pour déterminer l'impact des activités sur les sols. Ces études avaient mis en évidence des impacts diffus en ETM et deux impacts ponctuels en hydrocarbures sur les sols.

Dans ce contexte la CNR a sollicité CISMA Environnent pour réaliser des investigations complémentaires sur les sols, mais également sur les dépôts de matériaux et les eaux souterraines.

Les objectifs de la présente étude sont :

- D'identifier d'éventuels incompatibilité pour un usage industriel au regard de la qualité des sols ;
- De caractériser la qualité des dépôts présents sur le site et d'estimer leur volume ;
- Des caractériser la qualité des eaux souterraines.

Ce rapport présente les études et les investigations réalisées en mai et août 2019.

3.2. Documents de référence

Cette étude est menée conformément à la norme **AFNOR NF X31-620-2**, version révisée de décembre 2018 qui traite des exigences associées aux prestations relatives aux sites et sols pollués. Le détail des prestations élémentaires couvertes par cette norme, ainsi que leur codification sont présentés dans le tableau ce dessous.

Prestation globale	Prestation élémentaire	Objectifs
	A100 - Visite de site	Procéder à un état des lieux, orienter la recherche documentaire, dimensionner à leur juste proportion les premières mesures de précaution et de maîtrise des risques quand elles sont nécessaires.
EVAL Phase I	A110 - Etudes historiques, documentaires et mémorielles	Reconstituer l'histoire des pratiques industrielles (polluants et zones polluées potentielles).
	A120 - Etude de vulnérabilité des milieux	Identifier les possibilités de transferts des polluants éventuels en fonction des milieux et usages considérés.
EVAL Phase II	A200 – Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols	Procéder aux prélèvements, mesures et observations et/ou analyses sur les milieux.
LVAL Pliase II	A210 – Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines	Procéder aux prélèvements, mesures et observations et/ou analyses sur les milieux.

Tableau 1: Codification des prestations élémentaires selon la norme française X-31-620-2, version révisée de décembre 2018

3.3. Sources documentaires

3.3.1. Sitographie

Les sites Internet consultés pour l'étude historique et documentaire, et pour l'étude de vulnérabilité, sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Organisme	Adresse / contact	Information recherchées / Document
ADES	http://www.ades.eaufrance.fr/	Usages, piézométrie et qualité des eaux souterraines
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	http://www.eaurmc.fr/	Données hydrogéologiques
ARIA	http://www.aria.developpement- durable.gouv.fr/	Base de données sur les accidents technologiques passés
BASIAS - BRGM	http://basias.brgm.fr/	Inventaire historique des sites industriels
BASOL - BRGM	http://basol.brgm.fr/	Données relatives aux sites pollués
BRGM	http://infoterre.brgm.fr/	Données géographiques, géologiques, hydrogéologiques et hydrographiques
DREAL PACA	http://carto.geo- ide.application.developpement- durable.gouv.fr/1131/environnement.map	Données espaces protégés, sites industriels
GEORISQUES	http://www.georisques.gouv.fr/	Risques naturels et technologiques
Gest'eau	http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Informations relatives aux SDAGE et SAGE
ICPE	http://www.installationclassees.developpeme nt-durable.gouv.fr/	Inventaires des installations classées par la protection de l'environnement (ICPE)
IGN	www.geoportail.fr	Cartes IGN, cadastre, images aériennes historiques, topographie
SANDRE	http://www.sandre.eaufrance.fr/	Données relatives à l'hydrographie

Tableau 2 : Sites internet consultés

3.3.2. Bibliographie

Pour la rédaction du présent rapport, les documents suivants ont été utilisés :

- \rightarrow « Diagnostic de pollution des sols, parcelles cadastrales CM, 195, zones C B et D ». Rapport GALTIER 2011 Réf : 50.1663.
- → « Diagnostic environnemental du milieu souterrain Site Mistral Industries, Arles ». Rapport BURGEAP 2016 Réf : CESISES151152 / RESISE05430-01.
- → « Etude de faisabilité hydrogéologique en vue de la réalisation d'un forage incendie sur le site industriel et portuaire d'Arles Phase 1 : Synthèse bibliographique des données existantes Commune d'Arles (13) ». Rapport IDEES EAUX 2018 a Réf : YC-1718115.
- → « Etude de faisabilité hydrogéologique en vue de la réalisation d'un forage incendie sur le site industriel et portuaire d'Arles Phases 2 et 3 : Réalisation d'un forage d'essai et pompages associés ». Rapport IDEES EAUX 2018 b Réf : YC-1718115.
- → « Etude historique et documentaire Visite de site Présentation des données disponibles Proposition d'un projet d'investigations de terrain ». Note technique CISMA Environnement 2019 Réf : 2018S59-NT01.

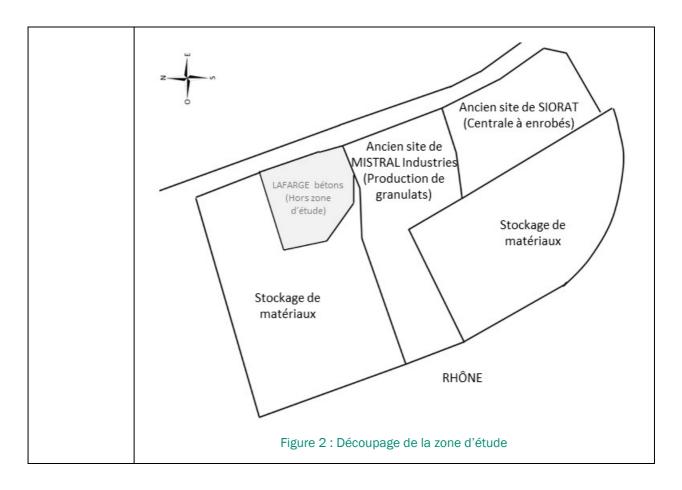
Par ailleurs, les documents suivants ont également été consultés à la DREAL PACA :

- → Pour la centrale à enrobés SIORAT :
 - L'AP d'autorisation à exploiter du 28 mai 2003
 - L'AP modificatif du 21 juin 2007 réduisant la capacité de l'installation avec abandon de l'activité de criblage. Cette activité étant transférée à la société MISTRAL INDUSTRIES.
 - Le dossier de demande d'autorisation.
- → Pour l'établissement de concassage et de criblage de matériaux MISTRAL INDUSTRIES :
 - L'AP d'autorisation du 21 juin 2007. Il s'agit d'un transfert d'une partie de l'activité de SIORAT.

4. Etude de vulnérabilité

4.1. Situation générale et description du site

Localisation	 Adresse : Zone portuaire Nord Quartier du Mas de Moulin, 13 200 Arles Coordonnées géographiques : X Lamb. 93 = 830 801 et Y Lamb. 93 = 6 290 825 Altitude = 7,5 à 8,5 m NGF Parcelles cadastrales concernées : 272 et 274 de la section CN Un plan de localisation est disponible en annexe 1
Activité	La parcelle d'étude a été utilisée pour la fabrication d'enrobés et la production et le stockage de granulats Ces activités sont détaillées dans le paragraphe 5.5 p 25. Un plan d'implantation des sociétés ayant exploités le site est présenté ci-après Actuellement, la parcelle est en friche mais des matériaux de différentes natures sont toujours en place.
Usage envisagé	Industriel / artisanal
Description du site et de son environnement proche	Le site est localisé au nord de la ville d'Arles, au sein d'une zone industrialo-portuaire de la CNR, en rive gauche du Rhône. Sa superficie est d'environ 8 ha et il est totalement dépourvu de revêtement. Une centrale à béton est présente en limite de site (société LAFARGE). Elle est hors zone d'étude. L'environnement proche du site est globalement peu sensible. On note toutefois la présence d'une zone résidentielle à partir de 210 m à l'est.
Vue / plan	Centrale à béton (Lafarge) Parcelles agricoles + habitations isolées Fourques Figure 1: Vue aérienne du site dans son proche environnement (Géoportail)



4.2. Contexte géographique et topographique

La ville d'Arles est localisée au sud de la vallée du Rhône, à la pointe nord du delta de la Camargue. Au niveau d'Arles, le couloir rhodanien est encadré par les Alpilles et la Montagnette à l'est, ainsi que par les costières de Nîmes/La Vistrenque à l'ouest.

La topographie régionale est plane et peu élevée au sein de la vallée du Rhône et de la Camargue et elle a tendance à s'élever vers les extrémités du couloir rhodanien, avec la succession des terrasses alluviales et l'apparition des premiers reliefs (Montagnette, Alpilles, Costières de Nîmes).

La parcelle d'étude est à une altitude comprise entre 7,5 et 8,5 mNGF et elle est relativement plane (hors des merlons et autres dépôts de granulats encore présents sur le site).

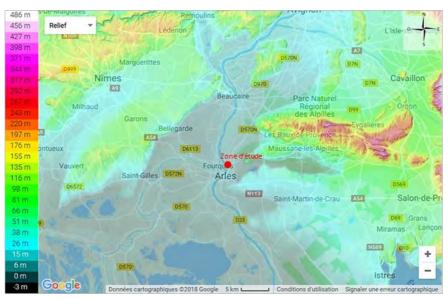


Figure 3 : Topographie dans le secteur de la zone d'étude

4.3. Contexte géologique

Un extrait de la carte géologique dans la zone d'étude est proposé en annexe 2.

Une étude hydrogéologique réalisée par le bureau d'étude IDEES EAUX en 2018 indique que la zone d'étude se situe au droit de formations alluviales récentes (notées FzR sur la carte géologique en annexe). Leur épaisseur est supérieure à 20 m et la lithologie est la suivante (haut en bas) :

- Formations sablo-graveleuses à galets correspondant à une couche de remblais superficielle de 3 à 6 m d'épaisseur;
- Alluvions modernes (F_{zR}) constituées par une importante couche d'argiles limoneuses de plus de 20 m d'épaisseur intercalées par fines couches de sables limoneux de 2 à 5 m d'épaisseur ;
- Alluvions anciennes (notées FLzr sur la carte géologique) constituées de graviers et galets sableux au-delà de 25 m de profondeur. Leur épaisseur est estimée à au moins 15 m.

La lithologie de la zone d'étude est également illustrée par le sondage de la Banque du Sous-Sol (BSS) du BRGM BSS002GVQL à environ 500 m au nord de la parcelle d'étude (voir Figure 4).

Les dépôts alluvionnaires reposent sur des formations argileuses du Pliocène (voir paragraphe 4.4).

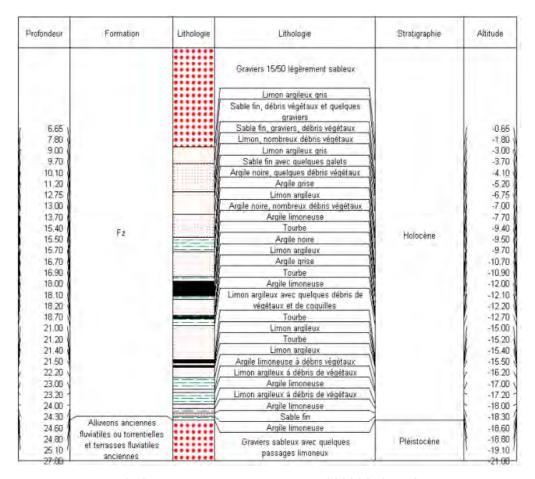


Figure 4 : Coupe lithologique du sondage BSS002GVQL (Infoterre)

4.4. Contexte hydrogéologique

Une entité hydrogéologique est un nom générique qui représente un regroupement de systèmes aquifères et de domaines hydrogéologiques. 5 grandes catégories d'entités hydrogéologiques ont été identifiées et codifiées dans le cadre des travaux d'évaluation des ressources hydrauliques de la France (ERH):

- Domaines à grands systèmes aquifères, à nappes essentiellement libres (code 001 à 199);
- Domaines à grands systèmes aquifères captifs (code 201 à 299);
- Zones alluviales situées dans les domaines sans grand système aquifère individualisé (code 301 à 499);
- Domaines sans grand système aquifère individualisé, en terrains sédimentaires (code 501 à 599);
- Domaines sans grand système aquifère individualisé, en terrains cristallins (code 601 à 699).

Le site est localisé au droit de 2 entités hydrogéologiques :

- Niveau 1: Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles, Beaucaire et alluvions du Bas Gardon (FRDG323);
- Niveau 2 : Argiles bleues de la Vallée du Rhône (FRDG531).

Une carte représentant les entités hydrogéologiques au droit du site d'étude est proposée en annexe 3.

Les caractéristiques principales de l'entité hydrogéologique des alluvions du Rhône (FRDG323) sont décrites dans le tableau ci-dessous. L'entité FRDG531, qui constitue le substratum argileux des alluvions du Rhône dans la zone d'étude, n'est pas décrite plus avant (formation globalement aquiclude).

NIVEAU DE LA MASSE D'EAU	1	
Nom de l'entite	Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles, Beaucaire et alluvions du Bas Gardon	
CODE SANDRE	FRDG323	
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	 Aquifère à écoulement de type poreux d'une superficie de 276 km², en totalité à l'affleurement. Il s'étend d'Avignon au nord, jusqu'à Arles et Saint-Gilles dans la partie aval. Les limites hydrauliques de cet aquifère sont : la confluence avec la Durance, le Horst de Villeneuve-lès-Avignon et le massif de la Montagnette, au nord, les Alpilles à l'est, les Costières de Nîmes à l'ouest et la Camargue et le delta du Rhône au sud. Dans le secteur d'étude, une étude hydrogéologique (IDEES EAUX, 2018 a) montre que la nappe s'écoule essentiellement dans les alluvions anciennes (très perméables), sous couverture des alluvions modernes (peu perméables) d'une vingtaine de mètres d'épaisseur. La nappe peut donc être localement captive. La nappe est en étroite relation avec le Rhône qui en régule le niveau piézométrique. En période d'étiage la nappe est drainée par le Rhône et en période de hautes eaux, le fleuve alimente la nappe. 	
PROFONDEUR ESTIMEE DU NIVEAU STATIQUE	 Les différentes études réalisées dans le secteur indiquent un niveau statique de la nappe à 7 - 8 m de profondeur / TN. Le battement de la nappe peut être important (jusqu'à 3 m). 	
SENS D'ECOULEMENT SUPPOSE	Le sens d'écoulement générale est celui du Rhône (nord-sud). Au niveau du site le sens d'écoulement local est NE-SO (BURGEAP 2016).	

Tableau 3 : Caractéristiques principales de l'entité hydrogéologique des alluvions du Rhône (FRDG323)

4.5. Réseau hydrographique

Nom	Code HYDRO	Classe	Longueur (km)	Distance (m) et orientatio	n / site d'étude
Le Rhône	V0000	1	544	50	0
Petit Rhône	V7300501	1	63	600	SO

Tableau 4: Entités hydrographiques observées dans un rayon de 1,5 km de la zone d'étude (CARTHAGE)

Le Rhône se trouve en bordure ouest de la parcelle d'étude. Il est donc potentiellement vis-à-vis de pollution qui serait générée sur le site. Le transfert de polluants peut s'opérer via les eaux de ruissellement ou via les eaux souterraines.

Un plan du réseau hydrographique est figuré en annexe 4.

4.6. Usages des eaux

4.6.1. Eaux souterraines

Seuls 5 ouvrages sont répertoriés et localisés précisément dans la BSS et ADES dans un rayon de 1,5 km. Ces ouvrages ont des usages non-sensibles (industriel et piézomètres) et ils sont peu vulnérables car, situés à plus de 650 m en amont ou latéral hydraulique.

Aucun usage sensible de type AEP n'est répertorié. Toutefois, une vingtaine d'ouvrages privés utilisés pour de l'AEP sont recensés dans ADES sur la commune d'Arles. La localisation de ces ouvrages n'est pas renseignée dans la base de données et bien que la présence de ce type d'ouvrage soit peu probable dans la zone d'étude (zone industrielle), elle ne peut être totalement exclue à ce stade.

La présence de forages à usage industriel non répertoriés a également été constatée lors d'études antérieures menées par CISMA Environnement. Un forage d'essai dédié à la sécurité incendie de la zone industrielle a également été mis en place en 2018 (IDEES EAUX, 2018 b). Ces ouvrages ne sont pas recensés dans les bases de données.

REFERENCE	Prof	Prof. Eau	NATURE	USAGE	COORDONNEES L93		DISTANCE (m) ET	
REFERENCE	(m)	SOL (m)	NATURE	USAGE	X	Υ	ORIENTA	ATION / SITE
BSS002GVRA	20	6	Forage	Piézomètre	831204	6291399	664	NE
BSS002GVRD	9	n.r.	Forage	Piézomètre	831524	6290959	754	NE
BSS002GVRE	9	n.r.	Forage	Piézomètre	831563	6290912	790	NE
BSS002GVRC	9	n.r.	Forage	n.r	831546	6291068	792	NE
BSS002GVPV	24	21	Forage	Eau industrielle	831465	6290348	881	SE
n.r. : non renseigné								

Tableau 5 : Liste des ouvrages référencés dans la BSS dans un rayon de 1,5 km du site d'étude (Infoterre)

Une carte de localisation des ouvrages est figurée en annexe 5.

4.6.2. Eaux superficielles

Aucun usage des eaux superficielles dans la zone d'étude n'est renseigné dans les bases de données.

4.7. SDAGE et SAGE

Institué par les articles L.212-1 et L.212-2 du Code de l'Environnement, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est mis en place par la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il a pour objectif de définir une gestion équilibrée de la ressource en eau sur l'ensemble d'un bassin versant. Il s'agit d'un document de planification avec une certaine portée juridique.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) déclinent localement les politiques de gestion des ressources en eau du SDAGE.

Arles fait partie du SDAGE Rhône Méditerranée.

La commune n'est pas concernée par un SAGE. En revanche elle fait l'objet de 2 contrats de milieux. En particulier le site est dans l'emprise du contrat de milieu du delta de la Camargue (B015) porté par le Parc Naturel Régional de Camargue.

4.8. Espaces Naturels Protégés

La liste des Espaces Naturels Protégés (ENP) dans un rayon de 1,5 km du site est présentée dans le tableau ci-dessous.

Une carte des ENP est également disponible en annexe 6.

TYPE D'ENP	N° DE REFERENCE	NOM USUFI		DISTANCE (M) ET ORIENTATION / SITE		
ZNIEFF II	13138100	Le Rhône	50	0		
N2000 - Directive habitat	FR9301590	Rhône Aval	50	0		
ZNIEFF I	13138159	lle de Saxy	475	NO		
Natura 2000 - Directive Habitat	FR9101405	Le petit Rhône	500	S0		

Tableau 6 : Liste des Espaces Naturels Protégés dans un rayon de 1,5 km du site d'étude (DREAL PACA)

4 ENP (2 sites Natura 2000 et 2 ZNIEEF) en lien direct avec le milieu aquatique sont présents à moins de 500 m en aval hydraulique du site. Ils sont donc vulnérables à toutes pollutions éventuelles émises par le site.

4.9. Risques répertoriés sur le territoire

Les risques environnementaux recensés sur le territoire sont :

- Inondation Par submersion marine
- Mouvement de terrain Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
- Mouvement de terrain Recul du trait de côte et de falaises
- Radon
- Risque industriel
- Rupture de barrage
- Séisme : zone de sismicité 2 (faible)
- Transport de marchandises dangereuses
- Feu de forêt

La commune d'Arles fait partie du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) du Delta du Rhône. Elle fait également l'objet du Plan de Prévention des Risques Naturel Inondation (PPRNI) 13DDTM20000002 - PPR – Arles, approuvé le 03/02/2015.

Le site est dans une zone où l'aléa inondation est qualifié de modéré. Toutefois, l'inspection de la carte du zonage réglementaire du PPRNI montre que le site est hors zone de prescription.

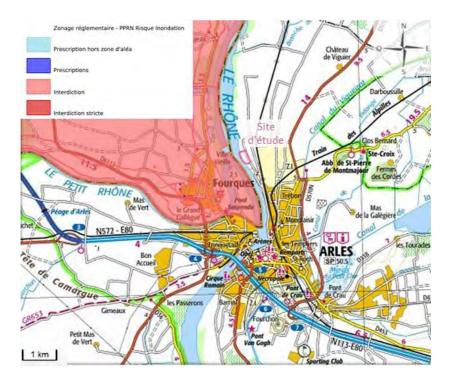


Figure 5 : Zonage règlementaire du PPRNI d'Arles (GEORISQUES)

4.10. Synthèse de l'étude de vulnérabilité

Environnement proche : Le site se trouve au sein de la zone industrielle et portuaire de la CNR d'Arles nord. L'environnement proche du site est donc peu sensible. On note toutefois la présence d'une zone résidentielle à environ 200 m à l'est.

Géologie : Le terrain est constitué par des alluvions modernes globalement peu perméables jusqu'à 20-25 m de profondeur (argilo-limoneuses avec des passages sableux), puis au-delà, par des alluvions anciennes très perméables (sables et galets) sur une épaisseur d'au moins 20 m.

Hydrogéologie : La nappe s'écoule principalement dans des alluvions anciennes du Rhône, localement sous couverture des alluvions modernes peu perméables. Elle est en étroite relation avec le Rhône qui régule le niveau piézométrique, qui est à 7-8 m par rapport au TN au niveau du site. Le battement de nappe peut atteindre 3 m. Les eaux souterraines s'écoulent globalement du nord-est vers le sud-ouest en direction du Rhône. Les eaux souterraines sont modérément vulnérables.

Hydrologie: Le Rhône est en bordure ouest du site. Il est considéré comme étant relativement vulnérable.

Usages des eaux : Les eaux souterraines sont exploitées à proximité du site pour des usages non sensibles (industriel et sécurité incendie). Ces ouvrages ne sont pas recensés dans les bases de données. Bien que peu probable, la présence d'ouvrage de particulier pour un usage AEP privé à proximité du site ne peut être totalement exclue à ce stade.

Aucun usage des eaux de surface n'est rapporté dans les bases de données.

Espaces naturels protégés : 4 espaces naturels protégés en lien avec le Rhône (dont 2 sites Natura 2000) sont localisés en bordure et à proximité de la parcelle d'étude. Ils sont potentiellement vulnérables. A noter également que le site est dans l'emprise du contrat de milieu du Delta du Rhône

Risques naturels : Le site est concerné par un risque d'inondation modéré. Il est toutefois hors zone de prescription du PPRNI d'Arles.

5. Etude historique et documentaire

5.1. Evolution historique de la zone d'étude

L'historique du site et de son environnement est détaillée dans la note technique réalisée par CISMA Environnement (2018S59-NT01 de février 2019) figurée en **annexe 7**.

Les principales évolutions du site sont synthétisées dans le tableau ci-dessous ; l'implantation des différents établissements est rappelée dans la Figure 2 p 14.

Date / période	Fait marquant	Remarque
Début des années 70	Aménagement de la zone portuaire et industrielle.	Zone agricole auparavant. Lors de l'aménagement les terrains ont été décapés et remblayés.
Années 70-90	Pas d'usage notable de la parcelle d'étude.	-
1993 - 1998	Installation des premières sociétés dans la zone portuaire, au nord et à l'est de la parcelle d'étude.	Activités de criblage de matériaux au nord, et production de terreaux puis de recyclage de déchets non dangereux (Delta recyclage) à l'est.
2003	Un dépôt important de remblais, vraisemblablement des sédiments de dragage du Rhône, est présent dans la partie nord de la parcelle d'étude.	-
2003	La centrale à enrobés de la société SIORAT s'installe à l'est et au sud de la parcelle. L'établissement mène également une activité de production de granulats (concassage et criblage).	AP d'autorisation à exploiter du 28 mai 2003.
2006	Installation de la centrale à Béton Granulats Services (BGS) filiale du groupe SYLVESTRE sur la partie est de la parcelle.	Cette activité est toujours en cours actuellement sous l'enseigne de la société LAFARGE. Le changement d'exploitant n'a visiblement pas été signalé à la préfecture.
2007	SIORAT cède son activité de production de granulats à la société MISTRAL INDUSTRIES.	AP de modificatif du 21 juin 2007 réduisant la capacité de l'installation avec abandon de l'activité de criblage. AP du 21 juin 2007 validant de transfert partiel d'activité à la société MISTRAL INDUSTRIES.
2012	Arrêt de l'activité de SIORAT.	Aucun dossier de cessation d'activité n'a été déposé à la Préfecture.
2013	Arrêt de l'activité de MISTRAL INDUSTRIES.	Aucun dossier de cessation d'activité n'a été déposé à la Préfecture.
2015	L'ensemble des installations de production de SIORAT et MISTRAL INDUSTRIES ont été retirées. Seuls des merlons sont encore présents sur la parcelle.	Les merlons sont toujours en place actuellement.

Tableau 7 : Synthèse de l'historique de la parcelle d'étude

5.2. Localisation des zones impactées ou potentiellement impactées

Les diagnostics réalisés sur les sols du site par les bureaux d'études GALTIER en 2011 et BURGEAP en 2016, mettent en évidence des zones impactées de façon diffuse en arsenic et chlorures (jusqu'à 39 et 8 900 mg/kg respectivement) et 2 impacts ponctuels en hydrocarbures C10-C40 (de 12 000 et 1 560 mg/kg). En complément, la note technique de CISMA Environnement de 2019 a permis d'identifier

des zones potentiellement polluées par les différentes activités qui ont eu cours sur le site (voir détails note technique 2018S59-NT01 en **annexe 7**).

Une carte de synthèse des zones impactées ou potentiellement impactées est présentée ci-dessous. Pour une meilleure compréhension et pour la suite de l'étude, la parcelle a été divisée en 4 secteurs, notés de l à V :

- Zone I: ex-SIORAT

Zone II: ex-MISTRAL Industries

- Zones IV et V : parties de la parcelle n'ayant hébergé aucun établissement mais sur lesquelles sont stockées des granulats et matériaux divers.

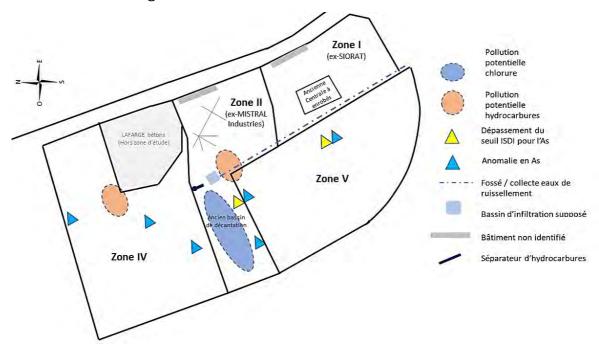


Figure 6 : Carte de synthèse des impacts constatés et potentiels de la parcelle d'étude

Une douzaine de tas de matériaux et de merlons sont toujours en place actuellement, notamment dans les zones IV et V. Leur localisation est indiquée ci-dessous.



Figure 7 : Carte de localisation des principaux merlons et tas de déblais

5.3. Sites BASOL, BASIAS et ICPE

L'établissement de l'environnement industriel du site d'étude se base sur la consultation de 3 bases de données :

- La base de données BASOL, qui référence les sites pollués appelant ou ayant fait l'objet d'une action des pouvoirs publics.
- La base de données BASIAS, qui est un inventaire du patrimoine industriel. Elle répertorie les activités industrielles potentiellement polluantes, actuelles ou passées.
- ➤ La base de données de la DREAL, qui recense les ICPE soumises à autorisation ou à enregistrement, en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité. Les ICPE soumises à déclaration, présentant à priori le moins de risque pour l'environnement, ne sont pas prisent en compte à ce stade.
- Les Secteurs d'Informations sur les sols (SIS). Il s'agit de terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

L'établissement de SIORAT est répertorié dans la base de données BASIAS (site PAC1314719). La fiche BASIAS détaillée n'apporte aucune information particulière (fiche proposée en annexe 8).

Dans un rayon de 1,5 km autour de la zone, on recense également :

- 1 site BASOL (en rouge dans le tableau ci-dessous site également classé dans BASIAS) ;
- 23 sites BASIAS.

Parmi ces établissements, 3 pourraient potentiellement impacter la qualité des milieux de la parcelle en cas de pollution avérée (notés en gras dans le tableau ci-dessous) – *leurs fiches BASIAS ou BASOL sont proposées en annexe 8.* Il s'agit :

- De l'ancien site de valorisation de déchets DELTA recyclages (PAC1313721) à proximité immédiate de la parcelle à l'est, en latéral / amont hydraulique.
- De DAHER International, un entrepôt de produits dangereux (liquides inflammables, pesticides, explosifs...) classé dans BASOL (13.0062) et BASIAS (PAC1310143), et qui se situe à environ 800 m en amont hydraulique. L'examen de la fiche BASOL ne fait état d'aucun impact des eaux souterraines.
- De la société TRANSFO SERVICES (filiale de Schneider Electric) à 800 m en amont hydraulique.

En première approche les autres établissements du secteur ne peuvent pas dégrader la qualité des milieux au droit du site.

Référence	Raison sociale	Etat	Activité	X Lamb. 93	Y Lamb. 93	Situa site	
PAC1313721	DELTA Recyclage	Activité terminé	Stockage de produits chimiques, Collecte et stockage des déchets non dangereux	830875	6290883	103	SE
PAC1312189	Laphal Industries	En activité	Stockage de produits chimiques	830894	6290636	285	SE
PAC1315023	Silim Environnement	En activité	Collecte et stockage des déchets non dangereux, Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	831019	6290535	435	SE
PAC1314298	SAS - Ciments de la Méditerranée	En activité	Stockage de produits chimiques, de produits issus de la mine etc.	831036	6290350	604	SE
13.0062 et PAC1310143	DAHER International	En activité	Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques	831539	6290966	769	NE
PAC1315011	Sud Engrais Distribution (SED)	En activité	Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques	831230	6290244	795	SE

PAC1311597	Transfo services	En activité	Traitement et revêtement des métaux, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	831547	6291181	826	NE
PAC1314292	Soprex	En activité	Industries alimentaires, Compression, réfrigération etc.	831681	6290624	947	SE
PAC1313083	Mme MOYA	Activité terminée	Stockage de produits	831503	6290242	979	SE
PAC1302750	Ateliers de la SNCF	Activité terminée	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives)	831467	6290091	1061	SE
PAC1303052	Etablissements veuve Vieri et fils	En activité	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto)	831710	6291421	1075	NE
PAC1302811	SA des Ets BIZALION	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	831667	6290189	1139	SE
PAC1310248	Constructions Métalliques et Préfabrication de Provence (CMP)	En activité	Dépôt ou stockage de gaz, Fabrication d'éléments en métal pour la construction, Chaudronnerie etc.	831591	6290084	1151	SE
PAC1315270	Services Pénitencières PACA Corse	En activité	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	831899	6291177	1161	NE
PAC1312122	Mairie d'Arles	En activité	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets	830870	6292067	1177	NE
PAC1313781	Bolloré Energies	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	831884	6290422	1207	SE
PAC1313882	Ste d'Exploitation des etablissements Marcel Testaert	Ne sait pas	Dépôt ou stockage de gaz	831893	6290324	1257	SE
PAC1310384	Etablissement Reynier	En activité	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto)	831794	6290137	1271	SE
PAC1315122	Centre d'Aide par le Travail (CAT) "Les Abeilles"	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	831864	6290217	1284	SE
PAC1312894	SARL Etablissements Amants	Activité terminée	Forge, marteaux mécaniques etc.	831860	6290189	1296	SE
PAC1311652	Leclerc S.A. DELTADIS	En activité	Dépôt de liquides inflammables, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants	831986	6290123	1438	SE
PAC1302751	STE CHIMIQUE DE LA ROUTE	Activité terminée	Fabrication, fusion, dépôts de goudron etc.	832210	6290975	1439	NE
PAC1317092	GEFPLAST	En activité	Stockage de produits chimiques	831197	6292293	1462	NE

Tableau 8 : Liste des sites BASIAS et BASOL dans un périmètre de 1,5 km autour de la zone d'étude

Une carte des établissements classés dans BASOL et BASIAS est également disponible en annexe 8.

Par ailleurs, 5 ICPE sont recensées dans une zone de 1,5 km m autour du site d'étude. Ces établissements figurent quasiment tous dans les bases de données BASIAS ou BASOL. A noter que DAHER International est un site SEVESO seuil haut.

Une carte des sites ICPE est disponible en annexe 9.

5.4. Incidents antérieurs

La base de données Aria a été consultée afin d'obtenir des informations à propos d'éventuels incidents industriels importants à proximité de la zone d'étude.

La base de données recense une trentaine d'accidents technologiques sur la commune d'Arles, entre 1988 et 2017, dont l'incendie de DELTA RECYCLAGE en juillet 2016.

Aucun autre incident ne semble concerner directement le site d'étude en première approche.

5.5. Synthèse de l'étude historique et mémorielle

La zone portuaire et industrielle d'Arles Nord est aménagée dans les années 70. Avant le secteur avait une vocation agricole. Les premières sociétés s'installent dans la zone portuaire dans les années 90, mais la parcelle d'étude n'a pas d'usage notable pendant toute cette période.

Les parties est et sud de parcelle d'étude commencent à être exploitées au début des années 2000 par la société SIORAT, une centrale à enrobés qui mène également une activité de production de granulats (broyage et criblage).

En 2006 la société BGS, une centrale à béton, s'installe au nord-est de la parcelle.

En 2007, SIORAT cède son activité de production de granulats à la société MISTRAL Industries. SIORAT et MISTRAL arrêtent leurs activités en 2012 / 2013 et en 2015 l'ensemble des installations de production est démantelé. Seuls des merlons, toujours présents actuellement, sont laissés en place. A noter, que les sociétés SIORAT et MISTRAL Industries n'ont pas déposé de dossier de cessation d'activité à la Préfecture. Une régularisation administrative doit donc être engagée.

Deux études de sol réalisées entre 2011 et 2019 mettent en évidence des zones impactées ou potentiellement impactées notamment en arsenic, chlorures et hydrocarbures.

Plusieurs sites industriels présents dans le voisinage peuvent potentiellement impacter la qualité des milieux, en particulier des eaux souterraines, au droit de la parcelle.

6. Visite de site

Une visite de site a été réalisée le 6 février 2019 par Nicolas SAILLE (Responsable SSP CISMA Environnement). Le compte-rendu de cette visite est détaillé dans le note technique (2018S59-NT01 en annexe 7).

7. Investigations sur les sols

7.1. Méthodologie d'investigation et plan d'échantillonnage

La stratégie d'échantillonnage a été établie en se basant sur les informations apportées par l'ensemble des études antérieures (incluant la note technique de CISMA Environnement) : des sondages ont été positionnés de façon à délimiter les zones impactées, et à vérifier l'état des sols dans les secteurs potentiellement impactés. Etant donné que l'ensemble de la parcelle est susceptible d'avoir accueilli des dépôts de granulats / matériaux divers, des sondages ont également été réalisé pour couvrir de façon homogène la parcelle.

Comme mentionné dans le § 5.2 p 21, la parcelle est scindée en 5 secteurs, notés de l à V. Les plans d'échantillonnage de chacune des zones sont détaillés dans la suite.

Au final 61 fouilles jusqu'à 2 m de profondeur et 3 sondages jusqu'à 3 m ont été réalisées.









Figure 8 : Plans d'échantillonnage de la parcelle d'étude dans les zones I, II, IV et V

7.2. Hygiène, sécurité et environnement

7.2.1. Phase préalable aux travaux

CISMA Environnement a établi une analyse de risque qu'elle a transmis à la CNR.

La procédure DT/DICT a été menée. L'ensemble des concessionnaires de la zone d'étude a été sollicité afin d'identifier les réseaux souterrains, et éventuelles servitudes du site. L'ensemble des réseaux a été consigné sur un plan (sous SIG) préalablement à la phase d'implantation des sondages.

Lors de l'implantation des points sur le terrain (traceur de chantier), une recherche préalable des réseaux enterrés a été effectuée à l'aide d'un détecteur de réseaux (CAT).

7.2.2. Moyens d'investigation des sols

Les fouilles ont été réalisées à la pelle mécanique pour la société BOUQUET TP sous la direction de CISMA Environnement.

Les sondages ont été réalisés par SOLUM Hydrogéologie à l'aide d'une foreuse munie d'une tarière hélicoïdale de DN 120 mm (encadré par CISMA Environnement).





Figure 9: Moyens d'investigation employé pour les prélèvements de sol (mai et août 2019)

7.2.3. Phase des travaux

Le personnel intervenant sur site est sensibilisé aux risques inhérents aux activités de sondages et de prélèvements de sols.

Le port des équipements individuels de sécurité (EPI) a été respecté, à savoir :

- Vêtements de travail adaptés ;
- Gilet réfléchissant ;
- Chaussures de sécurité ;
- Casque de protection ;
- Gants de manutention ;
- Gants nitrile pour l'échantillonnage.

7.2.4. Phase postérieure aux travaux

Les fouilles ont été comblées avec les matériaux selon leur ordre d'excavation. Aucun déchet n'a été entreposé sur site.

7.3. Compte-rendu de terrain

7.3.1. Observations générales

Les prélèvements de sols et de matériaux constituant les tas et les merlons sur l'ensemble de la parcelle ont été réalisés les 2, 3, 6 et 7 mai 2019 par Pauline FABREGOULE et Frédéric PANFILI (CISMA Environnement). Des sondages complémentaires ont été réalisés le 20 août 2019 dans la zone II à proximité de la fouille F28 (voir détails § 7.4.2 p 32).

Une douzaine de tas sont identifiés sur les différentes zones (voir § 8 p 53). Aucun nouveau tas de matériaux ou de déchets n'a été constaté dans l'emprise de la zone d'étude depuis la visite de site. Cependant des dépôts de déchets de démolition en cours ont été observés sur la parcelle de LAFARGE, en limite de site, le 6 mai 2016 lors des investigations (voir ci-après).



Figure 10 : Dépôt de déchets de démolition sur le site de LAFARGE en limite de site le 6 mai 2019 (CISMA Environnement)

D'une manière générale, une végétation rase et clairsemée s'est implantée sur l'ensemble du site. Dans certains secteurs, notamment au niveau de l'ancien bassin de décantation de MISTRAL Industrie (zone II), une végétation plus dense s'est développée.

Des traces blanches sont visibles en surface en particulier dans la zone V. Il s'agit de sel.



Figure 11: Traces blanches visible en surface (mai 2019)

La présence de couches indurées en plusieurs endroits du site nous a conduit à arrêter les fouilles F14 et F24 (après plusieurs tentatives) à faible profondeur (quelques décimètres).

La fouille F26 a été abandonnée en raison de la présence suspectée de plusieurs réseaux enterrés.

Un reportage photographique des fouilles est proposé en annexe 10.

7.3.2. Coupes lithologiques

Les coupes de sondage sont présentées en annexe 11.

La lithologie observée est relativement homogène sur toute la parcelle : sur la profondeur investiguée (2 m) le terrain est constitué par des remblais sableux parfois limoneux, pouvant contenir une forte proportion de galets (millimétriques et centimétriques).

Comme mentionné précédemment des couches indurées (béton ? / bitume) ont été rencontrées à faibles profondeurs en plusieurs endroits du site ; voir détails § suivant.

Le toit de la nappe n'a été intercepté dans aucun des sondages.

7.3.3. Indices organoleptiques

L'ensemble des observations concernant la présence d'indices de pollution (couleur, odeur, débris de briques...) est consigné sur les coupes de sondages.

Une mesure systématique à l'aide d'un analyseur de terrain de gaz volatils de type PID a été réalisée pour chaque sondage sur les échantillons (et en fond de sondage). Les teneurs mesurées dans les échantillons ont été consignées sur les coupes lithologiques et son également présentées dans les Tableaux qui vont suivre pour les échantillons analysés.

Les principales observations d'indices de pollution sont décrites zone par zone ci-dessous.

Dans la zone I:

- Des strates noires (enrobés) plus ou moins indurées de quelques centimètres, ou des morceaux d'enrobés, sont observés dans 7 fouilles sur les 19 réalisées (en F1, F2, F3, F5, F11 F12 et F17) à quelques dizaines de centimètres de la surface;
- Une couche de béton est présente à faible profondeur en F14;
- Présence de quelques déchets plastiques en F3 et F7.

Dans la zone II:

- Couches ou morceaux d'enrobés proches de la surface dans les fouilles F20, F21 et F24;
- Quelques déchets plastiques en F23;
- Détections positives enregistrées au PID en F28 de 9 ppm entre 0,6 et 1 m et 7 ppm entre 1 et 2 m de profondeur. Par ailleurs le terrain était légèrement humide ;
- Traces blanches, vraisemblablement de sel, en surface en F21.

Dans les zones IV et V:

- Des merlons constitués par différents types de matériaux, et notamment des déchets de démolition sont présents sur ces parcelles ; (voir § 8 p 53).
- Des déchets divers (plastiques, ferrailles...) sont observées dans les fouilles F60 et F61 jusqu'à environ 2 m de profondeur.

7.4. Sélection des échantillons de sol et programme analytique

Les échantillons sélectionnés pour analyses sont les plus susceptibles de présenter une pollution à partir des mesures au PID et/ou de critères organoleptiques, en première approche. Les tableaux ci-dessous présentent les échantillons sélectionnés pour analyses ainsi que le programme analytique correspondant, dans les 4 zones de la parcelle d'étude.

7.4.1. Zone I

Fouille	Profondeur réalisée (m)	Echantillon	Indice PID	Localisation	Composés recherchés					
F1	2			Ancienne zone de stockage de						
F2	2	Em1 (0-0,4)	0	matériaux						
F3	2			materiaux						
F4	2	-	0	Zone sans usage particulier						
F5	2	F5 (0-0,6)	0	Zone sans usage particulier						
F6	2	Fm1 (0.0.4)	0	Ancienne zone de stockage de						
F7	2	Em1 (0-0,4)	U	matériaux						
F8	2	Em3 (0-0,6) 0				HCT C10-C40				
F9	2				HAP					
F10	2		Em3 (0-0,6) 0	3 (0-0,6) 0 Ancienne zone de fabrication d'e	Ancienne zone de fabrication d'enrobés	s BTEX				
F11	2									
F12	2									
F13	2	Fm4 (0.0.2)	0	Zono conclusoro portigulior						
F14	0,2	Em4 (0-0,2)	U	Zone sans usage particulier						
F15	2	F15 (0-0,2)	0	Ancien bâtiment						
F16	2		0							
F17	2	Fm2 (0.0.4)	0	Ancienne zone de stockage de						
F18	2	Em2 (0-0,4)	0	matériaux						
F19	2		0							

Tableau 9 : Echantillons analysés et programme analytique pour la zone I

7.4.2. **Zone II**

Fouille	Profondeur réalisée (m)	Echantillon	Indice PID	Localisation	Composés recherchés	
F20	2	Em1 (0-0,4)	0	Zone sans usage particulier		
F21	2	Em2 (0-0,4)	0			
rzı	2	F21 (0,3-1)	O			
F22	2	Em3 (0-0,6)	0	Pollution potentielle HCT		
1 2 2	2	F22 (0,6-1) *	0	(BURGEAP 2016)		
F23	2	Em3 (0-0,6)	0			
F24	0,4	Em2 (0-0,4)	0			
F25	2	Em1 (0-0,4)	0	Zone sans usage particulier		
F27	2	F27 (0-0,3)	0			
F28	2	F28 (0-0,6)	9			
F28a	2	F28a (0-1) **	0	Ancien bâtiment en bordure de route		
r2oa	2	F28a (1-2) **	0	(à l'est)	HCT C10-C40	
F28b	2	F28b (0-1) **	0		HAP	
F28c	3	F28c (0-1) **	0		BTEX	
F29	2	Em5 (0-1)	0	Anaianna zana da ariblaga	8 métaux	
F30	2	EIIIS (O-1)	O Ancienne zone de criblage	Ancienne zone de cribiage		
F31	2	F31 (0-0,2)	0	Ancien fossé de collecte des eaux		
F31	2	F31 (0,2-1) *	0	résiduaires / ancien séparateur HCT		
F32	2	F32 (0-0,3)	0	residualies / alicieli separatedi noi		
F33	2	Em4 (0-1)	0			
гээ	2	F33 (1-2) *	0			
F2.4	2	Em4 (0-1)	0	Auraian baarin da déanntation		
F34	2	F34 (1-2) *	0	Ancien bassin de décantation – pollution potentielle en chlorures et arsenic (Galtier 2011)	pollution potentielle en chlorures et	hlorures et
F35	2	F35 (0-1)	0			
rss	2	F35 (1-2) *	0	aiseilic (Gaillei 2011)		
F36	2	F36 (0-1)	0			
F30		F36 (1-2) *	0			

^{*} Analyses des chlorures et de l'arsenic uniquement

Tableau 10 : Echantillons analysés et programme analytique pour la zone II

^{**} Pour ces échantillons les analyses suivantes ont été réalisées : HCT C5-C40, HAP, BTEX et COHV

A noter que les sondages F28a, F28b et F28c ont réalisées lors d'une deuxième campagne d'échantillon, le 21 août 2019, dans le but de délimiter un impact constaté en HCT en F28. Le sondage F28a est à proximité immédiate de F28.

7.4.3. Zone IV

Fouille	Profondeur réalisée (m)	Echantillon	Indice PID	Localisation	Composés recherchés
	,	Em3 (0-0,4)	0		
F37	2	F37 (0-0,4) *	0		
	_	F37 (0,4-1) *	0		
		Em3 (0-0,4)	0		
F38	2	F38 (0-0,2) *	0	Pollution potentielle en arsenic	
		F38 (0,2-1) *	0	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
		Em3 (0-0,4)	0		
F39	2	F39 (0-0,2) *	0		
		F39 (0,2-1) *	0		
E40		F40 (0-1)	0		-
F40	2	F40 (1-2) *	0	Stockage de matériaux (merlons de	
E44	0	F40 (0-1)	0	galets)	
F41	2	F41 (1-2) *	0		
		Em2 (0-0,4)	0	Ball the salestially as a sector	1
F42	2	F42 (0-0,2) *	0	Pollution potentielle en arsenic	HCT C10-C40
		F42 (0,2-1) *	0	(Galtier 2011)	
	2	Em1 (0-0,4)	0		HAP
F43		F43 (0-0,4) *	0		BTEX
		F43 (0,4-1) *	0		8 métaux
		Em1 (0-0,4)	0		
F44	2	F44 (0-0,4) *	0	Ctackaga da dáabata da dámalitiana	
		F44 (0,4-1) *	0	Stockage de déchets de démolitions - Pollution potentielle en HCT	
		Em1 (0-0,4)	0	(Galtier 2011)	
F45	2	F45 (0-0,4) *	0	(daitier 2011)	
		F45 (0,4-1) *	0		
		Em1 (0-0,4)	0		
F46	2	F46 (0-0,4) *	0		
		F46 (0,4-1) *	0		
F47	2	F47 (0-1)	0	Stockage de déchets de démolition	
1 47	2	F47 (1-2) *	0	(merlon)	
F48	2	F48 (0-0,3)	0	Pollution potentielle en arsenic	
- 7		F48 (0,3-1) *	0		
		Em2 (0-0,4) 0 (Galtier 2011)			
F49	2	F48 (0-0,3)	0	(Gardol ZOII)	
		F48 (0,3-1) *	0		
* Analyse	s des chlorures et e	de l'arsenic uniquei	ment		

Tableau 11 : Echantillons analysés et programme analytique pour la zone IV

7.4.4. Zone V

Fouille	Profondeur réalisée (m)	Echantillon	Indice PID	Localisation	Composés recherchés
		Em2 (0-0,5)	0		
F50	2	F50 (0-0,2) *	0		
		F50 (0,2-1) *	0		HOT 040 040
		Em2 (0-0,5)	0	Pollution potentielle en arsenic et en	HCT C10-C40 HAP
F51	2	F51 (0-0,5) *	0	chlorures	BTEX
		F51 (0,5-1) *	0	0 (Galtier 2011)	8 métaux
		Em2 (0-0,5)	0		PCB
F52	2	F52 (0-0,2) *	0		100
		F52 (0,2-1) *	0		
F53	2	Em1 (0-1)	0	Pollution potentielle en arsenic	

		F53 (0-1) **	0	(Galtier 2011)
		F53 (1-2) **	0	. ,
		Em3 (0-0,4)	0	
F54	2	F54 (0-0,4) **	0	
		F54 (0,4-1) **	0	
		Em3 (0-0,4)	0	Zone sans usage particulier
F55	2	F55 (0-0,4) **	0	
		F55 (0,4-1) **	0	
F56	2	F56 (0-0,4)	0	
		Em1 (0-1)	0	Pollution notantialla an arcania
F57	2	F57 (0-1) **	0	Pollution potentielle en arsenic (Galtier 2011)
		F57 (1-2) **	0	(Gainer 2011)
F58	2	F56 (0-0,4)	0	Zone sans usage particulier
		Em4 (0-0,4)	0	
F59	2	F59 (0-1) **	0	
		F59 (1-2) **	0	Stockago do matóriaux divors
		Em4 (0-0,4)	0	Stockage de matériaux divers
F60	2	F60 (0-1) **	0	(merlons)
		F60 (1-2) **	0	
F61	2	F61 (0-1)	0	
* Analysa	s dos ablaruras at a	do l'arconio uniquomo	nt	

^{*} Analyses des chlorures et de l'arsenic uniquement

Tableau 12 : Echantillons analysés et programme analytique pour la zone V

L'ensemble des échantillons sélectionnés a été conditionné en flaconnages adaptés aux composés recherchés puis stocké en milieu réfrigéré et à l'abri de la lumière avant envoi au laboratoire d'analyses. Les analyses ont été réalisées par le laboratoire Eurofins de Saverne, accrédité COFRAC (NF EN ISO/IEC 17025 : 2005).

Les normes analytiques des composés recherchés sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Analyse	Méthode analytique
Hydrocarbures C5-C10	NF EN ISO 16558-1
Hydrocarbures C10-C40	NF EN ISO 16703
Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP	NF ISO 18287
Composés organiques volatils : BTEX et COHV	NF EN ISO 22155
Métaux	NE EN ISO 1185 - NF EN 13346 Méthode B
Mercure	NF EN 13346 Méthode B
Polychlorobiphényles : PCB	NF EN 16167
Chlorures	NF ISO 15923-1

Tableau 13: Normes analytiques des composés recherchés

7.5. Valeurs de référence

Les valeurs de référence considérées dans le cadre de cette étude sont figurées dans le tableau des résultats qui va suivre et sont également détaillées **annexe 12**.

7.6. Résultats d'analyses sur les sols et interprétation

7.6.1. Zone I (SIORAT)

Les résultats d'analyses sont regroupés dans le Tableau 14 page suivante. Une carte de synthèse est également proposée en Figure 12.

Le rapport d'analyses du laboratoire est figuré en annexe 13.

Les résultats montrent :

^{**} Analyse de l'arsenic uniquement

Pour les métaux :

- Les teneurs en métaux sont toutes inférieures au fond géochimique anthropisé.

Pour les hydrocarbures totaux C10-C40 :

- Les HCT C10-C40 sont détectés dans tous les échantillons mais à l'état de traces ou en faibles concentrations (jusqu'à 270 mg/kg).

Pour les HAP:

- Ces composés ne sont pas détectés dans les échantillons.

Pour les BTEX:

Ces composés ne sont pas détectés dans les échantillons.

Les chlorures n'ont pas été analysés dans la zone I.

Gestion des déblais :

- Aucun dépassement des seuils d'acceptation en Installation de Stockage des Déchets Inertes¹ (ISDI) sur matrice brute n'est constaté. En cas d'excavation et d'évacuation de ces déblais hors du site, ceux-ci seraient acceptés en ISDI en première approche, sous réserves d'analyses complémentaires sur lixiviats. A noter que l'aspect noirâtre des remblais superficiels dans certaines fouilles (i.e. en F1, F2, F3, F5, F11 F12 et F17) pourrait conduire à leur déclassement en ISDND.
- Dans l'éventualité d'une réutilisation des terres excavées, la compatibilité avec le site receveur devra être établie en raison de la présence de HCT dans certaine partie de la zone (teneur max de 270 mg/kg pour une valeur de référence de 50 mg/kg).

CISMA ENVIRONNEMENT - REF 2018S59 - V.1

¹ Au sens de l'Arrêté du 12/12/14 et de la directive européenne du 19/12/2002

ANALYSES	Unités	LQ	Em1 (0-0,4)	Em 2 (0-0,4)	Em 3 (0-0,6)	F21 (0,3 -1)	F22 (0,6-1)	F27 (0-0,3)	F28 (0-0,6)	F28a (0-1)	F28a (1-2)	F28b (0-1)	F28c (0-1)	Critères d'acceptation ISDI	Réutilisation des TE - Niveau 1 ²	Valeurs de référence**
Matière sèche	% P.B.	0,1	97,3	97,8	95	96,7	97,5	94,6	96,1	91,5	99,3	99,6	99,6			
Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	1	4,93	<1,00	1,93	5,79	<1,00	3,56	11,4	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Chlorures (Cl) solubles	mg/kg M.S.	20	<20,0	1070	3200	3010	776	52,4	52,3	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
ANALYSES SUR SOL BRUT																
Métaux																
Arsenic (As)	mg/kg M.S.	1	6,92	8,42	21,7	16,1	12,1	9,01	8,16	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>25</u>	25
Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0,4	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	n.a.	<0,40	<0,40	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		0,4	0,61
Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	5	13,9	10,5	16,4	10,9	n.a.	17,9	16,3	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>90</u>	121,43
Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	5	7,24	7,53	12,6	8,78	n.a.	13	29,8	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>40</u>	128,95
Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	1	8,35	9,72	15,6	10,5	n.a.	17,4	11,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>60</u>	90,70
Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	5	17,1	22,8	37,6	26	n.a.	21,7	18,3	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>50</u>	100,85
Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	5	30,9	34,4	71,6	57,5	n.a.	66,3	93,6	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>150</u>	184,38
Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	0,1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	n.a.	<0,10	<0,10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	0,1
Hydrocarbures totaux semi et non volatils		15	114	255	202	70.4		44.0	2240	45.0	15.0	45.0	50.0	500	50	
Indice Hydrocarbures (C10-C40) HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	15	114 2,1	355 3,07	203 0,3	<u>70,6</u> 2,13	n.a. n.a.	44,8 1,72	3240 200	<15,0 <4,00	<15,0 <4,00	15,2 0,25	52,8 0,4	500	<u>50</u>	
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		7,62	17,8	4,39	3,31	n.a.	3,77	1590	<4,00	<4,00	0,23	2,76			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		26,7	77,8	32,1	15,9	n.a.	16,4	1260	<4,00	<4,00	4,5	30			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		77,9	257	167	49,2	n.a.	22,8	194	<4.00	<4.00	9,55	19,6			
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	g, kg ivi.3.		77,7	201	107	+7,K	11.61.	22,0	177	37,00	×4,00	7,00	17,0			
Naphtalène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0.05	<0,05	<0.05	<0.05	<0,05		<u>0,1</u>	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05		n.a.	<0,05	<0.05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Acénaphtène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0.05		n.a.	<0.05	<0.05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Fluorène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0.05		n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Phénanthrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,2	0,071	n.a.	0,068	0,073	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0.05	<0.05	n.a.	<0.05	<0.05	<0,05	<0.05	<0.05	<0,05			
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,31	0,093	n.a.	0,13	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,25	0,073	n.a.	0,13	0,22	<0,05	<0.05	<0.05	<0,05			
		0,05	<0,05	<0,05	0,25	<0,073		0,072	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,13	0,054	n.a.	0,072	<0,05	<0,05	<0.05	<0,05	<0,05			
Chrysène Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,2	0,054	n.a.	0,11	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,14	<0.05	n.a.	<0.05	<0.05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Benzo(k)fluorant hène	mg/kg M.S.						n.a.		.,						0.1	
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<u>0,23</u>	0,06	n.a.	0,085	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		<u>0,1</u>	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,052		n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,13	<0,05	n.a.	0,06	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,15	0,059	n.a.	0,064	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	50	10	
Somme des HAP	mg/kg M.S.		<0,05	<0,05	2,1	0,49	n.a.	0,83	0,29	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	50	<u>10</u>	
Composés organiques volatils Benzène	ma/ka M S	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		0,05	
Toluène	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0.05		n.a.	<0.05	<0.05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		0,05	
Ethylbenzène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0.05		n.a.	<0.05	<0.05	<0,05	<0.05	<0.05	<0,05			
o-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05		n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
m+p-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05		n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Somme des BTEX	mg/kg M.S.	0,00	<0,0500	<0,0500	<0.0500		n.a.	<0.0500	<0,0500	<0,0500	<0.0500	<0.0500	<0,0500			
Hydrocarbures totaux volatils						,										
MeC5 - C8 inclus	mg/kg MS	1	<1,0	<1,00	< 1,00	<1,1	<1,1	n,a,	n,a,	<1,00	<1,00	<1.00	<1,00			
> C8 - C10 inclus	mg/kg MS	1	<1,0	<1,00	<1,00	<1,1	<1,1	n,a,	n,a,	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00			
Somme MeC5 - C10	mg/kg MS		<1,0	<1,00	<1,00	<1,1	<1,1	n,a,	n,a,	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00			
Composés Organiques halogénés volatils																
Dichlorométhane	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Chlorure de vinyle	mg/kg MS	0,02	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02		<u>0,1</u>	
1,1-Dichloroét hylène	mg/kg MS	0,02	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10			
Trans-1,2-dichloroéthylène	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10			
cis 1,2-Dichloroét hylène	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10		0.1	
Chloroforme	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02			
Tetrachlorométhane	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02			
1,1-Dichloroéthane	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10			
1,2-Dichloroéthane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
1,1,1-Trichloroéthane	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10			
1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20		_	
Trichloroét hylène	mg/kg MS	0,02	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		<u>0,1</u>	
Tetrachloroét hylène	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		0,2	
Bromochlorométhane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20			
Dibromomét hane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20			
1,2-Dibromoéthane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Bromoforme (tribromométhane)	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20			
Bromodichloromét hane	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20			
Dibromochlorométhane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.20	< 0.20	<0,20	<0,20	the state of the s		

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

Tableau 14 : Résultats des analyses des sols de l'ancien site de SIORAT – zone I (mai 2019)

n.a.: paramètre non analysé

1-Teneur supérieure au seuil d'acceptation en iSDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

2-Teneur supérieure au niveau 1 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sois pollués (BRGM 2017)

3-Teneur supérieure au fond géochimique local et au niveau 2 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sois pollués (BRGM 2017)

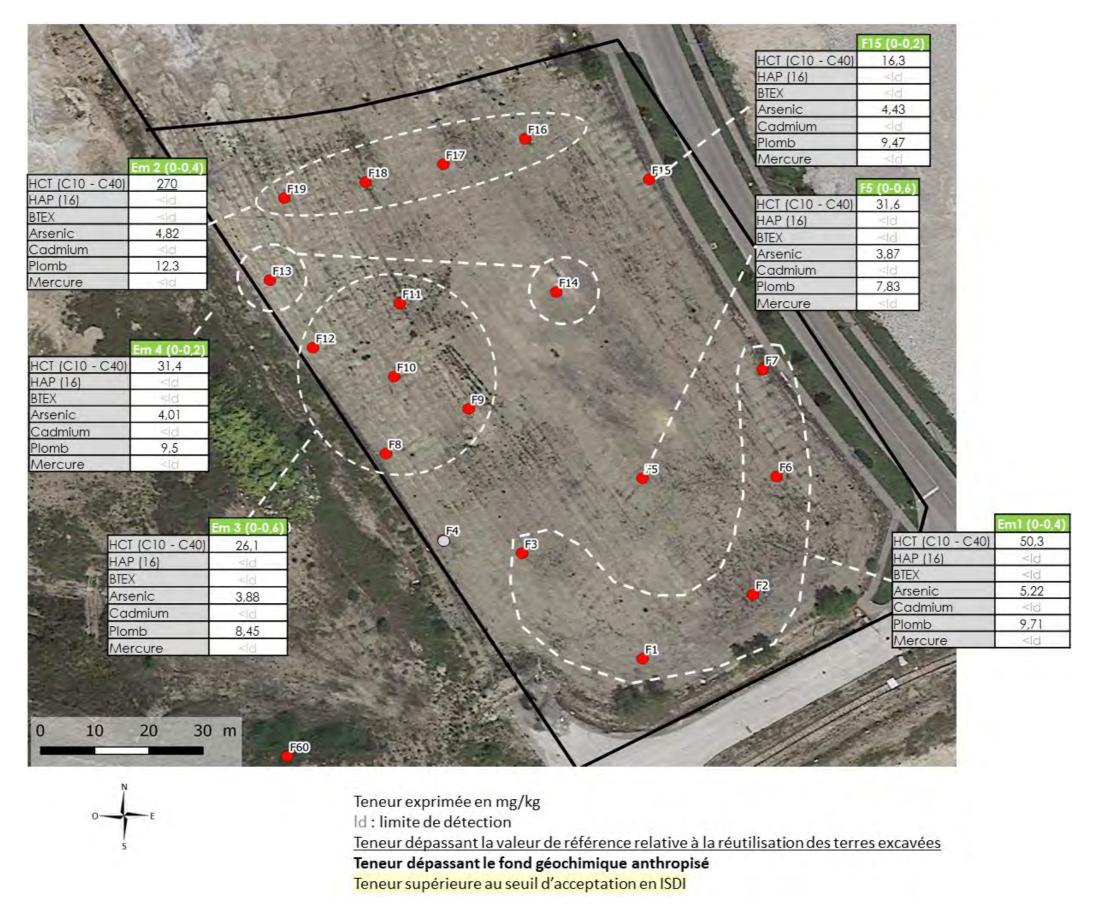


Figure 12 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des sols de l'ancien site de SIORAT – zone I (mai 2019)

7.6.2. Zone II (MISTRAL Industries)

Les résultats d'analyses sont regroupés dans les Tableaux 15 et 16 pages suivantes. Une carte de synthèse est également proposée en Figure 13.

Le rapport d'analyses du laboratoire est figuré en annexe 14.

Les résultats montrent :

Pour les métaux:

- Des dépassements du fond géochimique modérés en arsenic sont enregistrés dans 5 échantillons sur 22 (teneur maximale de 43,6 mg/kg pour une valeur de référence de 25 mg/kg).
 Ils sont localisés au niveau de l'ancien bassin de décantation de MISTRAL Industries entre 0 et 2 m de profondeur.
- Tous les autres métaux sont à des concentrations inférieures au fond géochimique.

Pour les hydrocarbures totaux C10-C40 :

- Un impact important en HCT C10-C40 (3 240 mg/kg) est constaté au droit d'un ancien bâtiment le long de la route (échantillon F28(0-0,6)). Les fractions carbonées C16-C30 sont largement majoritaires (près de 90 % de la teneur totale) ce qui suggère un impact lié au gasoil. Toutefois les analyses complémentaires montrent que cet impact n'a pas d'extension en profondeur (HCT non détecté dans l'échantillon F28a (1-2)) et latéralement (teneur maximale de 52,8 mg/kg en F28c (0-1)). A noter que les remblais étaient humides dans la fouille F28.
- Dans le secteur pour lequel un impact en HCT avait été observé lors d'une étude antérieure (associé aux échantillons des fouilles F21 à F24 de la présente étude), les concentrations en HCT restent faibles (teneur maximale de 355 mg/kg pour Em2(0-0,4)).
- Dans les autres secteurs les HCT ne sont pas détectés ou sont présents à l'état de traces.

Pour les hydrocarbures volatils C5-C10 et les COHV :

- Ces substances ont été recherchées uniquement les échantillons issus de F28a, F28b et F28c. Elles n'ont pas été détectées.

Pour les HAP:

Les HAP sont présents dans 7 échantillons sur 16 en faibles teneurs (teneur maximale de 4 mg/kg), en particulier dans le secteur de l'ancien bassin de décantation (échantillons (Em4(0-0,2) et F35(0-1)) et dans le secteur faiblement impacté par des HCT (échantillon Em3(0-0,6).

Pour les BTEX:

- Ces composés ne sont pas détectés dans les échantillons.

Pour les chlorures :

- Les chlorures sont détectés à des teneurs importantes dans le secteur de l'ancien bassin de décantation jusqu'à 2 m de profondeur (26 700 mg/kg en F35(0-1) et 7 870 mg/kg en F35(1-2)).
- Cet élément est également présent dans le secteur faiblement impacté en HCT (jusqu'à 3 200 mg/kg pour Em3(0-0,6)). La présence de traces blanches de sel en surface est visible dans cette partie du site.

Gestion des déblais :

Un dépassement du seuil d'acceptation en Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) est constaté en F28 pour le paramètre HCT C10-C40 (3 270 pour un seuil à 500 mg/kg). En cas d'excavation et d'évacuation de ces déblais hors du site, ceux-ci ne seront pas acceptés en ISDI.

- Ils restent toutefois acceptables en biocentre ou en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), sous réserves d'analyses complémentaires (notamment sur lixiviats).
- A noter que la présence de chlorures dans le secteur de l'ancien bassin de décantation et du secteur faiblement impacté en HCT, risque de déclasser les remblais en ISDND voire en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) en cas de gestion de ces déblais hors du site. Des analyses complémentaires devront être réalisées pour s'en assurer, le cas échéant.
- Dans l'éventualité d'une réutilisation des terres excavées, la compatibilité avec le site receveur devra être établie en raison de la présence d'arsenic et de HCT C10-C40 notamment.

7.6.2.1. Estimation du volume impacté en HCT

La notion d'impact est ici définie par rapport aux seuils de l'arrêté du 12/12/2014 relatif au stockage de déchets inertes et en l'occurrence le seuil de 500 mg/kg pour les HCT.

La délimitation de l'impact (verticale et latérale) en F28 réalisée en août 2019 permet d'estimer le volume de déblais non acceptables en ISDI à 40 m³ (surface impactée estimée à 20 m² sur 2 m d'épaisseur) soit 71 Tonnes.

ANALYSES	Unités	LQ	Em1 (0-0,4)	Em 2 (0-0,4)	Em 3 (0-0,6)	F21 (0,3 -1)	F22 (0,6-1)	F27 (0-0,3)	F28 (0-0,6)	F28a (0-1)	F28a (1-2)	F28b (0-1)	F28c (0-1)	Critères d'acceptation ISDI	Réutilisation des TE -	Valeurs de
	0, 5.5		07.0	07.0	0.5	04.7	07.5	04.4	0/4	01.5	20.0	00.4	00.4	1	Niveau 1 ²	référence**
Matière sèche	% P.B.	0,1	97,3	97,8	95	96,7	97,5	94,6	96,1	91,5	99,3	99,6	99,6			
Refus pondéral à 2 mm Chlorures (Cl) solubles	% P.B. mg/kg M.S.	1 20	4,93 <20,0	<1,00 1070	1,93 3200	5,79 3010	<1,00 776	3,56 52,4	11,4 52,3	n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.			
ANALYSES SUR SOL BRUT	mg/kg w.s.	20	<20,0	1070	3200	3010	770	32,4	32,3	TI.G.	Then.	H.G.	H.Cl.			
Métaux																
Arsenic (As)	mg/kg M.S.	1	6,92	8,42	21,7	16,1	12,1	9,01	8,16	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>25</u>	25
Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0,4	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	n.a.	<0,40	<0,40	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		0,4	0,61
Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	5	13,9	10,5	16,4	10,9	n.a.	17,9	16,3	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>90</u>	121,43
Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	5	7,24	7,53	12,6	8,78	n.a.	13	29,8	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>40</u>	128,95
Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	1	8,35	9,72	15,6	10,5	n.a.	17,4	11,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>60</u>	90,70
Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	5	17,1	22,8	37,6	26	n.a.	21,7	18,3	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>50</u>	100,85
Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	5	30,9	34,4	71,6	57,5	n.a.	66,3	93,6	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>150</u>	184,38
Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	0,1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	n.a.	<0,10	<0,10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		0,1	0,1
Hydrocarbures totaux semi et non volatils Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	15	114	355	203	70,6	n.a.	44,8	3240	<15,0	<15,0	15,2	52,8	500	<u>50</u>	
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		2,1	3,07	0,3	2,13	n.a.	1,72	200	<4,00	<4,00	0,25	0,4	000	<u>55</u>	
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		7,62	17,8	4,39	3,31	n.a.	3,77	1590	<4,00	<4,00	0,9	2,76			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		26,7	77,8	32,1	15,9	n.a.	16,4	1260	<4,00	<4,00	4,5	30			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		77,9	257	167	49,2	n.a.	22,8	194	<4,00	<4,00	9,55	19,6			
Hydrocarbures aromatiques polycycliques																
Naphtalène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		0,1	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Acénaphtène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Fluorène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Phénanthrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,2	0,071	n.a.	0,068	0,073	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,31	0,093	n.a.	0,13	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,25	0,073	n.a.	0,11	0,22	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,15	<0,05	n.a.	0,072	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Chrysène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,2	0,054	n.a.	0,11	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,3	0,084	n.a.	0,13	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,14	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,23	0,06	n.a.	0,085	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		<u>0,1</u>	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	0,052	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05	0,13 0,15	<0,05 0,059	n.a.	0,06	<0,05 <0.05	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Somme des HAP	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	2,1	0,039	n.a. n.a.	0,064	0,29	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	50	<u>10</u>	
Composés organiques volatils	mg/kg w.s.		40,03	40,03	2,1	0,47	n.d.	0,03	0,27	40,03	10,03	10,03	40,03	30	10	
Benzène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		0,05	
Toluène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Ethylbenzène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
o-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
m+p-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	n.a.	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500			
Hydrocarbures totaux volatils																
MeC5 - C8 inclus	mg/kg MS	1	<1,0	<1,00	<1,00	<1,1	<1,1	n,a,	n,a,	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00			
> C8 - C10 inclus Somme MeC5 - C10	mg/kg MS mg/kg MS	1	<1,0 <1,0	<1,00 <1,00	<1,00 <1,00	<1,1 <1.1	<1,1 <1.1	n,a, n.a.	n,a, n.a.	<1,00 <1,00	<1,00 <1,00	<1,00	<1,00			
Composés Organiques halogénés volatils	mg/kg wis		<1,0	<1,00	1,00	V1/1	\$171	11,0,	11,0,	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00			
Dichlorométhane	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Chlorure de vinyle	mg/kg MS	0,02	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02		0.1	
1,1-Dichloroét hylène	mg/kg MS	0,02	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10			
Trans-1,2-dichloroéthylène	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10			
cis 1,2-Dichloroét hylène	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10		<u>0,1</u>	
Chloroforme	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02			
Tetrachlorométhane	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02			
1,1-Dichloroéthane	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10			
1,2-Dichloroéthane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
1,1,1-Trichloroéthane 1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg MS mg/kg MS	0,1 0,1	n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	<0,10 <0,20	<0,10 <0,20	<0,10 <0,20	<0,10 <0,20			
Trichloroéthylène	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20		0,1	
Tetrachloroéthylène	mg/kg MS	0,02	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05		0,2	
Bromochlorométhane	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20			
Dibromométhane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20			
1,2-Dibromoéthane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Bromoforme (tribromométhane)	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20			
Bromodichlorométhane	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20			
Dibromochlorométhane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20			

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

³ Teneur supérieure au fond géochimique local et au niveau 2 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

Tableau 15 : Résultats des analyses des sols de l'ancien site de MISTRAL Industries – zone II – partie 1 (mai 2019)

n.a. : paramètre non analysé

^{*}Teneur supérieure au seui d'acceptation en ISDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

*Teneur supérieure au niveau 1 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

ANALYSES	Unités	LQ	Em 5 (0-1	F31 (0-0,2)	F31 (0,2-1)	F32 (0-0,3)	Em 4 (0-0,2)	F33 (1-2)	F34 (1-2)	F35 (0-1)	F35 (1-2)	F36 (0-1)	F36 (1-2)	Critères d'acceptation ISDI	Réutilisation des TE -	Valeurs de référence**
Matière sèche	% P.B.	0,1	97,6	97,6	96,9	97,6	88,6	93,4	87,9	89,9	86,8	98,2	97,9	1	Niveau 1 ²	reference
Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	0,1	7,97	6,52	4,6	13,3	4,64	1,08	2,46	2,65	1,75	14,7	23,8			
Chlorures (Cl) solubles	mg/kg M.S.	20	<20,0	<20,0	34,6	36,1	88,7	93	398	26700	7870	<20,0	<20,0			
ANALYSES SUR SOL BRUT	, v															
Métaux																
Arsenic (As)	mg/kg M.S.	1	7,76	19,4	12,6	23,3	29,6	<u>27,1</u>	43,6	<u>27,8</u>	<u>34,4</u>	5,99	6,49		<u>25</u>	25
Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0,4	<0,40	< 0.40	n.a.	< 0.40	<0,40	n.a.	n.a.	< 0.40	n.a.	< 0.40	n.a.		0,4	0,61
Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	5	10,4	12,9	n.a.	12,8	14,7	n.a.	n.a.	17,1	n.a.	12,2	n.a.		90	121,43
Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	5	6,28	10,3	n.a.	11,5	14	n.a.	n.a.	15,6	n.a.	8,33	n.a.		<u>40</u>	128,95
Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	1	8,79	11,1	n.a.	13,1	14,8	n.a.	n.a.	17,9	n.a.	12,1	n.a.		<u>60</u>	90,70
Plomb (Pb) Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	5 5	13,8 34,3	31,5 65,7	n.a. n.a.	38,2 72,8	<u>51,1</u> 85,4	n.a. n.a.	n.a. n.a.	<u>52,4</u> 79,6	n.a. n.a.	13,7 52	n.a. n.a.		<u>50</u> 150	100,85
Mercure (Hq)	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	0,1	<0.10	<0.10	n.a.	<0.10	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.		0,1	184,38
Hydrocarbures totaux semi et non volatils	mg/kg ivi.s.	0,1	<0,10	<0.10	II.a.	<0.10	<0,10	11.4.	II.d.	<0.10	II.a.	<0.10	II.a.		<u>0,1</u>	0,1
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	15	35,6	<15,0	n.a.	17,3	63,7	n.a.	n.a.	64,5	n.a.	<15,0	n.a.	500	<u>50</u>	
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		2,37	<4,00	n.a.	1,25	1,78	n.a.	n.a.	2,23	n.a.	<4,00	n.a.			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		2,64	<4,00	n.a.	1,39	7,53	n.a.	n.a.	6,77	n.a.	<4,00	n.a.			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		16,8	<4,00	n.a.	6,85	30,8	n.a.	n.a.	38	n.a.	<4,00	n.a.			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		13,8	<4,00	n.a.	7,77	23,6	n.a.	n.a.	17,6	n.a.	<4,00	n.a.			
Hydrocarbures aromatiques polycycliques																
Naphtalène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.	<0,05	n.a.	<0,05	n.a.		<u>0,1</u>	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.	<0,05	n.a.	<0,05	n.a.			
Acénaphtène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05	n.a.	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05	n.a.	n.a.	<0,05 <0.05	n.a.	<0,05	n.a.			
Fluorène Phénanthrène	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	0,05 0,05	<0,05	<0,05	n.a. n.a.	0,14	0,36	n.a. n.a.	n.a. n.a.	0,43	n.a. n.a.	<0,05 <0,05	n.a. n.a.			
Anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	0,078	n.a.	n.a.	0,43	n.a.	<0,05	n.a.			
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	0,21	0,56	n.a.	n.a.	0,62	n.a.	<0,05	n.a.			
Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	0,17	0,43	n.a.	n.a.	0,48	n.a.	<0,05	n.a.			
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	0,1	0,28	n.a.	n.a.	0,28	n.a.	<0,05	n.a.			
Chrysène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	0,13	0,36	n.a.	n.a.	0,35	n.a.	<0,05	n.a.			
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	0,19	0,54	n.a.	n.a.	0,55	n.a.	<0,05	n.a.			
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	0,081	0,21	n.a.	n.a.	0,24	n.a.	<0,05	n.a.			
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	0,14	0,36	n.a.	n.a.	0,42	n.a.	<0,05	n.a.		<u>0,1</u>	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	0,084	n.a.	n.a.	0,096	n.a.	<0,05	n.a.			
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	0,069	0,22	n.a.	n.a.	0,19	n.a.	<0,05	n.a.			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	0,1	0,25	n.a.	n.a.	0,26	n.a.	<0,05	n.a.	50	40	
Somme des HAP	mg/kg M.S.		<0,05	<0,05	n.a.	1,3	3,7	n.a.	n.a.	4	n.a.	<0,05	n.a.	50	<u>10</u>	
Composés organiques volatils Benzène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.	<0,05	n.a.	<0,05	n.a.		0,05	
Toluène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.	<0,05	n.a.	<0,05	n.a.		0,03	
Ethylbenzène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.	<0,05	n.a.	<0,05	n.a.			
o-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.	<0,05	n.a.	<0,05	n.a.			
m+p-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	n.a.	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.	<0,05	n.a.	<0,05	n.a.			
Somme des BTEX	mg/kg M.S.	-,	<0,0500	<0,0500	n.a.	<0,0500	<0,0500	n.a.	n.a.	<0,0500	n.a.	<0,0500	n.a.	6	1,5	
Hydrocarbures totaux volatils															_	
MeC5 - C8 inclus	mg/kg MS	1	<1,1	<1,0	<1,1	<1,00	<1,1	n,a,	n,a,	<1,00	n,a,	<1,1	n,a,			ĺ
> C8 - C10 inclus	mg/kg MS	1	<1,1	<1,0	<1,1	<1,00	<1,1	n,a,	n,a,	<1,00	n,a,	<1,1	n,a,			
Somme MeC5 - C10	mg/kg MS		<1,1	<1,0	<1,1	<1,00	<1,1	n,a,	n,a,	<1,00	n,a,	<1,1	n,a,			
Composés Organiques halogénés volatils																
Dichlorométhane	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Chlorure de vinyle	mg/kg MS	0,02	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
1,1-Dichloroéthylène	mg/kg MS	0,02	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Trans-1,2-dichloroét hylène	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
cis 1,2-Dichloroéthylène	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Chloroforme	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Tetrachlorométhane	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
1,1-Dichloroéthane 1,2-Dichloroéthane	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
1,1,1-Trichloroéthane	mg/kg MS	0,2 0,1	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.			
1,1,2-Trichloroéthane	mg/kg MS mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a. n.a.	n.a.			
Trichloroéthylène	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		0,1	
Tetrachloroéthylène	mg/kg MS	0,02	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		0,2	
Bromochlorométhane	mg/kg MS	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Dibromométhane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
1,2-Dibromoéthane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Bromoforme (tribromométhane)	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Bromodichlorométhane	mg/kg MS	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Dibromochlorométhane	mg/kg MS	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
-																

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

Tableau 16 : Résultats des analyses des sols de l'ancien site de MISTRAL Industries – zone II – partie 2 (mai 2019)

n.a. : paramètre non analysé

¹Teneur supérieure au seuil d'acceptation en ISDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

² Teneur supérieure au niveau 1 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

³ Teneur supérieure au fond géochimique local et au niveau 2 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

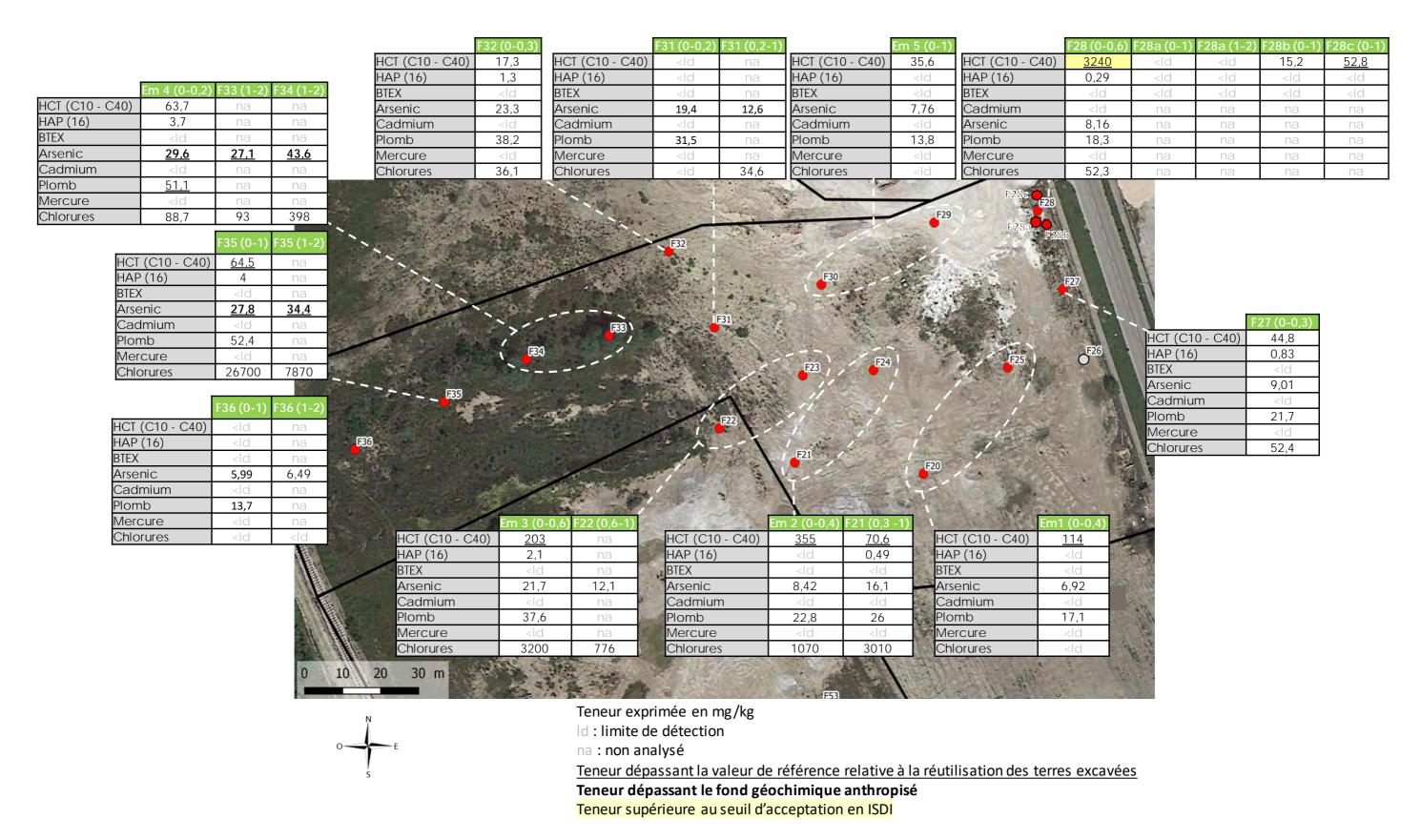


Figure 13 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des sols de l'ancien site de MISTRAL Industries – zone II (mai 2019)

7.6.3. Zone IV

Les résultats d'analyses sont regroupés dans les Tableaux 17, 18 et 19 pages suivantes. Une carte de synthèse est également proposée en Figure 14.

Le rapport d'analyses du laboratoire est figuré en annexe 16.

Les résultats montrent :

Pour les métaux :

- Des dépassements du fond géochimique en arsenic sont enregistrés dans 7 échantillons sur 29.
 Ces anomalies sont généralement faibles mais ponctuellement modérées (teneur maximale de 55,8 mg/kg). Elles sont constatées en différentes parties de la zone IV.
- Un faible dépassement en plomb est enregistré (108 mg/kg pour une valeur de fond géochimique à 100,9 mg/kg).
- Tous les autres métaux présentent des teneurs inférieures au fond géochimique.

Pour les hydrocarbures totaux C10-C40 :

- Les HCT C10-C40 sont détectés dans 6 échantillons sur 7 à l'état de traces ou en faibles concentrations (jusqu'à 197 mg/kg).

Pour les HAP:

Les HAP sont présents dans 5 échantillons sur 7 à l'état de traces ou en faibles teneurs. La concentration maximale de 9,4 mg/kg est enregistrée dans la partie sud de la zone IV et à l'ouest de la société LAFARGE, qui n'a pas connu d'usage particulier mais qui a pu être utilisé temporairement pour du stockage de matériaux ou autre.

Pour les BTEX:

- Ces composés ne sont pas détectés dans les échantillons.

Les chlorures n'ont pas été analysés dans la zone IV.

Gestion des déblais :

- Aucun dépassement des seuils ISDI sur matrice brute n'est constaté. En cas d'excavation et d'évacuation de ces déblais hors du site, ceux-ci seraient acceptés en ISDI en première approche, sous réserves d'analyses complémentaires sur lixiviats.
- Dans l'éventualité d'une réutilisation des terres excavées, la compatibilité avec le site receveur devra être établie en raison de la présence de d'arsenic notamment.

Mathew Schoe Sh.P.B. 0.1 96.1 97.5 94.1 92 90 0.0 0	ANALYSES	Unités	LQ	Em1 (0- 0,4)	Em2 (0-0,4)	Em3 (0-0,4)	F40 (0-1)	F41 (0-1)	F37 (0-0,4)	F37 (0,4-1)	F38 (0-0,2)	F38 (0,2-1)	Critères d'acceptation ISDI 1	Réutilisation des TE - Niveau 1 ²	Valeurs de référence 3
NAM-SESSES SQL (BMT NAME	Matière sèche	% P.B.	0,1	96,1	97,5	94,1	92	98	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Note	Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	1	33,9	81,8	13,6	11,1	45,7	18,8	15,5	23,4	36,6			
Pasent (As)	ANALYSES SUR SOL BRUT														
Cadmin (Co)	Métaux														
Chromo (Cr)	Arsenic (As)	mg/kg M.S.	1	11,3	23,6	<u>26,8</u>	<u>55,8</u>	4,82	34,3	7,43	21,9	7,07		<u>25</u>	25
Cubmo (Clu) mg/kg MS 5 28.2 12.3 15.2 17 < 5.00 na na na na na na na	Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0,4	0,41	< 0.40	0,57	0,53	< 0.40	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,4</u>	0,61
Sicked (N)	Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	5	15,9	15,9	17	15,8	6,18	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>90</u>	121,43
Permis (Pb)	Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	5	28,2	12,3	15,2	17	<5.00	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>40</u>	128,95
2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	1	15,4	17,5	18,6	18,2	6,89	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>60</u>	90,70
Mercure (Hg) mg/kg M.S. 0,1 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0.10 <0	Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	5	45,1	44,6	<u>53,6</u>	<u>108</u>	5,99	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>50</u>	100,85
Hydrocarbures tolaus semi et non volatis	Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	5	83	77,7	96,8	116	23,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>150</u>	184,38
Indice bydrocarbures (C10 C40) mg/kg MS 15 36.4 26.7 48.9 18.6 415.0 n.a	Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	0,1	< 0.10	< 0.10	< 0.10	< 0.10	< 0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	0,1
HCT (nCr0-nC16) (Calcul) mg/kg MS 2,84 1,59 6,12 3,18 4,00 n.a.	Hydrocarbures totaux semi et non volatils														
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	15	36,4	26,7	48,9	18,6	<15.0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	500	<u>50</u>	
HCT (~nC22 - nC30) (Calcul)	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		5,95	0,17	7,57	1,56	<4.00	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		2,84	1,59	6,12	3,18	<4.00	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Hydrocarbures aromatiques polycycliques Naphtalene mg/kg M.S. 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05 < 0.05	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		14,4	6,87	22	8,66	<4.00	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Naphtalène mg/kg M.S. 0,05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		13,3	18	13,2	5,22	<4.00	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Acénaphthylène mg/kg M.S. 0,05	Hydrocarbures aromatiques polycycliques														
Acénaphtène mg/kg M.S. 0,05	Naphtalène	mg/kg M.S.	0,05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Flucrène mg/kg M.S. 0,05	Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0,05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Phénanthrène mg/kg M.S. 0,05 0,055 0,13 0,83 0,39 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a	Acénaphtène	mg/kg M.S.	0,05	< 0.05	< 0.05	0,13	0,056	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Anthracène mg/kg M.S. 0,05	Fluorène	mg/kg M.S.	0,05	< 0.05	< 0.05	0,06	< 0.05	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Anthracène mg/kg M.S. 0,05 <0.05 <0.05 <0.05 0,19 0,1 <0.05 n.a. n	Phénanthrène		0,05	0,055	0,13	0,83	0,39	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Fluoranthène mg/kg M.S. 0,05 0,11 0,17 1,3 0,52 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a	Anthracène			< 0.05	< 0.05	0,19	0,1	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Pyrène mg/kg M.S. 0,05 0,083 0,14 1,2 0,48 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a	Fluoranthène			0,11	0,17	1,3	0,52	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo-(a)-anthracène mg/kg M.S. 0,05 0,067 0,091 0,73 0,27 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a	Pyrène		0,05	0,083	0,14	1,2	0,48	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Chrysène mg/kg M.S. 0,05 0,12 0,13 1 0,35 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a	Benzo-(a)-anthracène		0,05	0,067	0,091	0,73	0,27	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(b)fluoranthène mg/kg M.S. 0,05 0,14 0,14 1,2 0,45 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a			0,05	0,12	0,13	1	0,35	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(k)fluoranthène mg/kg M.S. 0,05 0,055 0,071 0,5 0,18 < 0.05 n.a.			0.05			1,2		< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(a)pyrène mg/kg M.S. 0,05 0,084 0,091 0.87 0.33 < 0.05 n.a. n			0.05	0,055			0,18	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Dibenzo(a,h)anthracène mg/kg M.S. 0,05 < 0.05 0,052 0,052 0,28 0,12 < 0.05 n.a.				1	0,091	0,87	0,33	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		0,1	
Benzo(ghi)Pérylène mg/kg M.S. 0,05 0,073 0,068 0,51 0,23 < 0.05 n.a. <			l .	1	1		1	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		_	
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène mg/kg M.S. 0,05 0,078 0,081 0,63 0,26 < 0.05 n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. n.a. 50 10 Composés organiques volatils 0,87 1,2 9,4 3,7 < 0.05				1	1		1		n.a.		n.a.	n.a.			
Somme des HAP mg/kg M.S. 0,87 1,2 9,4 3,7 <0.05 n.a. n.a. n.a. 50 10 Composés organiques volatils 0			l '	1					n.a.			n.a.			
Composés organiques volatils	-		5,55		1		1						50	10	
				575	- /	- , -	- 7							_ 	
		ma/ka M.S	0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05	n.a	n.a	n.a	n.a.		0.05	
Toluène mg/kg M.S. 0,05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a.			l '	1										<u>5,00</u>	
Ethylbenzène mg/kg M.S. 0,05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a.			· ·	1	1										
o-Xylène mg/kg M.S. 0,05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a.															
m+p-Xylène mg/kg M.S. 0,05 <0.05 <0.05 <0.05 <0.05 n.a. n.a. n.a. n.a.			.,	1	1										
Somme des BTEX mg/kg M.S. <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0500 <0.0			0,03	1					n.a.	n.a.	n.a.	II.Cl.	6	1.5	

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

Tableau 17 : Résultats des analyses des sols de la parcelle d'étude – zone IV – partie 1 (mai 2019)

n.a. : paramètre non analysé

¹Teneur supérieure au seuil d'acceptation en ISDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

² Teneur supérieure au niveau 1 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

³ Teneur supérieure au fond géochimique local et au niveau 2 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

ANALYSES Unités	LQ	F39 (0-0,2)	F39 (0,2-1)	F40 (1-2)	F41 (1-2)	F42 (0-0,2)	F42 (0,2-1)	F43 (0-0,4)	F43 (0,4-1)	F44 (0-0,4)	F44 (0,4-1)	Critères d'acceptation ISDI ¹	Réutilisation des TE - Niveau 1 ²	Valeurs de référence 3
Matière sèche % P.B.	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Refus pondéral à 2 mm % P.B.	1	2,2	9,3	44,1	8,12	14,7	30	33,2	14,2	24,1	4,1			
ANALYSES SUR SOL BRUT														
Métaux														
Arsenic (As) mg/kg M.:	5. 1	11,7	14,1	11	7,45	<u>35,9</u>	15,2	11,1	<u>25,4</u>	14,3	9,28		<u>25</u>	25
Cadmium (Cd) mg/kg M.	0,4	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,4</u>	0,61
Chrome (Cr) mg/kg M.:	5. 5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>90</u>	121,43
Cuivre (Cu) mg/kg M.:	5. 5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>40</u>	128,95
Nickel (Ni) mg/kg M.	5. 1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>60</u>	90,70
Plomb (Pb) mg/kg M.	5. 5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>50</u>	100,85
Zinc (Zn) mg/kg M.	5. 5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>150</u>	184,38
Mercure (Hg) mg/kg M.	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	0,1
Hydrocarbures totaux semi et non volatils														
Indice Hydrocarbures (C10-C40) mg/kg M.	5. 15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	500	<u>50</u>	
HCT (nC10 - nC16) (Calcul) mg/kg M.:	5.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul) mg/kg M.:	5.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul) mg/kg M.	5.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul) mg/kg M.:	5.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Hydrocarbures aromatiques polycycliques														
Naphtalène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Acénaphthylène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Acénaphtène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Fluorène mg/kg M.:	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Phénanthrène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Anthracène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Fluoranthène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Pyrène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo-(a)-anthracène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Chrysène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(b)fluoranthène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(k)fluoranthène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(a)pyrène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Dibenzo(a,h)anthracène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(ghi)Pérylène mg/kg M.:	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Somme des HAP mg/kg M.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	50	<u>10</u>	
Composés organiques volatils														
Benzène mg/kg M.	5. 0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,05</u>	
Toluène mg/kg M.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Ethylbenzène mg/kg M.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
o-Xylène mg/kg M.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
m+p-Xylène mg/kg M.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Somme des BTEX mg/kg M.:												6	<u>1,5</u>	

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

Tableau 18 : Résultats des analyses des sols de de la parcelle d'étude – zone IV – partie 2 (mai 2019)

n.a. : paramètre non analysé

¹Teneur supérieure au seuil d'acceptation en ISDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

² Teneur supérieure au niveau 1 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

³ Teneur supérieure au fond géochimique local et au niveau 2 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

ANALYSES	Unités	LQ	F45 (0-0,4)	F45 (0,4-1)	F46 (0-0,4)	F46 (0,4-1)	F47 (0-1)	F47 (1-2)	F48 (0-0,3)	F48 (0,3-1)	F49 (0-0,4)	F49 (0,4-1)	Critères d'acceptation	Réutilisation des TE -	Valeurs de référence 3
Matière sèche	% P.B.	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	98	n.a.	95,9	n.a.	n.a.	n.a.			
Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	1	11,3	8,16	18,4	2,15	4,01	3,86	73,4	16,8	8,02	27,5			
ANALYSES SUR SOL BRUT															
Métaux															
Arsenic (As)	mg/kg M.S.	1	9,07	17	13,3	5,88	5,14	5,46	21,3	<u>28</u>	11,2	4,43		<u>25</u>	25
Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0,4	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.40	n.a.	< 0.40	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,4</u>	0,61
Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	8,68	n.a.	15,6	n.a.	n.a.	n.a.		<u>90</u>	121,43
Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<5.00	n.a.	12,1	n.a.	n.a.	n.a.		<u>40</u>	128,95
Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	8,57	n.a.	16,8	n.a.	n.a.	n.a.		<u>60</u>	90,70
Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	6,63	n.a.	42,4	n.a.	n.a.	n.a.		<u>50</u>	100,85
Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	22,6	n.a.	100	n.a.	n.a.	n.a.		<u>150</u>	184,38
Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	0,1
Hydrocarbures totaux semi et non volatils															,
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	19,8	n.a.	<u>197</u>	n.a.	n.a.	n.a.	500	<u>50</u>	
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0,73	n.a.	6,64	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	2	n.a.	6,1	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	7,4	n.a.	45,9	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	9,68	n.a.	138	n.a.	n.a.	n.a.			
Hydrocarbures aromatiques polycycliques															
Naphtalène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Acénaphtène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Fluorène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Phénanthrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	0,063	n.a.	n.a.	n.a.			
Anthracène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	0,081	n.a.	n.a.	n.a.			
Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	0,07	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Chrysène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	0,06	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.		<u> </u>	
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Somme des HAP	mg/kg M.S.	3,00	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	0,27	n.a.	n.a.	n.a.	50	<u>10</u>	
Composés organiques volatils							15.00	11101	- 1- 1				30	<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	
Benzène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,05</u>	
Toluène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.		5,55	
Ethylbenzène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
o-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
m+p-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	< 0.05	n.a.	< 0.05	n.a.	n.a.	n.a.			
Somme des BTEX		0,05	II.d.	II.d.	II.d.	II.d.	<0.05	11.d.	<0.05	II.d.	II.a.	II.a.	6	1 5	
SOLLILLIG GGS DLEY	mg/kg M.S.		ļ				<0.0500		<0.0500				6	<u>1,5</u>	

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

Tableau 19 : Résultats des analyses des sols de de la parcelle d'étude – zone IV – partie 3 (mai 2019)

n.a. : paramètre non analysé

¹Teneur supérieure au seuil d'acceptation en ISDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

² Teneur supérieure au niveau 1 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

³ Teneur supérieure au fond géochimique local et au niveau 2 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

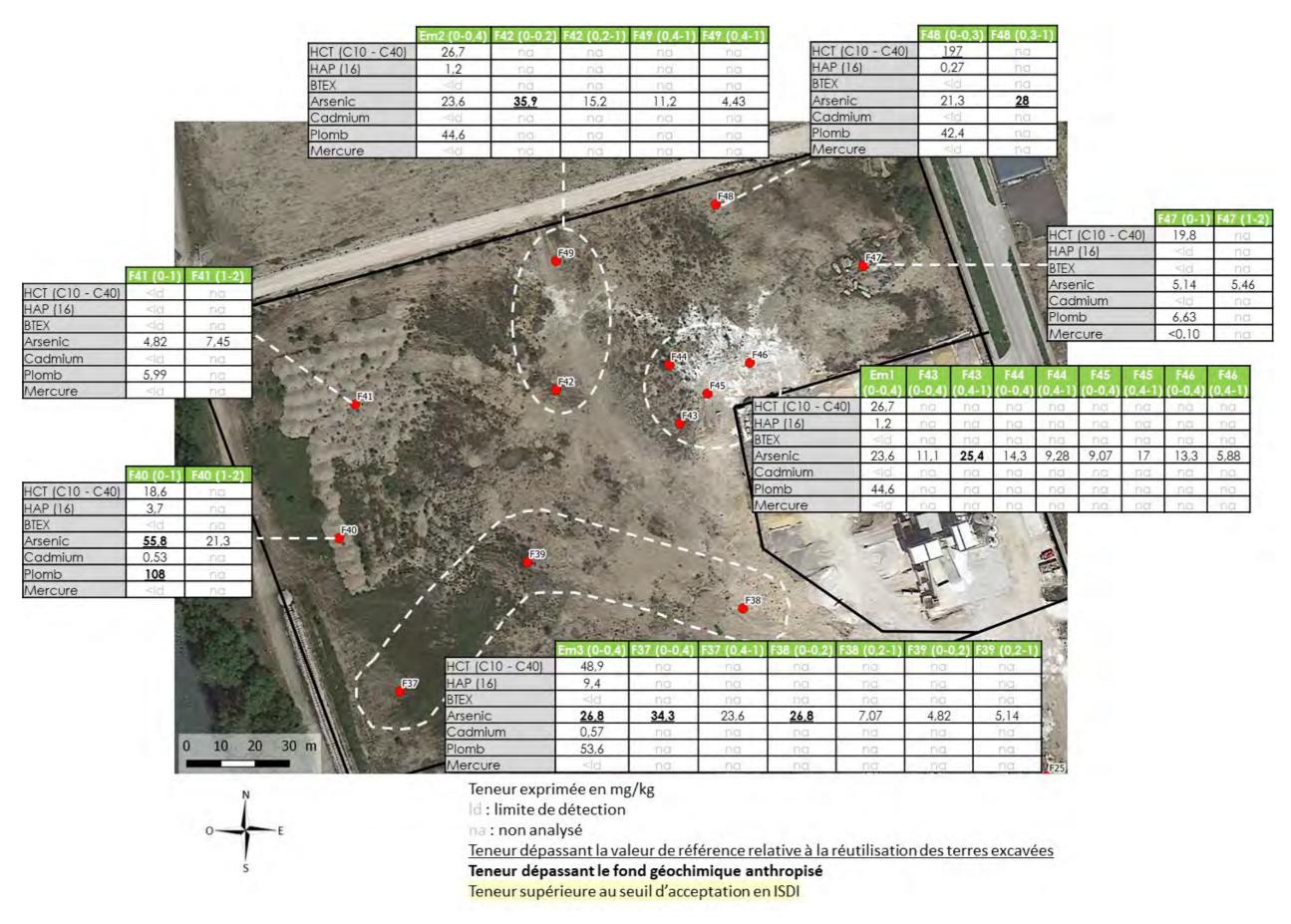


Figure 14 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des sols de la parcelle d'étude – zone IV (mai 2019)

7.6.4. Zone V

Les résultats d'analyses sont regroupés dans le Tableaux 20, 21 et 22 pages suivantes. Une carte de synthèse est également proposée en Figure 15.

Le rapport d'analyses du laboratoire est figuré en annexe 16.

Les résultats montrent :

Pour les métaux :

- Des dépassements du fond géochimique en arsenic sont enregistrés dans 5 échantillons sur 30. Ces anomalies sont généralement faibles mais ponctuellement modérées (teneur maximale de 59,3 mg/kg). Elles concernent les terrains au nord (F51 et F52) et à l'est (F53) de la zone V.
- Tous les autres métaux sont à des concentrations inférieures au fond géochimique.

Pour les hydrocarbures totaux C10-C40 :

- Les HCT C10-C40 sont détectés dans 3 échantillons sur 7 à l'état de traces (jusqu'à 75,6 mg/kg).

Pour les HAP:

 Les HAP sont présents dans 4 échantillons sur 7 à l'état de traces ou en faibles teneurs (jusqu'à 3,5 mg/kg.

Pour les BTEX:

- Ces composés ne sont pas détectés dans les échantillons.

Pour les chlorures :

 Les chlorures sont détectés à des teneurs importantes (jusqu'à 5 110 mg/kg) au nord de la zone V (F51 et F52). La présence de traces blanches de sel est visible en surface.

Gestion des déblais :

- Aucun dépassement des seuils ISDI sur matrice brute n'est constaté. En cas d'excavation et d'évacuation de ces déblais hors du site, ceux-ci seraient acceptés en ISDI en première approche. A noter toutefois que la présence de chlorures pourrait conduire à déclasser les déblais. Des analyses complémentaires sur lixiviats seraient nécessaires pour confirmer ce point.
- Dans l'éventualité d'une réutilisation des terres excavées, la compatibilité avec le site receveur devra être établie en raison de la présence de d'arsenic notamment.

ANALYSES	Harte.	10	F1 (0.1)	F 2 (0, 0, F)	F2 (0.0.4)	F 4 (0.4)	FF ((0, 0, 4)	FF0 (0.4)	F(1 (0 1)	FF0 (0, 0, 2)	FF0 (0.2.4)	Critères d'acceptation	Réutilisation des TE - Niveau	Valeurs de
ANALYSES	Unités	LQ	Em1 (0-1)	Em2 (0-0,5)		Em4 (0-1)	F56 (0-0,4)	F58 (0-1)	F61 (0-1)	F50 (0-0,2)	F50 (0,2-1)	ISDI ¹	1 ²	référence ³
Matière sèche	% P.B.	0,1	97,8	99,4	94,9	96,2	99,6	99,2	99,1	98,9	97,5			
Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	1	6,23	17	14,6	26,9	20,1	9,26	20,4	n.a.	n.a.			
Chlorures (CI) solubles	mg/kg M.S.	20	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<20,0	<20,0			
ANALYSES SUR SOL BRUT														
Métaux														
Arsenic (As)	mg/kg M.S.	1	<u>28,3</u>	18,6	11,9	7,42	8,02	6,02	4,39	6,23	6,87		<u>25</u>	25
Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0,4	<0,40	0,44	<0,40	0,53	<0,40	<0,40	<0,40	n.a.	n.a.		<u>0,4</u>	0,61
Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	5	15,2	17,1	23,1	20,3	14,8	8,69	11,1	n.a.	n.a.		<u>90</u>	121,43
Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	5	12,4	18,8	11,3	54,2	16,9	<5,00	<5,00	n.a.	n.a.		<u>40</u>	128,95
Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	1	14,8	17,6	21,4	15,1	18,9	9,1	11,2	n.a.	n.a.		<u>60</u>	90,70
Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	5	49,1	39,6	21,1	25,4	22,5	5,83	7,14	n.a.	n.a.		<u>50</u>	100,85
Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	5	80,6	94,7	49,6	80,6	73,9	20,7	22,3	n.a.	n.a.		<u>150</u>	184,38
Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	0,1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	0,1
Hydrocarbures totaux semi et non volatils														
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	15	20,5	<u>75,6</u>	<15,0	30	<15,0	<15,0	<15,0	n.a.	n.a.	500	<u>50</u>	
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		0,52	0,51	<4,00	7,3	<4,00	<4,00	<4,00	n.a.	n.a.			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		3,6	3,96	<4,00	1,03	<4,00	<4,00	<4,00	n.a.	n.a.			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		9,97	51,8	<4,00	9,06	<4,00	<4,00	<4,00	n.a.	n.a.			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		6,45	19,3	<4,00	12,6	<4,00	<4,00	<4,00	n.a.	n.a.			
Hydrocarbures aromatiques polycycliques														
Naphtalène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Acénaphtène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Fluorène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Phénanthrène	mg/kg M.S.	0,05	0,36	0,17	0,053	0,057	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Anthracène	mg/kg M.S.	0,05	0,071	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	0,55	0,24	0,065	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	0,42	0,19	0,061	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	0,05	0,3	0,13	0,094	0,058	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Chrysène	mg/kg M.S.	0,05	0,39	0,17	0,094	0,067	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	0,51	0,22	0,053	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	0,23	0,096	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<u>0,35</u>	0,17	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	0,05	0,052	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0,05	0,12	0,053	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	0,15	0,063	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Somme des HAP	mg/kg M.S.		3,5	1,5	0,42	0,18	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.	50	<u>10</u>	
Polychlorobyphényls														
PCB 28	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	n.a.	n.a.			
PCB 52	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	n.a.	n.a.			
PCB 101	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	n.a.	n.a.			
PCB 118	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	n.a.	n.a.			
PCB 138	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	n.a.	n.a.			
PCB 153	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	n.a.	n.a.			
PCB 180	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	n.a.	n.a.		_	
SOMME PCB (7)	mg/kg M.S.		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	n.a.	n.a.	1	<u>0,2</u>	
Composés organiques volatils	,				0									
Benzène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.		<u>0,05</u>	
Toluène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Ethylbenzène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
o-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
m+p-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	n.a.	n.a.			
Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	n.a.	n.a.	6	<u>1,5</u>	

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

Tableau 20 : Résultats des analyses des sols de la parcelle d'étude – zone V – partie 1 (mai 2019)

n.a.: paramètre non analysé

¹ Teneur supérieure au seuil d'acceptation en ISDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

² <u>Teneur supérieure au niveau 1 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)</u>

³ Teneur supérieure au fond géochimique local et au niveau 2 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

ANALYSES	Unités	LQ	F51 (0-0,5)	F51 (0,5-1)	F52 (0-0,2)	F52 (0,2-1)	F53 (0-1)	F53 (1-2)	F54 (0-0,4)	F54 (0,4-1)	F55 (0-0,4)	F55 (0,4-1)	Critères d'acceptation	Réutilisation des TE - Niveau	Valeurs de
Matière sà aba	% P.B.	0.1	89,7	98,8	96,2	89,2	200	2.0	2.0		200	200	ISDI ¹	1*	référence ³
Matière sèche Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	0,1 1	n.a.	90,0 n.a.	90,2 n.a.	n.a.	n.a. 5,51	n.a. 15,2	n.a. 22,3	n.a. 8,96	n.a. 3,07	n.a. 17,3			
Chlorures (Cl) solubles	mg/kg M.S.	20	4280	1170	1520	5110	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
ANALYSES SUR SOL BRUT	Hig/kg W.S.	20	4200	1170	1320	3110	n.c.	n.c.	n.c.	n.a.	II.d.	II.d.			
Métaux															
Arsenic (As)	mg/kg M.S.	1	29	11,1	25,2	59,3	31,7	27,1	12,8	3,32	11,9	17,9		<u>25</u>	25
Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0,4	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>23</u> <u>0,4</u>	25
Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>90</u>	0,61
Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>40</u>	121,43
Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>40</u> <u>60</u>	128,95 90,70
Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>50</u>	
Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>50</u> 150	100,85
Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	184,38
Hydrocarbures totaux semi et non volatils	mg/kg ivi.s.	0,1	Th.C.	11.0.	Th.C.	Th.C.	n.a.	11.01	11.0.	Th.C.	11.0.	11.0.		<u>0,1</u>	0,1
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	500	<u>50</u>	
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	- 55	<u> </u>	
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	mg, ng me.		11101	11101	11101	11101	11101	11101	11101	11101	11101	11101			
Naphtalène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>571.</u>	
Acénaphtène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Fluorène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Phénant hrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Anthracène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Chrysène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u></u>	
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Somme des HAP	mg/kg M.S.	-,	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	50	<u>10</u>	
Polychlorobyphényls	3 3													_	
PCB 28	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 52	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 101	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 118	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 138	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 153	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 180	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
SOMME PCB (7)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1	<u>0,2</u>	
Composés organiques volatils															
Benzène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,05</u>	
Toluène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Ethylbenzène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
o-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
m+p-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Somme des BTEX	mg/kg M.S.	-,	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	6	<u>1,5</u>	

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

Tableau 21 : Résultats des analyses des sols de de la parcelle d'étude – zone V – partie 2 (mai 2019)

n.a.: paramètre non analysé

¹ Teneur supérieure au seuil d'acceptation en ISDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

² <u>Teneur supérieure au niveau 1 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)</u>

³ Teneur supérieure au fond géochimique local et au niveau 2 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

ANALYSES	Unités	LQ	F55 (0-0,4)	F55 (0,4-1)	F56 (0,4-1)	F57 (0-0,3)	F57 (0,3-1)	F58 (1-2)	F59 (0-1)	F59 (1-2)	F60 (0-1)	F60 (1-2)	F61 (1-2)	Critères d'acceptation ISDI 1	Réutilisation des TE - Niveau	Valeurs de référence 3
Matière sèche	% P.B.	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1301		relefence
Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	1	3,07	17,3	28	16,7	22,3	22,7	40,8	25,6	33,9	83,7	35,3			
Chlorures (CI) solubles	mg/kg M.S.	20	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<20,0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
ANALYSES SUR SOL BRUT	mg/ng mio	20	11101	THE	THE	THE	THE	120/0	11101	THE	THE.	THE	11101			
Métaux																
Arsenic (As)	mg/kg M.S.	1	11,9	17,9	3,78	15,4	5,98	3	11,4	5,57	6,72	8,41	4,05		<u>25</u>	25
Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	0,4	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>23</u> <u>0,4</u>	25
Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			0,61
Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>90</u>	121,43
		1					1				1				<u>40</u>	128,95
Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	·	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>60</u>	90,70
Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>50</u>	100,85
Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>150</u>	184,38
Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	0,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	0,1
Hydrocarbures totaux semi et non volatils														500	50	
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	500	<u>50</u>	1
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Hydrocarbures aromatiques polycycliques																
Naphtalène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Acénaphtène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Fluorène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Phénant hrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Anthracène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Chrysène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,1</u>	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		_	
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
Somme des HAP	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	50	<u>10</u>	
Polychlorobyphényls	Ü														_	
PCB 28	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 52	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 101	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 118	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 138	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 153	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
PCB 180	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
SOMME PCB (7)	mg/kg M.S.	0,01	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1	<u>0,2</u>	
Composés organiques volatils	mg/kg w.s.		m.a.	m.a.	m.a.	11.0.	11.0.	m.d.	11.0.	m.a.	m.d.	m.a.	11.0.	'	<u> </u>	
Benzène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>0,05</u>	
Toluène		0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		<u>5,05</u>	[[
	mg/kg M.S.					1	l		l							
Ethylbenzène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
o-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			[
m+p-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	,	4.5	[
Somme des BTEX	mg/kg M.S.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	6	<u>1,5</u>	i l

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

Tableau 22 : Résultats des analyses des sols de de la parcelle d'étude – zone V – partie 3 (mai 2019)

n.a.: paramètre non analysé

¹ Teneur supérieure au seuil d'acceptation en ISDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

² <u>Teneur supérieure au niveau 1 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)</u>

³ Teneur supérieure au fond géochimique local et au niveau 2 défini par le guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols pollués (BRGM 2017)

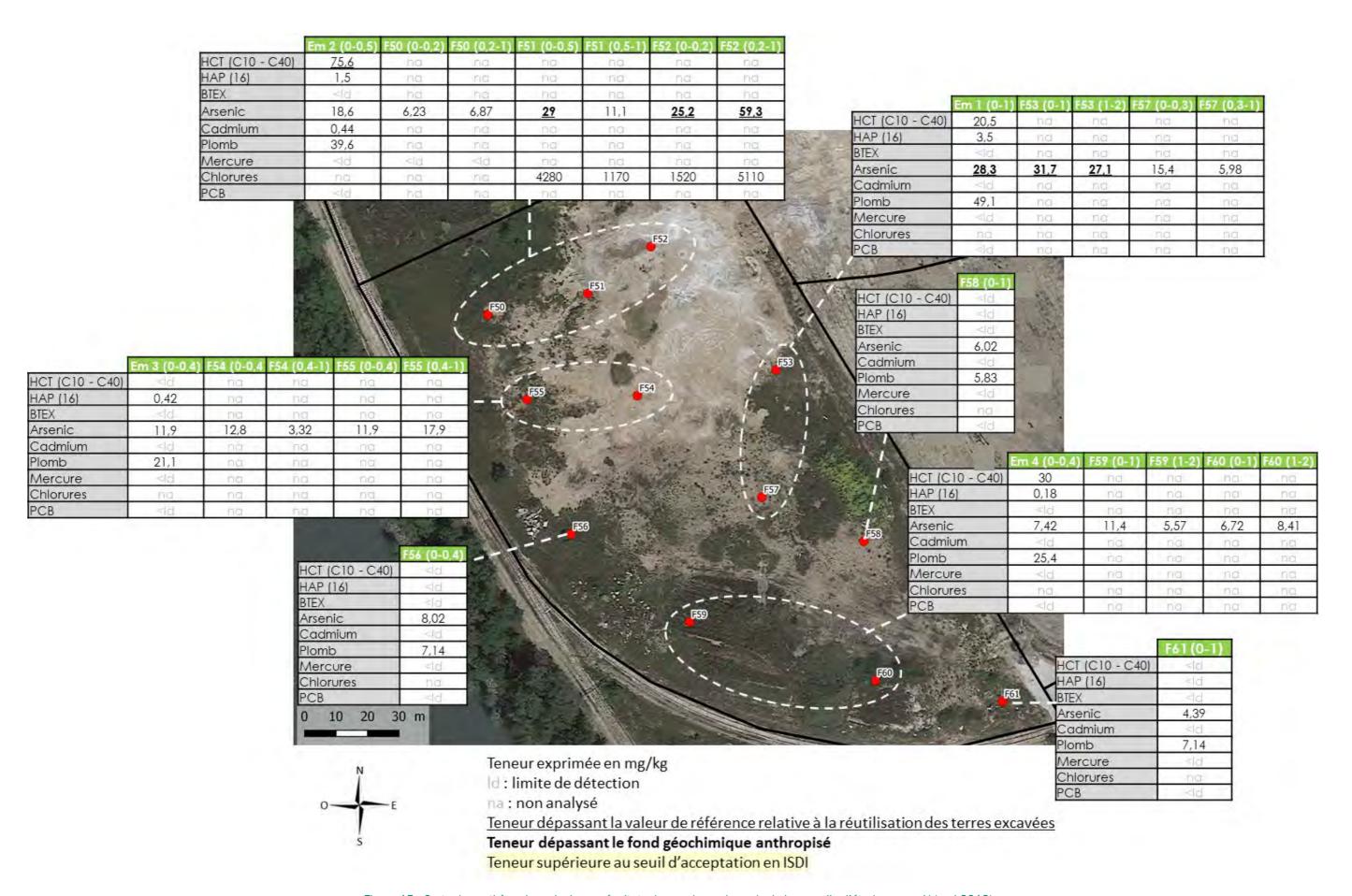


Figure 15 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des sols de la parcelle d'étude – zone V (mai 2019)

8. Investigations des merlons

8.1. Méthodologie d'investigation et plan d'échantillonnage

En mai 2019, une douzaine de tas et merlons, d'emprise et de volume conséquents, sont présents sur le site en particulier dans les zones V et IV (voir Figure ci-dessous). Ils ont fait l'objet d'un levé topographique (voir détails § 8.5 p 58) et de prélèvements.

La stratégie d'échantillonnage a consisté à prélever à l'aide d'une pelle mécanique (voir § 7.2.2 p 28) dans chaque tas entre 3 et 10 échantillons premiers, en fonction de la taille du tas, de façon homogène sur l'emprise globale du dépôt. A noter que chaque échantillon premier a été constitué à partir du mélange de déblais prélevés à deux hauteurs différentes au droit d'un même point de prélèvement.

Au final un échantillon moyen a été constitué pour chaque tas à partir du mélange de ses échantillons premiers.



Figure 16: Localisation des principaux merlons sur la parcelle en mai 2019

8.2. Composition des tas et merlons et indices organoleptiques de pollution

La composition des merlons et les indices organoleptiques de pollution constatés sont décrits dans le Tableau cidessous.

A noter qu'aucune détection positive au PID n'a été enregistrée lors des investigations des merlons.

Identifiant tas/merlon	Localisation	Composition	Indice organoleptiques
M1		Remblais majoritairement sableux	Quelques morceaux de sacs plastiques
M2		Remblais majoritairement limoneux	Nombreux déchets de démolitions (dont des blocs), de ferraille et de déchets plastiques. Présence d'amiante suspectée.
МЗ		Remblais limoneux contenant des galets centimétriques	-
M4	7	Remblais limoneux	-
M5	Zone V	Remblais limono-sableux avec Ga (cm)	Déchets plastiques, fer, béton, bois
M5 bis		Macro-déchets de démolition	Blocs, ferraille. Présence d'amiante suspectée
M6		Remblais limono-sableux contenant des galets (cm)	-
M7		Remblais sableux contenant des galets (cm)	Quelques morceaux d'enrobés
M8	Zone II	Remblais limoneux	-
М9		Remblais limono-sableux	-
M10		Remblais sableux contenant des galets (cm)	-
M11	Zone IV	Ga (cm) dans matrice sableuse	-
M12		Remblais limono-sableux contenant des galets (cm)	Nombreux déchets de démolition (dont des blocs), morceaux de bitume, pneus
M12 bis		Remblais limono-sableux	-

Tableau 23 : Liste et composition des merlons présents sur le site en mai 2019

8.3. Sélection des échantillons et programme analytique

Les échantillons sélectionnés et les analyses correspondantes sont listés ci-dessous.

Merlon	Localisation	Nom échantillon moyen	Analyses
M1		Lixi 1	
M2		Lixi 2	
M3		Lixi 3	
M4	Zone V	Lixi 4	
M5		Lixi 5	
M6		Lixi 6	Pack ISDI *
M7		Lixi 7	
M8	Zone II	Lixi 8	
M9		Lixi 9	
M10	Zone IV	Lixi 10	
M12		Lixi 12	

^{*} Ensemble des analyses règlementaires sur matrice brute et sur lixiviats demandées pour la mise en Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) conformément à l'Arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002

Tableau 24 : Liste des échantillons analysés et programme analytique

En raison de la faible quantité de matrice par rapport à la proportion de galets dans le tas M11, aucune analyse n'a été réalisé.

L'ensemble des échantillons sélectionnés a été conditionné en flaconnages adaptés aux composés recherchés puis stocké en milieu réfrigéré et à l'abri de la lumière avant envoi au laboratoire d'analyses. Les analyses ont été réalisées par le laboratoire Eurofins de Saverne, accrédité COFRAC (NF EN ISO/IEC 17025 : 2005).

8.4. Résultats des analyses des tas et des merlons

Les résultats d'analyses sont regroupés dans le Tableaux 26 et 27 pages suivantes. Les résultats sont comparés aux seuils ISDI (voir **annexe 12**).

Une carte de synthèse est également proposée en Figure 17.

Le rapport d'analyses du laboratoire est figuré en annexe 17.

Les résultats mettent en évidence des dépassements sur les paramètres suivants :

- COT sur matrice brut pour les échantillons Lixi 1, 2, 3 et 5. Ces tas sont tous dans la zone V. Les teneurs vont de 32 200 à 79 000 mg/kg pour un seuil ISDI de 30 000 mg/kg. Toutefois ce seuil n'est pas rédhibitoire, en effet selon l'Arrêté du 12 décembre 2014 les matériaux peuvent être jugés conformes si la valeur du COT sur éluat ne dépasse pas 500 mg/kg, ce qui est le cas de tous les échantillons mentionnés ci-avant.
- Fraction soluble, chlorures et sulfates (sur éluat) pour Lixi 3 (4 240 mg/kg en fraction soluble pour un seuil de 4 000 mg/kg), Lixi 7 (1 620 mg/kg en chlorures pour un seuil à 800 mg/kg) et Lixi 4 (1 870 mg/kg en sulfates pour un seuil à 1 000 mg/kg). Toutefois, ces matériaux respectent par ailleurs le seuil sur la fraction soluble, ils peuvent être donc jugés conformes (selon l'Arrêté du 12 décembre 2014).
- Arsenic et plomb (sur éluat) pour Lixi 7 (0,59 mg/kg en arsenic pour un seuil à 0,5 mg/kg et 0,63 mg/kg en plomb pour un seuil à 0,5 mg/kg). Ces déblais ne sont pas acceptables en ISDI mais restent acceptables en ISDND.

Au final et en première approche, à l'exception des déblais issus du merlon M7 qui devront être envoyés en ISDND dans l'éventualité d'une évacuation hors site, les déblais issus des autres tas respectent les seuils d'acceptation en ISDI. A noter toutefois, que certains macro-déchets tels que les pneus devront être retirés dans certains tas (en particulier dans les tas M2, M5 et M12). L'acceptation dans les filières de traitement est conditionnée à la réalisation d'un diagnostic amiante.

						Zone V				Zone II		Zone IV		
ANALYSES	Unités	LQ	Lixi 1	Lixi 2	Lixi 3	Lixi 4	Lixi 5	Lixi 6	Lixi 7	Lixi 8	Lixi 9	Lixi 10	Lixi 12	Critères d'acceptation ISDI 1
Matière sèche	% P.B.	0,1	92,2	96,4	92,6	94,7	96,6	98,5	97,4	95,1	90,1	97,8	96,7	וטטו
Refus pondéral à 2 mm	% P.B.	1	7,54	29,8	15,1	4,05	24,2	22,9	3,67	15,5	5,79	41,2	31,4	
Carbone Organique Total par Combustion	mg/kg M.S.	1000	41 700	79 000	40 900	8 440	32 200	9 460	8 190	8 910	16 200	5 530	10 500	30 000
ANALYSES SUR SOL BRUT														
Hydrocarbures totaux semi et non volatils														
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	15	66,8	40,5	87,4	17,5	21	<15,0	51,8	46	73,4	<15,0	79,4	500
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		11,2	1,69	0,56	0,85	1,37	<4,00	1,28	0,66	2,39	<4,00	0,32	
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		6,54	4,68	5,47	3	1,62	<4,00	4,7	5,16	10,4	<4,00	3,76	
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		30,3 18,7	18,9 15,3	34 47.3	7,81 5,87	8,42 9,57	<4,00 <4.00	19,3 26,5	25,5 14,7	38,2 22,4	<4,00 <4,00	20,1 55,2	
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul) Hydrocarbures aromatiques polycycliques	mg/kg M.S.		18,7	15,3	47,3	5,87	9,57	<4,00	20,5	14,7	22,4	<4,00	55,2	
Naphtalène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,082	<0,05	<0,05	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	
Acénaphtène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,054	0,13	<0,05	<0,05	
Fluorène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,059	<0,05	<0,05	
Phénanthrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	0,093	<0,05	0,092	0,056	<0,05	0,16	0,5	0,9	<0,05	<0,05	
Anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,11	0,2	<0,05	<0,05	
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,15	0,063	<0,05	0,21	0,63	1,3	<0,05	<0,05	
Pyrène Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	0,05 0,05	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05	0,1 0,09	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05	0,16 0,1	0,51 0,38	0,98 0,75	<0,05 <0,05	<0,05 <0,05	
Chrysène	mg/kg ivi.s. mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,09	0,065	<0,05	0,14	0,38	1,1	<0,05	<0,05	
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,19	0,003	<0,05	0,14	0,68	1,2	<0,05	<0,05	
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,063	<0,05	<0,05	0,1	0,26	0,45	<0,05	<0,05	
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,086	0,055	<0,05	0,17	0,28	0,69	<0,05	<0,05	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,15	0,26	<0,05	<0,05	
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,071	<0,05	<0,05	0,1	0,29	0,61	<0,05	<0,05	
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,076	<0,05	<0,05	0,11	0,37	0,62	<0,05	<0,05	
Somme des HAP	mg/kg M.S.		<0,05	0,093	<0,05	1	0,34	<0,05	1,5	4,7	9,3	<0,05	<0,05	50
Polychlorobyphényls PCB 28	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB 52	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0.01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0.01	<0.01	<0,01	<0,01	
PCB 101	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB 118	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB 138	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB 153	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	
PCB 180	mg/kg M.S.	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	
SOMME PCB (7)	mg/kg M.S.		<0,01	<0,01	<0,01	0,02	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	1
Composés organiques volatils Benzène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	
Toluène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0.05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0.05	<0,05	<0,05	
Ethylbenzène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	
o-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	
m+p-Xylène	mg/kg M.S.	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	
Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500	6
ANALYSES SUR LIXIVIAT														
Paramètres physico-chimiques	0/ D.D	0.4	40.4	47.4	(2.1	7.1	40	47.1	22.4	24.5	()	70.0	45.5	
Refus pondéral à 4 mm pH (Potentiel d'Hydrogène)	% P.B.	0,1	49,4 9,2	46,4 9	63,1 9,2	7,1 7,9	48 8,9	47,1 9	23,4 8,5	24,5 8,2	6,2 8,3	70,9 9,1	65,5 8,5	
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	μS/cm		310	181	366	451	172	72	616	265	148	60	70	
Fraction soluble (résidus secs à 105 °C)	mg/kg M.S.	2000	2810	<4000	4240	3660	<4000	3760	3510	2460	2160	3540	<2000	4 000
Autres composés														
Carbone Organique par oxydation (COT)	mg/kg M.S.	50	380	120	400	< 50	130	62	<50	54	<51	<50	90	500
Chlorures (CI)	mg/kg M.S.	10	399	163	268	23,1	24,8	12,2	1620	418	35,2	13,6	11,1	800
Fluorures	mg/kg M.S.	5	<5,00	<5,00	6,41	6,29	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	10
Sulfates	mg/kg M.S.	50	<50,5	69,3	78,1	1870	<50,0	<50,0	<50,0	238	137	<50,0	<50,0	1 000
Indice phénol (calcul mg/kg) Métaux	mg/kg M.S.	0,5	<0,51	<0,50	<0,51	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,51	<0,50	<0,50	1
Arsenic (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg M.S.	0,2	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	0,26	<0,20	0,59	<0,20	0,43	<0,20	<0,20	0,5
Baryum (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg M.S.	0,1	0,31	0,76	0,25	0,3	0,4	0,4	0,7	0,48	0,64	0,17	0,21	20
Chrome (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg M.S.	0,1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,5
Cuivre (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg M.S.	0,2	0,43	0,35	1,05	<0,20	0,54	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	2
Molybdène	mg/kg M.S.	0,01	0,038	0,017	0,03	0,043	0,028	0,023	0,016	0,036	0,039	<0,01	0,015	0,5
Nickel (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg M.S.	0,1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,4
Plomb (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg M.S.	0,1	<0,10	0,12	0,21	<0,10	0,18	<0,10	0,63	<0,10	0,28	<0,10	<0,10	0,5
Zinc (Calcul mg/kg après lixiviation) Mercure (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	0,2 0,001	0,25 <0,001	0,4 <0,001	0,57 <0,001	<0,20 <0,001	0,35 <0,001	0,99 <0,001	0,32 <0,001	<0,20 <0,001	0,21 <0,001	<0,20 <0,001	<0,20 <0,001	4 0,01
Antimoine (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg ivi.s. mg/kg M.S.	0,001	0,011	0,022	0,042	0,007	0,032	0,009	0,022	0,024	0,045	0,005	0,012	0,01
Cadmium (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg M.S.	0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,007	<0,002	<0,007	<0,002	<0,024	<0,043	<0,003	<0,012	0,04
Selenium (Calcul mg/kg après lixiviation)	mg/kg M.S.	0,002	0,016	0,055	0,012	<0,01	0,012	<0,01	0,012	<0,01	0,011	<0,002	<0,01	0,1
	, ,			-			•				-		-	

Tableau 25 : Résultats des analyses des matériaux contenu dans les tas et les merlons (mai 2019)

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

Teneur supérieure au seuil d'acceptation en ISDI (arrêté du 12/12/14 et directive européenne du 19/12/2002)

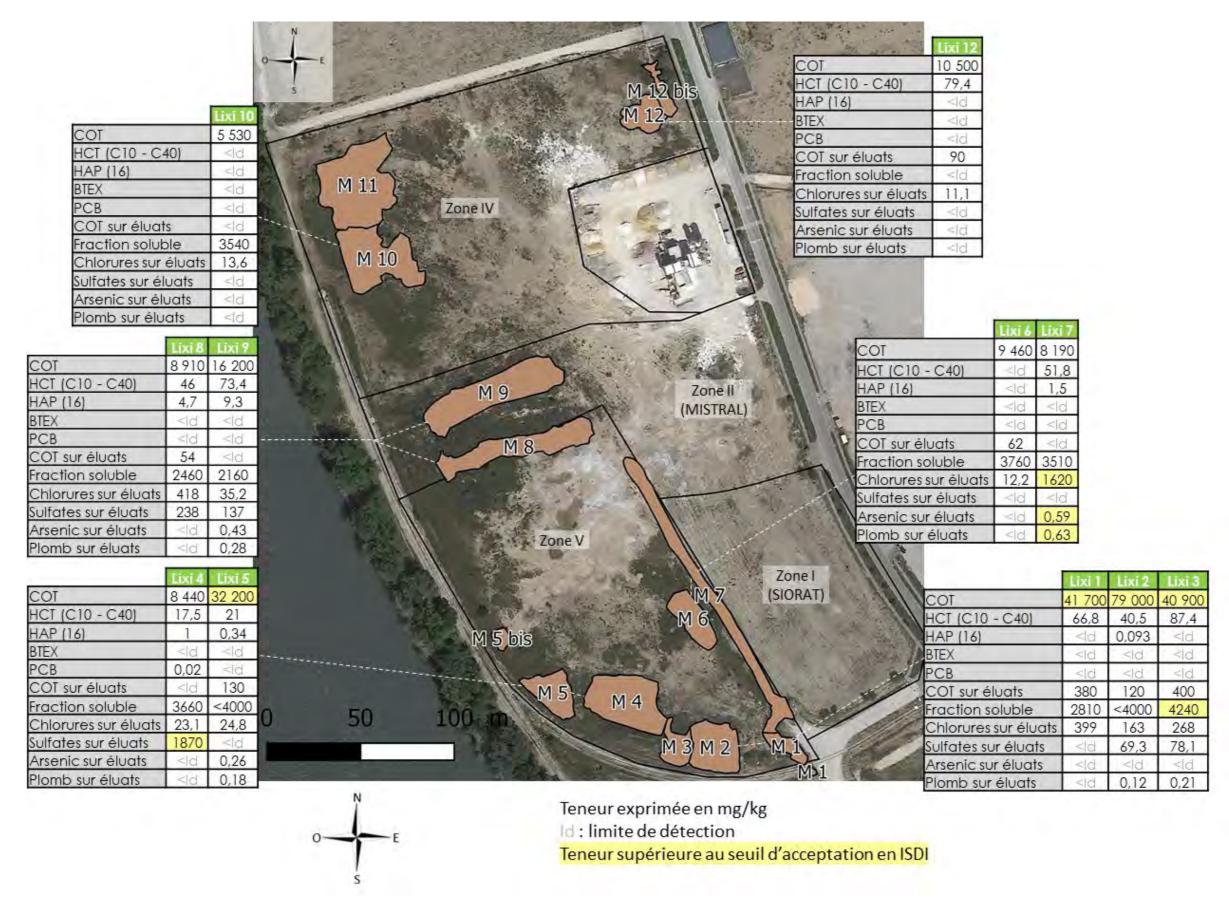


Figure 17 : Carte de synthèse des principaux résultats des analyses des tas et merlons (mai 2019)

8.5. Estimation des volumes des tas et des merlons

8.5.1. Méthodologie

CISMA Environnement a réalisé un levé topographique des principaux tas et merlons en parallèle des prélèvements de sols en mai 2019 (voir § 7.3.1 p 29). Il a été effectué au moyen d'un GPS Leica ZENO 20 de précision centimétrique.

Les volumes ont été extrapolés à partir du levé topographique à l'aide du pro-logiciel SURFER 15, qui a permis de générer un Modèle Numérique de Terrain (MNT) des tas et merlons. Un niveau de base a ensuite été soustrait à ces MNT. La topographie de la zone d'étude n'étant pas parfaitement plane, et un certain nombre de tas de composition différentes ayant une partie en commun, 3 niveaux de bases ont été utilisés pour estimer le volume des tas :

- (i) Un MNT généré à partir du contour des tas ;
- (ii) Un plan correspond à l'altitude la plus basse mesurée du tas considéré ;
- (iii) Un plan correspond à l'altitude moyenne du contour du tas considéré.

Au final les volumes retenus sont issus de la moyenne de ces 3 approches et l'incertitude sur les volumes correspond à l'erreur standard de la moyenne.

8.5.2. Résultats

L'estimation des volumes est présentée dans le Tableau ci-dessous. Ce Tableau met également en regard les volumes des différents tas avec leur qualité physico-chimique (voir § 8.4 p 55).

Tas / merlon	Zone	Hauteur max (m)	Surface (m ²)	Volume (m³)	Erreur std (%)	Filière	Nbr pts GPS	Maillage (m²/pt)
M1		3,1	222	249	38	ISDI	157	1,4
M2		3,6	638	871	6	ISDI	209	3,1
М3		4,4	288	391	14	ISDI	105	2,7
M4	Zone I	3,9	991	2068	8	ISDI	215	4,6
M5	Zone i	2,9	417	282	5	ISDI	216	1,9
M5 bis		1,9	79	43	13	-	114	0,7
M6		2,8	429	508	11	ISDI	85	5,0
M7		2,4	1610	1122	14	ISDND	325	5,0
M8	Zone II	3,8	1055	1326	19	ISDI	285	3,7
M9		1,6	1270	715	47	ISDI	123	10,3
M10		2,7	1060	1162	45	ISDI	241	4,4
M11	Zone V	2,7	1358	1486	52	-	235	5,8
M12		3,2	330	327	12	ISDI	231	1,4
M12 bis		2,0	125	69	31	-	111	1,1

Tableau 26 : Résultats du levé topographique réalisé sur les principaux tas et les merlons

Au total 10 618 m³ de déblais sont contenus dans les tas et merlons sur l'ensemble du site. L'incertitude sur ce volume est de 25 %.

La majorité des tas et merlons est localisée dans la zone IV (5534 m^3 avec une incertitude de 15 %), la zone V (3759 m^3 avec une incertitude de 40 %) et dans une moindre mesure la zone II (1326 m^3 avec une incertitude de 20 %).

A noter, que la forte incertitude sur les volumes dans la zone V est liée à la physionomie des dépôts qui sont soit constitués par de nombreux tas coniques posés les eux contre les autres (cas de M10 et M11), ou qui présentent des dépressions topographiques à l'intérieur du tas (cas de M9). Pour améliorer l'estimation des volumes pour ce type de dépôt il faudrait réaliser un levé topographique par LIDAR.

Par rapport aux filières de gestion des matériaux sur 10 618 m³, près de 9 500 m³ (soit 90 %) sont acceptables en ISDI (hors macro-déchets et autre déchets contenus dans les tas), et 1 122 m³ devront être envoyés en ISDND (10%). Les déblais non acceptables en ISDI constituent le merlon M7 dans la zone V, en limite de la zone I. En cas de nécessité d'évacuer le merlon M7, il est recommandé de réaliser des prélèvements et analyses complémentaires afin de mieux définir les filières.

9. Investigation sur les eaux souterraines

9.1. Réseau de surveillance des eaux souterraines

Le réseau de surveillance des eaux souterraines utilisé dans le cadre de cette étude est constitué de 2 piézomètres, Pz1 et Pz2, qui ont été mis en place les 19 et 20 août 2019 par la société SOLUM Hydrogéologie sous la direction de CISMA Environnement. Ils sont localisés dans la zone V du site d'étude, en aval hydraulique d'après le sens d'écoulement mis en évidence par les différentes études antérieure (nord-est / sud-ouest) ; voir carte ci-dessous. Un piézomètre noté Pz3 dans ce rapport, présent sur l'ancien site de la société DELTA Recyclage, a également été utilisé pour vérifier le sens d'écoulement de la nappe.

Une carte de localisation des piézomètres est présentée ci-dessous.



Figure 18: Localisation des ouvrages utilisés pour la surveillance des eaux souterraines

Les coupes lithologiques de Pz1 et Pz2 sont disponibles en **annexe 18**. Les ouvrages recoupent un passage argileux de 2,5 m d'épaisseur à environ 5,5 m de profondeur / TN. Cela tend à confirmer que les eaux souterraines sont sous couverture dans la zone d'étude. A noter également, que comme l'indique l'étude hydrogéologique du secteur (IDEES EAUX 2018 a), ces ouvrages n'interceptent par la totalité de l'aquifère mais uniquement sa partie supérieure constituée par les alluvions récentes de perméabilité médiocre (voir § 4.4 p 16).

Le réseau de surveillance a été nivelé (en relatif) le 12 septembre 2019 par CISMA Environnement ; la fiche de nivellement est figurée en **annexe 19**. Les principales caractéristiques des ouvrages sont rappelées dans le Tableau page suivante.

Les caractéristiques principales de ces ouvrages sont présentées dans le Tableau page suivante.

Nom	Site	X Lamb. 93	Y Lamb. 93	Prof. (m)	Tubage plein/crépiné (m)	Niveau relatif du repère *	Date mise en place	
Pz1	Zana V	830810	6290690	12	4/8	99,780	Août -19	
Pz2	Zone V	830749	6290715	12	4/8	100,000	Août -19	
Pz3	DELTA Recyclage	830951	6290763	12	2,5/9,5	100,325	2016	
* haut des tubes inox								

Tableau 27 : Caractéristiques principales des ouvrages utilisés pour la surveillance des eaux souterraines

9.2. Niveaux piézométriques

Les niveaux de la nappe au 12 septembre 2019 sont notés ci-dessous.

	Niveau nappe / repère*	Cote relative de la nappe					
	(m)	(m)					
Pz1	7,95	91,83					
Pz2	8,32	91,68					
Pz3	8,28	92,045					
* hau	* haut des tubes inox						

Tableau 28 : Niveau statique de la nappe au 12 septembre 2019

Ces résultats tendent à confirmer les sens d'écoulement (bien que Pz3 soient en amont/latéral hydraulique).

9.3. Méthodologie de prélèvement des eaux souterraines

Les échantillons ont été prélevés conformément au fascicule normatif AFNOR FD X 31-615 relative à « l'échantillonnage des eaux souterraines dans un forage » de décembre 2017.

Chaque prélèvement a été réalisé comme suit lorsque cela a été possible :

- Inspection de l'ouvrage et relevé piézométrique, permettant de déterminer la profondeur de l'eau :
- Relevé du fond de l'ouvrage, permettant de déterminer un éventuel colmatage ou une sédimentation en fond d'ouvrage ;
- Purge de 3 à 5 fois le volume déterminé dans l'ouvrage (en se basant sur la hauteur de la colonne d'eau et les caractéristiques techniques de l'ouvrage) ;
- Mesure en continu des paramètres physico-chimiques courants (température, pH et conductivité à minima) jusqu'à stabilisation – si possible – afin d'obtenir une eau représentative de la nappe en présence;
- Prélèvement à l'aide d'une pompe immergée et flexible à usage unique en polyéthylène après stabilisation du niveau d'eau ;
- Conditionnement dans un flaconnage adapté et stockage en compartiment hermétique réfrigéré (24h maximum).

Les fiches de prélèvement des eaux souterraines sont présentées en annexe 20.

9.4. Observations

Les prélèvements dans Pz1 et Pz2 (Pz3 non prélevés) ont été réalisés le 3 septembre 2019 par Pauline FABREGOULE (CISMA Environnement). Les conditions météos étaient relativement bonnes (temps ensoleillé avec du vent).

Une mesure au PID a été effectuée à l'ouverture des ouvrages et après le prélèvement. Aucune détection positive au PID n'est à rapporter.

Les eaux prélevées dans les ouvrages étaient légèrement troubles et jaunâtre dans Pz2 en début de prélèvement.

La baisse du niveau statique lors des prélèvements est différente dans les deux piézomètres (voir fiches de prélèvement en **annexe 20**). Cette différence de comportement du toit de la nappe traduit la perméabilité médiocre de l'aquifère superficielle (présence de passages argileux confirmée par les coupes des ouvrages).

9.5. Programme analytique

Les échantillons analysés et le programme analytique sont présentés dans le Tableau ci-dessous.

Nom	Composés recherchés
Pz1	HCT C5-C10 et C10-C40 - HAP - BTEX
Pz2	 8 métaux - chlorures

Tableau 29 : Echantillons sélectionnés et programme analytique

L'ensemble des échantillons sélectionnés a été conditionné en flaconnages adaptés aux composés recherchés puis stocké en milieu réfrigéré et à l'abri de la lumière avant envoi au laboratoire d'analyses. L'ensemble des analyses a été réalisé par le laboratoire Eurofins de Saverne, accrédité COFRAC (NF EN ISO/IEC 17025 : 2005).

Les normes analytiques des composés recherchés sont présentées dans le Tableau ci-dessous.

ANALYSE	METHODE ANALYTIQUE				
HCT C5-C10	Méthode interne Eurofins				
HCT C10-C40	NF EN ISO 9377-2				
HAP	Méthode interne Eurofins				
BTEX	NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)				
Métaux	NF EN ISO 11885				
Mercure	NF EN ISO 17852				
Chlorures	NF ISO 15923-1				

Tableau 30 : Normes analytiques des composés recherchés

9.6. Valeurs de référence considérées

Les concentrations mesurées sont comparées aux valeurs définies par l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux potables (articles R.1321-2 et R.1321-3 du code de la Santé publique codification de l'annexe I de l'arrêté du 11 janvier 2007). Pour les composés pour lesquels ces valeurs ne sont pas définies, les concentrations mesurées sont comparées aux valeurs définies pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable (annexe II de l'Arrêté du 11 janvier 2007).

Certaines des substances étudiées ne disposent pas de valeur de référence dans les Arrêtés précédemment évoqués. Dans ces cas il sera fait référence, à titre indicatif, aux valeurs guides définies par l'OMS (Guidelines for drinking water quality – 4rd edition, 2011).

Toutes les valeurs de référence utilisées sont rappelées dans le Tableau qui va suivre.

A noter, que ces valeurs sont données à titre indicatif – les eaux souterraines dans la zone d'étude ne sont pas destinées à la consommation et / ou à la production d'eau potable.

9.7. Résultats d'analyses et interprétations

Les résultats d'analyses des eaux souterraines sont regroupés dans le Tableau 31 page suivante. Le rapport d'analyses du laboratoire est figuré en **annexe 21**.

Ils mettent en évidence la présence de chlorures dans les 2 ouvrages (en aval hydraulique du site) à des concentrations de l'ordre ou dépassant la valeur guide sur les eaux destiné la production d'eau potable (191 et 269 mg/l en Pz1 et Pz2 respectivement pour une valeur guide à 200 mg/l).

L'arsenic est également détecté dans Pz1 et Pz2 à des concentrations supérieures aux eaux destinées à la consommation humaine (0,058 et 0,017 mg/l respectivement pour une valeur guide de 0,01 mg/l) mais qui restent inférieures à aux eaux utilisées pour la production d'eau potable (0,1 mg/l).

Du plomb est présent dans Pz1 uniquement. Sa concentration dépasse légèrement la valeur guide sur les eaux potables (0,011 mg/l pour une valeur guide de 0,010 mg/l) mais reste inférieure aux eaux pour la production d'eau potable (0,05 mg/l).

Les autres substances recherchées ne sont pas détectées.

Les valeurs de référence utilisées sont sécuritaires au regard de l'absence d'usage sensible des eaux souterraines à proximité du site. Les dépassements observés ne montrent donc pas un impact important sur la nappe. Ces résultats ne sont toutefois basés que sur une unique campagne de mesures et doivent donc être confirmés par des campagnes supplémentaires.

ANALYSES	Unités	LQ	Pz1	Pz2	Eaux consomation humaine	Eaux pour production consomation humaine	OMS 2011
Paramètres physico-chimiques							
рН	unité pH		7,15	7,57	6,5-8,5	5,5-9	
Conductivité électrique	μS/cm		1727	1421	180-1000	1000	
Chorures	mg/l	1	191	269		200	
Métaux							
Arsenic (As)	mg/l	0,005	0,058	0,017	0,01	0,1	0,01
Cadmium (Cd)	mg/l	0,005	<0,005	<0,005	0,005	0,005	0,003
Chrome (Cr)	mg/l	0,005	<0,005	<0,005	0,05	0,05	0,05
Cuivre(Cu)	mg/l	0,01	< 0,01	<0,01	2		<u>2</u>
Nickel (Ni)	mg/l	0,005	<0,005	<0,005	0,02		0,07
Plomb (Pb)	mg/l	0,005	0,011	<0,005	0,01	0,05	<u>0,01</u>
Zinc (Zn)	mg/l	0,02	<0,02	<0,02		5	
Mercure (Hg)	mg/l	0,00002	<0,00020	<0,00020	0,001	0,001	<u>0,006</u>
Hydrocarbures totaux							
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0,03	0,059	0,071		1 ^a	
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/l	0,008	0,009	<0,008			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/l	0,008	0,008	<0,008			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/l	0,008	0,024	0,065			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/l	0,008	0,018	<0,008			
Hydrocarbures volatils totaux							
C5 - C8 inclus	μg/l		<30,0	<30,0			
> C8 - C10 inclus	μg/l	30	<30,0	<30,0			
Somme C5 - C10	μg/l		<30,0	<30,0			
Composés Organiques volatils	, J						
Benzène	μg/l	0,5	<0,50	<0,50	1		<u>10</u>
Toluène	μg/l	1	<1,00	<1,00			700
Ethylbenzène	μg/l	1	<1,00	<1,00			300
o-Xylène	μg/l	1	<1,00	<1,00			
Xylène (méta-, para-)	μg/l	1	<1,00	<1,00			500
Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
Naphtalène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01			
Acénapht hylène	μg/l	0,01	<0,01	< 0,01			
Acénaphtène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01			
Fluorène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01			
Anthracène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01			
Fluoranthène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01		1 ^c	
Pyrène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01			
Benzo(a)anthracène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01			
Chrysène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01			
Benzo(b)fluoranthène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01	0,1 ^b	1 ^c	
Benzo(k)fluoranthène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01	0,1 ^b	1 °	
		0,0075	<0,0075	<0,0075	0,1	1 °	0.7
Benzo(a)pyrène	μg/l		·				0,7
Dibenzo(a,h)anthracène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01	o s b	4.0	
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	0,1 ^b	1 ^c	
Phénanthrène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01			
Benzo(ghi)Pérylène	μg/l	0,01	<0,01	<0,01	0,1 ^b	1 ^c	
Somme des HAP	μg/l		0,025	0,025			

<0,5 : teneur inférieure au seuil de quantification analytique

6,74 : valeur remarquable

Concentration dépassant la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Annexe 1 de l'arrêté du 11 janvier 2007 Concentration dépassant la limite de qualité des eaux brutes de toute origine utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine - Annexe 2 de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 21 janvier 2010.

Concentration dépassant les valeurs guides de l'OMS - 4ème édition de 2011

Tableau 31 : Résultats des analyses des eaux souterraines en aval hydraulique de la parcelle d'étude (septembre 2019)

^{6,74 :} composé détecté

^a Hydrocarbures dissous émulsionnés (somme des HCT C5-C40)

^b benzo(b)fluoranthène + benzo[k]fluoranthène + benzo[ghi]pérylène + indéno[1,2,3-cd]pyrène

^c fluoranthène + benzo(a)pyrène + benzo(b)fluoranthène + benzo[k]fluoranthène + benzo[ghi]pérylène + indéno[1,2,3-cd]pyrène

 $^{^{\}rm d}$ chloroforme + bromoforme + dibromochlorométhane + bromodichlorméthane (THM)

^e tétrachloroéthylène + trichloroéthylène

Schéma conceptuel et scénarios retenus

10.1. Notion de risque sanitaire

La notion de risque suppose l'existence conjointe :

- D'une source de pollution ;
- ⊃ D'un vecteur de transfert capable de mettre en relation la source et la cible. Le transfert peut être direct ou se faire via des mécanismes successifs transportant les polluants d'un milieu à un autre ;
- → D'une cible pouvant ressentir les effets toxiques, nocifs ou physiques des contaminants identifiés.

En l'absence de l'un de ces trois éléments, il n'y a pas de risque de contamination.

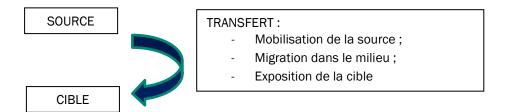


Figure 19: Notion de risque: « source-vecteur-cible »

L'appréciation du niveau de risque sanitaire dans le présent rapport est définie de la façon suivante :

Niveau de risque sanitaire	Définition				
Négligeable/Inexistant	Pas de risque considéré en l'état actuel des connaissances				
Limité	Risque faible ; les données de terrain et analytiques associées à l'usage considéré n'impliquent pas la réalisation d'investigations complémentaires				
Potentiel	Les résultats d'analyses et/ou les investigations réalisées ne peuvent exclure l'existence d'une voie de transfert ou d'exposition, et des investigations complémentaires sont conseillées				
Existant	Risque effectif, des investigations complémentaires ou des mesures de gestion doivent être envisagées				

Tableau 32 : Niveau d'appréciation du risque sanitaire

10.2. Usage considéré

L'usage pris en compte pour cette analyse des risques sanitaires est un usage industriel (peu sensible).

Le projet d'aménagement n'étant pas connu à ce stade, nous considérerons que le site continuera d'être utilisé sans revêtement terrain et qu'aucun bâtiment ne sera construit au droit des impacts en HCT.

10.3. Identification des sources de pollution

Les teneurs considérées pour cette analyse des risques sont indiquées ci-dessous.

Substance	Source	Unité	Teneur / Concentration	Echantillon	Localisation
Amiante (potentiel)	Tas de Sans remblais objet		-	M2 et M5bis	Zone V
HCT (C10-C40)			355	Em2(0-0,4)	Zone II
Arsenic	Sol	mg/kg	59,3	S2(1-2)	Zone V
Plomb	301		108	F40(0-1)	Zone IV
HAP			9,4	Em3(0-0,4)	Zone IV
Arsenic	F		0,058	Pz1	
Plomb	Eaux souterraines	Eaux µg/kg	0,011	Pz1	Aval du site
Chlorures	Souterraines		269 000	Pz2	

Tableau 33 : Teneurs considérées dans les sols et les eaux souterraines

A noter que:

- Bien qu'à ce stade la présence d'amiante soit seulement suspectée, dans une approche maximaliste cette substance a été prise en compte dans l'analyse des risques.
- Les 3 impacts en HCT constatés au travers des différentes études (voir § 5.5 p 25) sont ponctuels. Il n'a donc pas été jugé pertinent de les intégrer à cette analyse de risques.
- Toutes études confondues les teneurs en substances volatiles ne sont pas significatives.
- Bien que les teneurs en chlorures puissent être élevées dans les sols, cet élément ne présente pas de risque pour la santé.

10.4. Voies et transfert

L'examen des voies de transfert, réalisé à partir de l'étude de vulnérabilité et des investigations de terrain, est présenté ci-dessous.

Voie de	Statut		Motif		
transfert	Sur site Hors site		MOUI		
Sol par contact direct	Retenu	Sans objet	Absence de revêtement de surface		
Air ambiant	Retenu	Non retenu	Absence de revêtement – Emission de poussières de sol/remblais possible		
Air du sol	Non Retenu	Non Retenu	Pas de substances volatiles en teneur significative.		
Percolation des eaux pluviales et transfert vers la nappe	eaux pluviales et transfert vers la		Un transfert de chlorures et dans une moindre mesure d'arsenic vers les eaux souterraines est avéré.		
nappe vers le			Un transfert de chlorures et d'arsenic est possible en période d'étiage (drainage de la nappe par le Rhône).		
Eau de ruissellement	Non retenu	Non	Le site est globalement plan et le terrain est perméable ne surface.		
Perméation canalisation AEP	Non retenu	retenu	Les substances identifiées dans les sols ne sont pas de nature à migrer dans les canalisations.		

Tableau 34 : Voies de transferts considérées

10.5. Cibles et voies d'exposition considérées

Les cibles considérées dans ce rapport sont (i) les futurs employés du site et (ii) les riverains.

Les voies d'exposition considérées et leur pertinence compte tenu des informations à notre connaissance au moment de la rédaction de cette étude, sont listées ci-dessous et synthétisées dans le Tableau 35 ci-dessous.

- Ingestion de sol: Non retenu au regard de l'usage envisagé.
- Inhalation de poussières de sol: Retenue La teneur en arsenic dépasse le fond géochimique en plusieurs endroits du site. Cet élément étant potentiellement préjudiciable pour la santé humaine une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS), détaillée en annexe 22, a été réalisée pour caractériser le risque d'inhalation dans l'air extérieur et à l'intérieur d'un bâtiment (dans la perspective d'un ré-aménagement du site). <u>L'EQRS</u> montre que l'absence de risque pour les travailleurs pour cette voie d'exposition.

Cette voie d'exposition est également retenue pour l'amiante. A ce stade un risque potentiel ne peut être exclus.

Par ailleurs l'exposition des riverains aux poussières est considérée comme négligeable à ce stade, compte tenu de leur éloignement relatif (à environ 200 m à l'est).

Ingestion d'eaux souterraines ou de surface : Non retenue – Il n'y a pas d'usage sensible des eaux répertorié en aval hydraulique du site.

10.6. Synthèse de l'analyse des risques sanitaires

Le Tableau ci-dessous synthétisent les principaux éléments de l'analyse des risques sanitaires compte tenu des investigations réalisées en mai et août 2019.

	Voie de	Voie	Niveau d	e Risque	
Source	transfert	d'exposition	Employés du site	Riverain	Motif / Remarque
Sol	Sol	Ingestion	Négligeable	Sans objet	Temps d'exposition négligeable pour les travailleurs.
Arsenic	Air ambiant	Inhalation de poussières	Limité	Sans objet	Malgré l'absence de revêtement l'EQRS met en évidence l'absence de risque significatif pour les futurs employés compte tenu des teneurs en arsenic enregistrées.
Tas de remblais Amiante	Air ambiant	Inhalation de poussières	Potentiel	Sans objet	En raison de la suspicion d'amiante dans certains tas de remblais, cette voie d'exposition ne peut être exclus à ce stade.
Eaux souterraines Chlorures Arsenic	Eaux souterraines	Ingestion	Sans objet	Inexistant	Absence d'usage sensible des eaux en aval
Eaux de surface Chlorures ? Arsenic ?	Eaux de surface	Ingestion	Sans objet	Inexistant	du site.

Tableau 35 : Synthèse de l'analyse des risques sanitaires

Un schéma conceptuel est proposé en annexe 23.

Seul un risque <u>potentiel</u> lié à l'inhalation de poussières amiantées est retenu. Aucun risque n'est retenu hors site.

11. Conclusion et recommandations

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) souhaite proposer à des industriels des terrains localisés dans la zone industrialo-portuaire d'Arles Nord (13), pour installer leur activité. Ces terrains, qui couvrent une superficie totale d'environ 8 ha, ont accueilli par le passé des activités industrielles, et des dépôts de matériaux de différentes natures sont toujours présents sur l'ensemble du site.

Suite à deux études réalisées sur les sols en 2011 et 2016, CISMA Environnement est intervenu en mai et août 2019 pour : (i) compléter la caractérisation des sols, (ii) estimer les volumes des tas et merlons et déterminer leur qualité, et (iii) déterminer la qualité des eaux souterraines.

<u>Contexte humain</u>: Le site est dans un environnement proche peu sensible (zone industrielle). Toutefois une zone résidentielle est présente à environ 200 m à l'est.

Contexte historique: La création de la plateforme industrialo-portuaire s'est faite dans les années 70 par le remblaiement de zones agricoles. Les premières sociétés s'installent sur la parcelle d'étude au début des années 2000. Deux établissements ont exploité différents secteurs de la parcelle: (i) la société SIORAT, une centrale à enrobés qui mène également une activité de production de granulats (broyage et criblage), et (ii) la société MISTRAL Industries qui reprendra une partie de l'activité de SIORAT.

L'établissement SIORAT est inscrit dans la base de données BASIAS en 2011.

Les sociétés SIORAT et MISTRAL Industries arrêtent les activités en 2012/2013.

<u>Contexte administratif</u>: A ce jour SIORAT et MISTRAL Industries n'ont toujours pas déposé de dossier de cessation d'activité à la Préfecture. Une régularisation est donc à envisager avant l'implantation de nouvelles activités.

<u>Vulnérabilité</u>: la nappe alluviale du Rhône est modérément vulnérable car sous couverture des alluvions récentes de perméabilité médiocre. Elle est alimentée par le fleuve en période de hautes eaux et drainée en période d'étiage. Le Rhône est donc potentiellement vulnérable. Toutefois aucun usage sensible des eaux souterraines et de surface n'est identifié à l'aval du site.

<u>Constats et résultats analytiques sur les sols :</u> D'une façon générale les résultats obtenus en 2019 sont cohérents avec les résultats des études antérieures. Plus en détail :

- Zone I (SIORAT): Globalement pas d'impact significatif des terrains superficiels constaté malgré la présence de strates noirâtres dans plusieurs fouilles (probablement des restes d'enrobé). Des faibles teneurs en HCT sont détectées (jusqu'à 270 mg/kg) dans une ancienne zone de stockage de matériaux (nord de la zone I).
- Zone II (MISTRAL Industries): Les terrains localisés dans le secteur de l'ancien bassin de décantation de MISTRAL Industries (nord-ouest de la zone II) contiennent de l'arsenic jusqu'à 2 m de profondeur à des teneurs dépassant le fond géochimique anthropisé. Ces anomalies sont généralement faibles mais ponctuellement modérées (jusqu'à 43,6 mg/kg pour une valeur de référence de 25 mg/kg); elles sont dans la même gamme que celles observées lors des études antérieures (35 mg/kg en arsenic au maximum). Les terrains de l'ancien bassin de décantation contiennent également des chlorures jusqu'à 2 m de profondeur à des concentrations pouvant être importantes (jusqu'à 26 700 mg/kg).

Un impact en HCT C10-C40 (3 240 mg/kg) de faible extension verticale et latérale est enregistré au droit d'un ancien bâtiment situé le long de la route (nord-est de la zone II).

Dans le secteur pour lequel un impact en HCT avait été mis en évidence en 2016 (1 560 mg/kg – ouest de la zone II), les présentes investigations montrent que l'impact est probablement ponctuel car les teneurs en HCT dans ce secteur restent faibles (teneur

maximale de 355 mg/kg). Des chlorures sont également détectés dans cette partie du site (jusqu'à 3 200 mg/kg) en lien avec les traces blanches de sel visibles en surface.

Zones IV et V: Des anomalies faibles à modérées en arsenic (jusqu'à 59,3 mg/kg) sont constatés en différents endroits dans l'horizon superficiel (jusqu'à 1 m de profondeur) des zones IV et V. Des chlorures sont détectés au nord de la zone V (jusqu'à 5 110 mg/kg).

A noter que la présente étude indique que l'impact en HCT observé en 2011 dans la zone IV (12 000 mg/kg – en limite de site avec la société LAFARGE) est probablement ponctuel car les teneurs en HCT dans ce secteur sont détectées uniquement à l'état de traces.

Du point de vue de la gestion des déblais, aucun dépassement des seuils d'acceptation en ISDI n'est constaté sur matrice brute sur l'ensemble de la parcelle, à l'exception des remblais impactés en HCT dans la zone II (au droit d'une ancien bâtiment) qui devront être évacués en biocentre ou en ISDND. Il s'agit toutefois d'une faible quantité de matériaux (environ 70 T).

La présence de chlorures dans les sols pourrait conduire à déclasser les déblais en ISDND voire en ISDD (élément fortement lessivable). En tout état de cause des analyses complémentaires sur lixiviats devront être effectuées sur les matériaux à évacuer dans les zones II et V.

L'aspect noirâtre de certains remblais, notamment dans l'ancienne zone de SIORAT, pourrait également les déclasser en ISDND.

Volumes et qualité des tas de matériaux et des merlons: Au total environ 10 600 m³ de déblais sont contenus dans les tas et merlons sur l'ensemble du site. L'incertitude sur ce volume est de 25 %. Ils sont essentiellement répartis entre les zones IV et V (en dehors de l'emprise des anciens sites de SIORAT et MISTRAL Industries), et sont constitués généralement par des remblais sableux ou limoneux. Certains tas sont essentiellement composés de galets. Quelques-uns contiennent des macro-déchets en forte proportion, parmi lesquels certains sont suspectés de contenir des déchets amiantés (M2 et M5 bis).

En cas d'évacuation hors site, 90 % des déblais seraient acceptables en ISDI et 10 % devront être envoyés en ISDND sous réserve d'une recherche d'amiante. Un criblage pourrait permettre de valoriser une partie des matériaux. Des analyses complémentaires permettraient probablement de limiter la part de matériaux non inertes.

Constats et résultats analytiques sur les eaux souterraines: Les eaux souterraines sont impactées en chlorures (jusqu'à 269 mg/l pour une valeur guide de 200 mg/l) et dans une moindre mesure en arsenic (jusqu'à 0,058 mg/l pour des valeurs guides de 0,01 et 0,1 mg/l pour les eaux potables et destinées à la production d'eau potable respectivement). La présence de ces éléments est probablement en lien avec les impacts constatés sur les sols et les tas / merlons. Un faible impact en plomb est également enregistré dans un des deux ouvrages (0,011 mg/l pour une valeur guide pour les eaux potables de 0,010 mg/l).

Les eaux analysées ne sont pas représentatives de la totalité des eaux de la nappe du Rhône. En effet les ouvrages n'interceptent que la partie supérieure de l'aquifère et il est probable que les concentrations en chlorures et en arsenic soient moindre plus en profondeur, par effet de dilution. Au regard de ces éléments et en considérant la relation hydraulique entre le Rhône et sa nappe, un transfert de chlorures et d'arsenic vers le fleuve, bien que probablement faible et uniquement en période d'étiage lorsque la nappe est drainée par le Rhône, est possible.

<u>Risque sanitaire</u>: Seul un risque potentiel lié à l'inhalation de poussières amiantées est retenu. Aucun risque n'est retenu hors site.

Recommandations:

- Poursuivre la surveillance des eaux souterraines 2 fois par an à minima (en hautes eaux et basses eaux);
- Engager un diagnostic amiante à minima sur les matériaux visibles à l'affleurement des merlons et tas de déblais stockés ;
- Au regard de la présence des chlorures, analyse systématique des déblais avant évacuation dans les zones II et V ;
- Revoir l'analyse des risques en cas de changement d'usage du site.

12. Limites et incertitudes

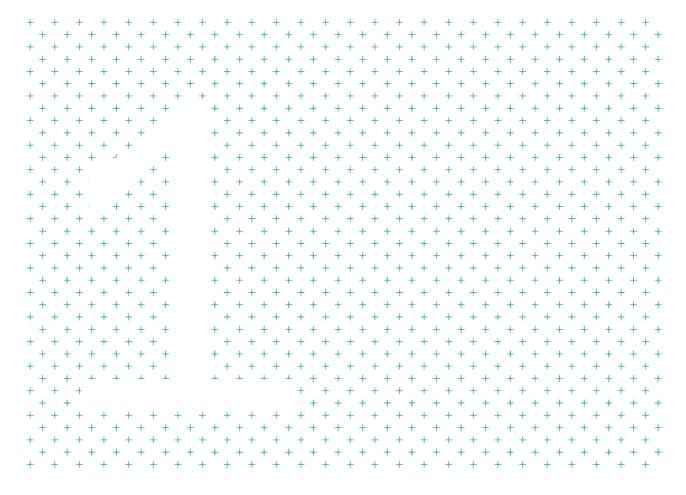
Echantillonnage des matrices solides (sols): les sondages/prélèvements sont des investigations menées de manière <u>ponctuelle</u> en se basant sur des informations historiques et documentaires, sur des informations récoltées auprès de l'exploitant et/ou sur des informations collectées lors de la visite de site (sources de pollutions visibles). L'hétérogénéité du sous-sol, et les éventuelles lacunes des informations initiales, ne permettent pas de garantir l'exhaustivité de l'identification ou de la détermination des sources de pollution existantes.

<u>Echantillonnage des eaux souterraines</u>: les mesures réalisées sur les eaux souterraines peuvent être influencées par de nombreux facteurs tels que la piézométrie, l'état des ouvrages de prélèvements, l'influence de pompages dans la nappe, les relations hydrauliques avec les eaux superficielles etc... Les incertitudes peuvent être limitées par le suivi de la qualité dans le temps.

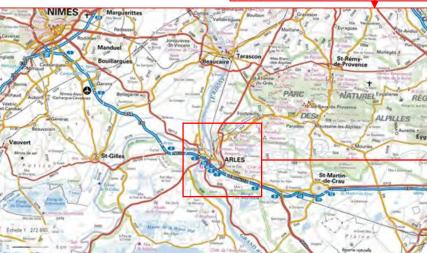
<u>Analyses en laboratoires</u>: des variations sur les résultats analytiques peuvent être observées en raison des incertitudes propres à la chaîne analytique, depuis le prélèvement jusqu'aux techniques employées au laboratoire. CISMA Environnement et ses sous-traitants mettent en œuvre les moyens visant à limiter ces incertitudes, mais ne peuvent en aucun cas garantir l'absence de variation dans les résultats.

<u>Temporalité des résultats</u>: les investigations rendent compte de la situation environnementale de la zone d'étude à un instant donné.

Annexe 1: Localisation du site





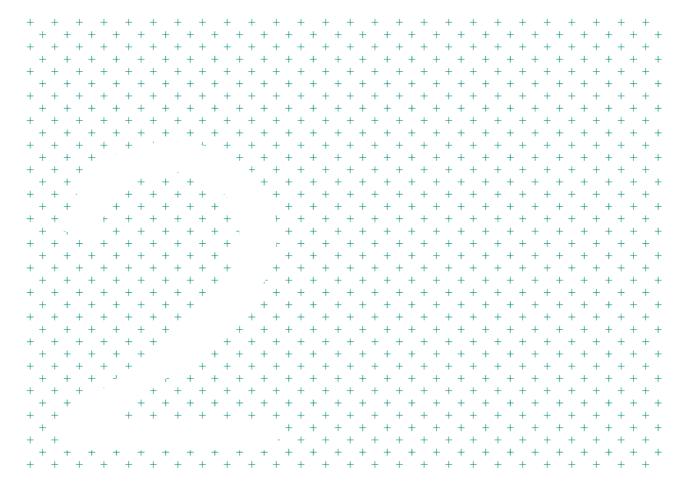


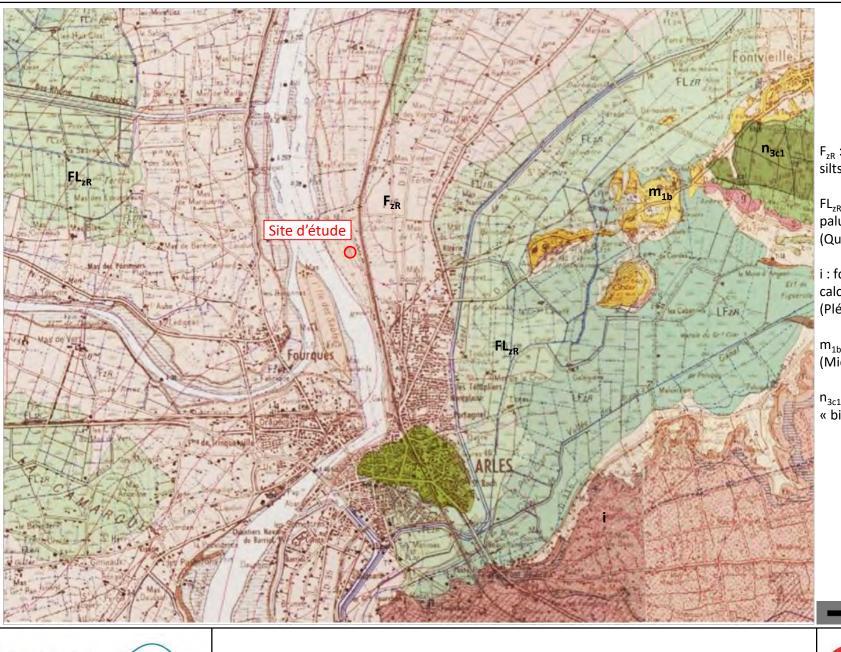






Annexe 2 : Carte géologique







 F_{zR} : Alluvions du Rhône: Limons, silts et sables (Quaternaire);

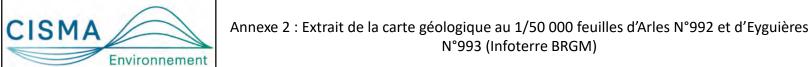
FL_{zR} / LF_{zr}: Limons fluviatiles et palustres / palustres interfluves (Quaternaire);

i : formation d'altération : galets calcaires et siliceux de la « Crau » (Pléistocène) ;

m_{1b}: Calcarénites blanches (Miocène);

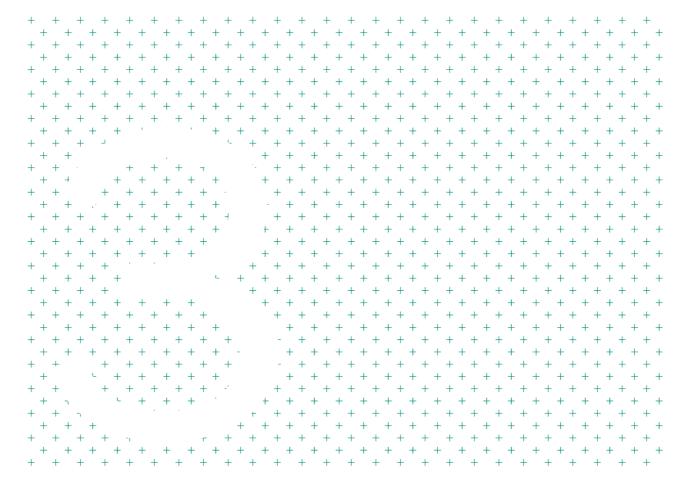
n_{3c1}: Calcaire Hauterivien « bicolore » (Crétacé sup.).

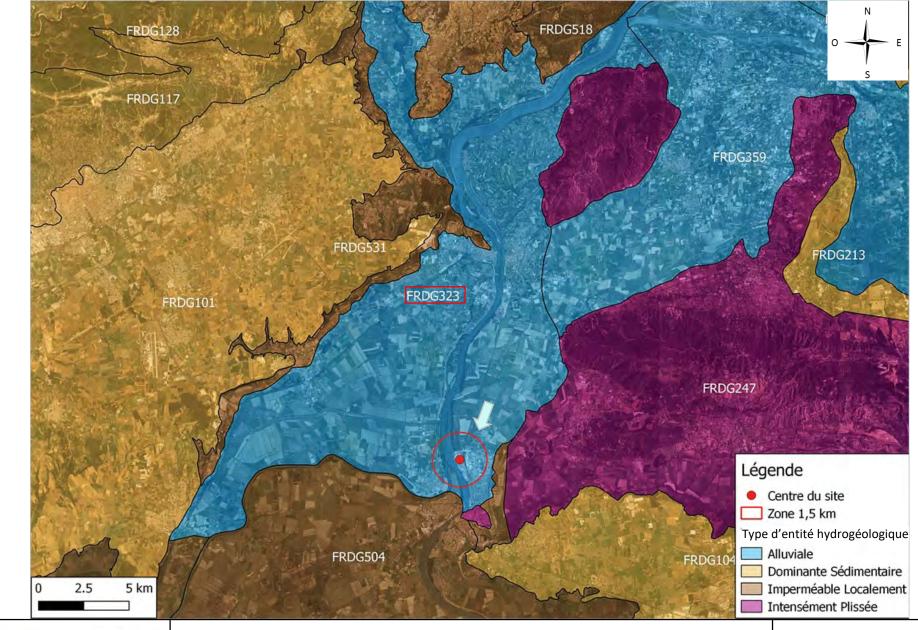






Annexe 3 : Emprise des entités hydrogéologiques

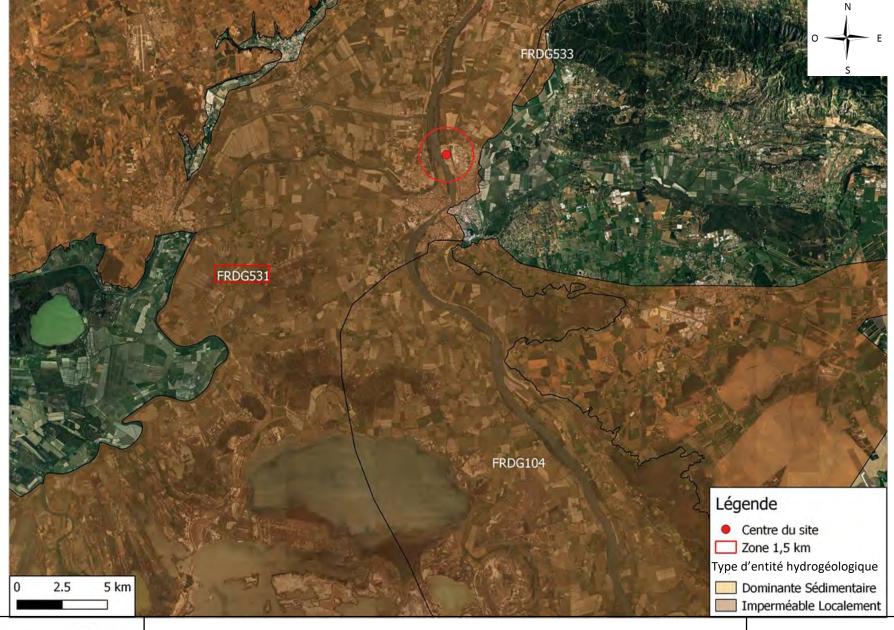






Annexe 3a : Emprises des entités hydrogéologiques à l'affleurement (niveau 1) dans le secteur d'étude (Agence de l'Eau RMC)



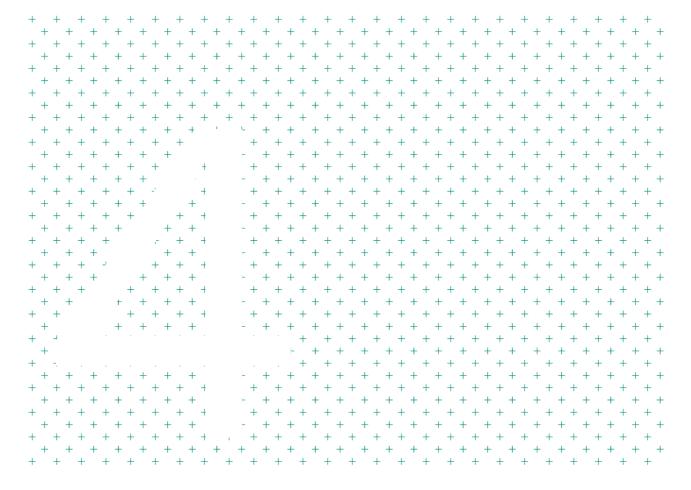


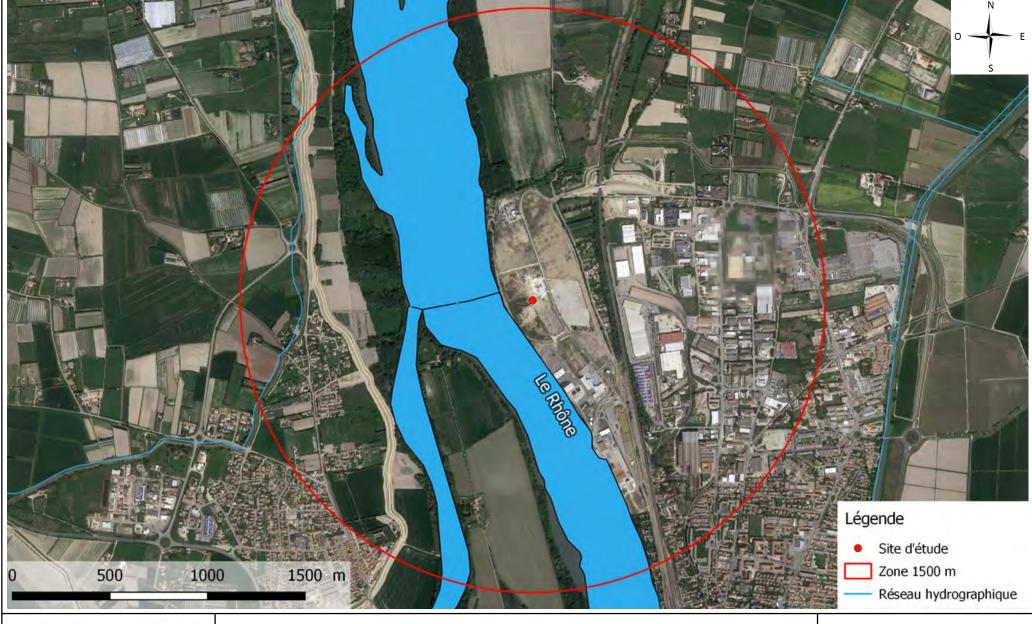


Annexe 3b : Emprises des entités hydrogéologiques sous couverture (niveau 2) dans le secteur d'étude (Agence de l'Eau RMC)



Annexe 4 : Réseau hydrographique



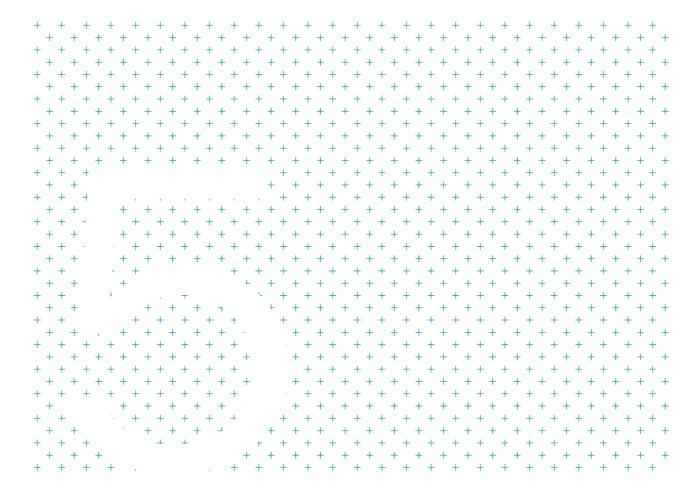


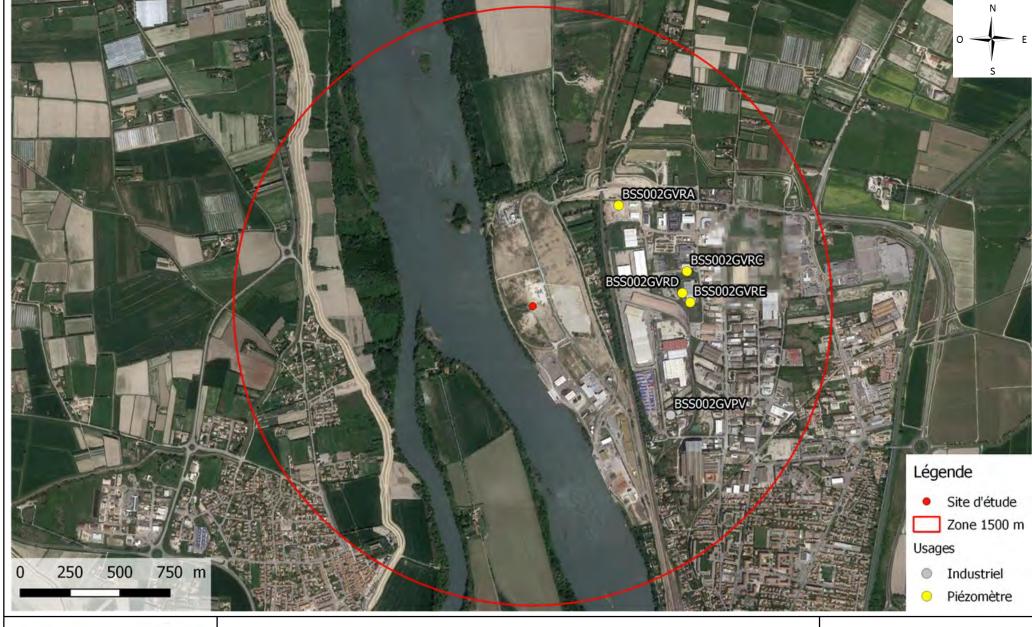


Annexe 4 : Réseau hydrographique dans la zone d'étude (CARTHAGE)



Annexe 5 :Localisation des ouvrages



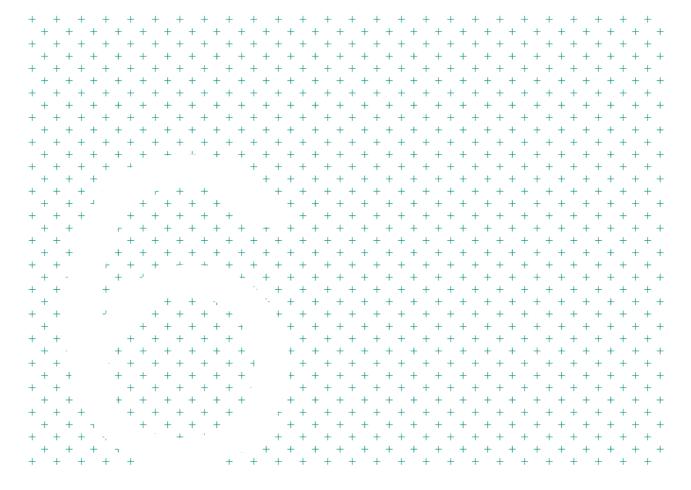


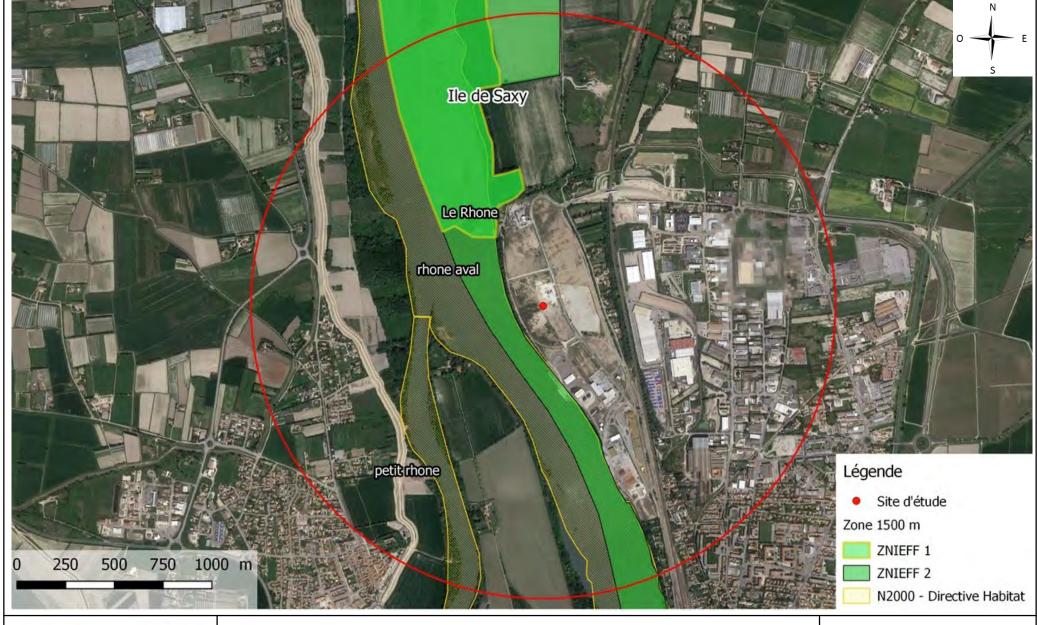


Annexe 5 : Ouvrages référencés dans la BSS Eau et ADES dans un rayon de 1,5 km du site d'étude (Infoterre BRGM – ADES)



Annexe 6 : Emprise des espaces naturels protégés

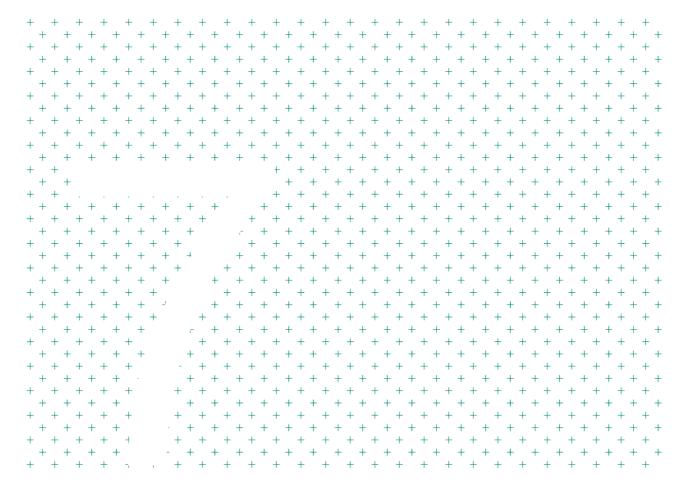








Annexe 7: Note technique CISMA Environnement 2018S59-NT01





NOTE TECHNIQUE NT01

Date : 14 février 2019 Version :1

Projet n° 2018S59 Clients : CNR

Auteur : Nicolas Saillé Site : Site Mistral - Arles

Objet : Etude historique et documentaire – Visite de site - Présentation des données disponibles – Proposition d'un projet d'investigations de terrain

Table des matières

1.		Contexte de l'étude				
2.		Cont	exte géologique, hydrogéologique et hydraulique	2		
3.	Etude historique					
	3.1	1	BASIAS ET BASOL	2		
	3.2	2	Photographies aériennes de l'IGN	3		
	3.2		Informations collectées auprès de la DREAL PACA			
4.		Visit	e de site	. 14		
5.		Etud	es antérieures	. 21		
6.		Prop	osition d'un programme d'investigations	. 23		
	6.1	1	Sols	. 23		
	6.2	2	Investigations sur les déblais accumulés (tas et merlons)	. 25		
7			stigations sur les eaux souterraines	26		

1. Contexte de l'étude

L'objet de la présente note technique est de proposer un programme d'investigations sur le site « MISTRAL » situé sur la zone industrialo portuaire d'Arles (13).

Il est basé sur :

- Les informations historiques et documentaires ;
- La visite de site.

2. Contexte géologique, hydrogéologique et hydraulique

Le site est situé dans la vallée alluviale du Rhône. Les alluvions in une puissance d'environ 24 m dans la zone d'étude et sont composées de limons, silts et sables (notés F_z sur la carte géologique). Le substratum est argileux.

Les alluvions sont aquifères. Les niveaux d'eaux sont de l'ordre de 6 à 8 m/TN. Le sens d'écoulement local est NE-SO. Aucun usage sensible de la nappe n'est répertorié dans le secteur d'étude.

En ce qui concerne le réseau hydrographique, le site est localisé en bordure du Rhône qui s'écoule immédiatement à l'ouest. Aucun usage sensible n'est répertorié à proximité de la zone d'étude.

3. Etude historique

3.1 BASIAS ET BASOL

La carte ci-dessous présente la liste des sites référencés dans les bases de données BASIAS et BASOL :



Au droit de la zone d'étude on note la présence de la société SIORAT, une centrale à enrobés dont l'activité sera décrite dans la présente note technique.

Par ailleurs, immédiatement à l'est la société DELTA RECYCLAGE dont l'activité était le recyclage de déchets est également référencée. L'état de ce site a fait l'objet d'investigations par CISMA Environnement pour le compte de la CNR. Son état est donc connu. Aucune pollution importante de ce site n'a été mise en évidence.

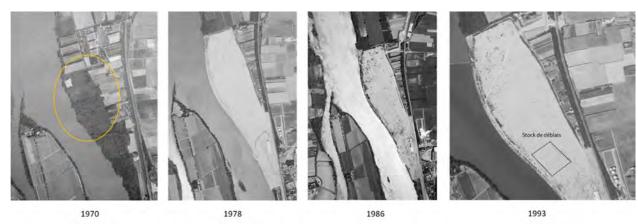
Les autres activités référencées à proximité sont situées en aval hydraulique et, en première approche, ne sont pas retenues comme des sources potentielles de pollution.

3.2 Photographies aériennes de l'IGN

L'examen des photographies aériennes de l'IGN met en évidence

Jusqu'à 1993 :

L'aménagement de la zone débute dans les années 1970 avec un remblaiement de ce qui correspond aujourd'hui à la zone industrialo-portuaire. Auparavant il s'agissait d'un secteur agricole et boisé.



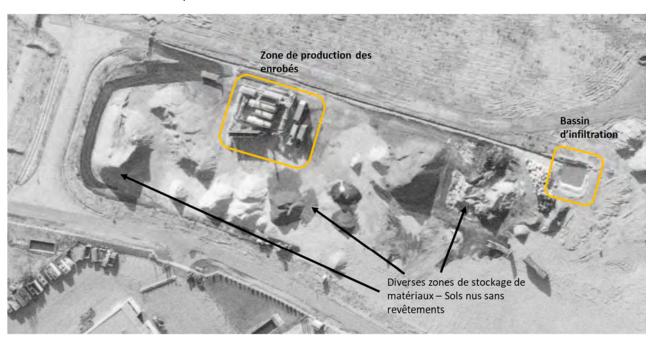
• <u>1993 - 2003 :</u>

En 1998 on constate la présence d'un bâtiment à l'est qui deviendra ensuite DELTA. Au nord de la zone d'étude une activité de tri de matériaux (criblage) est présente. Les matériaux sont approvisionnés par le Rhône. Une zone d'accostage avec une piste a été aménagée. Les activités industrielles se développent également au sud de la parcelle. Sur le site lui-même seuls quelques dépôts de matériaux (déblais sont visibles).

En 2003 un stock important de déblais est constitué au nord de la parcelle. La photographie aérienne permet de visualiser une drague sur le Rhône. L'activité de tri de matériaux et les dépôts concernent donc, selon toutes probabilités, des produits de dragage empruntés sur le Rhône immédiatement à proximité du site.



En 2003 une centrale de production d'enrobés prend place au sud de la parcelle. Il s'agit de la société SIORAT. Un zoom sur la zone permet de visualiser les différentes installations.



2003 – Centrale à enrobés SIORAT

Il est possible de visualiser distinctement la zone dédiée à la production des enrobés avec notamment des cuves à hydrocarbures ainsi qu'un fossé de collecte des eaux à l'ouest avec ce qui semble être un bassin d'infiltration en partie terminale au nord. Aucun revêtement de surface ne semble présent.

• <u>2003 - 2012 :</u>

La photographie de 2006 permet de constater que la centrale à béton (SYLVESTRE) et l'activité de tri de déblais (MISTRAL INDUSTRIES) ont démarré. Il est possible de constater des dépôts de matériaux, sans doute en lien avec l'activité de MISTRAL INDUSTRIES, sur le sud de la parcelle.





En ce qui concerne l'activité de MISTRAL INDUSTRIES, la photographie de 2012 permet de distinguer les différentes composantes de l'installation :



MISTRAL INDUSTRIES 2012

Le process était sans doute le suivant :

- Criblage, probablement sous eau, des matériaux. Le petit bâtiment à proximité du Rhône pourrait être une station de pompage pour les eaux du Rhône ;
- Transport et chargement des matériaux criblés à l'aide d'une bande transporteuse.

A noter que le bassin de décantation est double sur la photographie de 2006. Dès 2008 on ne distingue plus qu'un seul bassin.

En ce qui concerne l'activité SYLVESTRE, la photographie de 2011 permet de visualiser les installations en présence :



2012 – Centrale à béton SYLVESTRE

En ce qui concerne la centrale à enrobé, SIORAT, on constate dès 2006, que les sols au niveau de l'installation de production sont revêtus et le bassin d'infiltration a disparu. En 2012 nous constatons que l'activité est sans doute arrêtée. 2 cuves sont encore présentes sur la zone de production des enrobés ainsi qu'un stock de déblais/déchets au nord de la parcelle



SIORAT - 2012

• <u>2013 - 2019 :</u>

La photographie de 2013 permet de constater :

- La fin d'activité de MISTRAL INDUSTRIES. Le matériel est démantelé et le bassin de décantation comblé
- L'activité de SIORAT semble bien arrêtée. Des dépôts de matériels sont visibles autour de l'ancienne zone de production. Les cuves sont toujours présentes.
- Différents dépôts de matériaux (détourés en noir sur la photographie ci-dessous). Ces matériaux sont toujours visibles aujourd'hui.



2013

En 2015 la centrale à enrobés a été totalement démantelée. Seuls les merlons périphériques sont encore visibles. La végétation commence à recouvrir l'ancien bassin de décantation de MISTRAL INDUSTRIES



2015

A partir de 2015, aucune évolution notable n'est constatée.

A l'issue de cet examen nous retiendrons que les sources potentielles de pollution sont :

- La centrale à enrobés SIORAT : d'une manière générale, les centrales de production d'enrobés constituent une source de pollution potentielle pour les sols et les nappes.
 Les pratiques environnementales, semblaient limitées (revêtements de surface, fossé/bassin d'infiltration avant 2003, dépôt potentiel de déchets en fin d'exploitation).
- Criblage de déblais de MISTRAL INDUSTRIES : en l'absence d'information sur la nature des matériaux qui ont transités par l'installation, et en l'absence de données sur les matériaux qui ont été utilisés pour le comblement des bassins de décantation, cette activité est considérée comme potentiellement polluante.
- Centrale à béton SYLVESTRE (aujourd'hui LAFARGE): les centrales à béton constituent une source potentielle de pollutions pour les sols et les nappes (emploi et stockage d'hydrocarbures, stockage et emplois d'adjuvants etc...).
- Les dépôts de déblais notamment en limite sud de la parcelle : En l'absence de données sur les matériaux stockés, ces matériaux sont considérés comme des sources potentielles de pollution.
- Les matériaux constitutifs de la plateforme et les transit de déblais : la nature des matériaux utilisés pour construite la zone industrialo portuaire dont l'origine est inconnue peut constituer une source potentielle de pollution. De même les nombreux transits de déblais notamment issus des opérations de dragage qui ont pu être constatés constituent des sources de pollution potentielles

3.2 Informations collectées auprès de la DREAL PACA

Dans le cadre de l'étude la DREAL PACA a été contactée afin de collecter les éventuelles informations environnementales relatives aux différentes installations industrielles mise en évidence sur la zone d'étude.

Les informations qui ont été collectées auprès des services de l'Etat ont les suivantes :

→ Centrale à enrobés SIORAT :

L'autorisation pour ce site a été délivrée par la Préfecture le 28 mai 2003. Le dossier de demande d'autorisation stipule que le site est actif depuis 2000 ce qui semble cohérent avec le démarrage d'activité constaté sur les photographies aériennes IGN. L'autorisation concernait des unités de criblage, concassage et de 2 centrales de production d'enrobés pour une capacité de production maximale de 360 t/h.

Les centrales d'enrobage à chaud sont équipées des matériels suivants :

- Trémies doseuses de granulats ;
- Silo horizontal pour le stockage de filler (granulat fin) ;
- Crible écrêteur ;
- Tambour sécheur/enrobeur/malaxeur
- Trémie de stockage d'enrobés

- Des citernes contenant bitumes et fioul (lourd et domestique)
- Groupe électrogène
- Générateur d'huile thermique

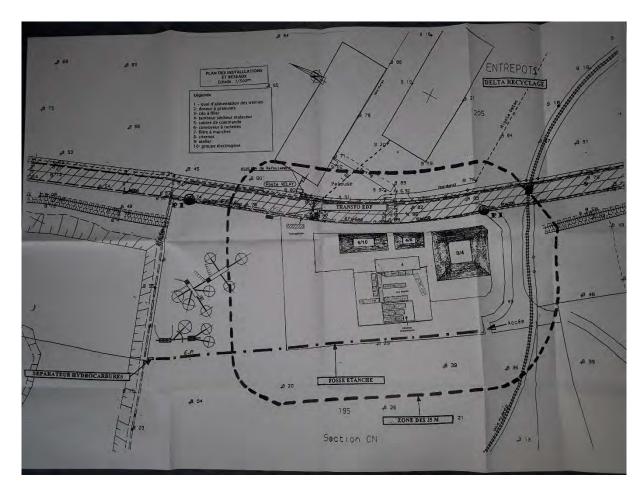
L'AP impose la création d'une aire étanche pour les centrales d'enrobage. Les cuves sont positionnées sur des cuvettes de rétention. Les documents de la DREAL mentionnent les capacités de stockage suivantes :

Unité de production	Produit	Type de stockage	Capacité	Rétention
	Bitume	Cuve aériennes	73 m3	
TCN 4.17	Bitume	C a á via na a	64 m3	115 2
TSM 17	Fuel lourd	Cuve aérienne tricompartimentée	36 m3	115 m3
	Fuel domestique		5 m3	
	Bitume	Cuve aériennes	73	- 115 m3
TSM 21	Bitume	Cuve aériennes	73	
13101 21	Fuel lourd	Cuve aérienne	50	
	Fuel domestique	bicompartimentée	10	

Par ailleurs pour chaque unité de production des huiles minérales sont utilisées. La capacité stockée est estimée inférieure à 3 m3.

Enfin une unité mobile de stockage et de distribution de carburant pour les engins est présente sur le site.

<u>A noter</u>: Un AP modificatif a été produit le 21 juin 2007 réduisant la capacité de l'installation avec abandon de l'activité de criblage. Cette activité est transférée à la société MISTRAL INDUSTRIES. Le plan masse suivant, correspondant à la période de mise à jour de l'Arrêté Préfectoral a été retrouvé dans les archives de la DREAL.



Ce plan permet de constater que les installations de production des enrobés et les cuves sont effectivement regroupées sur un dallage étanche. On note la présence d'un fossé de collecte des eaux pluviales à l'ouest équipé d'un séparateur d'hydrocarbures en limite nord de la parcelle MISTRAL INDUSTRIES.

Les granulats sont stockés en limite est. Ce point est contredit par la visualisation des photographies aériennes IGN qui montre des stockages sur l'entièreté de la parcelle.

A noter:

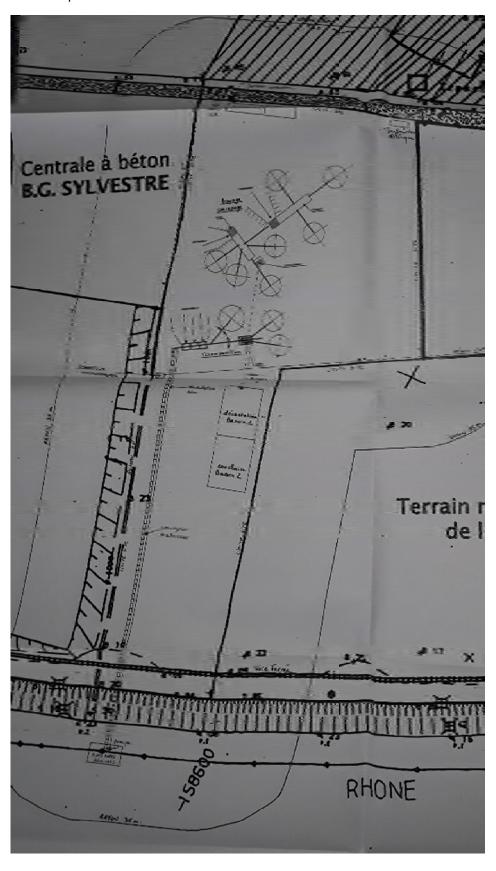
- Aucun incident/accident n'est recensé à la DREAL pour cette installation
- Une surveillance des rejets (séparateur d'hydrocarbures) était semble-t-il imposée.
- Aucun dossier de cessation d'activité n'a été déposé pour SIORAT.

→ Activité de criblage de matériaux – MISTRAL INDUSTRIES :

L'activité de MISTRAL INDUSTRIES a été autorisée par Arrêté Préfectoral le 21 juin 2007. Il s'agit d'un transfert d'une partie de l'activité de SIORAT. L'installation décrite comporte :

- Une installation de concassage criblage
- Une centrale de recomposition
- Une plateforme pour le stockage de granulats.

L'appontement de navire, la bande transporteuse, les bassins de décantations et la prise d'eau ne sont pas visés dans l'AP. Ces installations sont toutefois visibles dans l'un des plans du dossier de demande d'autorisation. Il est présenté ci-dessous :



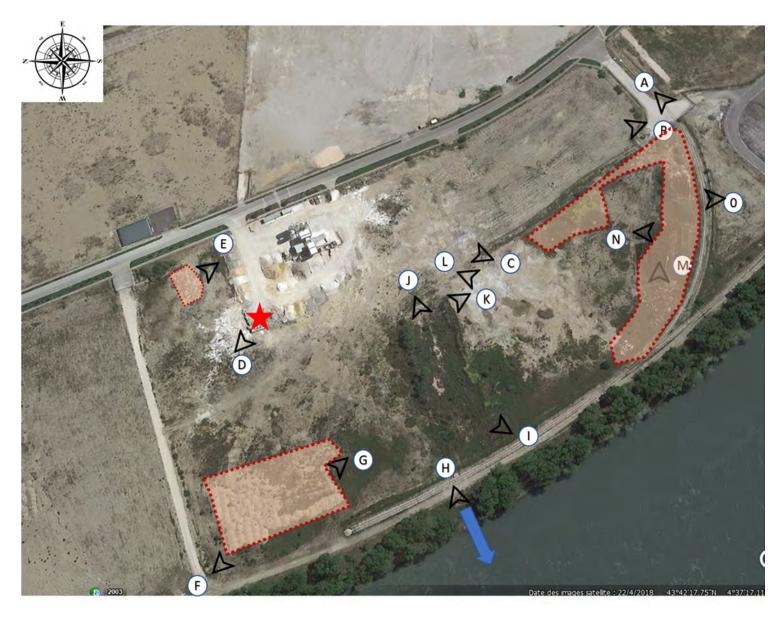
De même que pour SIORAT, aucun dossier de cessation d'activité n'a été déposé pour MISTRAL INDUSTRIES.

→ **Centrale à béton B.G. SYLVESTRE**: Cette installation, aujourd'hui sous l'enseigne LAFARGE n'est pas référencé en Préfecture.

4. Visite de site

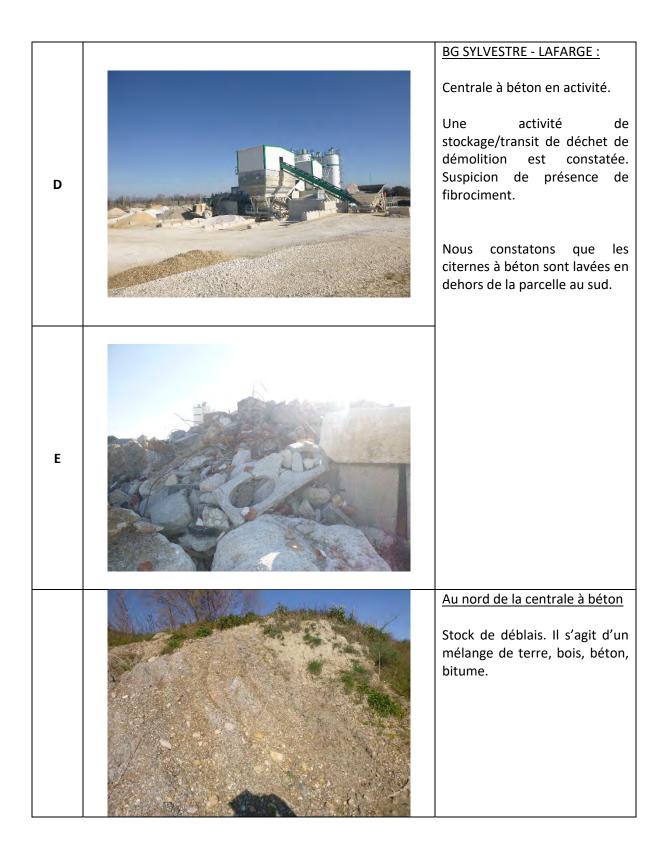
Une visite détaillée de la parelle a été réalisée 6 février 2019

La figure et le tableau pages suivantes reprennent les principales observations.





Indice	Photo	Description
Α		Entrée sud : Déblais et panneau signalant des travaux de dragage
В		Aucune infrastructure ni revêtement de surface n'est visible hormis le merlon délimitant la parcelle à l'ouest. Quelques traces de bitume au sol sont observables en limite nord-ouest de la parcelle (zone de l'ancien stock de matériaux/déchets visualisé sur les photographies aériennes de l'IGN).
С		MISTRAL INDUSTRIES: Positionnement du concasseur/cribleur. Aucune infrastructure n'est visible



Stockage de déblais : Il s'agit en grade partie de matériaux grossiers (galets, graviers). Au sud du stock nous constatons un mélange avec des déchets de démolition, des F bâches. G Ancien appontement MISTRAL **INDUSTRIES:** Les infrastructures ont disparu. On constate la présence d'une buse. Il s'agit de l'ancien rejet pluvial SIORAT/MISTRAL Н INDUSTRIES.

Ancien bassin de décantation MISTRAL INDUSTRIES

La zone est végétalisée. On constate la présence de vestige de talus périphériques.



J

ı



Les matériaux constitutifs de ces merlons semblent être limoneux. Il pourrait s'agir de matériaux de dragage ou des résidus de la décantation.

K

Parcelle non utilisée Le nord de cet espace est actuellement non occupé. Il est toutefois possible de deviner L que cet espace a été utilisé pour stocker des déblais. Le sud est occupé par plusieurs М stocks de déblais dont la plupart sont végétalisés Ν 0

La visite de site n'a pas mis en évidence de zone manifestement impactées. Les points suivants ont toutefois été relevés :

- L'existence de nombreux stocks de déblais dont l'origine est douteuse (matériaux de démolition) notamment au sud le long de la voie ferrée. Ces matériaux pourraient constituer une source de pollution. S'il s'agit de déchets le statut réglementaire de ces stockages doit également être évalué.
- Pratiques environnementales au niveau du site BG SYLVESTRE/LAFARGE. Le lavage de citernes
 à béton en dehors de la parcelle et le stockage des déblais de démolition constituent des
 sources de pollution. La conformité réglementaire de l'installation (déclaration ICPE) est
 douteuse à l'issue de la rencontre avec la DREAL qui ne connait pas l'existence de ce site. Cela
 pourrait signifier qu'il est en dessous des seuils réglementaires de déclaration de la
 réglementation sur les ICPE.
- Le comblement de l'ancien bassin de décantation de MISTRAL INDUSTRIES. La végétation qui s'est fortement développé sur cette zone nous laisse penser que la nature des matériaux de comblement est différente des matériaux constitutifs de la plateforme.

5. Etudes antérieures

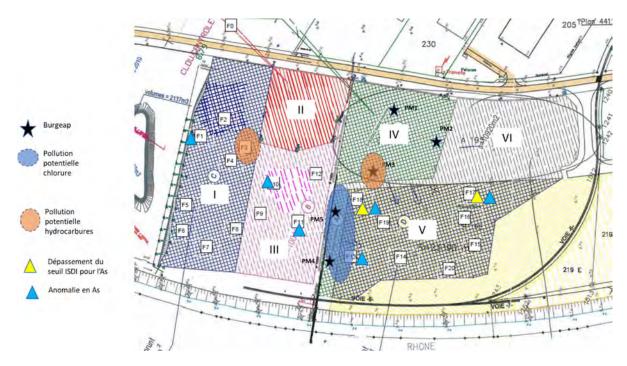
2 études environnementales ont déjà été menées sur la zone d'étude :

- GALTIER EXPERTISE ENVIRONNEMENT Décembre 2011. Cette étude diligentée par la CNR concerne la zone d'étude hors :
 - La centrale à béton SYLVESTRE,
 - MISTRAL INDUSTRIES
 - SIORAT
 - Zone se stockage de déblais au sud le long de la voie ferrée

20 sondages au tractopelle ont été réalisés avec des profondeurs variables de 0,7 à 2,80 m.

 BURGEAP – SITE MISTRAL INDUSTRIES – Janvier 2016. Cette étude diligentée par la CNR s'est intéressée à la parcelle occupée par MISTRAL INDUSTRIES. 5 fouilles à la pelle mécanique à 2 m de profondeur ont été réalisées.

La figure ci-dessous reprend la localisation des investigations et les principaux résultats.



La lecture de ces documents montre :

- 2 zones présentant un impact « hydrocarbures »,
- 1 zone avec une concentration importante en chlorures sur lixiviats difficile à expliquer au regard de l'activité (matériaux salés ?).

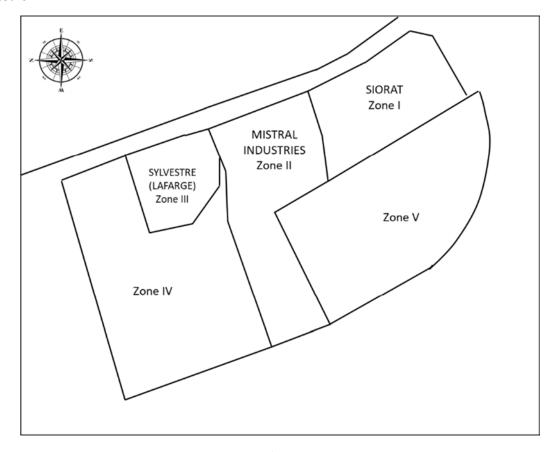
On trouve par ailleurs des concentrations diffuses en métaux mais qui restent modérées. Certaines concentrations en arsenic pourraient toutefois être problématiques d'un point de vue sanitaire mais également car il semble que ce composé lixivie. Il y a d'ailleurs une erreur sur le rapport Galtier qui ne relève pas le dépassement du seuil ISDI « arsenic » en F8 et F17.

Aucune de ces zones impactées n'est délimitée latéralement ni en profondeur. On note la présence de quelques déchets dans les remblais superficiels mais cela semble anecdotique.

6. Proposition d'un programme d'investigations

6.1 Sols

Pour une meilleure compréhension et pour la suite de l'étude, la zone d'étude a été divisée en 5 secteurs :



Les investigations sur les sols auront pour objectifs :

- → Caractériser les zones qui n'ont jamais été investiguées (Ex : SIORAT) ;
- → Délimiter/préciser les impacts sur les sols mis en évidence lors des études précédentes ;
- → Caractériser les stocks de déblais (volume/qualité)

Les zones étant vastes, en première approche des échantillons dits « premiers « seront constitués puis regroupés afin de constituer des échantillons moyens. Ces échantillons feront l'objet d'un programme analytique adapté aux pollutions envisagées sur le site. Dans un second temps, si des impacts sont identifiés, les échantillons premiers pourraient être analysés pour des analyses ciblées.

A ce stade la profondeur d'investigation envisagée est de 2 m pour les sols. En cas de présence d'indices de pollution la profondeur pourra être augmentée.

Les plans et le tableau ci-dessous présentent le programme d'investigations envisagé.

A noter : aucune investigation n'est prévue sur lea parcelle SYVESTRE/LAFARGE à ce stade, le site étant toujours en activité.





Séparateur d'hydrocarbures

Secteur	Nombre de sondages	Nombre d'échantillons moyens à analyser	Analyses envisagées
ZONE I - SIORAT	19	6	HCT, BTEX, HAP, 8 métaux
ZONE II – MISTRAL	17	12	HCT, BTEX, HAP, 8 métaux, Chlorures
INDUSTRIES		6	As, Chlorures
ZONE IV	13	7	HCT, BTEX, HAP, 8 métaux
ZOINE IV	13	26	As
7-2-1/	42	7	HCT, BTEX, HAP, 8 métaux, PCB
Zone V	12	6	Chlorures
		24	As
Total	61		

6.2 Investigations sur les déblais accumulés (tas et merlons)

Il est proposé de réaliser des reconnaissances ponctuelles à la pelle mécanique dans les différents merlons et stocks de matériaux. La figure ci-dessous détoure les différents tas identifiables par photographies aériennes. Une implantation plus précise au DGPS sera également réalisée afin d'évaluer les volumes de matériaux en présence.

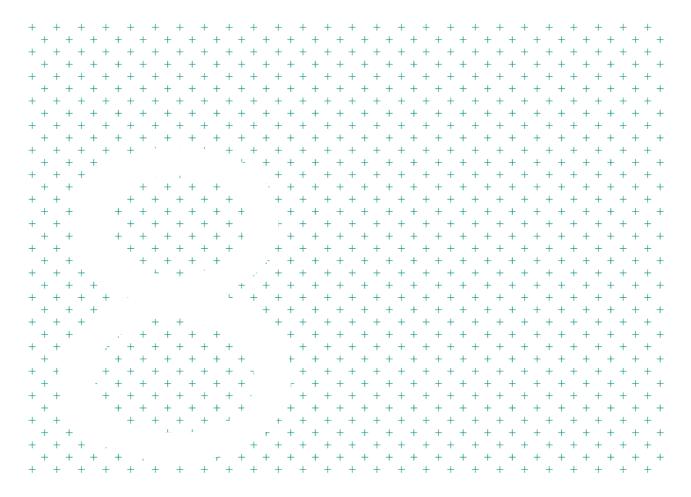


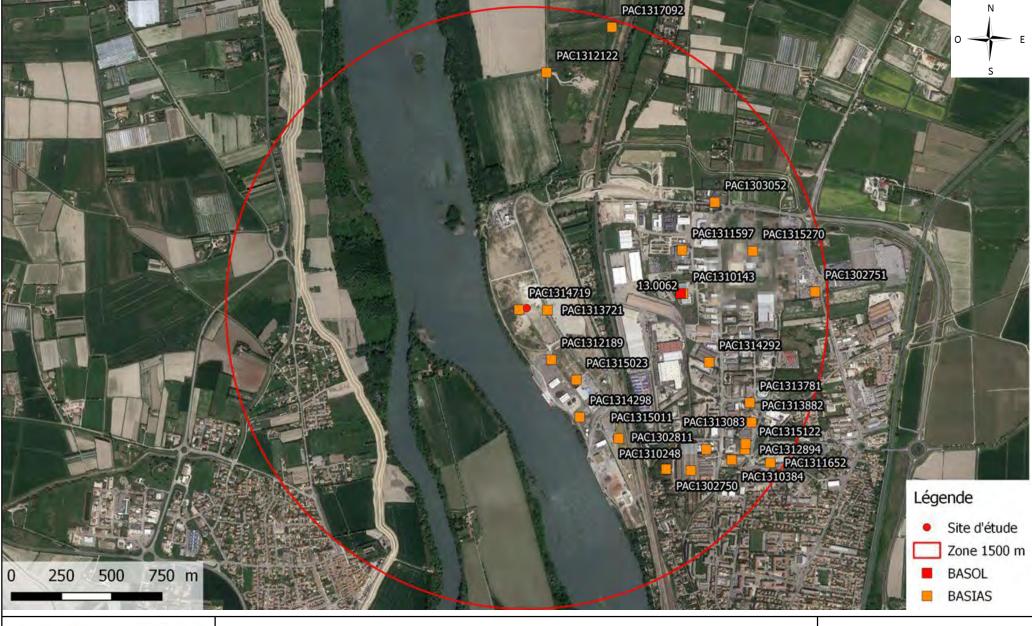
Au total 12 échantillons seront constitués. Le programme analytique proposé est celui du 12/12/2014 relatif à la caractérisation des déchets inertes.

7. Investigations sur les eaux souterraines

Au regard des résultats analytiques sur lixiviat de l'étude menée par GALTIER, et qui présente des dépassements en arsenic et chlorures, une évaluation de la qualité des eaux souterraines est à envisager. Il est toutefois recommandé d'attendre l'ensemble des résultats analytiques sur les sols pour déterminer le programme d'investigations sur les eaux souterraines.

Annexe 8 : Localisation des sites BASIAS et BASOL, et fiches BASIAS /BASOL









PAC1314719

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : PAC

Date de création de la fiche : (*) 06/07/2011

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale

Connue
(*)

SIORAT SAS arles

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social

Date connue

Z.I. Le Giroflet - 19270 USSAC | 01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui	23/04/2013	Non	

3 - Localisation du site

Adresses : Numéro Bis Ter Type voie Nom voie Date modification (*)

quartier du Mas de Moulin 01/01/1111

Dernière adresse : Quartier du Mas de Moulin

Localisation: site portuaire d'Arles

Code INSEE: 13004

Commune principale : ARLES (13004)
Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Précision centroïde Mètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	784 402	784 402	830 733	
Y (m)	1 858 583	1 858 582	6 290 885	
Préc.XY	Mètre			

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
Plan d'ensemble	1/200		Oui	PREF - 2007 - 164D
plan de masse 2	1/1000	2001	Oui	PREF - 2001 - 73A

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
plan de masse 1	1/2000	2001	Oui	PREF - 2001 - 73A
plan de défense incendie	1/1000	2001	Oui	PREF - 2001 - 73A
Plan de situation	1/25000		Oui	PREF - 2007 - 164D

4 - Propriété du site

Cadastre:

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				CN	195

Nombre de propriétaires actuels :

.

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité

Origine de la date : ?=Origine de la date non connue

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	C23.51Z	01/01/1111		?	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral		
2	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	C23.51Z	01/01/2000	01/07/2000	Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	PREF - 2000 - 100A	centrale enrobage à chaud temporaire
3	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	C23.51Z	22/06/2001			1er groupe	AP=Arrêté préfectoral		
4	Centrale d'enrobage (graviers	C23.51Z	13/07/2001	13/01/2002	Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	PREF - 2001 - 73A	centrale enrobage à chaud

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
	enrobés de goudron, pour les routes par exemple)								temporaire, 140tonnes/h
5	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	28/05/2003		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	PREF - 2002 - 100A	DLI = 12m3
6	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication,)	V89.01Z	21/06/2007				AP=Arrêté préfectoral	PREF - 2007 - 49A	

6 - Utilisations et projets

Surface totale: 2 (en ha)

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Péri-urbain

Distance captage AEP: 0

Formation superficielle : Sables/Graviers/Galets

Zones de contraintes et d'interêts

particuliers:

Type de zone ou d'intérêts particuliers	Distance (m)	Commentaire(s)
Zone inondable		

Type de nappe : Libre
Type d'aquifère : Poreux
Code du système aquifère : 329B

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source DREAL PACA

d'information:

Autre(s) source(s): PREF - 2000 - 100A PREF - 2001 - 73A PREF - 2002 - 5A PREF - 2002 - 100A PREF - 2007 - 49A PREF - 2007 - 164D

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

- (*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :
- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :
 - - 01/01/1111,
 - 01/01/1112,
 - - 01/01/1113,
 - - ou sans date indiquée,
- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

PAC1311597

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : PAC Date de création de la fiche : (*) 19/04/2010

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Date connue Raison sociale SA Transfo services (filiale SCHNEIDER Electric)

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social **Date connue** ZAC de la Goulgatière 35220 CHATEAUBOURG 01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités

territoriales:

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui	23/04/2013	Non	

3 - Localisation du site

Adresses: Numéro Bis Ter Type voie Date modification (*) Nom voie Jacques LIEUTAUD 01/01/1111

rue Jacques LIEUTAUD Dernière adresse:

Localisation: Parc d'activités du grand Rhône

Code INSEE: 13004

Commune principale: ARLES (13004) Zone Lambert initiale: Lambert II étendu

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	785 214	785 214	831 546	
Y (m)	1 858 886	1 858 885	6 291 181	

Carte(s) et plan(s) consulté(s):

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
Plan cadastral	1/2500		Oui	PREF - 2008 - 20PC
Plan de masse	1/200		Oui	PREF - 2008 - 20PC

Parc d'Activité du Grand Rhône -BP 2018 Commentaire(s):

4 - Propriété du site

Cadastre:

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				CO	691

Nombre de propriétaires actuels ?

1 sur 3 11/11/2019 à 16:19

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité

Date de première activité : (*)

21/04/1994

Origine de la date : AP=Arrêté préfectoral

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto)	E38.31Z	01/01/1111			1er groupe			traitement des transformateur, dépollution
2	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	C25.61Z	21/04/1994		Autorisation		AP=Arrêté préfectoral	AD13_18/6W7/	Application par pulvérisation de peintures et vernis, quantité utilisée : 81/j
3	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	C27.11Z	21/04/1994		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AD12 1976W77	Produit : transformateurs électriques, 1500 unités réparées par an
4	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	C27.20Z	18/11/2005				AP=Arrêté préfectoral	PREF - 2005 - 161A	atelier de charge d'accumulateur
5	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	18/11/2005			1er groupe	AP=Arrêté préfectoral		polychlorobiphenyles/ polychloroterphenyles

6 - Utilisations et projets

Surface bâtie: 9 745 (en m2)

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

Nom Origine Type Ordre

Nom Origine Type Ordre
- PREF - 2008 - 20PC Image 176

11 - Bibliographie

Source d'information : AD13_1876W77

Autre(s) source(s): PREF - 2005 - 161A PREF - 2008 - 20PC

Donnée(s) complémentaire(s): GIDIC 2008/

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

- (*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :
- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :
 - - 01/01/1111,
 - \bullet 01/01/1112,
 - - 01/01/1113,
 - - ou sans date indiquée,
- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

Ministère de la Transition écologique et solidaire Lutte contre les pollutions

Sites et Sols Basol Recherche Pollués



Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région: Provence-Alpes-Côte d'Azur Département: 13

Site BASOL numéro: 13.0062

Situation technique du site : 🗖 Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Date de publication de la fiche: 02/09/2013

Auteur de la qualification : DREAL SUBDIVISION de MARTIGUES

Localisation et identification du site

Nom usuel du site: DAHER INTERNATIONAL (Ex PROVENCE STOCK SERVICE)

Localisation: Commune: Arles Arrondissement :

Code postal: 13104 - Code INSEE: 13004 (52 197 habitants)

Adresse: Rue Jacques Lieutaud - Z.I. Nord

Lieu-dit:

Agence de l'eau correspondante : Rhône - Méditerranée - Corse Code géographique de l'unité urbaine : 00552 : Arles (55 077 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	831539	6290966	Autre	SITE
Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	785341	1858442	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Cadastre			Section N° de Pré		Précision	Source	
Nom	Arrondissement	Date	cadastrale	parcelle parcellaire		documentaire	Observations
Arles			со	485	ld'anrès	GEOPORTAIL CADASTRE.GOUV.FR	

Plan(s) cartographique(s):

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site: EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en

activité)

Nom: DAHER INTERNATIONAL il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Qualité Coordonnées Nom

Société DAHER PERSONNE MORALE PRIVEE

Caractérisation du site à la date du 15/06/2012

Description du site :

DAHER INTERNATIONAL (Ex PROVENCE STOCK SERVICE) à Arles -13-

Il s'agit d'un dépôt logistique existant depuis 1986 en Z.I. Nord de la Commune d'Arles.

Produits stockés: agropharmaceutiques, liquides inflammables (vernis, peintures), comburants (produits pour piscines), explosifs (cartouches de chasse). La capacité est de 6600 t dans 10 cellules, soit sur 6370 m². Toutes les cellules sont

L'établissement est soumis à servitudes (réglementation SEVESO).

A.P. d'autorisation du 04/07/1988, 07/11/1988, 08/10/1991, 15/06/1999 et les APC du 09/05/2000, 21/10/2002, 06/06/2003, 26/05/2004, 12/05/2009 et du 10/11/2010.

Description qualitative :

L'ESR prescrite par l'A.P. du 16 juin 1999 a été réalisée (classe 3). La prévention de la pollution de sols et du sous-sol est assurée par des mesures fixées par l'arrêté d'autorisation. Toutes les cellules de stockages sont en rétention (soit un

1 sur 5 11/11/2019 à 16:13 total de 6370 m²)

Les eaux d'extinction d'un éventuel incendie seraient intégralement récupérées dans des bassins prévus à cet effet. Les cellules contenant des produits incompatibles avec l'eau (dégageant du chlore au contact de l'eau) disposent d'un équipement de déversement de mousse à haut foisonnement.

L'établissement est assujetti au suivi piézométrique au titre de l'art "65" bien que ne présentant pas de signe de vulnérabilité vis à vis du sous-sol; ces prescriptions font l'objet d'un APC du 26 mai 2004 faisant suite à une première campagne de mesures et remplaçant celui du 05 juin 2003.

Une inondation s'est produite fin 2003 sur la Z.I., il n' y a pas eu de conséquence sur la nappe.

Mesures sur 3 piézomètres incluant BTEX et Organochlorés selon fréquence annuelle, pas d'anomalies (au 11/10/11).

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : CIRCULAIRE DU 3 AVRIL 1996 ARTICLE 65 DE L'ARRETE DU 2 FEVRIER 1998

Origine de la découverte :	
Recherche historique	Travaux
Transactions	Dépôt de bilan
cessation d'activité, partielle ou totale	☐ Information spontanée
☑ Demande de l'administration	☐ Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
Pollution accidentelle	Autre:
Types de <u>pollution</u> :	
Dépôt de déchets	Dépôt aérien
☐ Dépôt enterré	☐ Dépôt de produits divers
☐ Sol pollué	☐ Nappe polluée
Pollution non caractérisée	
Origine de la pollution ou des déchets ou Origine accidentelle Pollution due au fonctionnement de l'installatio Liquidation ou cessation d'activité Dépôt sauvage de déchets Autre	•

Activité : Entrepôts de produits dangereux

Code activité ICPE : L13

Situation technique du site

Evénement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Evaluation simplifiée des risques (ESR)	16/06/1999	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	30/12/2001
Travaux de traitement	06/06/2003	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/12/2003

ESR = classe 3 - Activité visée par art 65; suivi piezo prescrit par APC (présenté en CdH de Mars 2003)

Rapports sur la dépollution du site : Aucun document n'a été transféré pour le moment.

Caractérisation de l'impact

saraotorisation do 11	mpaot
Déchets identifiés (s'il s	'agit d'un dépôt de déchets) :
Déchets non dangereux	
Déchets dangereux	
Déchets inertes	
Produits identifiés (s'il s	s'agit d'un dépôt de produits) :
Ammonium	Arsenic (As)
☐ Baryum (Ba)	BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes)
☐ Cadmium (Cd)	Chlorures
Chrome (Cr)	Cobalt (Co)
☐ Cuivre (Cu)	Cyanures
☐ H.A.P.	Hydrocarbures
☐ Mercure (Hg)	Molybdène (Mo)

	Nickel (Ni)	□ PCB-PCT
	()	Substances radioactives
		Sélénium (Se)
		Solvants non halogénés
		TCE (Trichloroéthylène)
	Zinc (Zn)	La roc (monoroentylene)
	res :	
toti		
Po	<mark>lluants</mark> présents dans les so	ols:
	Ammonium	Arsenic (As)
	Baryum (Ba)	BTEX
	Cadmium (Cd)	Chlorures
	Chrome (Cr)	Cobalt (Co)
	Cuivre (Cu)	Cyanures
	H.A.P.	Hydrocarbures
	Mercure (Hg)	Molybdène (Mo)
	Nickel (Ni)	□ PCB-PCT
	Pesticides	☐ Plomb (Pb)
	Sélénium (Se)	Solvants halogénés
	Solvants non halogénés	Substances radioactives
	Sulfates	☐ TCE
	Zinc (Zn)	- IOL
	• •	
Au : Auc	tre(s) polluant(s) présent(s)	dans les sols :
Auc	- Curi	
Pol	lluants présents dans les na	appes:
	Aluminium (Al)	Ammonium
	Arsenic (As)	☐ Baryum (Ba)
	BTEX	☐ Cadmium (Cd)
	Chlorures	Chrome (Cr)
	Cobalt (Co)	☐ Cuivre (Cu)
	Cyanures	Fer (Fe)
	H.A.P.	Hydrocarbures
	Mercure (Hg)	Molybdène (Mo)
	Nickel (Ni)	□ PCB-PCT
	Pesticides	☐ Plomb (Pb)
	Sélénium (Se)	□ Solvants halogénés
	Solvants non halogénés	Substances radioactives
	Sulfates	TCE
	Zinc (Zn)	- ICL
	, ,	
Au Auc	tre(s) polluant(s) présent(s)	dans les nappes :
Po	<u>lluants</u> présents dans les so	ols ou les nappes :
	Ammonium	Arsenic (As)
	Baryum (Ba)	☐ BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes)
	Cadmium (Cd)	Chlorures
	Chrome (Cr)	Cobalt (Co)
	Cuivre (Cu)	☐ Cyanures
	H.A.P.	Hydrocarbures
	Mercure (Hg)	☐ Molybdène (Mo)
	Nickel (Ni)	☐ PCB-PCT
	Pesticides	☐ Plomb (Pb)
	Sélénium (Se)	☐ Solvants halogénés
	Solvants non halogénés	Sulfates
	TCE (Trichloroéthylène)	☐ Zinc (Zn)
Aut	res:	
n:.		
	ques immédiats :	
	Produits inflammables	
	Produits explosifs	
	Produits toxiques	
	Produits incompatibles	
	Risque inondation	
	Risque inondation	
	Fuites et écoulements	
Ш	Accessibilité au site	
lmi	portance du dépôt ou de la	zone polluée :
	nage (tonne) : 0	Eono ponuos :
	ume (m3) : 0	
	face (ha): 0	
Info	rmatione complémentaires :	
	rmations complémentaires : cune	

RASOL	- Ministère	de la '	Transition	écologique	e et solidaire
JASUL	- ministere	uc ia	Hansinon	CCOIOSIGUE	et somuame

Environnement du site

Zone d'implantation : Habitat : DENSE Industrie : LOURDE	
Hydrogéologie du <u>site</u> :	
☐ Absence de nappe.☑ Présence d'une nappe.	Utilisation de la nappe : ✓ Aucune utilisation connue ✓ A.E.P. ✓ Puits privés ✓ Agriculture, industries agroalimentaires ✓ Autres industries ✓ Autre :
Utilisation actuelle du <u>site</u> : ☑ <u>Site</u> industriel en activité. ☐ L'activi	té exercée est à l'origine de la pollution té exercée n'est pas à l'origine de la pollution
Site industriel en friche. Site ancien réutilisé	as and account of pas at a origina ac its political.
Impacts constatés: Captage AEP arrêté (aduction d'eau Teneurs anormales dans les eaux su Teneurs anormales dans les végétau Plaintes concernant les odeurs Teneurs anormales dans les animau Teneurs anormales dans les sols Santé Sans Inconnu Pas d'impact constaté après dépollu	pperficielles et/ou dans les sédiments outerraines ux destinés à la consommation humaine ou animale ux destinés à la consommation humaine
Surveillance du site Milieu surveillé: Eaux superficielles, fréquence (n/an)):
 ✓ Eaux souterraines, fréquence (n/an) Etat de la surveillance : Absence de surveillance justifiée Raison : 	:1
☐ Surveillance différée en raison de pro Raison :	océdure en cours
Début de la surveillance : 01/01/2003 Arrêt effectif de la surveillance : Résultat de la surveillance à la date du 11 Résultat de la surveillance, autre :	1/10/2011 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE
Restrictions d'usage et mesu	ires d'urbanisme
Restriction d'usage sur : L'utilisation du sol (urbanisme) L'utilisation du sous-sol (fouille) L'utilisation de la nappe L'utilisation des eaux superficielles La culture de produits agricoles	
Mesures d'urbanisme réalisées : Servitude d'utilité publique (SUP) Date de l'arrêté préfectoral :	
☐ Porter à connaissance risques, articl Date du document actant le porter à conr	le L121-2 du code de l'urbanisme naissance risques L121-2 code de l'urbanisme :
Restriction d'usage entre deux partie Date du document actant la RUP :	s (RUP)

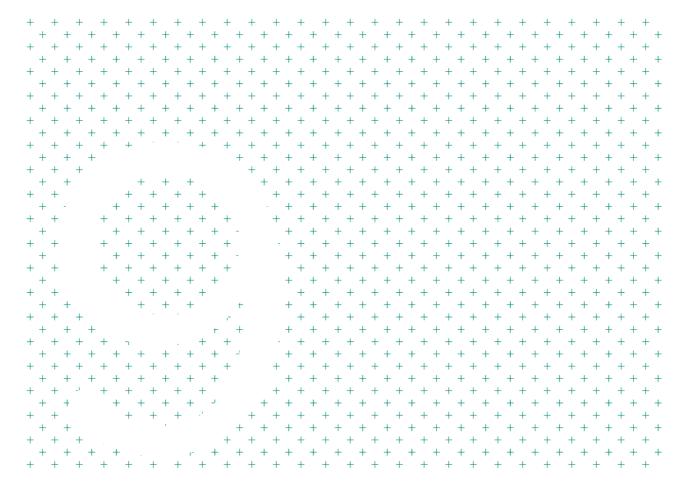
BASOL - Ministère de la	Transition écologique et solidaire
-------------------------	------------------------------------

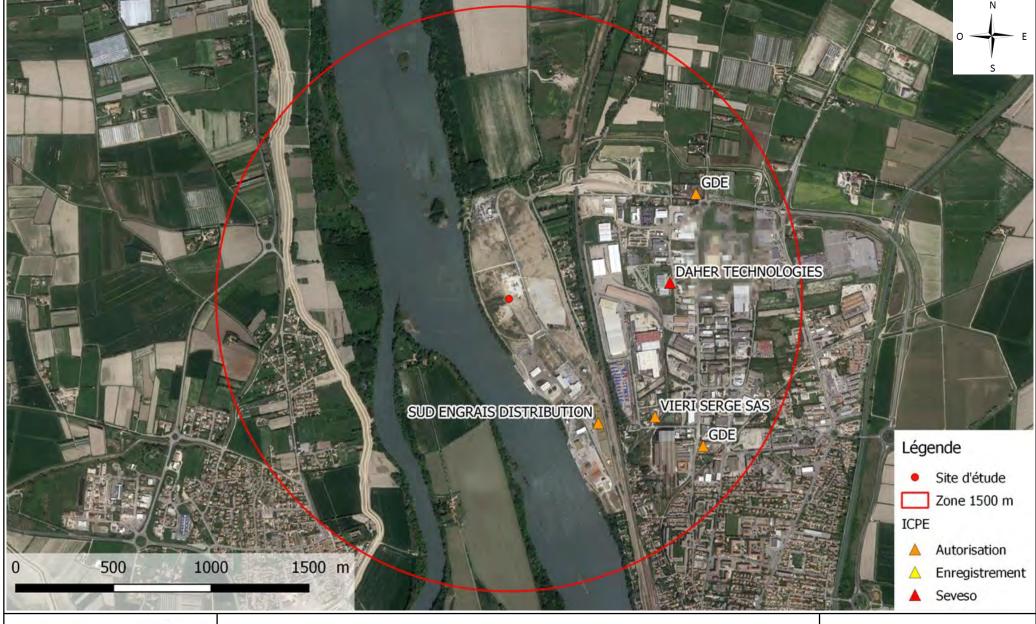
☐ Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE) Date du document actant la RUCPE :	
Projet d'intérêt général (PIG) Date de l'arrêté préfectoral :	
☐ Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)	
☐ Acquisition amiable par l'exploitant	
☐ Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site	
Informations complémentaires :	
Traitement effectué	
☐ Mise en sécurité du <u>site</u>	
Interdiction d'accès	
Gardiennage	
Evacuation de produits ou de déchets	
Pompage de rabattement ou de récupération	
Reconditionnement des produits ou des déchets Autre :	
☐ Traitement des déchets ou des produits hors <u>site</u> ou sur le <u>site</u>	
Stockage déchets dangereux	
Stockage déchets non dangereux	
Confinement sur site	
Physico-chimique	
☐ Traitement thermique Autre :	
☐ Traitement des terres polluées	
☐ Stockage déchets dangereux	
☐ Stockage déchets non dangereux	
☐ Traitement biologique	
☐ Traitement thermique	
Excavation des terres	
Lessivage des terres	
Confinement	
Stabilisation	
☐ Ventilation forcée	
Dégradation naturelle	
Autre:	
☐ Traitement des eaux	
Rabattement de nappe	
☐ Drainage	
Traitement:	
Air stripping	
☐ Vapour stripping ☐ Filtration	
Physico-chimique	
☐ Biologique ☐ Oxydation (ozonation)	
Uxydation (ozonation) Autre:	

Imprimer la fiche Pour tout commentaire Contactez-nous

5 sur 5

Annexe 9: Localisation des ICPE







Annexe 9 : ICPE dans la zone d'étude (DREAL PACA)



Annexe 10 : Reportage photographique







Sondage F46

















Sondage F49





Sondage F50













Sondage F52





Sondage F53

















Sondage F56



Sondage F58













Sondage F61









<u>M 2</u>



<u>M 3</u>







<u>M 4</u>



<u>M 5</u>



<u>M 5 bis</u>









<u>M 7</u>



<u>M 8</u>







<u>M 10</u>



<u>M 11</u>







<u>M 12</u>

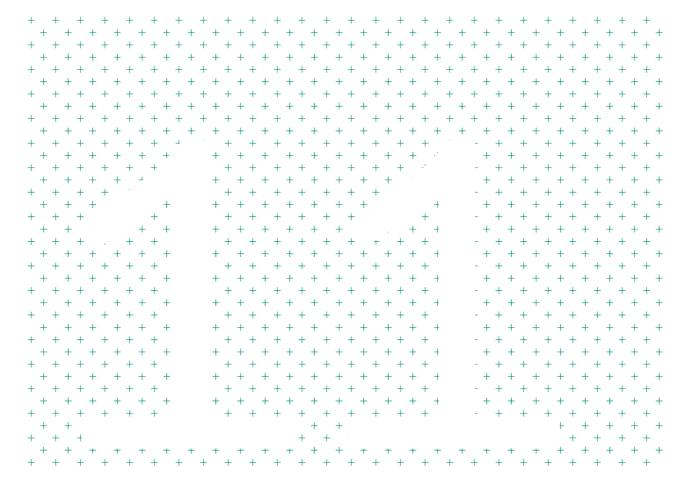


M 12 bis





Annexe 11 : Coupes lithologiques des fouilles





DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N
SUIVI / SITE F.

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	8h30
Heure fin	8h45

		0
Nom du sondage	F1	
Prof. Initiale	2	
Prof. Réalisée	2	
Piézomètre	non	

)(JVRAGE	
	Coord. X L93	830885
	Coord. Y L93	6290725
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Rb Sa + qqls zones de bitumes et					Ag	Argile
0,4	traces noires + morceaux d'enrobé	0 - 0,4	0	non		Agr	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1]	0,1 1	Ü	11011		Bi	Bitume
	- Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	ou r ou (dill)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	<u>]</u>	1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
							Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I - ancien stockage de matériaux/déchets. Quelques zones de bitumes et des traces noires, morceaux d'enrobés sont visibles à la surface sur 40 cm.



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	8h50
Heure fin	9h10

Nom du sondage	F2
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

0	UVRAGE	
	Coord. X L93	830906
	Coord. Y L93	6290738
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0 0,4	Rb Sa + bande grise/noirâtre (10 cm d'épaisseur)	0 - 0,4	0	non		Ag Agr	Argile Arène granitique
		0.4.1	2			Be	Béton
1		0,4 - 1	0	non		Bi	Bitume
	C- C- ()					Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	4 0				Ca	Calcaire
		1 - 2	0	non		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I - ancien stockage de matériaux/déchets.



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	relie mecanique

Heure début	9h15
Heure fin	9h30

Nom du sondage	F3
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830863
Coord. Y L93	6290747
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité PIEZOMETRE		ABREVIATIONS	
0	Rb Sa + bande noire à 20 cm de profondeur (enrobé?) qui fait 4-5	0 - 0,3	0	non		Ag	Argile
0,3	cm d'épaisseur + déchets plastiques	,				Agr	Arène granitique
		0,3 - 1	0	non		Be	Béton
1		0,0 1	Ů	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	ou r ou (om)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	_	. 4	Ĭ	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I - ancien stockage de matériaux/déchets. Bande noire à 20 cm de profondeur qui fait 4-5 cm d'épaisseur et déchets plastiques visibles à la surface sur 30 cm.



DATE 02/05/2019

 PROJET
 ARLES

 REF
 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle illecarlique

Heure début	9h35
Heure fin	9h50

Nom du sondage	F4
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830863
Coord. Y L93	6290747
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	ABREVIATIONS	
0	Rb Sa + qqls Ga (cm)	0 - 0,6	0	non		Ag Agr	Argile Arène granitique
0.4	11b 3a + qqi3 0a (ciii)	0 - 0,0					Béton
0,6			0	non		Be	
1						Bi	Bitume
	C-	0 (0				Br	Brique
	Sa	0,6 - 2	0	non		Ca	Calcaire
						Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage	ı				Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I - ancien fossé/collecte des eaux de ruissellement



DATE 02/05/2019

 PROJET
 ARLES

 REF
 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Illecarlique

Heure début	9h55
Heure fin	10h20

Nom du sondage	F5
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

0	UVRAGE	
	Coord. X L93	830885
	Coord. Y L93	6290762
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Dh Cannala Ca (ann)	0 - 0,6	0	non		Ag	Argile
	Rb Sa + qqls Ga (cm) + zones enrobées à certains endroits	0 - 0,0	U	11011		Agr	Arène granitique
0,6	ornoboos a cortains orial oils	0,6 - 1	0	non		Ве	Béton
1			U	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm / dm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
			U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I. Quelques enrobés ont été aperçus à l'intérieur de la couche superficielle.



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	10h25
Heure fin	10h40

Nom du sondage	F6
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

0	UVRAGE	
	Coord. X L93	830910
	Coord. Y L93	6290762
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0						Ag	Argile
0,3	Rb Sa de couleur gris/noirâtre	0 - 0,3	0	non		Agr	Arène granitique
		0,3 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,5 - 1	U	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	3a + Ga (GIII)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	10h45
Heure fin	11h00

Nom du sondage	F7
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRA	AGE	
Coo	rd. X L93	830907
Coo	rd. Y L93	6290784
Coo	rd. Z	
Nive	au eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillo	าร	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0			_			Ag	Argile
0,2	Rb Sa + qqls plastiques	0 - 0,2	0	non		Agr	Arène granitique
		0,2 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,2 1	Ŭ	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	Sa + Ga (GIII)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	HOH		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I - ancien stockage de matériaux/déchets. Quelques plastiques sont visibles dans la couche superficielle 0 - 20 cm.



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	11h05
Heure fin	11h20

Nom du sondage	F8
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

0	UVRAGE	
	Coord. X L93	830838
	Coord. Y L93	6290767
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0						Ag	Argile
0,2	Rb Sa	0 - 0,2	0	non		Agr	Arène granitique
		0,2 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,2 - 1	Ů	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	3a + Ga (cili)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	11h25
Heure fin	11h40

Nom du sondage	F9
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

0	UVRAGE	
	Coord. X L93	830853
	Coord. Y L93	6290776
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	ıs	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0			0	non		Ag	Argile
	Rb Sa	0 - 0,6	-			Agr	Arène granitique
0,6			0	non		Be	Béton
1		0,6 - 1	,			Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1-2	U	HOH		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	relie mecanique

Heure début	11h45				
Heure fin	12h00				

Nom du sondage	F10
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

0	JVRAGE	
	Coord. X L93	830839
	Coord. Y L93	6290782
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	is	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Rb Sa + bande jaune de remblais/matériaux différents -	0 - 0,3	0	non		Ag Agr	Argile Arène granitique
0,3	zone très hétérogène		_			Be	Béton
1		0,3 - 1	0	non		Bi	Bitume
	1					Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	4.0				Ca	Calcaire
	1	1 - 2	0	non		Cr	Craie
2	1					Ga	Galets
	Fin de sondage	•				Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ма	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I. La couche superficielle est hétérogène, elle est composée de différents remblais.



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Illecarlique

Heure début	12h05				
Heure fin	12h20				

Nom du sondage	F11
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830840
Coord. Y L93	6290797
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon:	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés	Humidité	EQUIPEMENT		ABREVIATIONS
			volatils (ppm)		PIEZOMETRE		_
0	1		0	non		Ag	Argile
	Rb Sa + certains endroits enrobés	0 - 0,3	· ·	11011		Agr	Arène granitique
0,3			0	non		Ве	Béton
1		0,3 - 1	O	HOH		Bi	Bitume
]					Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
]	1 - 2	0	non		Cr	Craie
2	1					Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
		_					

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I. Certaines zones enrobées sur la couche superficielle 0 - 30 cm.



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Illecarlique

Heure début	13h30		
Heure fin	13h45		

Nom du sondage	F12
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

01	JVRAGE	
	Coord. X L93	830824
	Coord. Y L93	6290788
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0			0	non		Ag	Argile
	Rb Sa + bande noire à certains endroits/ discontinue	0 - 0,2	U	non		Agr	Arène granitique
0,2	Charons, discontinue		0	non		Ве	Béton
1		0,2 - 1	U	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	13h50		
Heure fin	14h10		

Nom du sondage	F13
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830816
Coord. Y L93	6290802
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Rb Sa de couleur gris	0 - 0,2	0	non		Ag Agr	Argile Arène granitique
0,2	No 3a de codiedi giis	0 - 0,2				Be	Béton
1	Sa + Ga (cm)	0,2 - 1	0	non		Bi	Bitume
- 1	Sa + Ga (CIII)	0,2 - 1					-
						Br	Brique
	Beaucoup de Sa + qqls Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
						Cr	Craie
2	E' I I					Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle mecanique

Heure début	14h15
Heure fin	14h20

Nom du sondage	F14
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	0,2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830869
Coord. Y L93	6290799
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Rb Sa		non		Ag	Argile
0,2	KD Sa	0	non		Agr	Arène granitique
	Refus de sondage				Ве	Béton
					Bi	Bitume
					Br	Brique
					Ca	Calcaire
					Cr	Craie
					Ga	Galets
					Gr	Graviers
					Li	Limons
					Ma	Marne
					Rb	Remblais
					Sa	Sables
					Sc	Schiste
					Si	Silt
					Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I - Béton refus



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET SUIVI / SITE N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	relie mecanique

Heure début	14h35				
Heure fin	14h50				

Nom du sondage	F15
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830886
Coord. Y L93	6290822
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	ABREVIATIONS	
0					TIEZOMETKE	Ag	Argile
	Rb Sa	0 - 0,2	0	non		Agr	Arène granitique
0,2			0	non		Ве	Béton
1		0,2 - 1	U	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone I - bâtiment non identifié



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	14h55
Heure fin	15h10

Nom du sondage	F16
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

0	JVRAGE	
	Coord. X L93	830864
	Coord. Y L93	6290830
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	ABREVIATIONS	
0			0	non		Ag	Argile
	Rb Sa	0 - 0,4	U	non		Agr	Arène granitique
0,4	1		0	non		Ве	Béton
1		0,4 - 1	U	non		Bi	Bitume
	1					Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	1	1 - 2	0	non		Cr	Craie
2	1					Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	15h15
Heure fin	15h30

Nom du sondage	F17
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

0	UVRAGE	
	Coord. X L93	830848
	Coord. Y L93	6290825
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0			0	non		Ag	Argile
	Rb Sa + bande noire d'épaisseur 3 cm	0 - 0,4	U	11011		Agr	Arène granitique
0,4	Cili		0	non		Ве	Béton
1		0,4 - 1	U	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale
]		
]		
]		
]		
]		

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	relie mecanique

Heure début	15h35
Heure fin	15h50

Nom du sondage	F18
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVR	RAGE	
Co	ord. X L93	830834
Co	ord. Y L93	6290821
Co	ord. Z	
Niv	eau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillo	ns	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0			0	non			Argile
	Rb Sa	0 - 0,3				Agr	Arène granitique
0,3			0	non		Ве	Béton
1		0,3 - 1				Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
			-			Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage	1				Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
		1					

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 02/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle mecanique

Heure début	15 h 55
Heure fin	16h10

Nom du sondage	F19
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

0	UVRAGE	
	Coord. X L93	830834
	Coord. Y L93	6290821
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0			0	non		Ag	Argile
	Rb Sa	0 - 0,3	U	11011		Agr	Arène granitique
0,3			0	non		Ве	Béton
1		0,3 - 1	U	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1-2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale
						<u> </u>	

COMMENTAIRES / REMARQUES



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 03/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage	Pelle Mecanique			

Heure début	8h30
Heure fin	8h45

Nom du sondage	F20
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

Οl	JVRAGE	
	Coord. X L93	830815
	Coord. Y L93	6290862
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillor	ıs	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0 0,2	Rb Sa + blocs d'enrobés à la surface	0 - 0,2	0	non		Ag Agr	Argile Arène granitique
0,2			_				Béton
1	1	0,2 - 1	0	non		Bi	Bitume
	So . Co (cm)					Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	non		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage	_				Gr	Graviers
						Li	Limons
						—	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
						-	

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II. Blocs d'enrobés dans la couche superficielle 0 - 20 cm.



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	8h50
Heure fin	9h10

Nom du sondage	F21
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

DUVRAGE	
Coord. X L93	830781
Coord. Y L93	6290865
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0,3	Rb Sa	0 - 0,3	0	non		Ag	Argile Arène granitique
0,3	Enrobé de 20 à 30 cm d'épaisseur					Agr Be	Béton
1	+ Sa	0,3 - 1	0	non		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (pas beaucoup) de qqls	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	cm à dm	1 - 2	Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

/!\ Présence de sel à la surface du sol

Zone

II - pollution potentielle d'hydrocarbures.



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage				

Heure début	9h15
Heure fin	9h30

Nom du sondage	F22
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

UVRAGE				
Coord. X L93	830761			
Coord. Y L93	6290874			
Coord. Z				
Niveau eau				

Prof. (m)	Lithologie / Echantillo	ns	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Rb Sa (beaucoup)	0 - 0,6	0	non		Ag Agr	Argile Arène granitique
0,6						Be	Béton
1	Sa + Ga (beaucoup) cm	0,6 - 1	0	non		Bi	Bitume
'						Br	Brique
						Ca	Calcaire
	Sa + Ga (beaucoup) cm	1 - 2	0	non		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage	1				Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ма	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II - pollution potentielle d'hydrocarbures



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage				

Heure début	9h35
Heure fin	9h50

		01
Nom du sondage	F23	
Prof. Initiale	2	
Prof. Réalisée	2	
Piézomètre	non	

)(DUVRAGE				
	Coord. X L93	830783			
	Coord. Y L93	6290887			
	Coord. Z				
	Niveau eau				

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Rb Sa + qqls déchets plastiques	0 - 0,5	0	non		Ag Agr	Argile Arène granitique
0,5	Enrobé d'une épaisseur de 15 - 20	0,5 - 1	0	non		Ве	Béton
1	cm + Sa + Ga (cm)					Bi Br	Bitume Brique
	Sa + Ga + morceau d'enrobé	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
2						Cr Ga	Craie Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb Sa	Remblais Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II - pollution potentielle d'hydrocarbures. Quelques déchets plastiques dans la couche superficielle 0 - 50 cm.



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	9h55
Heure fin	10h00

Nom du sondage	F24
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	0,4
Piézomètre	non

Ol	JVRAGE	
	Coord. X L93	830802
	Coord. Y L93	6290889
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillor	ıs	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Rb Sa + enrobé de 20 cm	0 - 0,4	0	non		Ag	Argile
	d'épaisseur	0 0,4	Ů	11011		Agr	Arène granitique
0,4	Fin de sondage					Be	Béton
						Bi	Bitume
						Br	Brique
						Ca	Calcaire
						Cr	Craie
						Ga	Galets
						Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Refus car béton - Zone II



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP		
Méthode de	Pelle mécanique		
sondage	Pelle mecanique		

Heure début	10h10
Heure fin	10h30

Nom du sondage	F25
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

01	JVRAGE	
	Coord. X L93	830837
	Coord. Y L93	6290889
	Coord. Z	
	Niveau eau	

	T		Linding and 1 2 2		FOURTHERIT		
Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,4	0	non		Ag	Argile
0,4	ND Ou	0 0,4	Ů	11011		Ag	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,4 - 1	Ū	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	Sa + Ga (GIII)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1-2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	
Heure fin	

Nom du sondage	F26
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	0
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830857
Coord. Y L93	6290891
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	ABREVIATIONS	
						Ag	Argile
						Agr	Arène granitique
						Ве	Béton
						Bi	Bitume
						Br	Brique
						Ca	Calcaire
						Cr	Craie
						Ga	Galets
						Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Sondage impossible car trop de réseaux détectés dans un rayon de 10 m - Zone II



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécaniqu			
sondage	r elle mecanique			

Heure début	10h35
Heure fin	10h50

Nom du sondage	F27
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)l	JVRAGE	
	Coord. X L93	830851
	Coord. Y L93	6290909
	Coord. Z	
	Niveau eau	

	Indices organolpetiques / EQUIPEMENT						
Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	is	Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,3	0	non		Ag	Argile
0,3	ND 3d	0 0,3	Ů	11011		Agr	Arène granitique
		0,3 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,5 - 1	Ū	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	Ja + Ga (GIII)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1-2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II - bâtiment non identifié



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET
SUIVI / SITE

N. SAILLE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Illecanique

Heure début	10h55
Heure fin	11h10

Nom du sondage	F28
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

DUVRAGE	
Coord. X L93	830845
Coord. Y L93	6290929
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	ABREVIATIONS	
0	Rb hétérogènes (différents)	0 - 0,6	0	non			Argile
						Agr	Arène granitique
0,6	Sa + Ga (beaucoup) cm + couche	0,6 - 1	9	oui		Ве	Béton
1	grise humide et odeur					Bi	Bitume
							Brique
	Sa + Ga (beaucoup) cm + couche	1 - 2	7	oui		Ca	Calcaire
	humide et odeur		,	oui		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II - bâtiment non identifié.

Couche

de remblais hétérogène jusqu'à 60 cm d'épaisseur et couche grise humide avec une odeur jusqu'à 2 m de profondeur.



DATE 21/08/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	SOLUM
Méthode de	Tarière
sondage	ranere

Heure début	10h00
Heure fin	10h15

Nom du sondage	F28
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE		
Coord. X L	93	830844
Coord. Y L	93	6290928
Coord. Z		
Niveau eau		

Prof.	196-1-1-1-1	_	Indices organolpetiques /		EQUIPEMENT		ADDEL MATICALS	
(m)	Lithologie / Echantillons		Mesures de composés Humi volatils (ppm)		PIEZOMETRE	ABREVIATIONS		
0						Ag	Argile	
		0 - 1	0			Agr	Arène granitique	
		0 - 1	U			Ве	Béton	
1	Rb Sa Li + Gr et bcp Ga (cm)			non		Bi	Bitume	
	Kb 3a Li + Gi et bcp Ga (cili)			11011		Br	Brique	
		1 - 2	0			Ca	Calcaire	
		1 - 2	U			Cr	Craie	
2						Ga	Galets	
	Fin de sondage					Gr	Graviers	
						Li	Limons	
						Ma	Marne	
						Rb	Remblais	
						Sa	Sables	
						Sc	Schiste	
						Si	Silt	
						Tv	Terre végétale	
		_						
_		_						

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II - bâtiment non identifié.

RAS



DATE 21/08/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	SOLUM
Méthode de	Tarière
sondage	ranere

Heure début	10h15
Heure fin	10h25

Nom du sondage	F28b
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE					
	Coord. X L93	830846			
	Coord. Y L93	6290926			
	Coord. Z				
	Niveau eau				

Prof.	196-1-1-1-1	_	Indices organolpetiques /		EQUIPEMENT		ADDEL MATICALS	
(m)	Lithologie / Echantillons		Mesures de composés Humi volatils (ppm)		PIEZOMETRE	ABREVIATIONS		
0						Ag	Argile	
		0 - 1	0			Agr	Arène granitique	
		0 - 1	U			Ве	Béton	
1	Rb Sa Li + Gr et bcp Ga (cm)			non		Bi	Bitume	
	Kb 3a Li + Gi et bcp Ga (cili)			11011		Br	Brique	
		1 - 2	0			Ca	Calcaire	
		1 - 2	U			Cr	Craie	
2						Ga	Galets	
	Fin de sondage					Gr	Graviers	
						Li	Limons	
						Ma	Marne	
						Rb	Remblais	
						Sa	Sables	
						Sc	Schiste	
						Si	Silt	
						Tv	Terre végétale	
		_						
_		_						

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II - bâtiment non identifié.

RAS



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 21/08/2019 ARLES RESP. PROJET N. SAILLE

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	SOLUM
Méthode de	Tarière
sondage	ranere

Heure début	10h30
Heure fin	10h45

Nom du sondage	F28c
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	3
Piézomètre	non

<u>)(</u>	JVRAGE	
	Coord. X L93	830844
	Coord. Y L93	6290932
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0						Ag	Argile
		0 - 1	0			Agr	Arène granitique
						Be	Béton
1						Bi	Bitume
						Br	Brique
	Rb Sa Li + Gr et bcp Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	· in ou in or or or or or	' -				Cr	Craie
2]		Ga	Galets
						Gr	Graviers
		2-3	0			Li	Limons
		2 3				Ma	Marne
3						Rb	Remblais
	Fin de sondage					Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II - bâtiment non identifié.

RAS



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 03/05/2019 ARLES RESP. PROJET N. SAILLE

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

PROJET

REF

Heure début	11h55
Heure fin	12h15

Nom du sondage	F29
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

2018S59

Ol	JVRAGE	
	Coord. X L93	830818
	Coord. Y L93	6290926
	Coord. Z	
	Niveau eau	

F. PANFILI

SUIVI / SITE

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,2	0	non		Ag	Argile
0,2	No Su	0 0,2		11011		Agr	Arène granitique
		0,2 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,2 - 1	O	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm) + Gaine tuyau					Br	Brique
	3a + Ga (Cili) + Gaille luyau	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
							<u> </u>

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II. Des gaines, tuyaux et filets sont visibles entre 20 cm et 2 m de profondeur.



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	13h50
Heure fin	14h05

Nom du sondage	F30
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

01	JVRAGE	
	Coord. X L93	830788
	Coord. Y L93	6290910
	Coord. Z	
	Niveau eau	

					I FOLUBERS STATE			
Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	IS	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS	
0	Rb Sa	0 - 0,2	0	non			Ag	Argile
0,2	No ou	0 0,2	Ů	11011		A	\gr	Arène granitique
		0,2 - 1	0	non		1	Зе	Béton
1		0,2 1	Ů	11011			Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)						Br	Brique
	ou i ou (citi)	1 - 2	0	non		(Ca	Calcaire
		1-2	Ů	11011			Cr	Craie
2						(Ga	Galets
	Fin de sondage						Gr	Graviers
							Li	Limons
						N	Ла	Marne
							₹b	Remblais
						,	Sa	Sables
							Sc	Schiste
								Silt
							Τv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP		
Méthode de	Pelle mécanique		
sondage	Pelle mecanique		

Heure début	14h10
Heure fin	14h25

Nom du sondage	F31
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

UVRAGE				
Coord. X L93	830760			
Coord. Y L93	6290899			
Coord. Z				
Niveau eau				

				_			
Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	is	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa + qqls Ga	0 - 0,2	0	non		Ag	Argile
0,2	TO SU T 4413 SU	0 0,2	Ů	11011		Agr	Arène granitique
	Sa + qqls Ga	0,2 - 1	0	non		Ве	Béton
1	3a + qqi3 0a	0,2 1	Ů	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	Ja	1-2	Ů	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II - bassin d'infiltration supposé



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 03/05/2019 ARLES RESP. PROJET N. SAILLE

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage	Pelle Mecaniqu			

PROJET

REF

Heure début	13h55
Heure fin	14h10

Nom du sondage	F32
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

2018S59

)l	JVRAGE	
	Coord. X L93	830748
	Coord. Y L93	6290918
	Coord. Z	
	Niveau eau	

F. PANFILI

SUIVI / SITE

			Indices organolpetiques /	<u> </u>	EQUIPEMENT	T	
Prof. (m)	Lithologie / Echantillor	ıs	Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	PIEZOMETRE	ABREVIATIONS	
0	Rb Sa	0 - 0,3	0	non		Ag	Argile
0,3	No 3d	0 0,0	Ů	11011		Agr	Arène granitique
		0,3 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,5 - 1	Ū	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	Sa i Ga (cili)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone II - séparateur d'hydrocarbures



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécaniqu			
sondage	Pelle mecanique			

Heure début	14h20
Heure fin	14h35

Nom du sondage	F33
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830732
Coord. Y L93	6290897
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0]		0	non		Ag	Argile
		0 - 1	U	11011		Agr	Arène granitique
		0-1	0	non		Ве	Béton
1	Rb Sa		U	11011		Bi	Bitume
	No ou					Br	Brique
	ļ.	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 03/05/2019

N. SAILLE

F. PANFILI

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET SUIVI / SITE

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	14h40
Heure fin	15h00

Nom du sondage	F34
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

DUVRAGE	
Coord. X L93	830710
Coord. Y L93	6290891
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	ıs	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0			0	non		Ag	Argile
		0 - 1	U	non		Agr	Arène granitique
			0	non		Ве	Béton
1	Rb Sa		U	11011		Bi	Bitume
	110 00					Br	Brique
		1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1-2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ма	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	15h05
Heure fin	15h20

Nom du sondage	F35
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

<u>)(</u>	UVRAGE				
	Coord. X L93	830689			
	Coord. Y L93	6290881			
	Coord. Z				
	Niveau eau				

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0]		0	non		Ag	Argile
	ļ	0 - 1	U	11011		Agr	Arène granitique
	ļ		0	non		Ве	Béton
1	Li		Ü	11011		Bi	Bitume
	<u>-</u> .					Br	Brique
]	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	ļ ļ	1 2	Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
						<u> </u>	
						<u> </u>	
						<u> </u>	
						<u> </u>	

COMMENTAIRES / REMARQUES



DATE 03/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage	r elle mecanique			

Heure début	15h25
Heure fin	15h40

Nom du sondage	F36
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830665
Coord. Y L93	6290869
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0			0	non		Ag	Argile
		0 - 1	U	11011		Agr	Arène granitique
			0	non		Ве	Béton
1	Rb Sa + Ga		Ü	11011		Bi	Bitume
	64 - 64					Br	Brique
		1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
	_						+
						i ——	_
	<u> </u>						

COMMENTAIRES / REMARQUES



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 06/05/2019

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Dollo mácanique			
sondage	Pelle mécanique			

Heure début	9h00			
Heure fin	9h15			

Nom du sondage	F37
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)l	UVRAGE				
	Coord. X L93	830648			
	Coord. Y L93	6290914			
	Coord. Z				
	Niveau eau				

			Linding and 1 2 2		FOURTHERIT		
Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,4	0	non		Ag	Argile
0,4	ND Ou	0 0,4	Ů	11011		Ag	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,4 - 1	Ū	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	Sa + Ga (GIII)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1-2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	9h20
Heure fin	9h40

Nom du sondage	F38
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(JVRAGE	
	Coord. X L93	830748
	Coord. Y L93	6290938
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,2	0	non		Ag	Argile
0,2		,				Agr	Arène granitique
		0,2 - 1	0	non		Ве	Béton
1						Bi	Bitume
	Sa + qqls Ga (cm)					Br	Brique
	74,5 25 (4.1.)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
			Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
		_					



DATE DATE 06/05/2019 ARLES RESP. PROJET N. SAILLE

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	9h45
Heure fin	10h00

Nom du sondage	F39
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(JVRAGE	
	Coord. X L93	830685
	Coord. Y L93	6290952
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa + qqls Ga (cm)	0 - 0,2	0	non		Ag	Argile
0,2						Agr	
		0,2 - 1	0	non		Be	Béton
1		- '		-		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
		1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
			Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
		_					



PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	10h05
Heure fin	10h25

Nom du sondage	F40
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE		
Coord. X L93	830630	
Coord. Y L93	6290959	
Coord. Z		
Niveau eau		

	Indices organolpetiques / EQUIPEMENT						
Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Mesures de composés volatils (ppm)			ABREVIATIONS	
0			0	non		Ag	Argile
	Rb Li Sa	0 - 1	U	11011		Agr	Arène granitique
	ND LI 3a	0 - 1	0	non		Ве	Béton
1			U	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Collin Co (om)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	Sa Li + Ga (cm)	1 - 2	U	non		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

DATE

06/05/2019

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	10h25
Heure fin	10h40

		0
Nom du sondage	F41	
Prof. Initiale	2	
Prof. Réalisée	2	
Piézomètre	non	

DUVRAGE		
	Coord. X L93	830635
	Coord. Y L93	6290998
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	ıs	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	Abreviations
0			0	non			Argile
	Rb Sa + Ga (cm)	0 - 1		_		Agr	Arène granitique
	64 . 64 (6)		0	non		Ве	Béton
1			-			Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	ou rou (only	, ,		11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale



Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle Mecanique

PROJET

REF

Heure début	10h45
Heure fin	11h05

Nom du sondage	F42
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

2018S59

Ol	JVRAGE	
	Coord. X L93	830693
	Coord. Y L93	6291002
	Coord. Z	
	Niveau eau	

F. PANFILI

SUIVI / SITE

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,2	0	non		Ag	Argile
0,2		,				Agr	Arène granitique
		0,2 - 1	0	non		Be	Béton
1		-,-				Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	ou · ou (o)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 2	Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
_		_					



Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

PROJET

REF

Heure début	11h10
Heure fin	11h35

Nom du sondage	F43
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

2018S59

Οl	JVRAGE	
	Coord. X L93	830730
	Coord. Y L93	6290992
	Coord. Z	
	Niveau eau	

F. PANFILI

SUIVI / SITE

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Li Sa	0 - 0,4	0	non		Ag	Argile
0,4						Agr	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1		- , .	-			Bi	Bitume
	Li Sa + qqls Ga (dm)					Br	Brique
		1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
			Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
		_					

COMMENTAIRES / REMARQUES



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

DATE

06/05/2019

Opérateur	Bouquet TP				
Méthode de	Pelle mécanique				
sondage	Pelle Mecanique				

Heure début	11h40
Heure fin	12h00

Nom du sondage	F44
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830726
Coord. Y L93	6291009
Coord. Z	
Niveau eau	

							_	
Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	Humidité PIEZOMETRE		ABREVIATIONS	
0	Rb Sa	0 - 0,4	0	non			Ag	Argile
0,4	ND 3d	0 0,4	Ů	11011			Agr	Arène granitique
	Sa (pas beaucoup) + beaucoup de	0,4 - 1	0	non			Ве	Béton
1	Ga (dm)	0,4 1	Ů	11011			Bi	Bitume
]						Br	Brique
	- Sa + Ga	1 - 2	0	non			Ca	Calcaire
	Ja + ∪a	1-2	U	11011			Cr	Craie
2							Ga	Galets
	Fin de sondage						Gr	Graviers
							Li	Limons
							Ma	Marne
							Rb	Remblais
							Sa	Sables
							Sc	Schiste
							Si	Silt
							Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES



Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

PROJET

REF

Heure début	13h00
Heure fin	13h15

Nom du sondage	F45
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

2018S59

Ol	JVRAGE	
	Coord. X L93	830738
	Coord. Y L93	6291001
	Coord. Z	
	Niveau eau	

F. PANFILI

SUIVI / SITE

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,4	0	non		Ag	Argile
0,4		-				Agr	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1						Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm et dm)					Br	Brique
	,	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
			Ç			Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
		_					

COMMENTAIRES / REMARQUES



PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP		
Méthode de	Pollo mácaniquo		
sondage	Pelle mécanique		

Heure début	13h20
Heure fin	13h30

Nom du sondage	F46
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(JVRAGE	
	Coord. X L93	830750
	Coord. Y L93	6291010
	Coord. Z	
	Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,4	0	non		Ag	Argile
0,4						Agr	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1		-, -		-		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
		1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
			Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
		_					

COMMENTAIRES / REMARQUES



PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP		
Méthode de	Pelle mécaniqu		
sondage	Pelle Mecanique		

Heure début	13h35
Heure fin	13h50

Nom du sondage	F47
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(DUVRAGE			
	Coord. X L93	830783		
	Coord. Y L93	6291038		
	Coord. Z			
	Niveau eau			

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	ıs	Indices organolpetiques / Mesures de composés	Humidité	EQUIPEMENT		ABREVIATIONS
			volatils (ppm)		PIEZOMETRE	↓	
0			0	non		Ag	Argile
	Rb Sa + Ga (cm)	0 - 1	Ů	11011		Agr	Arène granitique
	No Su i Su (cin)		0	non		Ве	Béton
1			Ü	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	Sa + Ga (UII)	1 - 2	U	non		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale



Opérateur

sondage

Méthode de

FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 06/05/2019 ARLES RESP. PROJET N. SAILLE

REF Bouquet TP

Pelle mécanique

PROJET

 Heure début
 13h55

 Heure fin
 14h15

Nom du sondage	F48
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

2018S59

OUVRAGE			
Coord. X L	.93	830740	
Coord. Y L	93	6291056	
Coord. Z			
Niveau eau	ı		

F. PANFILI

SUIVI / SITE

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	ıs	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Li	0 - 0,3	0	non		Ag	Argile
0,3		,				Agr	Arène granitique
		0,3 - 1	0	non		Ве	Béton
1		. , .				Bi	Bitume
	Li + qqls Ga (cm)					Br	Brique
		1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
			Ů	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
_							



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 06/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	14h20
Heure fin	14h40

Nom du sondage	F49
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(DUVRAGE				
	Coord. X L93	830693			
	Coord. Y L93	6291040			
	Coord. Z				
	Niveau eau				

	1		Indiana annonalmeticos a I	1	FOLUDEMENT		
Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,4	0	non		Ag	Argile
0,4	No ou	0 0,4	U	11011		Agr	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,4 - 1	U	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga					Br	Brique
	Sa + Ga	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
						\prod	



DATE DATE 06/05/2019 ARLES RESP. PROJET N. SAILLE

PROJETARLESRESP. PIREF2018S59SUIVI

SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP		
Méthode de	Pelle mécanique		
sondage			

Heure début	14h45
Heure fin	15h00

Nom du sondage	F50
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(JVRAGE	
	Coord. X L93	830696
	Coord. Y L93	6290822
	Coord. Z	
	Niveau eau	

			Indiana arganalnatimus I		EQUIDENZEN:	, , , ,		
Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMEN PIEZOMETR		P	ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,2	0	non			Ag	Argile
0,2	No ou	0 0,2	Ů	11011			Agr	Arène granitique
		0,2 - 1	0	non			Be	Béton
1		0,2 - 1	Ü	11011			Bi	Bitume
	Sa + Ga						Br	Brique
	Sa + Ga	1 - 2	0	non			Ca	Calcaire
		1-2	U	11011			Cr	Craie
2							Ga	Galets
	Fin de sondage						Gr	Graviers
							Li	Limons
							Ма	Marne
							Rb	Remblais
							Sa	Sables
								Schiste
							Si	Silt
							Τv	Terre végétale



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 06/05/2019 ARIES RESP. PROJETI N. SAILLE

PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage	r elle mecanique			

Heure début	15h05
Heure fin	15h25

Nom du sondage	F51
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

OUVRAGE	
Coord. X L93	830728
Coord. Y L93	6290829
Coord. Z	
Niveau eau	

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Li Sa	0 - 0,5	0	non		Ag	Argile
						Agr	
0,5		0,5 - 1	0	non		Be	Béton
1			-			Bi	Bitume
	Li Sa + qqls Ga (cm)					Br	Brique
	21 00 1 99.0 00 (0.1.)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 2	Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 06/05/2019 ARLES RESP. PROJET N. SAILLE

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage	Pelle Mecanique			

Heure début	15h30
Heure fin	15h45

Nom du sondage	F52
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

DUVRAGE	
Coord. X L93	830748
Coord. Y L93	6290844
Coord. Z	
Niveau eau	

					T = 2.	UDENENT		
Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	s	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité		JIPEMENT ZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Li + qqls Ga (mm et cm)	0 - 0,2	0	non			Ag	Argile
0,2	TO ELT 4413 Od (IIIII et elli)	0 0,2		11011			Agr	Arène granitique
		0,2 - 1	0	non			Ве	Béton
1		0,2 1	U	11011			Bi	Bitume
	Li						Br	Brique
	Li	1 - 2	0	non			Ca	Calcaire
		1 - 2	U	11011			Cr	Craie
2							Ga	Galets
	Fin de sondage						Gr	Graviers
							Li	Limons
							Ma	Marne
							Rb	Remblais
							Sa	Sables
							Sc	Schiste
							Si	Silt
							Tv	Terre végétale



FICHE DE SUIVI DE SONDAGE

DATE 06/05/2019

PROJET ARLES
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

Heure début	15h50
Heure fin	16h10

Nom du sondage	F53
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(DUVRAGE			
	Coord. X L93	830788		
	Coord. Y L93	6290805		
	Coord. Z			
	Niveau eau			

			Indices organolpetiques /		EQUIPEMENT	П	
Prof. (m)	Lithologie / Echantillor	ns	Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0			0	non		Ag	Argile
	Rb Li Sa	0 - 1	Ů	HOH		Agr	Arène granitique
	ND LI 3a	0-1	0	non		Ве	Béton
1			U	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Li Co Lagle Co (cm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	Li Sa + qqls Ga (cm)	1 - 2	U	non		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
_							



Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	Pelle Mecanique

PROJET

REF

Heure début	9h00
Heure fin	9h15

		С
Nom du sondage	F54	
Prof. Initiale	2	
Prof. Réalisée	2	
Piézomètre	non	

2018S59

01	JVRAGE	
	Coord. X L93	830744
	Coord. Y L93	6290796
	Coord. Z	
	Niveau eau	

F. PANFILI

SUIVI / SITE

Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	S	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa + Ga (cm)	0 - 0,4	0	non		Ag	Argile
0,4	. ,					Agr	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1		-, -				Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
		1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
			Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Τv	Terre végétale
		_					



Opérateur

sondage

Méthode de

FICHE DE SUIVI DE SONDAGE DATE 07/05/2019 ARLES RESP. PROJET N. SAILLE

F55

2

2

non

REF
Bouquet TP

Pelle mécanique

PROJET

Nom du sondage Prof. Initiale

> Prof. Réalisée Piézomètre

2018S59

OUVRAGE

Coord. X L93 830709

Coord. Y L93 6290795

Coord. Z

Niveau eau

F. PANFILI

SUIVI / SITE

Heure début	9h20
Heure fin	9h45

Prof. (m)	Lithologie / Echantille	ons	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE	,	ABREVIATIONS
0	Rb Li Sa	0 - 0,4	0	non			Argile
0,4		5 5,1				Agr	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1			Ů			Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	ou rou (only	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1 2	Ü	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale



PROJETARLESREF2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage	r elle mecanique			

Heure début	9h50
Heure fin	10h05

Nom du sondage	F56
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)	UVRAGE	
	Coord. X L93	830723
	Coord. Y L93	6290752
	Coord. Z	
	Niveau eau	

	Г		Indices organolpetiques /	1	EQUIPEMENT	 	
Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	ıs	Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa	0 - 0,4	0	non		Ag	Argile
0,4	No Su	0 0,4	Ů	11011		Agr	Arène granitique
		0,4 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,4 - 1	Ü	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	Sa + Ga (GIII)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1-2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale



PROJET ARLES

REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP		
Méthode de	Pelle mécanique		
sondage	Pelle Mecanique		

Heure début	10h10
Heure fin	10h25

Nom du sondage	F57
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(JVRAGE	
	Coord. X L93	830783
	Coord. Y L93	6290764
	Coord. Z	
	Niveau eau	

	T		Linding and 1 2 2		FOLUBERATOR		
Prof. (m)	Lithologie / Echantillon	IS	Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0	Rb Sa + Ga (cm)	0 - 0,3	0	non		Ag	Argile
0,3	No ou r ou (cm)	0 0,0	Ů	11011		Agr	Arène granitique
		0,3 - 1	0	non		Ве	Béton
1		0,5 1	Ů	11011		Bi	Bitume
	Sa + Ga (cm)					Br	Brique
	Ja + Ga (GIII)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
		1-2	U	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	_
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale



REF
Bouquet TP

PROJET

2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP
Méthode de	Pelle mécanique
sondage	r elle mecanique

Heure début	10h30
Heure fin	10h45

Nom du sondage	F58
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(JVRAGE	
	Coord. X L93	830816
	Coord. Y L93	6290750
	Coord. Z	
	Niveau eau	

ļ	Indians organolastiques / FOUIDEMENT						
Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT ABREVIATION PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0			0	non		Ag	Argile
	Rb Sa + Ga (cm et dm)	0 - 1	Ů	HOH		Agr	Arène granitique
	No Sa + Ga (cill et uill)	0-1	0	non		Ве	Béton
1			U	11011		Bi	Bitume
						Br	Brique
	Sa + Ga (cm et dm)	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	Sa + Ga (Cill et uill)	1 - 2	U	non		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale
_							
_							



PROJET ARLES RI
REF 2018S59

RESP. PROJET N. SAILLE
SUIVI / SITE F. PANFILI

Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage	Pelle Mecanique			

Heure début	10h50
Heure fin	11h05

Nom du sondage	F59
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

)(JVRAGE	
	Coord. X L93	830760
	Coord. Y L93	6290724
	Coord. Z	
	Niveau eau	

	Indices organolpetiques / EQUIPEMENT							
Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité			ABREVIATIONS	
0			0	non			Ag	Argile
	Rb Li	0 - 1	Ů	11011		,	Agr	Arène granitique
	IND LI	0-1	0	non			Ве	Béton
1			Ū	11011			Bi	Bitume
							Br	Brique
	Li Sa + Ga (cm et dm)	1 - 2	0	non			Ca	Calcaire
	Li Sa + Ga (cili et ulli)	1 - 2	U	11011			Cr	Craie
2							Ga	Galets
	Fin de sondage						Gr	Graviers
							Li	Limons
							Ма	Marne
							Rb	Remblais
							Sa	Sables
								Schiste
							Si	Silt
							Tv	Terre végétale



Opérateur	Bouquet TP			
Méthode de	Pelle mécanique			
sondage	Pelle mecanique			

PROJET

REF

Heure début	11h10
Heure fin	11h30

Nom du sondage	F60
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

2018S59

Ol	OUVRAGE					
	Coord. X L93	830820				
	Coord. Y L93	6290706				
	Coord. Z					
	Niveau eau					

F. PANFILI

SUIVI / SITE

Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiques / Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité	EQUIPEMENT PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0			0	non			Argile
	Rb Li Sa + Ga (cm)	0 - 1				Agr	Arène granitique
			0	non		Ве	Béton
1			-			Bi	Bitume
	Li Co . Co (om) . hooyaayın da					Br	Brique
	Li Sa + Ga (cm) + beaucoup de déchets plastiques, bouteilles,	1 - 2	0	non		Ca	Calcaire
	ferrailles + zone très friable		Ů	11011		Cr	Craie
2						Ga	Galets
	Fin de sondage					Gr	Graviers
						Li	Limons
						Ma	Marne
						Rb	Remblais
						Sa	Sables
						Sc	Schiste
						Si	Silt
						Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone V. Plusieurs déchets plastiques, bouteilles etc. sont visibles entre 1 et 2 de profondeur.



Opérateur	Bouquet TP		
Méthode de	Pelle mécanique		
sondage			

PROJET

REF

Heure début	11h35
Heure fin	11h50

Nom du sondage	F61
Prof. Initiale	2
Prof. Réalisée	2
Piézomètre	non

2018S59

Ol	OUVRAGE					
	Coord. X L93	830860				
	Coord. Y L93	6290699				
	Coord. Z					
	Niveau eau					

F. PANFILI

SUIVI / SITE

			Indices organolpetiques /	<u> </u>	T	EQUIPEMENT		
Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Mesures de composés volatils (ppm)	Humidité		PIEZOMETRE		ABREVIATIONS
0			0	non			Ag	Argile
	Rb Sa + Ga (cm)	0 - 1	O	11011			Agr	Arène granitique
	ND 3a + Ga (CIII)	0 - 1	0	non			Ве	Béton
1			U	11011			Bi	Bitume
							Br	Brique
	Sa + Ga (cm) + qqls déchets	1 - 2	0	non			Ca	Calcaire
	plastiques, ferrailles, bouteilles	1 - 2	U	11011			Cr	Craie
2							Ga	Galets
	Fin de sondage						Gr	Graviers
							Li	Limons
							Ma	Marne
							Rb	Remblais
							Sa	Sables
							Sc	Schiste
							Si	Silt
							Tv	Terre végétale

COMMENTAIRES / REMARQUES

Zone V. Quelques déchets plastiques, ferrailles et bouteilles sont visibles entre 1 et 2 m de profondeur.

Annexe 12 : Valeurs de référence considérées pour les sols



1 VALEURS DE REFERENCE CONSIDEREES POUR LES SOLS

Il n'existe pas selon la réglementation française actuelle de valeurs de référence établies pour chaque composé, pour un usage donné des terrains. En cas de mise en évidence de source de pollution avérée, celle-ci peut faire l'objet d'investigations complémentaires afin de la cerner horizontalement et latéralement. Des études quantitatives des risques sanitaires (EQRS) peuvent alors être menées pour définir le niveau de risque encouru en fonction de l'usage considéré du site. Les conclusions de ces études complémentaires peuvent aboutir à la réalisation de plan de gestion visant à rétablir la compatibilité entre l'usage du site et l'état des milieux.

Dans la présente étude, et en l'absence de seuils réglementaires, les comparaisons s'effectueront de la manière suivante :

a) Certains composés organiques, dont les hydrocarbures C10-C40, les HAP, les BTEX et les COHV ne sont pas présents à l'état naturel dans les sols. Leur simple présence constitue une anomalie qu'il convient d'étudier afin d'en identifier l'origine et de la caractériser.

b) Métaux sur sol brut :

Le programme ASPITET (apport d'une stratification pédologique à l'interprétation des teneurs en éléments traces) de l'INRA a été établi entre 1993 et 2005. Ce programme a pour objectif de dresser un état des lieux national sur les concentrations en Eléments Traces Métalliques (ETM) des sols français. Des gammes de valeurs moyennes ont alors été établies ainsi que des écarts possibles en cas d'anomalie naturelle. Les limites de cette étude s'observent dans les régions où les sols sont naturellement enrichis en métaux suite à l'altération de la roche mère sous-jacente, métallifère. En l'absence de données relatives aux sols dans le secteur d'étude, les teneurs analysées ont été comparées aux gammes de valeurs couramment observées dans les sols « ordinaires » de toutes granulométries, aux gammes de valeurs observées dans le cas d'anomalies naturelles modérées et d'anomalies naturelles fortes. Ces valeurs sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Elément Trace métallique	Unité	Valeurs dans les « sols ordinaires »	Anomalies naturelles modérées	Fortes anomalies naturelles
Arsenic	mg/kg MS	1 à 25	30 à 60	60 à 284
Cadmium	mg/kg MS	0,05 à 0,45	0,7 à 2	2 à 16
Chrome	mg/kg MS	10 à 90	90 à 150	150 à 3180
Cuivre	mg/kg MS	2 à 20	20 à 62	65 à 102
Mercure	mg/kg MS	0,02 à 0,1	-	-
Nickel	mg/kg MS	2 à 60	60 à 130	130 à 2076
Plomb	mg/kg MS	9 à 50	60 à 90	100 à 3000
Zinc	mg/kg MS	10 à 100	100 à 250	250 à 3800

Tableau 1 : Gammes de valeurs des teneurs en ETM du programme ASPITET

Réseau de Mesure de la Qualité des Sols (RMQS) :

Le réseau de mesures de la qualité des sols a été mis en place à partir de 2001 pour évaluer sur le long terme l'évolution de la qualité des sols sur le territoire français. 2200 sites sont échantillonnés tous les dix à quinze ans selon une maille carrée de 16 km.

Depuis 2007, à la demande du ministère en charge de l'environnement, le groupe d'intérêt scientifique Sol (Gis Sol) réalise des cartes de valeurs de détection d'anomalies pour les ETM en se basant sur les valeurs obtenues lors de l'élaboration du RMQS. Ces cartes sont consultables via la base de données INDIQUASOL.

La maille du RMQS couvrant le site d'étude est présentée ci-dessous :

ETM	Unité	Terrains compris entre 0 et 0,5 m
Cadmium	mg/kg MS	0.8
Chrome	mg/kg MS	130
Cuivre	mg/kg MS	53
Nickel	mg/kg MS	65,8
Plomb	mg/kg MS	98,2
Zinc	mg/kg MS	224

Tableau 2 : Seuil de détection d'anomalies en ETM dans les sols issus du RMQS (banque de données INDIQUASOL)

Au final, les valeurs de référence permettant de déterminer une anomalie pour les ETM dans le cadre de la présente étude sont les suivantes :

ETM	Unité	Valeur de référence	Source
Arsenic	mg/kg MS	25	ASPITET
Cadmium	mg/kg MS	0.8	RMQS
Chrome	mg/kg MS	130	RMQS
Cuivre	mg/kg MS	53	RMQS
Mercure	mg/kg MS	0,1	ASPITET
Nickel	mg/kg MS	65,8	RMQS
Plomb	mg/kg MS	98,2	RMQS
Zinc	mg/kg MS	224	RMQS

Tableau 3 : Valeurs de référence retenues pour les ETM

c) Hydrocarbures aromatiques polycycliques: l'INERIS dans son rapport référencé DRC-03-47026 concernant ces substances, recommande pour l'évaluation des effets cancérigènes une approche substance par substance en utilisant les tables de Facteurs d'Equivalence Toxique (FET). La grille retenue permet de mettre en évidence deux paramètres pour lesquels les FET sont maximales à savoir le benzo(a)pyrène et le dibenzo(a,h)anthracène. Parmi les 16 HAP analysés, le naphtalène

- est la substance la plus volatile. Nous retiendrons donc que ces trois substances sont donc celles dont la présence est la plus préjudiciable en termes de risques sanitaires.
- d) Retours d'expériences: Les retours d'expériences de cas similaires (études environnementales ou données présentes dans la littérature) permettent d'apprécier les teneurs globalement attendues de certains composés en fonction de la géologie, du contexte industriel et de l'occupation du site. Ils permettent également d'évaluer la portée sanitaire des composés analysés, en fonction de leur nature et de leur concentration.

2 GESTION DES DEBLAIS

Dans le cadre d'un projet de réaménagement, la gestion des déblais excavés est à considérer. Afin de caractériser les terres et d'identifier la filière agréée, le Ministère en Charge de l'Environnement¹ a établi un arrêté pratique d'orientation des déchets inertes avec les références réglementaires suivantes :

→ Analyses ISDI sur brut et lixiviat : L'arrêté du 12/12/14 présente les modalités d'acceptation des terres excavées en installation de stockage de déchets inertes. Des analyses sont réalisées sur matrice brute, d'une part, afin d'évaluer les teneurs adsorbées dans l'échantillon et d'autres part sur lixiviat, afin d'évaluer leur potentiel de solubilisation.

¹ Sur la base d'une décision du Conseil du 13 décembre 2002 établissant des critères et des procédures d'admission des déchets dans les décharges, conformément à l'article 16 et à l'Annexe II de la directive 1999/31/CE

Paramètres	Seuils (*)
- drametres	(en mg/kg de matières sèches)
Analyses sur éluât a X 30 402-2	près test de lixiviation normalisé
As	0,5
Ва	20
Cd	0,04
Cr total	0,5
Cu	2
Hg	0,01
Мо	0,5
Ni	0,4
Pb	0,5
Sb	0,06
Se	0,1
Zn	4
Chlorures (*****)	800
Fluorures	10
Sulfates (****)	1 000 (****)
Indice phénols	1
COT (**)	500
Fraction soluble (****)	4 000

Analyses sur sol brut			
COT (***)	30 000		
ВТЕХ	6		
PCB (7)	1		
HCT (C10 – C40)	500		
16 HAP	50		

Tableau 4 : Seuils d'acceptation en ISDI selon l'annexe 2 de l'arrêté du 12 décembre 2014²

■ En cas de dépassement de ces valeurs, il est important de pouvoir donner une première orientation de ces matériaux vers une autre filière d'acceptation. Pour ce faire, les résultats analytiques obtenus sur lixiviat seront comparés aux seuils définis par la décision n°2003/33/CE du 19/12/02 établissant des critères et des procédures d'admission des déchets dans les décharges, conformément à l'article 16 et à l'annexe 2 de la directive 1999/31/CE.

² * Les valeurs limites à respecter peuvent être adaptées par arrêté préfectoral dans les conditions spécifiées à l'article 6 de l'arrêté

^{**} Si le déchet ne satisfait pas aux valeurs indiquées pour le carbone organique sur éluât à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai avec un rapport L/S = 10 l/kg et un pH compris entre 7,5 et 8. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le COT sur éluât si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg

^{***} Une valeur limite plus élevée peut-être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg soit respectée pour le COT sur éluât, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8.

^{****} Si le déchet ne respecte pas cette valeur pour le sulfate, il peut être encore jugé conforme aux critères d'admission si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1 500 mg/l à un ratio L/S = 0,1 l/kg et 6 000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S = 10 l/kg.

^{*****} Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut encore être jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.

Analyses sur Lixiviat	Unité	Valeur limite pour acceptation en ISDND	Valeur limite pour acceptation en ISDD					
FS	mg/kg	60 000	100 000					
СОТ	mg/kg	800*	1 000**					
Sb	mg/kg	0,7	5					
As	mg/kg	2	25					
Ва	mg/kg	100	300					
Cd	mg/kg	1	5					
Cr	mg/kg	10	70					
Cu	mg/kg	50	100					
Hg	mg/kg	0,2	2					
Мо	mg/kg	10	30					
Ni	mg/kg	10	40					
Pb	mg/kg	10	50					
Se	mg/kg	0,5	7					
Zn	mg/kg	50	200					
CI-	mg/kg	15 000	25 000					
F	mg/kg	150	500					
SO ₄ ²⁻	mg/kg	20 000	50 000					

^{*} Si le déchet ne satisfait pas aux valeurs indiquées pour le COT sur éluât à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai avec un rapport L/S = 10 l/kg et un pH compris entre 7,5 et 8. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le COT sur éluât si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 800 mg/kg

Tableau 5 : Critères d'acceptation en ISDND et ISDD sur lixiviat (Directive européenne du 19 décembre 2002)

L'ensemble de ces valeurs sont indicatives et ne constituent en aucun cas des seuils de dépollution.

^{**} Si le déchet ne satisfait pas aux valeurs indiquées pour le COT sur éluât à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai avec un rapport L/S = 10 l/kg et un pH compris entre 7,5 et 8. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le COT sur éluât si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 1000 mg/kg

Annexe 13 : Rapports d'analyses du laboratoire pour les sols – Zone l





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

CISMA ENVIRONNEMENT Monsieur Julien Cau ZAC des Molières 29 Avenue du Royaume Uni 13140 MIRAMAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057196 Version du : 15/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076358-01 Date de réception technique : 07/05/2019

Première date de réception physique : 07/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 1

Nom Projet : 2018S59 Zone 1 Nom Commande : 2018S59 Zone 1 Référence Commande : 2018S59 Zone 1

Coordinateur de Projets Clients : Marine Guth / MarineGUTH@eurofins.com / +3 88 02 90 20

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Sol	(SOL)	Em 1 (0-0,4)
002	Sol	(SOL)	Em 2 (0-0,4)
003	Sol	(SOL)	Em 3 (0-0,6)
004	Sol	(SOL)	Em 4 (0-0,2)
005	Sol	(SOL)	F5 (0-0,6)
006	Sol	(SOL)	F15(0-0,2)





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057196

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076358-01

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 1

Nom Projet : 2018S59 Zone 1 Nom Commande : 2018S59 Zone 1 Référence Commande : 2018S59 Zone 1 Version du : 15/05/2019

Date de réception technique : 07/05/2019

Première date de réception physique : 07/05/2019

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		001 Em 1 (0-0,4) SOL 02/05/2019 09/05/2019 6.6°C		002 Em 2 (0-0,4) SOL 02/05/2019 07/05/2019 6.6°C		003 Em 3 (0-0,6) SOL 02/05/2019 07/05/2019 6.6°C		004 Em 4 (0-0,2) SOL 02/05/2019 09/05/2019 6.6°C		005 F5 (0-0,6) SOL 02/05/2019 11/05/2019 6.6°C		02	006 15(0-0,2) SOL 2/05/2019 1/05/2019 6.6°C
Préparation Physico-Chimique													
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	97.4	*	97.7	*	98.2	*	98.3	*	97.8	*	89.8
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	3.98	*	57.5	*	58.2	*	17.5	*	33.9	*	67.9
		Mé	taux										
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	5.22	*	4.82	*	3.88	*	4.01	*	3.87	*	4.43
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	15.8	*	14.1	*	19.4	*	11.7	*	10.9	*	36.9
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	9.57	*	6.72	*	6.04	*	6.47	*	7.82	*	7.77
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	8.34	*	8.13	*	7.95	*	9.96	*	6.39	*	8.58
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	9.71	*	12.3	*	8.45	*	9.50	*	7.83	*	9.47
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	25.7	*	21.2	*	20.5	*	25.8	*	18.1	*	26.6
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
			Hydroc	ark	oures to	taı	ЛХ						
LS919 : Hydrocarbures totaux (4 trans	ches)							Г					
(C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	50.3	*	270	*	26.1	*	31.4	*	31.6	*	16.3
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		7.18		1.28		6.83		1.22		1.69		2.00
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		2.69		3.10		4.60		2.29		1.16		1.32
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		13.4		44.9		7.32		9.18		4.49		2.49
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		27.1		221		7.36		18.7		24.2		10.5





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057196

Version du : 15/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076358-01

Première date de réception physique : 07/05/2019

Date de réception technique : 07/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 1

Nom Projet: 2018S59 Zone 1 Nom Commande: 2018S59 Zone 1 Référence Commande : 2018S59 Zone 1

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		02/ 09	001 1 (0-0,4) SOL /05/2019 /05/2019 6.6°C	02 07	002 m 2 (0-0,4) SOL 2/05/2019 7/05/2019 6.6°C	02 07	003 n 3 (0-0,6) SOL 1/05/2019 7/05/2019 6.6°C	02 09	004 4 (0-0,2) SOL /05/2019 /05/2019 6.6°C	02/ 11/	005 5 (0-0,6) SOL (05/2019 (05/2019 6.6°C	02	006 15(0-0,2) SOL /05/2019 /05/2019 6.6°C
H	Hydrocarbu	ıres	s Aroma	atiq	ues Pol	ycy	/cliques	(H.	APs)				
LSA33 : Hydrocarbures Aromatique Polycycliques (16 HAPs) Naphtalène		*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Somme des HAP	mg/kg M.S.		<0.05		<0.05		<0.05		<0.05		<0.05		<0.05
			Comp	os	és Volat	ils							
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05



ACCREDITATION

Nº 1- 1488

Site de saverne

Portée disponible sur www.cofrac.fr



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057196

Version du : 15/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076358-01

Date de réception technique : 07/05/2019

Première date de réception physique : 07/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 1

Nom Projet : 2018S59 Zone 1 Nom Commande : 2018S59 Zone 1 Référence Commande : 2018S59 Zone 1

N° Echantillon		001	002	003	004	005	006			
Référence client :		Em 1 (0-0,4)	Em 2 (0-0,4)	Em 3 (0-0,6)	Em 4 (0-0,2)	F5 (0-0,6)	F15(0-0,2)			
Matrice :		SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL			
Date de prélèvement :		02/05/2019	02/05/2019	02/05/2019	02/05/2019	02/05/2019	02/05/2019			
Date de début d'analyse :		09/05/2019	07/05/2019	07/05/2019	09/05/2019	11/05/2019	11/05/2019			
Température de l'air de l'enceinte :		6.6°C	6.6°C	6.6°C	6.6°C	6.6°C	6.6°C			
Composés Volatils										
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05			
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05			
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500			

D : détecté / ND : non détecté



Mathieu Hubner Coordinateur de Projets Clients





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 15/05/2019

Dossier N°: 19E057196

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076358-01 Date de réception technique : 07/05/2019

Première date de réception physique : 07/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 1

Nom Projet: 2018S59 Zone 1 Nom Commande: 2018S59 Zone 1 Référence Commande : 2018S59 Zone 1

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





Annexe technique

Dossier N°: 19E057196 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-076358-01

Emetteur: Commande EOL: 0067951385759

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Zone 1

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul		mg/kg M.S.	Eurofins Analyse pour l'Environnement Franc
LS0XU	Benzène	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) Méthode interne (boue,séd)	0.05	mg/kg M.S.	
LS0XW	Ethylbenzène		0.05	mg/kg M.S.	
LS0Y4	Toluène		0.05	mg/kg M.S.	
LS0Y5	m+p-Xylène		0.05	mg/kg M.S.	
LS0Y6	o-Xylène		0.05	mg/kg M.S.	
LS865	Arsenic (As)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B	1	mg/kg M.S.	
LS870	Cadmium (Cd)	1	0.4	mg/kg M.S.	7
LS872	Chrome (Cr)	-	5	mg/kg M.S.	7
LS874	Cuivre (Cu)	1	5	mg/kg M.S.	1
LS881	Nickel (Ni)	1	1	mg/kg M.S.	7
LS883	Plomb (Pb)	1	5	mg/kg M.S.	7
LS894	Zinc (Zn)	1	5	mg/kg M.S.	7
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	% P.B.	7
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039 (Boue, Sédiments)			
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)		15	mg/kg M.S.	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)			mg/kg M.S.	
LSA09	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'ea régale] - NF EN 13346 Méthode B (Sol) - NF ISO 16772 (Sol) - Méthode interne (Hors Sols)	0.1	mg/kg M.S.	
LSA33	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)			
	Naphtalène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphtène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.05	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	Pyrène Renzo (a) anthracène		0.05 0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	DEUZUK IIII GIAU HENE	1	0.05	mg/kg M.S.	1
	Benzo(a)pyrène		0.05	mg/kg M.S.	



Annexe technique

Dossier N°: 19E057196N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-076358-01

Emetteur: Commande EOL: 0067951385759

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Zone 1

Sol

Code	Analyse Benzo(ghi)Pérylène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Somme des HAP	Principe et référence de la	LQI 0.05 0.05	Unité mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	Prestation réalisée sur le site de :
XXS01	Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	Digestion acide - NF EN 13346 Méthode B			
XXS06		Séchage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)			
XXS07		Tamisage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)		% P.B.	



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 19E057196 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076358-01

Emetteur: Commande EOL: 006-10514-466842

Nom projet : N° Projet : 2018S59 Zone 1 Référence commande : 2018S59 Zone 1

2018S59 Zone 1

Nom Commande: 2018S59 Zone 1

Sol

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	Em 1 (0-0,4)	02/05/2019	07/05/2019	07/05/2019		
002	Em 2 (0-0,4)	02/05/2019	07/05/2019	07/05/2019		
003	Em 3 (0-0,6)	02/05/2019	07/05/2019	07/05/2019		
004	Em 4 (0-0,2)	02/05/2019	07/05/2019	07/05/2019		
005	F5 (0-0,6)	02/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
006	F15(0-0,2)	02/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		

(1): Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
 Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2): Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Annexe 14 : Rapports d'analyses du laboratoire pour les sols – Zone II





CISMA ENVIRONNEMENT Monsieur Julien Cau ZAC des Molières 29 Avenue du Royaume Uni 13140 MIRAMAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057562 Version du: 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02 Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : 09/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076724-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 2

Nom Projet : 2018S59 Zone 2 Nom Commande : 2018S59 Zone 2 Référence Commande : 2018S59 Zone 2

Coordinateur de Projets Clients : Marine Guth / MarineGUTH@eurofins.com / +3 88 02 90 20

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Sol	(SOL)	Em1 (0-0,4)
002	Sol	(SOL)	Em2 (0-0,4)
003	Sol	(SOL)	Em3 (0-0,6)
004	Sol	(SOL)	Em4 (0-1)
005	Sol	(SOL)	Em5 (0-1)
006	Sol	(SOL)	F21 (0,3-1)
007	Sol	(SOL)	F27 (0-0,3)
800	Sol	(SOL)	F28 (0-0,6)
009	Sol	(SOL)	F31 (0-0,2)
010	Sol	(SOL)	F32 (0-0,3)
011	Sol	(SOL)	F35 (0-1)
012	Sol	(SOL)	F36 (0-1)
013	Sol	(SOL)	F22 (0,6-1)
014	Sol	(SOL)	F31 (0,2-1)
015	Sol	(SOL)	F33 (1-2)
016	Sol	(SOL)	F34 (1-2)
017	Sol	(SOL)	F35 (1-2)
018	Sol	(SOL)	F36 (1-2)





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057562

Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : 09/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076724-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 2

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		03	001 n1 (0-0,4) SOL 8/05/2019 9/05/2019 10.1°C	03	002 m2 (0-0,4) SOL 8/05/2019 9/05/2019 10.1°C	03	003 n3 (0-0,6) SOL /05/2019 0/05/2019 10.1°C	C	004 Em4 (0-1) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	03/	005 m5 (0-1) SOL /05/2019 /05/2019 10.1°C	03/	006 1 (0,3-1) SOL 05/2019 /05/2019 10.1°C
	F	ré	paration	Pł	nysico-C	hin	nique						
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	97.3	*	97.8	*	95.0	*	88.6	*	97.6	*	96.7
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	4.93	*	<1.00	*	1.93	*	4.64	*	7.97	*	5.79
			Indice	s d	le pollut	ion							
LS904 : Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10 LS1MI : Chlorure soluble	mg/kg M.S.		Fait <20.0		Fait		Fait 3200	Γ	Fait 88.7		Fait <20.0		Fait
LOTIMI . OTHORATE SOLUBIE	3 3 -			B # 2				L					
				IVIE	taux								
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	6.92	*	8.42	*	21.7	*	29.6	*	7.76	*	16.1
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	13.9	*	10.5	*	16.4	*	14.7	*	10.4	*	10.9
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	7.24	*	7.53	*	12.6	*	14.0	*	6.28	*	8.78
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	8.35	*	9.72	*	15.6	*	14.8	*	8.79	*	10.5
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	17.1	*	22.8	*	37.6	*	51.1	*	13.8	*	26.0
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	30.9	*	34.4	*	71.6	*	85.4	*	34.3	*	57.5
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
			Hydroc	ark	oures to	tau	x						
LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tran (C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40)	ches) mg/kg M.S.	*	114	*	355	*	203	*	63.7	*	35.6	*	70.6





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057562

Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : 09/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076724-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 2

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		001 Em1 (0-0,4) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	002 Em2 (0-0,4) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	003 Em3 (0-0,6) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	004 Em4 (0-1) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	005 Em5 (0-1) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	006 F21 (0,3-1) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C
		Hydrod	arbures to	taux			
LS919: Hydrocarbures totaux (4 tra (C10-C40) HCT (nC10 - nC16) (Calcul) HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.	2.10 7.62	3.07 17.8	0.30 4.39	1.78 7.53	2.37 2.64	2.13 3.31
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.	26.7	77.8	32.1	30.8	16.8	15.9
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.	77.9	257	167	23.6	13.8	49.2
ŀ	lydrocarbu	ures Arom	atiques Po	lycycliques	(HAPs)		
LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Naphtalène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05
Acénaphtène Fluorène	mg/kg M.S.	* <0.05 * <0.05	* <0.05 * <0.05	* <0.05 * <0.05	* <0.05 * <0.05	* <0.05 * <0.05	* <0.05 * <0.05
Phénanthrène	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	* <0.05 * <0.05	* <0.05 * <0.05	* <0.05 * 0.2	* <0.05 * 0.36	* <0.05 * <0.05	* <0.05 * 0.071
Anthracène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* 0.078	* <0.05	* <0.05
Fluoranthène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* 0.31	* 0.56	* <0.05	* 0.093
Pyrène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* 0.25	* 0.43	* <0.05	* 0.073
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* 0.15	* 0.28	* <0.05	* <0.05
Chrysène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* 0.2	* 0.36	* <0.05	* 0.054
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* 0.3	* 0.54	* <0.05	* 0.084
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* 0.14	* 0.21	* <0.05	* <0.05
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* 0.23	* 0.36	* <0.05	* 0.06
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* 0.052	* 0.084	* <0.05	* <0.05





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057562

Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : 09/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076724-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 2

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		Em1 S 03/05 09/05	01 (0-0,4) OL 5/2019 5/2019 .1°C	03/	002 n2 (0-0,4) SOL 05/2019 /05/2019 10.1°C	03/	003 3 (0-0,6) SOL 05/2019 /05/2019 10.1°C	Em 03/0	004 4 (0-1) SOL 5/2019 05/2019 0.1°C	03/0 09/	005 n5 (0-1) SOL 05/2019 05/2019 0.1°C	03	006 21 (0,3-1) SOL 3/05/2019 9/05/2019 10.1°C
Ну	drocarbu	ıres /	Aroma	atiq	ues Pol	усу	cliques	(HA	Ps)				
LSA33: Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Benzo(ghi)Pérylène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Somme des HAP	mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	* <	:0.05 :0.05 :0.05	*	<0.05 <0.05 <0.05	*	0.13 0.15 2.1	*	0.22 0.25 3.7	*	<0.05 <0.05 <0.05	*	<0.05 0.059 0.49
			Comp	osé	s Volat	ils							
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	* <	0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	* <	0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	* <	0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	* <	0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	* <	0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.	<0	.0500		<0.0500		<0.0500	<	0.0500		<0.0500		<0.0500





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057562

Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : 09/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076724-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 2

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		03	007 27 (0-0,3) SOL 8/05/2019 9/05/2019 10.1°C	03	008 28 (0-0,6) SOL 3/05/2019 9/05/2019 10.1°C	03	009 81 (0-0,2) SOL /05/2019 //05/2019 10.1°C	C	010 F32 (0-0,3) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	0:	011 F35 (0-1) SOL 3/05/2019 9/05/2019 10.1°C	03	012 36 (0-1) SOL /05/2019 /05/2019 10.1°C
	F	ré	oaration	n Physico-Chimique									
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	94.6	*	96.1	*	97.6	*	97.6	*	89.9	*	98.2
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	3.56	*	11.4	*	6.52	*	13.3	*	2.65	*	14.7
			Indice	s d	le pollut	ion							
LS904 : Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10	ara Mara M. C		Fait	Г	Fait		Fait	Γ	Fait		Fait		Fait
LS1MI : Chlorure soluble	mg/kg M.S.		52.4	L	52.3		<20.0	L	36.1		26700		<20.0
				Μé	etaux								
XXS01 : Minéralisation eau		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
régale - Bloc chauffant LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	9.01	*	8.16	*	19.4	*	23.3	*	27.8	*	5.99
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40	*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	17.9	*	16.3	*	12.9	*	12.8	*	17.1	*	12.2
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	13.0	*	29.8	*	10.3	*	11.5	*	15.6	*	8.33
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	17.4	*	11.1	*	11.1	*	13.1	*	17.9	*	12.1
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	21.7	*	18.3	*	31.5	*	38.2	*	52.4	*	13.7
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	66.3	*	93.6	*	65.7	*	72.8	*	79.6	*	52.0
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
			Hydroc	ark	oures to	tau	x						
LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tran (C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	44.8	*	3240	*	<15.0	*	17.3	*	64.5	*	<15.0





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057562 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Version du : 16/05/2019

Première date de réception physique : 09/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076724-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 2

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		007 F27 (0-0,3) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	008 F28 (0-0,6) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	009 F31 (0-0,2) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	010 F32 (0-0,3) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	011 F35 (0-1) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C	012 F36 (0-1) SOL 03/05/2019 09/05/2019 10.1°C
		Hydrod	arbures to	taux			
LS919: Hydrocarbures totaux (4 tra (C10-C40) HCT (nC10 - nC16) (Calcul) HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	1.72 3.77	200 1590	<4.00 <4.00	1.25 1.39	2.23 6.77	<4.00 <4.00
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.	16.4	1260	<4.00	6.85	38.0	<4.00
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.	22.8	194	<4.00	7.77	17.6	<4.00
H	lydrocarbu	ures Arom	atiques Po	lycycliques	(HAPs)		
LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Naphtalène Acénaphthylène Acénaphtène Fluorène	mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	* <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05	* <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05	* <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05			
Phénanthrène	mg/kg M.S.	* 0.068	* 0.073	* <0.05	* 0.14	* 0.43	* <0.05
Anthracène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* 0.097	* <0.05
Fluoranthène	mg/kg M.S.	* 0.13	* <0.05	* <0.05	* 0.21	* 0.62	* <0.05
Pyrène	mg/kg M.S.	* 0.11	* 0.22	* <0.05	* 0.17	* 0.48	* <0.05
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	* 0.072	* <0.05	* <0.05	* 0.1	* 0.28	* <0.05
Chrysène	mg/kg M.S.	* 0.11	* <0.05	* <0.05	* 0.13	* 0.35	* <0.05
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	* 0.13	* <0.05	* <0.05	* 0.19	* 0.55	* <0.05
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* 0.081	* 0.24	* <0.05
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	* 0.085	* <0.05	* <0.05	* 0.14	* 0.42	* <0.05
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* 0.096	* <0.05





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057562

Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : 09/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076724-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 2

N° Echantillon			007		800		009		010		011		012
Référence client :		F27	(0-0,3)	F2	28 (0-0,6)	F3	31 (0-0,2)	F3	2 (0-0,3)	F	35 (0-1)		F36 (0-1)
Matrice :		;	SOL		SOL		SOL		SOL		SOL		SOL
Date de prélèvement :		03/0)5/2019	03	3/05/2019	03	/05/2019	03/	/05/2019	03/	/05/2019	0	3/05/2019
Date de début d'analyse :		09/0	05/2019	09	9/05/2019	09	/05/2019	09	/05/2019	09	/05/2019	0	9/05/2019
Température de l'air de l'enceinte :		1	0.1°C		10.1°C		10.1°C		10.1°C		10.1°C		10.1°C
Ну	drocarbu	ıres	Aroma	atiq	ues Pol	усу	cliques	(H.	APs)				
LSA33: Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)												Г	
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	0.06	*	<0.05	*	<0.05	*	0.069	*	0.19	*	<0.05
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	0.064	*	<0.05	*	<0.05	*	0.1	*	0.26	*	<0.05
Somme des HAP	mg/kg M.S.		0.83		0.29		<0.05		1.3		4.0		<0.05
			Comp	os	és Volat	ils							
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057562

Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : 09/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076724-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 2

Nom Projet : 2018S59 Zone 2 Nom Commande : 2018S59 Zone 2 Référence Commande : 2018S59 Zone 2

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		03	013 22 (0,6-1) SOL 5/05/2019 9/05/2019 10.1°C	03	014 31 (0,2-1) SOL 3/05/2019 9/05/2019 10.1°C	03/	015 33 (1-2) SOL /05/2019 /05/2019 10.1°C	03	016 F34 (1-2) SOL 3/05/2019 9/05/2019 10.1°C	03	017 (35 (1-2) SOL /05/2019 0/05/2019 10.1°C	0	018 F36 (1-2) SOL 3/05/2019 09/05/2019 10.1°C
	F	rép	aration	Pł	nysico-C	hin	nique						
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	97.5	*	96.9	*	93.4	*	87.9	*	86.8	*	97.9
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	<1.00	*	4.60	*	1.08	*	2.46	*	1.75	*	23.8
			Indice	s d	le pollut	ion							
LS904 : Mise en solution			Fait		Fait		Fait		Fait		Fait	Г	Fait
LS1MI : Chlorure soluble	mg/kg M.S.		776		34.6		93.0		398		7870		<20.0
				Mé	taux								
XXS01: Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	ma/ka M.S.	*	12.1	*	12.6	*	27.1	*	43.6	*	34.4	*	6.49
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm LS904 : Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10 LS1MI : Chlorure soluble XXS01 : Minéralisation eau	% P.B.		<1.00 Indice Fait 776	* s d Mé	4.60 le pollut Fait 34.6	ion	1.08 Fait	*	2.46 Fait		1.75 Fait	*	23.8 Fait <20.0

D : détecté / ND : non détecté





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057562

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02

Version du : 16/05/2019

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : 09/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076724-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 2

Nom Projet : 2018S59 Zone 2 Nom Commande : 2018S59 Zone 2 Référence Commande : 2018S59 Zone 2

Anne-Charlotte Soulé De Lat Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





Annexe technique

Dossier N°: 19E057562 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-076724-02

Emetteur: Commande EOL: 0067951385758

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Zone 2

Sol

Code	ode Analyse Principe et référence de la			Unité	Prestation réalisée sur le
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul		mg/kg M.S.	Eurofins Analyse pour l'Environnement Franc
LS0XU	Benzène	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) Méthode interne (boue,séd)	0.05	mg/kg M.S.	
LS0XW	Ethylbenzène		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y4	Toluène		0.05	mg/kg M.S.	
LS0Y5	m+p-Xylène		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y6	o-Xylène	Γ	0.05	mg/kg M.S.	1
LS1MI	Chlorure soluble	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	20	mg/kg M.S.	1
LS865	Arsenic (As)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B	1	mg/kg M.S.]
LS870	Cadmium (Cd)	Γ	0.4	mg/kg M.S.	1
LS872	Chrome (Cr)		5	mg/kg M.S.	1
LS874	Cuivre (Cu)		5	mg/kg M.S.	1
LS881	Nickel (Ni)		1	mg/kg M.S.	1
LS883	Plomb (Pb)		5	mg/kg M.S.	1
LS894	Zinc (Zn)		5	mg/kg M.S.	1
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	% P.B.	1
LS904	Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10	Lixiviation - Méthode interne			1
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039 (Boue, Sédiments)			
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)		15	mg/kg M.S.	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)			mg/kg M.S.	
LSA09	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'ea régale] - NF EN 13346 Méthode B (Sol) - NF ISO 16772 (Sol) - Méthode interne (Hors Sols)	0.1	mg/kg M.S.	
LSA33	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)			
	Naphtalène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphtène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.05	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	



Annexe technique

Dossier N°: 19E057562 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-076724-02

Emetteur: Commande EOL: 0067951385758

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Zone 2

Sol

Code	Analyse Benzo(a)pyrène Dibenzo(a,h)anthracène Benzo(ghi)Pérylène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Somme des HAP	Principe et référence de la	LQI 0.05 0.05 0.05 0.05	Unité mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	Prestation réalisée sur le site de :
XXS01	Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	Digestion acide - NF EN 13346 Méthode B			
XXS06	Séchage à 40°C	Séchage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)			
XXS07	Refus Pondéral à 2 mm	Tamisage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)		% P.B.	



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 19E057562 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076724-02

Emetteur: Commande EOL: 006-10514-466851

Nom projet : N° Projet : 2018S59 Zone 2 Référence commande : 2018S59 Zone 2

2018S59 Zone 2

Nom Commande: 2018S59 Zone 2

Sol

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	Em1 (0-0,4)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
002	Em2 (0-0,4)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
003	Em3 (0-0,6)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
004	Em4 (0-1)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
005	Em5 (0-1)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
006	F21 (0,3-1)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
007	F27 (0-0,3)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
800	F28 (0-0,6)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
009	F31 (0-0,2)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
010	F32 (0-0,3)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
011	F35 (0-1)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
012	F36 (0-1)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
013	F22 (0,6-1)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
014	F31 (0,2-1)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
015	F33 (1-2)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
016	F34 (1-2)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
017	F35 (1-2)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
018	F36 (1-2)	03/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		

 ^{(1):} Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
 Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2): Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.



CISMA ENVIRONNEMENT
Monsieur Frédéric PANFILI
ZAC des Molières
29 Avenue du Royaume Uni
13140 MIRAMAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E115341 Version du : 27/08/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-132337-01 Date de réception technique : 23/08/2019

Première date de réception physique : 23/08/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59

Nom Projet: MISTRAL CNR

Nom Commande : 2018S59_Mistral_2 Référence Commande : 2018S59_2

Coordinateur de Projets Clients : Marine Guth / MarineGUTH@eurofins.com / +3 88 02 90 20

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Sol	(SOL)	F28 A (0-1)
002	Sol	(SOL)	F28 A (1-2)
003	Sol	(SOL)	F28 B (0-1)
004	Sol	(SOL)	F28 C (0-1)





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E115341

Version du : 27/08/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-132337-01

Date de réception technique : 23/08/2019

Première date de réception physique : 23/08/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59

Nom Projet: MISTRAL CNR

Nom Commande: 2018S59_Mistral_2 Référence Commande : 2018S59_2

N° Echantillon			001		002		003		004		
Référence client :		F2	28 A (0-1)	F	28 A (1-2)	F	28 B (0-1)	F	28 C (0-1)		
Matrice :			SOL		SOL		SOL		SOL		
Date de prélèvement :			/08/2019		1/08/2019		1/08/2019		1/08/2019		
Date de début d'analyse :		23	3/08/2019	2	3/08/2019	23	3/08/2019	2	23/08/2019		
Température de l'air de l'enceinte :			6.7°C		6.7°C		6.7°C		6.7°C		
Préparation Physico-Chimique											
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	91.5	*	99.3	*	99.6	*	99.6		
Hydrocarbures totaux											
LS919 : Hydrocarbures totaux (4 tra	inches)										
(C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	<15.0	*	<15.0	*	15.2	*	52.8		
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		0.25		0.40		
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		0.90		2.76		
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		4.50		30.0		
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		<4.00		<4.00		9.55		19.6		
, , ,	mg/kg w.s.		<4.00		<4.00		9.55		19.0		
LS01U : Fourniture du chromatogramme HCT			-		-		-		-		
H	Hydrocarbu	ıre	s Aroma	atic	ques Pol	yc	ycliques	; (ŀ	HAPs)		
LSRHU : Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		
LSRHI : Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		
LSRHJ : Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		
LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		
LSRHN : Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		
LSRHW : Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05		



ACCREDITATION

Nº 1- 1488

Site de saverne

Portée disponible sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E115341

Version du : 27/08/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-132337-01

Date de réception technique : 23/08/2019 Première date de réception physique : 23/08/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59

Nom Projet: MISTRAL CNR

Nom Commande : 2018S59_Mistral_2 Référence Commande : 2018S59_2

SRHL Fluoranthène mg/kg M.S. < 0.05	N° Echantillon		001	002	003	004	
Date de prélèvement : 21/08/2019 21/08/2019 21/08/2019 23/08	Référence client :		F28 A (0-1)	F28 A (1-2)	F28 B (0-1)	F28 C (0-1)	
Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte : 23/08/2019 6.7°C 6.7°C 6.7°C 6.7°C 6.7°C	Matrice:						
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)							
### Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs) ### SRHK : Anthracène	•						
SRHK Anthracène mg/kg M.S. < 0.05 * 0.	Température de l'air de l'enceinte :		6.7°C	6.7°C	6.7°C	6.7°C	
SRHL: Fluoranthène mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05	Hydre	ocarbu	ıres Aroma	atiques Po	lycycliques	(HAPs)	
SRHQ : Benzo(k)fluoranthène mg/kg M.S.	LSRHK : Anthracène me	g/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	
SRHR : Benzo(k)fluoranthène mg/kg M.S.	LSRHL: Fluoranthène me	g/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	
### Senzo(a) pyrène mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.	LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène mg	g/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	
SRHX : Benzo(ghi)Pérylène mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <1.00 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 *	LSRHR : Benzo(k)fluoranthène me	g/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	
Composés Volatils Composés Volatils	LSRHH: Benzo(a)pyrène me	g/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	
Composés Volatils SSPAP : Hydrocarbures volatils totaux (C5 - C10) C5 - C6 inclus mg/kg M.S. > C8 - C10 inclus mg/kg M.S. <1.00 <1.00	LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène me	g/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	
SSSAP : Hydrocarbures volatils totaux (C5 - C10)	LSFF9 : Somme des HAP	g/kg M.S.	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	
C5 - C8 inclus			Comp	osés Vola	tils		
C5 - C8 inclus	LS9AP : Hydrocarbures volatils totaux (C5	- C10)					
Somme C5 - C10 mg/kg M.S. <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00 <1.00			<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	
### SOY1 : Dichlorométhane	> C8 - C10 inclus	g/kg M.S.	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	
### Source of Control	Somme C5 - C10 mg	g/kg M.S.	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	
SOYP : 1,1-Dichloroéthylène mg/kg M.S.	LS0Y1 : Dichlorométhane	g/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	
LSOYQ: mg/kg M.S. * <0.10 * <0.10 * <0.10 * <0.10 Frans-1,2-dichloroéthylène LSOYR: cis 1,2-Dichloroéthylène mg/kg M.S. * <0.10 * <0.10 * <0.10 * <0.10 LSOYS: Chloroforme mg/kg M.S. * <0.02 * <0.02 * <0.02 LSOY2: Tetrachlorométhane mg/kg M.S. * <0.02 * <0.02 * <0.02 * <0.02 LSOYN: 1,1-Dichloroéthane mg/kg M.S. * <0.10 * <0.10 * <0.10 * <0.10	LS0XT : Chlorure de vinyle	g/kg M.S.	* <0.02	* <0.02	* <0.02	* <0.02	
Trans-1,2-dichloroéthylène mg/kg M.S. * <0.10 * <0.10 * <0.10 * <0.10 LSOYR : cis 1,2-Dichloroéthylène mg/kg M.S. * <0.02	LS0YP: 1,1-Dichloroéthylène	g/kg M.S.	* <0.10	* <0.10	* <0.10	* <0.10	
LSOYR: cis 1,2-Dichloroéthylène mg/kg M.S. * <0.10		g/kg M.S.	* <0.10	* <0.10	* <0.10	* <0.10	
_SOY2 : Tetrachlorométhane		g/kg M.S.	* <0.10	* <0.10	* <0.10	* <0.10	
_SOYN : 1,1-Dichloroéthane	•	g/kg M.S.	* <0.02	* <0.02	* <0.02	* <0.02	
3.551.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.	LS0Y2 : Tetrachlorométhane	g/kg M.S.	* <0.02	* <0.02	* <0.02	* <0.02	
.S0XY : 1,2-Dichloroéthane mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05	LS0YN : 1,1-Dichloroéthane	g/kg M.S.	* <0.10	* <0.10	* <0.10	* <0.10	
	LS0XY : 1,2-Dichloroéthane	g/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E115341

Version du : 27/08/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-132337-01

Date de réception technique : 23/08/2019

Première date de réception physique : 23/08/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59

Nom Projet: MISTRAL CNR

Nom Commande: 2018S59_Mistral_2 Référence Commande : 2018S59_2

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		001 F28 A (0-1) SOL 21/08/2019 23/08/2019 6.7°C	002 F28 A (1-2) SOL 21/08/2019 23/08/2019 6.7°C	003 F28 B (0-1) SOL 21/08/2019 23/08/2019 6.7°C	004 F28 C (0-1) SOL 21/08/2019 23/08/2019 6.7°C						
Composés Volatils											
LS0YL : 1,1,1-Trichloroéthane mg/l	kg M.S.	* <0.10	* <0.10	* <0.10	* <0.10						
LS0YZ : 1,1,2-Trichloroéthane mg/l	kg M.S.	* <0.20	* <0.20	* <0.20	* <0.20						
LS0Y0 : Trichloroéthylène mg/l	kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05						
LS0XZ : Tetrachloroéthylène mg/l	kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05						
LS0Z1 : Bromochlorométhane mg/l	kg M.S.	* <0.20	* <0.20	* <0.20	* <0.20						
LS0Z0 : Dibromométhane mg/l	kg M.S.	* <0.20	* <0.20	* <0.20	* <0.20						
LS0XX : 1,2-Dibromoéthane mg/l	kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05						
LS0YY : Bromoforme mg/l (tribromométhane)	kg M.S.	* <0.20	* <0.20	* <0.20	* <0.20						
LS0Z2 : Bromodichlorométhane mg/l	kg M.S.	* <0.20	* <0.20	* <0.20	* <0.20						
LS0Z3 : Dibromochlorométhane mg/l	kg M.S.	* <0.20	* <0.20	* <0.20	* <0.20						
LS0XU : Benzène mg/l	kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05						
LS0Y4 : Toluène mg/l	kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05						
LS0XW : Ethylbenzène mg/l	kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05						
LS0Y6 : o-Xylène mg/l	kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05						
LS0Y5 : m+p-Xylène mg/l	kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05						
LS0IK : Somme des BTEX mg/l	kg M.S.	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500						

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E115341

Version du : 27/08/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-132337-01

Date de réception technique : 23/08/2019

Première date de réception physique : 23/08/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59

Nom Projet: MISTRAL CNR

Nom Commande : 2018S59_Mistral_2 Référence Commande : 2018S59_2

Observations	N° Ech	Réf client
Acénaphtylène : Le résultat obtenu par GC/MS/MS après extraction au mélange de solvants hexane/acétone peut donner des valeurs surestimées par rapport à l'analyse en HPLC après extraction au dichlorométhane.	(001) (002) (003) (004)	F28 A (0-1) / F28 A (1-2) / F28 B (0-1) / F28 C (0-1) /



Anne-Charlotte Soulé De Lafont

Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





Annexe technique

Dossier N°: 19E115341 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-132337-01

Emetteur: Commande EOL: 0067951413842

Nom projet: Référence commande : 2018S59_2

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le
LS01U	Fourniture du chromatogramme HCT	Méthode interne			Eurofins Analyse pour l'Environnement Franc
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul		mg/kg M.S.	1
LS0XT	Chlorure de vinyle	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) Méthode interne (boue,séd)	0.02	mg/kg M.S.	
LS0XU	Benzène		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0XW	Ethylbenzène		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0XX	1,2-Dibromoéthane		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0XY	1,2-Dichloroéthane	1	0.05	mg/kg M.S.	1
LS0XZ	Tetrachloroéthylène	1	0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y0	Trichloroéthylène	1	0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y1	Dichlorométhane	1	0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y2	Tetrachlorométhane	1	0.02	mg/kg M.S.	1
LS0Y4	Toluène	1	0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y5	m+p-Xylène	1	0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y6	o-Xylène	1	0.05	mg/kg M.S.	1
LS0YL	1,1,1-Trichloroéthane	1	0.1	mg/kg M.S.	1
LS0YN	1,1-Dichloroéthane	1	0.1	mg/kg M.S.	1
LS0YP	1,1-Dichloroéthylène	1	0.1	mg/kg M.S.	1
LS0YQ	Trans-1,2-dichloroéthylène	1	0.1	mg/kg M.S.	1
LS0YR	cis 1,2-Dichloroéthylène	1	0.1	mg/kg M.S.	1
LS0YS	Chloroforme	1	0.02	mg/kg M.S.	1
LS0YY	Bromoforme (tribromométhane)	1	0.2	mg/kg M.S.	1
LS0YZ	1,1,2-Trichloroéthane	1	0.2	mg/kg M.S.	1
LS0Z0	Dibromométhane	1	0.2	mg/kg M.S.	1
LS0Z1	Bromochlorométhane	1	0.2	mg/kg M.S.	1
LS0Z2	Bromodichlorométhane	1	0.2	mg/kg M.S.	1
LS0Z3	Dibromochlorométhane		0.2	mg/kg M.S.	1
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	% P.B.	1
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039 (Boue, Sédiments)			
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)		15	mg/kg M.S.	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)			mg/kg M.S.	
LS9AP	Hydrocarbures volatils totaux (C5 - C10) C5 - C8 inclus	HS - GC/MS - NF EN ISO 16558-1		mg/kg M.S.	
	> C8 - C10 inclus		1	mg/kg M.S.	
	Somme C5 - C10		Ţ	mg/kg M.S.	
LSFF9	Somme des HAP	Calcul - Calcul			1
FOLLA	SUITINE des MAP	Calcul - Calcul		mg/kg M.S.	-



Annexe technique

Dossier N° : 19E115341 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-132337-01

Emetteur: Commande EOL: 0067951413842

Nom projet: Référence commande : 2018S59_2

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSRHH	Benzo(a)pyrène	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)	0.05	mg/kg M.S.	site de .
LSRHI	Fluorène	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0.05	mg/kg M.S.	
LSRHJ	Phénanthrène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHK	Anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHL	Fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHM	Pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHN	Benzo-(a)-anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHP	Chrysène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHQ	Benzo(b)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHR	Benzo(k)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHS	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHT	Dibenzo(a,h)anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHU	Naphtalène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHV	Acénaphthylène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHW	Acénaphtène		0.05	mg/kg M.S.	
LSRHX	Benzo(ghi)Pérylène		0.05	mg/kg M.S.	



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 19E115341 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-132337-01

Emetteur: Commande EOL: 006-10514-497983

Nom projet : N° Projet : 2018S59 Référence commande : 2018S59_2

MISTRAL CNR

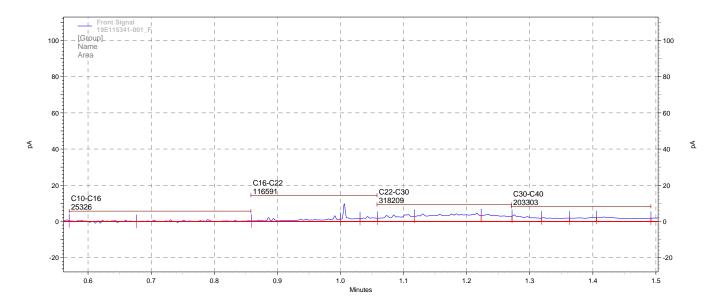
Nom Commande: 2018S59_Mistral_2

Sol

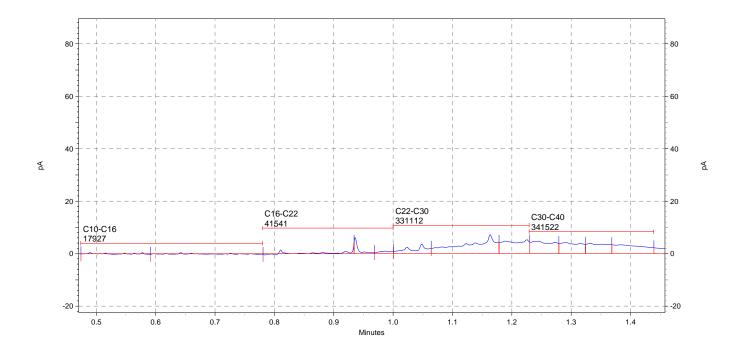
N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	F28 A (0-1)	21/08/2019	23/08/2019	23/08/2019		
002	F28 A (1-2)	21/08/2019	23/08/2019	23/08/2019		
003	F28 B (0-1)	21/08/2019	23/08/2019	23/08/2019		
004	F28 C (0-1)	21/08/2019	23/08/2019	23/08/2019		

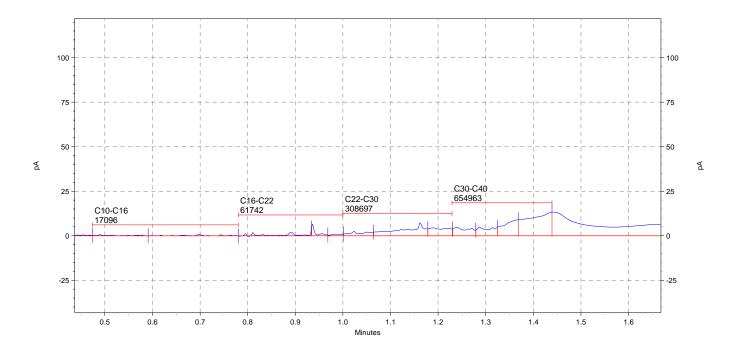
Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
 Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

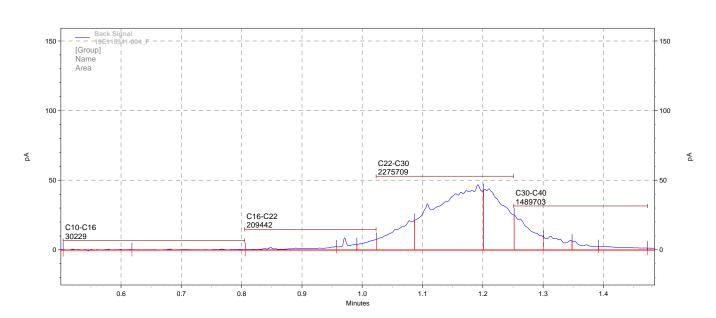
(2): Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.



- D:\LTM\Result\2019\08_aout\200819\200819.rslt\19E115341-001_F_035, Front Signal

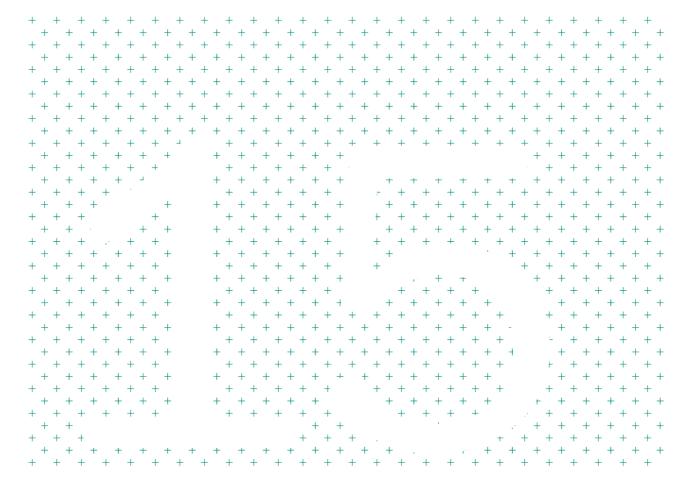






D:\LTM\Result\2019\08_aout\200819\200819.rslt\19E115341-004_F_095, Back Signal

Annexe 15 : Rapports d'analyses du laboratoire pour les sols – Zone IV





CISMA ENVIRONNEMENT Monsieur Julien Cau ZAC des Molières 29 Avenue du Royaume Uni 13140 MIRAMAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057761 Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02 Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

Nom Projet : 2018S59 Zone 4 Nom Commande : 2018S59 Zone 4 Référence Commande : 2018S59 Zone 4

Coordinateur de Projets Clients : Marine Guth / MarineGUTH@eurofins.com / +3 88 02 90 20





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057761 Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Sol	(SOL)	Em1 (0-0,4)
002	Sol	(SOL)	Em2 (0-0,4)
003	Sol	(SOL)	Em3 (0-0,4)
004	Sol	(SOL)	F40 (0-1)
005	Sol	(SOL)	F41 (0-1)
006	Sol	(SOL)	F47 (0-1)
007	Sol	(SOL)	F48 (0-0,3)
800	Sol	(SOL)	F37 (0-0,4)
009	Sol	(SOL)	F37 (0,4-1)
010	Sol	(SOL)	F38 (0-0,2)
011	Sol	(SOL)	F38 (0,2-1)
012	Sol	(SOL)	F39 (0-0,2)
013	Sol	(SOL)	F39 (0,2-1)
014	Sol	(SOL)	F40 (1-2)
015	Sol	(SOL)	F41 (1-2)
016	Sol	(SOL)	F42 (0-0,2)
017	Sol	(SOL)	F42 (0,2-1)
018	Sol	(SOL)	F43 (0-0,4)
019	Sol	(SOL)	F43 (0,4-1)
020	Sol	(SOL)	F44 (0-0,4)
021	Sol	(SOL)	F44 (0,4-1)
022	Sol	(SOL)	F45 (0-0,4)
023	Sol	(SOL)	F45 (0,4-1)
024	Sol	(SOL)	F46 (0-0,4)
025	Sol	(SOL)	F46 (0,4-1)
026	Sol	(SOL)	F47 (1-2)
027	Sol	(SOL)	F48 (0,3-1)
028	Sol	(SOL)	F49 (0-0,4)
029	Sol	(SOL)	F49 (0,4-1)





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E057761

Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02

Date de réception technique : 09/05/2019 Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		06	001 n1 (0-0,4) SOL 5/05/2019 9/05/2019 5.5°C	06	002 m2 (0-0,4) SOL 6/05/2019 9/05/2019 5.5°C	06	003 m3 (0-0,4) SOL 5/05/2019 9/05/2019 5.5°C		004 F40 (0-1) SOL 06/05/2019 09/05/2019 5.5°C	06	005 641 (0-1) SOL 0/05/2019 0/05/2019 5.5°C	06	006 547 (0-1) SOL 5/05/2019 9/05/2019 5.5°C
Préparation Physico-Chimique													
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	96.1	*	97.5	*	94.1	*	92.0	*	98.0	*	98.0
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	33.9	*	81.8	*	13.6	*	11.1	*	45.7	*	4.01
Métaux													
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	11.3	*	23.6	*	26.8	*	55.8	*	4.82	*	5.14
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	0.41	*	<0.40	*	0.57	*	0.53	*	<0.40	*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	15.9	*	15.9	*	17.0	*	15.8	*	6.18	*	8.68
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	28.2	*	12.3	*	15.2	*	17.0	*	<5.00	*	<5.00
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	15.4	*	17.5	*	18.6	*	18.2	*	6.89	*	8.57
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	45.1	*	44.6	*	53.6	*	108	*	5.99	*	6.63
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	83.0	*	77.7	*	96.8	*	116	*	23.1	*	22.6
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
			Hydroc	arl	oures to	tau	X						
LS919 : Hydrocarbures totaux (4 train	nches)												
(C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	36.4	*	26.7	*	48.9	*	18.6	*	<15.0	*	19.8
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		5.95		0.17		7.57		1.56		<4.00		0.73
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		2.84		1.59		6.12		3.18		<4.00		2.00
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		14.4		6.87		22.0		8.66		<4.00		7.40
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		13.3		18.0		13.2		5.22		<4.00		9.68





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057761

Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02

Date de réception technique : 09/05/2019 Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

Nom Projet: 2018S59 Zone 4 Nom Commande: 2018S59 Zone 4 Référence Commande : 2018S59 Zone 4

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		001 Em1 (0-0,4) SOL 06/05/2019 09/05/2019 5.5°C	0	002 m2 (0-0,4) SOL 6/05/2019 9/05/2019 5.5°C	0	003 m3 (0-0,4) SOL 6/05/2019 19/05/2019 5.5°C	0	004 F40 (0-1) SOL 6/05/2019 09/05/2019 5.5°C	06	005 F41 (0-1) SOL 5/05/2019 9/05/2019 5.5°C	0	006 F47 (0-1) SOL 6/05/2019 9/05/2019 5.5°C
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)												
LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Naphtalène mg/kg M.: Acénaphthylène mg/kg M.: Acénaphtène mg/kg M.:	S. * S. *	<0.05 <0.05 <0.05	* *	<0.05 <0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05 0.13	*	<0.05 <0.05 0.056	*	<0.05 <0.05 <0.05	* *	<0.05 <0.05 <0.05
Fluorène mg/kg M.: Phénanthrène mg/kg M.: Anthracène mg/kg M.:	S. *	<0.05 0.055 <0.05	*	<0.05 0.13 <0.05	*	0.06 0.83 0.19	*	<0.05 0.39 0.1	* *	<0.05 <0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05 <0.05
Fluoranthène mg/kg M. Pyrène mg/kg M.	S. *	0.11	*	0.17 0.14	*	1.3	*	0.52 0.48	*	<0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05
Benzo-(a)-anthracène mg/kg M. Chrysène mg/kg M.		0.067 0.12	*	0.091 0.13	*	0.73 1.0	*	0.27 0.35	*	<0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05
Benzo(k)fluoranthène mg/kg M. Benzo(k)fluoranthène mg/kg M. Benzo(a)pyrène mg/kg M.	S. *	0.14 0.055 0.084	* *	0.14 0.071 0.091	*	1.2 0.5 0.87	*	0.45 0.18 0.33	* *	<0.05 <0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05 <0.05
Dibenzo(a,h)anthracène mg/kg M. Benzo(ghi)Pérylène mg/kg M.	S. *	<0.05 0.073	*	0.052	*	0.28 0.51	*	0.33 0.12 0.23	*	<0.05 <0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05 <0.05
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène mg/kg M.: Somme des HAP mg/kg M.:		0.078 0.87	*	0.081	*	0.63 9.4	*	0.26 3.7	*	<0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05
		Comp	os	és Volat	ils							
LS0XU : Benzène mg/kg M.: LS0Y4 : Toluène mg/kg M.:		<0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05	*	<0.05 <0.05



ACCREDITATION



RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 16/05/2019 Dossier N°: 19E057761

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02 Date de réception technique : 09/05/2019 Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

N° Echantillon		001	002	003	004	005	006		
Référence client :		Em1 (0-0,4)	Em2 (0-0,4)	Em3 (0-0,4)	F40 (0-1)	F41 (0-1)	F47 (0-1)		
Matrice :		SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL		
Date de prélèvement :		06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019		
Date de début d'analyse :		09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019		
Température de l'air de l'enceinte :		5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C		
Composés Volatils									
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05		
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05		
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05	* <0.05		
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500	<0.0500		





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E057761

Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02

Date de réception technique : 09/05/2019 Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		06	007 48 (0-0,3) SOL 5/05/2019 9/05/2019 5.5°C	06	008 37 (0-0,4) SOL 5/05/2019 9/05/2019 5.5°C	06	009 37 (0,4-1) SOL 5/05/2019 9/05/2019 5.5°C	(010 F38 (0-0,2) SOL 06/05/2019 09/05/2019 5.5°C	0	011 F38 (0,2-1) SOL 6/05/2019 99/05/2019 5.5°C	06	012 39 (0-0,2) SOL /05/2019 /05/2019 5.5°C
Préparation Physico-Chimique													
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	95.9										
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	73.4	*	18.8	*	15.5	*	23.4	*	36.6	*	2.20
Métaux													
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	21.3	*	34.3	*	7.43	*	21.9	*	7.07	*	11.7
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	<0.40										
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	15.6										
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	12.1										
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	16.8										
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	42.4										
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	100										
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10										
Hydrocarbures totaux													
LS919 : Hydrocarbures totaux (4 trai	nches)												
(C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	197										
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		6.64										
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		6.10										
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		45.9										
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		138										





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057761 Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

Nom Projet : 2018S59 Zone 4 Nom Commande : 2018S59 Zone 4 Référence Commande : 2018S59 Zone 4

N° Echantillon	007	800	009	010	011	012
Référence client :	F48 (0-0,3)	F37 (0-0,4)	F37 (0,4-1)	F38 (0-0,2)	F38 (0,2-1)	F39 (0-0,2)
Matrice:	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019
Date de début d'analyse :	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	11/05/2019
Température de l'air de l'enceinte :	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)				
Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	0.063	
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.081	
Pyrène	mg/kg M.S.	*	0.07	
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.06	
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Somme des HAP	mg/kg M.S.		0.27	

Composés Volatils

LS0XU : Benzène	mg/kg ivi.S.		<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 16/05/2019 Dossier N°: 19E057761

 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02 Date de réception technique : 09/05/2019 Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

Nom Projet: 2018S59 Zone 4 Nom Commande: 2018S59 Zone 4 Référence Commande : 2018S59 Zone 4

N° Echantillon	007	800	009	010	011	012
Référence client :	F48 (0-0,3)	F37 (0-0,4)	F37 (0,4-1)	F38 (0-0,2)	F38 (0,2-1)	F39 (0-0,2)
Matrice:	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019
Date de début d'analyse :	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	11/05/2019
Température de l'air de l'enceinte :	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C

Composés Volatils mg/kg M.S. <0.05 LS0XW: Ethylbenzène LS0Y6: o-Xylène mg/kg M.S. <0.05 mg/kg M.S. < 0.05 LS0Y5: m+p-Xylène mg/kg M.S. < 0.0500 LS0IK: Somme des BTEX





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057761 Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

Nom Projet : 2018S59 Zone 4 Nom Commande : 2018S59 Zone 4 Référence Commande : 2018S59 Zone 4

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :			013 9 (0,2-1) SOL 05/2019 05/2019 5.5°C	06/ 09/	014 40 (1-2) SOL 05/2019 /05/2019 5.5°C	06/ 09/	015 F41 (1-2) SOL 06/05/2019 09/05/2019 5.5°C		016 F42 (0-0,2) SOL 06/05/2019 09/05/2019 5.5°C		017 F42 (0,2-1) SOL 06/05/2019 09/05/2019 5.5°C		018 43 (0-0,4) SOL 505/2019 6/05/2019 5.5°C
Préparation Physico-Chimique													
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	9.30	*	44.1	*	8.12	*	14.7	*	30.0	*	33.2
				Mét	aux								
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	- 14.1	*	11.0	*	- 7.45	*	35.9	*	- 15.2	*	11.1





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 16/05/2019 Dossier N°: 19E057761

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02 Date de réception technique : 09/05/2019 Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

Nom Projet: 2018S59 Zone 4 Nom Commande: 2018S59 Zone 4 Référence Commande : 2018S59 Zone 4

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :			019 3 (0,4-1) SOL 05/2019 05/2019 5.5°C	06/0 09/	020 4 (0-0,4) SOL 05/2019 05/2019 5.5°C	021 F44 (0,4-1) SOL 06/05/2019 09/05/2019 5.5°C		022 F45 (0-0,4) SOL 06/05/2019 09/05/2019 5.5°C		023 F45 (0,4-1) SOL 06/05/2019 09/05/2019 5.5°C		06/ 09	024 6 (0-0,4) SOL 05/2019 /05/2019 5.5°C	
Préparation Physico-Chimique														
XXS06 : Séchage à 40°C XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	14.2	*	24.1	*	4.10	*	11.3	*	8.16	*	18.4	
				Mét	aux									
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	25.4	*	14.3	*	9.28	*	9.07	*	17.0	*	13.3	





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057761

Version du : 16/05/2019

 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02

Date de réception technique : 09/05/2019 Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

Nom Projet: 2018S59 Zone 4 Nom Commande: 2018S59 Zone 4 Référence Commande : 2018S59 Zone 4

N° Echantillon	025	026	027	028	029						
Référence client :	F46 (0,4-1)	F47 (1-2)	F48 (0,3-1)	F49 (0-0,4)	F49 (0,4-1)						
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL						
Date de prélèvement :	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019	06/05/2019						
Date de début d'analyse :	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019	09/05/2019						
Température de l'air de l'enceinte :	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C	5.5°C						
Préparation Physico-Chimique											
XXS06 : Séchage à 40°C	* -	* -	* -	* -	* -						
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm % P.B.	* 2.15	* 3.86	* 16.8	* 8.02	* 27.5						
		Métaux									
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	* -	* -	* -	* -	* -						
LS865 : Arsenic (As) mg/kg M.S.	* 5.88	* 5.46	* 28.0	* 11.2	* 4.43						

D : détecté / ND : non détecté

Anne-Charlotte Soulé De La Coordinateur Projets Clients





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E057761 Version du : 16/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02

Date de réception technique : 09/05/2019

Première date de réception physique : N/A

Annule et remplace la version AR-19-LK-076710-01, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 4

Nom Projet : 2018S59 Zone 4 Nom Commande : 2018S59 Zone 4 Référence Commande : 2018S59 Zone 4

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 15 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





Annexe technique

Dossier N°: 19E057761 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-076710-02

Emetteur: Commande EOL: 0067951385763

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Zone 4

Code	Analyse	Principe et référence de la	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul		mg/kg M.S.	Eurofins Analyse pour l'Environnement Franc
LS0XU	Benzène	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) Méthode interne (boue,séd)	0.05	mg/kg M.S.	
LS0XW	Ethylbenzène	[0.05	mg/kg M.S.	
LS0Y4	Toluène		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y5	m+p-Xylène	·	0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y6	o-Xylène	·	0.05	mg/kg M.S.	1
LS865	Arsenic (As)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B	1	mg/kg M.S.	
LS870	Cadmium (Cd)	·	mg/kg M.S.	1	
LS872	Chrome (Cr)		1		
LS874	Cuivre (Cu)	·	5	mg/kg M.S.	1
LS881	Nickel (Ni)	·	1	mg/kg M.S.	1
LS883	Plomb (Pb)	·	5	mg/kg M.S.	1
LS894	Zinc (Zn)	·	5	mg/kg M.S.	1
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	% P.B.	1
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039 (Boue, Sédiments)			1
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)		15	mg/kg M.S.	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)			mg/kg M.S.	
LSA09	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'ea régale] - NF EN 13346 Méthode B (Sol) - NF ISO 16772 (Sol) - Méthode interne (Hors Sols)	0.1	mg/kg M.S.	
LSA33	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)]
	Naphtalène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphtène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.05	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène Benzo(a)pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
			0.05	mg/kg M.S.	
			0.05	mg/kg M.S.	
	Dibenzo(a,h)anthracène		0.05	mg/kg M.S.	



Annexe technique

Dossier N°: 19E057761 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-076710-02

Emetteur: Commande EOL: 0067951385763

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Zone 4

Code	Analyse Benzo(ghi)Pérylène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Somme des HAP	Principe et référence de la	LQI 0.05 0.05	Unité mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	Prestation réalisée sur le site de :
XXS01	Minéralisation eau régale - Bloc chauffant	Digestion acide - NF EN 13346 Méthode B			
XXS06	Séchage à 40°C	Séchage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)			
XXS07	Refus Pondéral à 2 mm	Tamisage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)		% P.B.	



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 19E057761 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076710-02

Emetteur: Commande EOL: 006-10514-466858

Nom projet : N° Projet : 2018S59 Zone 4 Référence commande : 2018S59 Zone 4

2018S59 Zone 4

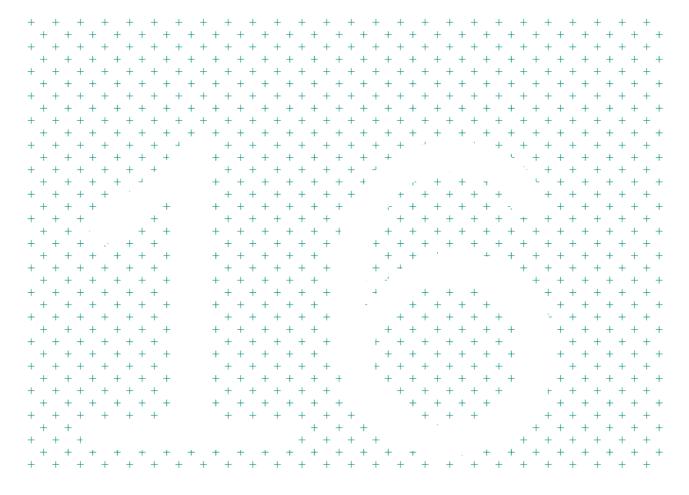
Nom Commande: 2018S59 Zone 4

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	Em1 (0-0,4)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
002	Em2 (0-0,4)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
003	Em3 (0-0,4)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
004	F40 (0-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
005	F41 (0-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
006	F47 (0-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
007	F48 (0-0,3)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
800	F37 (0-0,4)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
009	F37 (0,4-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
010	F38 (0-0,2)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
011	F38 (0,2-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
012	F39 (0-0,2)	06/05/2019	N/A	10/05/2019		
013	F39 (0,2-1)	06/05/2019	N/A	10/05/2019		
014	F40 (1-2)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
015	F41 (1-2)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
016	F42 (0-0,2)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
017	F42 (0,2-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
018	F43 (0-0,4)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
019	F43 (0,4-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
020	F44 (0-0,4)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
021	F44 (0,4-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
022	F45 (0-0,4)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
023	F45 (0,4-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
024	F46 (0-0,4)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
025	F46 (0,4-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
026	F47 (1-2)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
027	F48 (0,3-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
028	F49 (0-0,4)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		
029	F49 (0,4-1)	06/05/2019	N/A	09/05/2019		

Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
 Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

^{(2):} Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Annexe 16: Rapports d'analyses du laboratoire pour les sols – Zone V





CISMA ENVIRONNEMENT Monsieur Julien Cau ZAC des Molières 29 Avenue du Royaume Uni 13140 MIRAMAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058747 Version du: 17/06/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03 Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet : 2018S59 Zone 5 Nom Commande : 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

Coordinateur de Projets Clients : Marine Guth / MarineGUTH@eurofins.com / +3 88 02 90 20





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058747 Version du : 17/06/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03 Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet : 2018S59 Zone 5 Nom Commande : 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

	Commande : 2018S59 Zone 5		
N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Sol	(SOL)	Em1 (0-1)
002	Sol	(SOL)	Em2 (0-0,5)
003	Sol	(SOL)	Em3 (0-0,4)
004	Sol	(SOL)	Em4 (0-1)
005	Sol	(SOL)	F56 (0-0,4)
006	Sol	(SOL)	F58 (0-1)
007	Sol	(SOL)	F61 (0-1)
800	Sol	(SOL)	F50 (0-0,2)
009	Sol	(SOL)	F50 (0,2-1)
010	Sol	(SOL)	F51 (0-0,5)
011	Sol	(SOL)	F51 (0,5-1)
012	Sol	(SOL)	F52 (0-0,2)
013	Sol	(SOL)	F52 (0,2-1)
014	Sol	(SOL)	F53 (0-1)
015	Sol	(SOL)	F53 (1-2)
016	Sol	(SOL)	F54 (0-0,4)
017	Sol	(SOL)	F54 (0,4-1)
018	Sol	(SOL)	F55 (0-0,4)
019	Sol	(SOL)	F55 (0,4-1)
020	Sol	(SOL)	F56 (0,4-1)
021	Sol	(SOL)	F57 (0-0,3)
022	Sol	(SOL)	F57 (0,3-1)
023	Sol	(SOL)	F58 (1-2)
024	Sol	(SOL)	F59 (0-1)
025	Sol	(SOL)	F59 (1-2)
026	Sol	(SOL)	F60 (0-1)
027	Sol	(SOL)	F60 (1-2)
028	Sol	(SOL)	F61 (1-2)
029	Sol	(SOL)	Zone Cl





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058747

Version du : 17/06/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet : 2018S59 Zone 5 Nom Commande : 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		001 Em1 (0-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C		(0-1) Em2 (0-0,5) End (0-1) SOL SOL (2019 07/05/2019 0/2019 11/05/2019 1		003 Em3 (0-0,4) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C		004 Em4 (0-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C		005 F56 (0-0,4) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C		006 F58 (0-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C	
	Р	ré	paration	P	hysico-C	hi	mique						
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	97.8	*	99.4	*	94.9	*	96.2	*	99.6	*	99.2
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	6.23	*	17.0	*	14.6	*	26.9	*	20.1	*	9.26
				Me	étaux					ı			
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	28.3	*	18.6	*	11.9	*	7.42	*	8.02	*	6.02
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	<0.40	*	0.44	*	<0.40	*	0.53	*	<0.40	*	<0.40
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	15.2	*	17.1	*	23.1	*	20.3	*	14.8	*	8.69
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	12.4	*	18.8	*	11.3	*	54.2	*	16.9	*	<5.00
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	14.8	*	17.6	*	21.4	*	15.1	*	18.9	*	9.10
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	49.1	*	39.6	*	21.1	*	25.4	*	22.5	*	5.83
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	80.6	*	94.7	*	49.6	*	80.6	*	73.9	*	20.7
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
			Hydroc	ar	bures to	taı	ıx			ı			
LS919: Hydrocarbures totaux (4 tra	nches)									T			
(C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	20.5	*	75.6	*	<15.0	*	30.0	*	<15.0	*	<15.0
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		0.52		0.51		<4.00		7.30		<4.00		<4.00
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		3.60		3.96		<4.00		1.03		<4.00		<4.00
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		9.97		51.8		<4.00		9.06		<4.00		<4.00
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		6.45		19.3		<4.00		12.6		<4.00		<4.00





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 17/06/2019 Dossier N°: 19E058747

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03 Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet: 2018S59 Zone 5 Nom Commande: 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		07	001 m1 (0-1) SOL /05/2019 /05/2019 3.4°C	0	002 m2 (0-0,5) SOL 7/05/2019 1/05/2019 3.4°C	07	003 n3 (0-0,4) SOL 7/05/2019 1/05/2019 3.4°C	07	004 m4 (0-1) SOL /05/2019 /05/2019 3.4°C	07/	005 6 (0-0,4) SOL 05/2019 /05/2019 3.4°C	07/ 11/	006 58 (0-1) SOL 05/2019 05/2019 3.4°C
Ну	drocarb	ure	s Aroma	atio	ques Pol	yc	ycliques	(Н	APs)				
LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Fluorène	mg/kg M.S.		<0.05		<0.05		<0.05	*	<0.05		<0.05	*	<0.05
Phénanthrène	mg/kg M.S.		0.36	*	0.17		0.053		0.057		<0.05		<0.05
Anthracène	mg/kg M.S.	*	0.071		<0.05	*	<0.05		<0.05	*	<0.05		<0.05
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.55	*	0.24	*	0.065	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Pyrène	mg/kg M.S.	*	0.42	*	0.19	*	0.061	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	0.3	*	0.13	*	0.094	*	0.058	*	<0.05	*	<0.05
Chrysène	mg/kg M.S.	*	0.39	*	0.17	*	0.094	*	0.067	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.51	*	0.22	*	0.053	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.23	*	0.096	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	0.35	*	0.17	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	0.052	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	0.12	*	0.053	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	0.15	*	0.063	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Somme des HAP	mg/kg M.S.		3.5		1.5		0.42		0.18		<0.05		<0.05
	ı	Pol	ychloro	bip	ohényles	(P	CBs)						
LSA42 : PCB congénères réglementaire		*	-0.04	*	10.04	*	10.04	*	10.04	*	-0.04	*	10.04
PCB 28	mg/kg M.S.		<0.01		<0.01		<0.01	ĺ.	<0.01		<0.01		<0.01
PCB 52	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01



ACCREDITATION

Nº 1- 1488

Site de saverne

Portée disponible sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058747

Version du : 17/06/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet : 2018S59 Zone 5 Nom Commande : 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		Em1 (0-1) Em2 (0-1) SOL SOL 07/05/2019 07/05/2 11/05/2019 3.4°C 3.4°C		m2 (0-0,5) Em3 SOL S 7/05/2019 07/05/ 1/05/2019 11/05/ 3.4°C 3.		11/05/2019 3.4°C		004 n4 (0-1) SOL 05/2019 05/2019 3.4°C	07/ 11/	005 6 (0-0,4) SOL 05/2019 /05/2019 3.4°C	07	006 758 (0-1) SOL /05/2019 /05/2019 3.4°C	
Polychlorobiphényles (PCBs)													
LSA42 : PCB congénères réglementai PCB 101	` '	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
PCB 118	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
PCB 138	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
PCB 153	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
PCB 180	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
SOMME PCB (7)	mg/kg M.S.		<0.01		<0.01		<0.01		<0.01		<0.01		<0.01
			Comp	os	és Volat	ils							
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058747

Version du : 17/06/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet : 2018S59 Zone 5 Nom Commande : 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		07	007 661 (0-1) SOL 7/05/2019 1/05/2019 3.4°C	07	008 550 (0-0,2) SOL 7/05/2019 1/05/2019 3.4°C	009 F50 (0,2-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C	010 F51 (0-0,5) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C	011 F51 (0,5-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C	012 F52 (0-0,2) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C
	P	rép	paration	Pł	hysico-C	himique			
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	* -	* -	* -	* -
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	99.1	*	98.9	* 97.5	* 89.7	* 98.8	* 96.2
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	20.4	*	43.4	* 43.0	* 56.0	* 51.9	* 38.5
			Indice	s d	le polluti	ion			
LS904 : Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10 LS1MI : Chlorure soluble	mg/kg M.S.				Fait <20.0	Fait <20.0	Fait 4280	Fait 1170	Fait 1520
				Μé	étaux				
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		*	-	*		* -	* -	* -	* -
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	4.39	*	6.23	* 6.87	* 29.0	* 11.1	* 25.2
LS870 : Cadmium (Cd)	mg/kg M.S.	*	<0.40						
LS872 : Chrome (Cr)	mg/kg M.S.	*	11.1						
LS874 : Cuivre (Cu)	mg/kg M.S.	*	<5.00						
LS881 : Nickel (Ni)	mg/kg M.S.	*	11.2						
LS883 : Plomb (Pb)	mg/kg M.S.	*	7.14						
LS894 : Zinc (Zn)	mg/kg M.S.	*	22.3						
LSA09 : Mercure (Hg)	mg/kg M.S.	*	<0.10						
			Hydroc	ark	bures tot	taux			
LS919 : Hydrocarbures totaux (4 trans (C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	<15.0						





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 17/06/2019 Dossier N°: 19E058747

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03 Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet: 2018S59 Zone 5 Nom Commande: 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	F61 (0-1)	F50 (0-0,2)	F50 (0,2-1)	F51 (0-0,5)	F51 (0,5-1)	F52 (0-0,2)
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019
Date de début d'analyse :	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019
Température de l'air de l'enceinte :	3.4°C	3.4°C	3.4°C	3.4°C	3.4°C	3.4°C

Hydrocarbures totaux

Logig. Hydrocarbures totaux (4 ti	ianches)	
(C10-C40) HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.	<4.00
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.	<4.00
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.	<4.00
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.	<4.00

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)				
Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	





RAPPORT D'ANALYSE

Version du : 17/06/2019 Dossier N°: 19E058747

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03 Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet: 2018S59 Zone 5 Nom Commande: 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		07	007 61 (0-1) SOL /05/2019 /05/2019 3.4°C	008 F50 (0-0,2) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C	009 F50 (0,2-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C	010 F51 (0-0,5) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C	011 F51 (0,5-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C	012 F52 (0-0,2) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C
Ну	drocarbi	ıre	s Aroma	tiques Pol	ycycliques	(HAPs)		
LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Benzo(ghi)Pérylène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Somme des HAP	mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.		<0.05 <0.05 <0.05					
	ı	Pol	ychlorol	biphényles	(PCBs)			
LSA42: PCB congénères réglementair PCB 28 PCB 52 PCB 101 PCB 118 PCB 138 PCB 153 PCB 180 SOMME PCB (7)	mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	* * * * *	<0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01					
			Comp	osés Volat	ils			
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05					
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.		<0.05					
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.		<0.05					
LS0Y6: o-Xylène	mg/kg M.S. mg/kg M.S.		<0.05 <0.05					
LS0Y5 : m+p-Xylène LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500					





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058747

Version du : 17/06/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet : 2018S59 Zone 5 Nom Commande : 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

	013 F52 (0,2-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C		014 F53 (0-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C		F53 (1-2) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C		F54 (0-0,4) SOL 19 07/05/2019 11/05/2019		F54 (0,4-1) SOL 07/05/2019		F5 :	018 5 (0-0,4) SOL 05/2019 05/2019 3.4°C
Préparation Physico-Chimique												
	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
% P.B.	*	89.2										
% P.B.	*	26.6	*	5.51	*	15.2	*	22.3	*	8.96	*	3.07
		Indice	s de	pollut	ion							
malka M S		Fait										
mg/kg w.s.												
			Mét	aux								
ma/ka M S	*	- 59.3	*	31.7	*	- 27 1	*	- 12.8	*	3 32	*	- 11.9
	% P.B.	F52 § 07/0 11/0 3 Prépa * % P.B. * % P.B. *	F52 (0,2-1)	F52 (0,2-1) SOL 07/05/2019 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C Préparation Phy * - * % P.B. * 89.2 % P.B. * 26.6 * Indices de Fait mg/kg M.S. 5110 Mét	F52 (0,2-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 11/05/2019 3.4°C Préparation Physico-C * - * - % P.B. * 89.2 % P.B. * 26.6 * 5.51 Indices de pollut Fait mg/kg M.S. 5110 Métaux * - * -	F52 (0,2-1)	F52 (0,2-1)	F52 (0,2-1)	F52 (0,2-1)	F52 (0,2-1)	F52 (0,2-1) SOL SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C Préparation Physico-Chimique *	F52 (0,2-1)





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058747

Version du : 17/06/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet : 2018S59 Zone 5 Nom Commande : 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		019 F55 (0,4-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C		020 F56 (0,4-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019 3.4°C		07	021 57 (0-0,3) SOL 7/05/2019 1/05/2019 3.4°C	SOL 9 07/05/2019		07/ 11/	023 58 (1-2) SOL 05/2019 05/2019 3.4°C	07	024 F59 (0-1) SOL 7/05/2019 1/05/2019 3.4°C
Préparation Physico-Chimique													
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.									*	98.6		
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	17.3	*	28.0	*	16.7	*	22.3	*	22.7	*	40.8
			Indice	s de	pollut	ion)						
LS904 : Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10	mg/kg M.S.										Fait <20.0		
LS1MI : Chlorure soluble	mg/kg ivi.s.										\2 0.0		
				Mét	taux								
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	*	17.9	*	3.78	*	- 15.4	*	- 5.98	*	3.00	*	11.4





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058747

Version du : 17/06/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet : 2018S59 Zone 5 Nom Commande : 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse :		025 F59 (1- SOL 07/05/20 11/05/20		026 F60 (0-1) SOL 07/05/2019 11/05/2019	027 F60 (1-2 SOL 07/05/201 11/05/201	9 07	028 61 (1-2) SOL /05/2019 /05/2019	07/	029 fone CI SOL 05/2019 05/2019		
Température de l'air de l'enceinte :		3.4°C		3.4°C	3.4°C		3.4°C		3.4°C		
Préparation Physico-Chimique											
XXS06 : Séchage à 40°C		* -	*	-	* -	*	-	*	-		
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	* 25.6	*	33.9	* 83.7	*	35.3	*	7.46		
Métaux											
XXS01 : Minéralisation eau régale - Bloc chauffant		* -	*	-	* -	*	-	*	-		
LS865 : Arsenic (As)	mg/kg M.S.	* 5.57	*	6.72	* 8.41	*	4.05	*	13.0		

D : détecté / ND : non détecté

Anne-Charlotte Soulé De Lat Coordinateur Projets Clients





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058747 Version du : 17/06/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03 Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Annule et remplace la version AR-19-LK-076390-02, qui doit etre détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Zone 5

Nom Projet : 2018S59 Zone 5 Nom Commande : 2018S59 Zone 5 Référence Commande : 2018S59 Zone 5

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 15 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





Annexe technique

Dossier N°: 19E058747 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-076390-03

Emetteur: Commande EOL: 0067951385768

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Zone 5

Code	Analyse	Principe et référence de la L		Unité	Prestation réalisée sur le
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul		mg/kg M.S.	Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS0XU	Benzène	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) Méthode interne (boue,séd)	0.05	mg/kg M.S.	
LS0XW	Ethylbenzène		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y4	Toluène		0.05	mg/kg M.S.	
LS0Y5	m+p-Xylène		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y6	o-Xylène	Γ	0.05	mg/kg M.S.	1
LS1MI	Chlorure soluble	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1	20	mg/kg M.S.	1
LS865	Arsenic (As)	ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B	1	mg/kg M.S.]
LS870	Cadmium (Cd)	Γ	0.4	mg/kg M.S.	1
LS872	Chrome (Cr)		5	mg/kg M.S.	1
LS874	Cuivre (Cu)		5	mg/kg M.S.	1
LS881	Nickel (Ni)		1	mg/kg M.S.	1
LS883	Plomb (Pb)		5	mg/kg M.S.	1
LS894	Zinc (Zn)		1		
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	% P.B.	1
LS904	Mise en solution (Lixiviation 1 heure) - L/S = 10	Lixiviation - Méthode interne			1
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039 (Boue, Sédiments)			
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)		15	mg/kg M.S.	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)			mg/kg M.S.	
LSA09	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'ea régale] - NF EN 13346 Méthode B (Sol) - NF ISO 16772 (Sol) - Méthode interne (Hors Sols)	0.1	mg/kg M.S.	
LSA33	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)			
	Naphtalène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphtène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.05	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	



Annexe technique

Dossier N°: 19E058747 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-076390-03

Emetteur: Commande EOL: 0067951385768

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Zone 5

Sol

Code	Analyse Benzo(a)pyrène Dibenzo(a,h)anthracène Benzo(ghi)Pérylène	Principe et référence de la	LQI 0.05 0.05 0.05	Unité mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	Prestation réalisée sur le site de :
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Somme des HAP		0.05	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	
LSA42	PCB congénères réglementaires (7) PCB 28 PCB 52 PCB 101 PCB 118 PCB 138 PCB 153 PCB 180 SOMME PCB (7)	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 16167 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)	0.01 0.01 0.01 0.01 0.01 0.01	mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	
XXS01 XXS06	Minéralisation eau régale - Bloc chauffant Séchage à 40°C	Digestion acide - NF EN 13346 Méthode B Séchage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)			
XXS07	Refus Pondéral à 2 mm	Tamisage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)		% P.B.	

SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 19E058747 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-076390-03

Emetteur : Commande EOL : 006-10514-466866

Nom projet: N° Projet: 2018S59 Zone 5 Référence commande: 2018S59 Zone 5

2018S59 Zone 5

Nom Commande: 2018S59 Zone 5

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	Em1 (0-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
002	Em2 (0-0,5)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
003	Em3 (0-0,4)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
004	Em4 (0-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
005	F56 (0-0,4)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
006	F58 (0-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
007	F61 (0-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
800	F50 (0-0,2)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
009	F50 (0,2-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
010	F51 (0-0,5)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
011	F51 (0,5-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
012	F52 (0-0,2)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
013	F52 (0,2-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
014	F53 (0-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
015	F53 (1-2)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
016	F54 (0-0,4)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
017	F54 (0,4-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
018	F55 (0-0,4)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
019	F55 (0,4-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
020	F56 (0,4-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
021	F57 (0-0,3)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
022	F57 (0,3-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
023	F58 (1-2)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
024	F59 (0-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
025	F59 (1-2)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
026	F60 (0-1)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
027	F60 (1-2)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
028	F61 (1-2)	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
029	Zone CI	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		

 ^{(1):} Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
 Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

^{(2):} Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Annexe 17: Rapports d'analyses du laboratoire pour les sols – tas et merlons





CISMA ENVIRONNEMENT Monsieur Julien Cau ZAC des Molières 29 Avenue du Royaume Uni 13140 MIRAMAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737 Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01 Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet : 2018S59 Merlon Nom Commande : 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

Coordinateur de Projets Clients : Marine Guth / MarineGUTH@eurofins.com / +3 88 02 90 20

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Sol	(SOL)	Lixi 1
002	Sol	(SOL)	Lixi 2
003	Sol	(SOL)	Lixi 3
004	Sol	(SOL)	Lixi 4
005	Sol	(SOL)	Lixi 5
006	Sol	(SOL)	Lixi 6
007	Sol	(SOL)	Lixi 7
008	Sol	(SOL)	Lixi 8
009	Sol	(SOL)	Lixi 9
010	Sol	(SOL)	Lixi 10
012	Sol	(SOL)	Lixi 12





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet : 2018S59 Merlon Nom Commande : 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :			001 Lixi 1 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C		002 Lixi 2 SOL 17/05/2019 11/05/2019 9.9°C		003 Lixi 3 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C		004 Lixi 4 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C		005 Lixi 5 SOL /05/2019 /05/2019 9.9°C		006 Lixi 6 SOL /05/2019 /05/2019 9.9°C
Préparation Physico-Chimique													
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	*	-	*	-	*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	92.2	*	96.4	*	92.6	*	94.7	*	96.6	*	98.5
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	7.54	*	29.8	*	15.1	*	4.05	*	24.2	*	22.9
			Indice	s (de pollut	ior	1						
LS08X : Carbone Organique Total (COT)	mg/kg M.S.	*	41700	*	79000	*	40900	*	8440	*	32200	*	9460
			Hydroc	ar	bures to	tau	ıx						
LS919 : Hydrocarbures totaux (4 trans (C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	*	66.8	*	40.5	*	87.4	*	17.5	*	21.0	*	<15.0
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S.		11.2		1.69		0.56		0.85		1.37		<4.00
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		6.54		4.68		5.47		3.00		1.62		<4.00
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		30.3		18.9		34.0		7.81		8.42		<4.00
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		18.7		15.3		47.3		5.87		9.57		<4.00
Ну	drocarb	ure	s Aroma	atio	ques Pol	yc	ycliques	(I	HAPs)				
LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	0.093	*	<0.05	*	0.092	*	0.056	*	<0.05
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet : 2018S59 Merlon Nom Commande : 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

Matrice: Date de prélèvement: Date de prélèvement: Date de début d'analyse: Température de l'air de l'enceinte: Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs) SA33: Hydrocarbures Aromatiques Pluranthène mg/kg M.S. mg/k	N° Echantillon			001		002		003		004		005		006
Date de prélèvement : 07/05/2019 07/05	Référence client :			Lixi 1		Lixi 2		Lixi 3		Lixi 4		Lixi 5		Lixi 6
Date de début d'analyse : 11/05/2019 9.9°C 9.005 9.0	Matrice:			SOL		SOL		SOL		SOL		SOL		SOL
Température de l'air de l'enceinte : 9.9°C 9.005	Date de prélèvement :		07	/05/2019	07	7/05/2019	07	7/05/2019	07	7/05/2019			0.	7/05/2019
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs) SA33 : Hydrocarbures Aromatiques SA33 : Hydrocarbures Mg/kg M.S. SA0.05	Date de début d'analyse :		11		11		1		1				1	
As 33 : Hydrocarbures Aromatiques olycycliques (16 HAPs) Fluoranthene mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.063 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05	Température de l'air de l'enceinte :			9.9°C		9.9°C		9.9°C		9.9°C		9.9°C		9.9°C
Properties Pro	Ну	drocarb	ure	s Aroma	atiq	jues Pol	yc	ycliques	(H	IAPs)				
Fluoranthène mg/kg M.S.	LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques												Г	
Pyrène mg/kg M.S.	Polycycliques (16 HAPs) Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.15	*	0.063	*	<0.05
Chrysène mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$ <0.05 \$ \$	Pyrène		*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.1	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(b)fluoranthène mg/kg M.S.	Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.09	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(k)filloranthène mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.	Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.13	*	0.065	*	<0.05
Benzo(a)pyrène mg/kg M.S. < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * < 0.05 * <	Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.19	*	0.098	*	<0.05
Dibenzo(a,h)anthracène mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0	Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.063	*	<0.05	*	<0.05
Benzo(ghi)Pérylène mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0	Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.086	*	0.055	*	<0.05
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène mg/kg M.S. * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 *	Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
Somme des HAP mg/kg M.S. <0.05 0.093 <0.05 1.0 0.34 <0.05 **Polychlorobiphényles** (PCBs)** **SA42 : PCB congénères réglementaires* (7) PCB 28 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 *	Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.071	*	<0.05	*	<0.05
Polychlorobiphényles (PCBs) SA42 : PCB congénères réglementaires (7) PCB 28	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	0.076	*	<0.05	*	<0.05
SA42 : PCB congénères réglementaires (7) PCB 28 PCB 52 PCB 101 PCB 118 PCB 138 PCB 138 PCB 138 PCB 153 PCB 180	Somme des HAP	mg/kg M.S.		<0.05		0.093		<0.05		1.0		0.34		<0.05
PCB 28 mg/kg M.S. * <0.01		1	Pol	ychloro	bip	hényles	(P	CBs)						
PCB 52 mg/kg M.S. * <0.01														
PCB 101 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 PCB 118 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 PCB 138 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 PCB 153 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 PCB 153 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01					*		*				*			
PCB 118 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 PCB 138 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 PCB 138 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 PCB 153 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 *		0 0	*		*		*				*			
PCB 138 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 PCB 153 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01		0 0	*		*		*				*		*	
PCB 153 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 PCB 180 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01					*		*				*		*	
PCB 180 mg/kg M.S. * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01		0 0			*		*				*			
			*		*		*				*		*	
SOMME PCB (7) mg/kg M.S. <0.01 <0.01 <0.01 0.02 <0.01 <0.01		5 5	*		*		*		*		*		*	
	SOMME PCB (7)	mg/kg M.S.		<0.01		<0.01		<0.01		0.02		<0.01		<0.01





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet : 2018S59 Merlon Nom Commande : 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :		07/	001 Lixi 1 SOL /05/2019 /05/2019 9.9°C		002 Lixi 2 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C		003 Lixi 3 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C		004 Lixi 4 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C		005 Lixi 5 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C		006 Lixi 6 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C
Composés Volatils													
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y5: m+p-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500		<0.0500
Lixiviation													
LSA36 : Lixiviation 1x24 heures Lixiviation 1x24 heures		*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait	*	Fait
Refus pondéral à 4 mm	% P.B.	*	49.4	*	46.4	*	63.1	*	7.1	*	48.0	*	47.1
XXS4D : Pesée échantillon lixiviation Volume	ml	*	240	*	240	*	240	*	240	*	240	*	240
Masse	g	*	23.8	*	24.00	*	23.8	*	24.00	*	24.4	*	24.4
	A	nal	yses in	ım	édiates	su	r éluat						
LSQ13 : Mesure du pH sur éluat pH (Potentiel d'Hydrogène)		*	9.2	*	9.00	*	9.2	*	7.9	*	8.9	*	9.00
Température de mesure du pH	°C		19		19		20		19		20		19
LSQ02 : Conductivité à 25°C sur éluat Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	μS/cm	*	310	*	181	*	366	*	451	*	172	*	72
Température de mesure de la conductivité	°C		19.6		19.0		19.9		19.6		19.3		19.0
LSM46 : Résidu sec à 105°C (Fraction s sur éluat Résidus secs à 105 °C	mg/kg M.S.	*	2810	*	<4000	*	4240	*	3660	*	<4000	*	3760



ACCREDITATION

Nº 1- 1488

Site de saverne

Portée disponible sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet: 2018S59 Merlon Nom Commande: 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

N° Echantillon			001		002		003		004		005		006
Référence client :			Lixi 1		Lixi 2		Lixi 3		Lixi 4		Lixi 5		Lixi 6
Matrice :			SOL		SOL		SOL		SOL		SOL		SOL
Date de prélèvement :			7/05/2019		7/05/2019		7/05/2019	_	7/05/2019		7/05/2019		//05/2019
Date de début d'analyse :		1	1/05/2019	1	1/05/2019	1	1/05/2019	1	1/05/2019	1	1/05/2019	11	1/05/2019
Température de l'air de l'enceinte :			9.9°C		9.9°C		9.9°C		9.9°C		9.9°C		9.9°C
	A	na	lyses in	nm	édiates	su	r éluat						
LSM46 : Résidu sec à 105°C (Fraction	soluble)												
sur éluat Résidus secs à 105°C (calcul)	% MS	*	0.3	*	<0.4	*	0.4	*	0.4	*	<0.4	*	0.4
Indices de pollution sur éluat													
LSM68 : Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat	mg/kg M.S.	*	380	*	120	*	400	*	<50	*	130	*	62
LS04Y: Chlorures sur éluat	mg/kg M.S.	*	399	*	163	*	268	*	23.1	*	24.8	*	12.2
LSN71 : Fluorures sur éluat	mg/kg M.S.	*	<5.00	*	<5.00	*	6.41	*	6.29	*	<5.00	*	<5.00
LS04Z : Sulfate (SO4) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<50.5	*	69.3	*	78.1	*	1870	*	<50.0	*	<50.0
LSM90 : Indice phénol sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.51	*	<0.50	*	<0.51	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
			Méta	ıux	sur élu	at							
LSM04 : Arsenic (As) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	0.26	*	<0.20
LSM05 : Baryum (Ba) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.31	*	0.76	*	0.25	*	0.30	*	0.40	*	0.40
LSM11 : Chrome (Cr) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LSM13 : Cuivre (Cu) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.43	*	0.35	*	1.05	*	<0.20	*	0.54	*	<0.20
LSN26 : Molybdène (Mo) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.038	*	0.017	*	0.030	*	0.043	*	0.028	*	0.023
LSM20 : Nickel (Ni) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LSM22 : Plomb (Pb) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	0.12	*	0.21	*	<0.10	*	0.18	*	<0.10
LSM35 : Zinc (Zn) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.25	*	0.40	*	0.57	*	<0.20	*	0.35	*	0.99
LS04W : Mercure (Hg) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001
LSM97 : Antimoine (Sb) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.011	*	0.022	*	0.042	*	0.007	*	0.032	*	0.009
LSN05 : Cadmium (Cd) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002
													_





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet : 2018S59 Merlon Nom Commande : 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	Lixi 1	Lixi 2	Lixi 3	Lixi 4	Lixi 5	Lixi 6
Matrice :	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019
Date de début d'analyse :	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019
Température de l'air de l'enceinte :	9.9°C	9.9°C	9.9°C	9.9°C	9.9°C	9.9°C

Métaux sur éluat

LSN41 : **Sélénium (Se) sur éluat** mg/kg M.S. * 0.016 * 0.055 * 0.012 * <0.01 * 0.012 * <0.01





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet : 2018S59 Merlon Nom Commande : 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :			007 Lixi 7 SOL /05/2019 /05/2019 9.9°C		008 Lixi 8 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C		009 Lixi 9 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C	010 Lixi 10 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C		07	012 Lixi 12 SOL /05/2019 /05/2019 9.9°C
Préparation Physico-Chimique											
XXS06 : Séchage à 40°C		*	-	*	-	*	-	* -		*	-
LS896 : Matière sèche	% P.B.	*	97.4	*	95.1	*	90.1	* 97.8		*	96.7
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm	% P.B.	*	3.67	*	15.5	*	5.79	* 41.2		*	31.4
Indices de pollution											
LS08X : Carbone Organique Total (COT)	mg/kg M.S.	*	8190	*	8910	*	16200	* 5530		*	10500
Hydrocarbures totaux											
LS919: Hydrocarbures totaux (4 trans (C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40) HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/kg M.S. mg/kg M.S.	*	51.8 1.28	*	46.0 0.66	*	73.4 2.39	* <15.0 <4.00		*	79.4 0.32
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/kg M.S.		4.70		5.16		10.4	<4.00			3.76
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/kg M.S.		19.3		25.5		38.2	<4.00			20.1
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/kg M.S.		26.5		14.7		22.4	<4.00			55.2
Ну	drocarbi	ure	s Aroma	atic	ques Pol	yc	ycliques	(HAPs)			
LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.082	* <0.05		*	<0.05
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	* <0.05		*	<0.05
Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	0.054	*	0.13	* <0.05		*	<0.05
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.059	* <0.05		*	<0.05
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	0.16	*	0.5	*	0.9	* <0.05		*	<0.05
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	0.11	*	0.2	* <0.05		*	<0.05





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet : 2018S59 Merlon Nom Commande : 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte	:	007 Lixi SOI 07/05/2 11/05/2 9.9°	7 - 019 0	008 Lixi 8 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C		009 Lixi 9 SOL /05/2019 /05/2019 9.9°C	010 Lixi 10 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C	012 Lixi 12 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C
	Hydrocarbi	ures Ar	omati	ques Po	lycy	/cliques	(HAPs)	
LSA33: Hydrocarbures Aromatiq Polycycliques (16 HAPs) Fluoranthène Pyrène Benzo-(a)-anthracène Chrysène Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène Benzo(a)pyrène Dibenzo(a,h)anthracène Benzo(ghi)Pérylène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S. mg/kg M.S.	* 0.2 * 0.1 * 0.1 * 0.2 * 0.1 * 0.2 * 0.1 * 0.2 * 0.1 * 0.1 * 0.1 * 0.1 * 0.1	6 * 4 * 2 * 7 * 95 *	0.63 0.51 0.38 0.51 0.68 0.26 0.28 0.15 0.29	* * * * * * * * *	1.3 0.98 0.75 1.1 1.2 0.45 0.69 0.26 0.61	* <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05	* <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05 * <0.05
Somme des HAP	mg/kg M.S.	1.5	5	4.7		9.3	<0.05	<0.05
	ı	Polych	lorobi	phényle	s (P	CBs)		
LSA42: PCB congénères régleme PCB 28 PCB 52 PCB 101 PCB 118 PCB 138 PCB 153 PCB 180 SOMME PCB (7)	mg/kg M.S.	* <0.0 * <0.0 * <0.0 * <0.0 * <0.0 * <0.0)1 *)1 *)1 *)1 *)1 *)1 *	<0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01	* * * * * *	<0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01 <0.01	* <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01	* <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01 * <0.01





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019 Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet: 2018S59 Merlon Nom Commande: 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :			007 Lixi 7 SOL /05/2019 /05/2019 9.9°C		008 Lixi 8 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C		009 Lixi 9 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C	010 Lixi 10 SOL 07/05/2019 11/05/2019 9.9°C			012 Lixi 12 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C
			Comp	0	sés Volat	ils					
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	* <0.05		*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	* <0.05		*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	* <0.05		*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	* <0.05		*	<0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05	* <0.05		*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500		<0.0500		<0.0500	<0.0500			<0.0500
Lixiviation											
LSA36 : Lixiviation 1x24 heures Lixiviation 1x24 heures		*	Fait	*	Fait	*	Fait	* Fait		*	Fait
Refus pondéral à 4 mm	% P.B.	*	23.4	*	24.5	*	6.2	* 70.9		*	65.5
XXS4D : Pesée échantillon lixiviation	70 T .D.		20.4		24.5		0.2	70.9			00.0
Volume	ml	*	240	*	240	*	240	* 240		*	240
Masse	g	*	24.1	*	23.9	*	23.6	* 24.4		*	24.2
	A	na	lyses in	۱n	nédiates	sui	r éluat				
LSQ13 : Mesure du pH sur éluat				г							
pH (Potentiel d'Hydrogène)		*	8.5	*	8.2	*	8.3	* 9.1		*	8.5
Température de mesure du pH	°C		19		20		19	20			20
LSQ02 : Conductivité à 25°C sur éluat Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	μS/cm	*	616	*	265	*	148	* 60		*	70
Température de mesure de la conductivité	°C		19.6		19.9		19.3	20.1			19.4
LSM46: Résidu sec à 105°C (Fraction s	soluble)										
sur éluat Résidus secs à 105 °C	mg/kg M.S.	*	3510	*	2460	*	2160	* 3540		*	<2000



ACCREDITATION



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet : 2018S59 Merlon Nom Commande : 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

N° Echantillon Référence client : Matrice : Date de prélèvement : Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte :			007 Lixi 7 SOL /05/2019 /05/2019 9.9°C		008 Lixi 8 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C		009 Lixi 9 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C		010 Lixi 10 SOL 7/05/2019 1/05/2019 9.9°C	07	012 Lixi 12 SOL /05/2019 /05/2019 9.9°C
	4	na	lyses in	ım	édiates	su	r éluat				
LSM46 : Résidu sec à 105°C (Fraction sur éluat	soluble)			Г							
Résidus secs à 105°C (calcul)	% MS	*	0.4	*	0.2	*	0.2	*	0.4	*	<0.2
		Indi	ices de	ро	llution s	ur	éluat				
LSM68 : Carbone Organique par	mg/kg M.S.	*	<50	*	54	*	<51	*	<50	*	90
oxydation (COT) sur éluat	mg/kg M.S.	*	1620	*	418	*	35.2	*	13.6	*	11.1
LSN71 : Fluorures sur éluat	mg/kg M.S.	*	<5.00	*	<5.00	*	<5.00	*	<5.00	*	<5.00
LS04Z : Sulfate (SO4) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<50.0	*	238	*	137	*	<50.0	*	<50.0
LSM90 : Indice phénol sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.51	*	<0.50	*	<0.50
Lemos : mares priemer our craux			Máta		sur élua	~					
				lux		al					
LSM04 : Arsenic (As) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.59	*	<0.20	*	0.43	*	<0.20	*	<0.20
LSM05 : Baryum (Ba) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.70	*	0.48	*	0.64	*	0.17	*	0.21
LSM11 : Chrome (Cr) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LSM13 : Cuivre (Cu) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20	*	<0.20
LSN26 : Molybdène (Mo) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.016	*	0.036	*	0.039	*	<0.01	*	0.015
LSM20 : Nickel (Ni) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10	*	<0.10
LSM22 : Plomb (Pb) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.63	*	<0.10	*	0.28	*	<0.10	*	<0.10
LSM35 : Zinc (Zn) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.32	*	<0.20	*	0.21	*	<0.20	*	<0.20
LS04W : Mercure (Hg) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001	*	<0.001
LSM97 : Antimoine (Sb) sur éluat	mg/kg M.S.	*	0.022	*	0.024	*	0.045	*	0.005	*	0.012
LSN05 : Cadmium (Cd) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002	*	<0.002



ACCREDITATION



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet : 2018S59 Merlon Nom Commande : 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

N° Echantillon	007	800	009	010	012
Référence client :	Lixi 7	Lixi 8	Lixi 9	Lixi 10	Lixi 12
Matrice:	SOL	SOL	SOL	SOL	SOL
Date de prélèvement :	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019	07/05/2019
Date de début d'analyse :	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019	11/05/2019
Température de l'air de l'enceinte :	9.9°C	9.9°C	9.9°C	9.9°C	9.9°C

Métaux sur éluat

LSN41 : **Sélénium (Se) sur éluat** mg/kg M.S. * 0.012 * <0.01 * 0.011 * <0.01

D : détecté / ND : non détecté

Observations	N° Ech	Réf client
Fraction soluble : Le trouble résiduel observé après filtration du lixiviat peut entraîner une sur-estimation du résultat.	(009)	Lixi 9
Lixiviation : Conformément aux exigences de la norme NF EN 12457-2, votre échantillonnage n'a pas permis de fournir les 2kg requis au laboratoire.	(001)	Lixi 1
Lixiviation : La nature de l'échantillon rend la filtration difficile. Certains résultats sont susceptibles d'être sur-estimés	(001) (002) (003) (004) (005) (010) (012)	Lixi 1 / Lixi 2 / Lixi 3 / Lixi 4 / Lixi 5 / Lixi 10 / Lixi 12 /



Mathieu Hubner Coordinateur de Projets Clients





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E058737

Version du : 20/05/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Date de réception technique : 10/05/2019

Première date de réception physique : 10/05/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59 Merlon

Nom Projet: 2018S59 Merlon Nom Commande: 2018S59 Merlon Référence Commande : 2018S59 Merlon

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 16 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





Annexe technique

Dossier N°: 19E058737 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-078179-01

Emetteur: Commande EOL: 0067951385772

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Merlon

Code	Analyse	Principe et référence de la	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le
LS04W	Mercure (Hg) sur éluat	ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192	0.001	mg/kg M.S.	Eurofins Analyse pour l'Environnement Franc
LS04Y	Chlorures sur éluat	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrométrie visible automatisée] - NF EN 16192 - NF ISO 15923-1	10	mg/kg M.S.	
LS04Z	Sulfate (SO4) sur éluat	·	50	mg/kg M.S.	1
LS08X	Carbone Organique Total (COT)	Combustion [sèche] - NF ISO 10694	1000	mg/kg M.S.	1
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul		mg/kg M.S.	1
LS0XU	Benzène	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) Méthode interne (boue,séd)	0.05	mg/kg M.S.	
LS0XW	Ethylbenzène		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y4	Toluène	1	0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y5	m+p-Xylène		0.05	mg/kg M.S.	1
LS0Y6	o-Xylène	·	0.05	mg/kg M.S.	1
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	% P.B.	1
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039 (Boue, Sédiments)			
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)		15	mg/kg M.S.	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)			mg/kg M.S.	
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)			mg/kg M.S.	
LSA33	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)			
	Naphtalène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.05	mg/kg M.S.	
	Acénaphtène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.05	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(a)pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Dibenzo(a,h)anthracène		0.05	mg/kg M.S.	
	Benzo(ghi)Pérylène		0.05	mg/kg M.S.	
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.05	mg/kg M.S.	
	Somme des HAP			mg/kg M.S.	
LSA36	Lixiviation 1x24 heures	Lixiviation [Ratio L/S = 10 l/kg - Broyage par			1
	Lixiviation 1x24 heures	concasseur à mâchoires] - NF EN 12457-2			



Annexe technique

Dossier N°: 19E058737 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-078179-01

Emetteur: Commande EOL: 0067951385772

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Merlon

Code	Analyse	Principe et référence de la	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le
	Refus pondéral à 4 mm		0.1	% P.B.	site de :
LSA42	PCB congénères réglementaires (7)	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 16167 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)			
	PCB 28	10107 (3018) - XF X 33-012 (bode, sediment)	0.01	mg/kg M.S.	
	PCB 52		0.01	mg/kg M.S.	
	PCB 101		0.01	mg/kg M.S.	
	PCB 118		0.01	mg/kg M.S.	
	PCB 138		0.01	mg/kg M.S.	
	PCB 153		0.01	mg/kg M.S.	
	PCB 180		0.01	mg/kg M.S.	
	SOMME PCB (7)			mg/kg M.S.	
LSM04	Arsenic (As) sur éluat	ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192	0.2	mg/kg M.S.	
LSM05	Baryum (Ba) sur éluat		0.1	mg/kg M.S.	
LSM11	Chrome (Cr) sur éluat		0.1	mg/kg M.S.	
LSM13	Cuivre (Cu) sur éluat		0.2	mg/kg M.S.	
LSM20	Nickel (Ni) sur éluat		0.1	mg/kg M.S.	
LSM22	Plomb (Pb) sur éluat		0.1	mg/kg M.S.	
LSM35	Zinc (Zn) sur éluat		0.2	mg/kg M.S.	
LSM46	Résidu sec à 105°C (Fraction soluble) sur éluat	Gravimétrie - NF T 90-029 / NF EN 16192			
	Résidus secs à 105 °C		2000	mg/kg M.S.	
l	Résidus secs à 105°C (calcul)		0.2	% MS	
LSM68	Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat	Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milie acide] - NF EN 16192 - NF EN 1484 (Sols) - Méthod interne (Hors Sols)	50	mg/kg M.S.	
LSM90	Indice phénol sur éluat	Flux continu - NF EN ISO 14402 (adaptée sur sédiment,boue) - NF EN 16192	0.5	mg/kg M.S.	
LSM97	Antimoine (Sb) sur éluat	ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192	0.002	mg/kg M.S.	
LSN05	Cadmium (Cd) sur éluat		0.002	mg/kg M.S.	
LSN26	Molybdène (Mo) sur éluat		0.01	mg/kg M.S.	
LSN41	Sélénium (Se) sur éluat		0.01	mg/kg M.S.	
LSN71	Fluorures sur éluat	Electrométrie [Potentiometrie] - NF T 90-004 (adapte sur sédiment,boue) - NF EN 16192	5	mg/kg M.S.	
LSQ02	Conductivité à 25°C sur éluat	Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888 NF EN 16192			
	Conductivité corrigée automatiquement à			μS/cm	
	25°C Température de mesure de la conductivité			°C	
LSQ13	Mesure du pH sur éluat	Potentiométrie - NF EN ISO 10523 / NF EN 16192			
	pH (Potentiel d'Hydrogène)				
	Température de mesure du pH			°C	
XXS06	Séchage à 40°C	Séchage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)			
		` ′			



Annexe technique

Dossier N°: 19E058737 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-078179-01

Emetteur: Commande EOL: 0067951385772

Nom projet : Référence commande : 2018S59 Merlon

Code XXS07		Principe et référence de la Tamisage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du clien NF ISO 11464 - NF EN 16179 (sol)	Unité % P.B.	Prestation réalisée sur le site de :
XXS4D	Pesée échantillon lixiviation Volume Masse	Gravimétrie - NF EN 12457-2	ml g	



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 19E058737 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-078179-01

Emetteur : Commande EOL : 006-10514-466876

Nom projet : N° Projet : 2018S59 Merlon Référence commande : 2018S59 Merlon

2018S59 Merlon

Nom Commande: 2018S59 Merlon

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	Lixi 1	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
002	Lixi 2	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
003	Lixi 3	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
004	Lixi 4	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
005	Lixi 5	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
006	Lixi 6	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
007	Lixi 7	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
800	Lixi 8	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
009	Lixi 9	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
010	Lixi 10	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
012	Lixi 12	07/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		

 ^{(1):} Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
 Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

^{(2):} Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Annexe 18 : Coupes litologiques des piézomètres



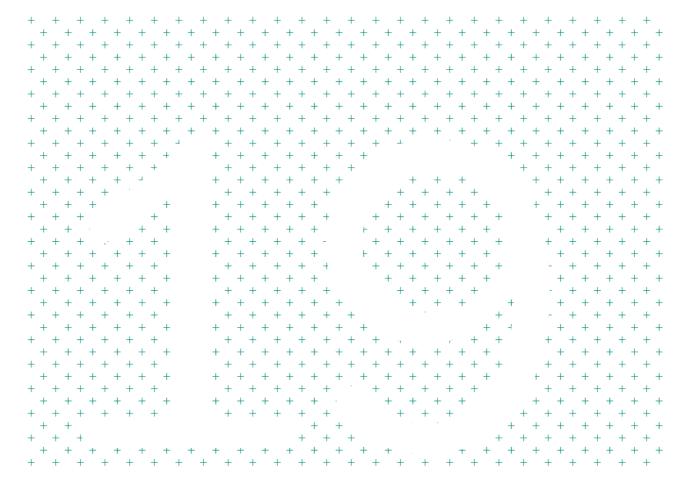
01014			FICHE DE SUIV	DE SOND	AGE			DATE
CISM	Environnement	PROJET	CNR Arles			PROJET		19-20/08/2019 NS
		REF	2018S59 SIORAT-MIST	RAL	SU	VI / SITE		FP
	Opérateur	SOLUM Hyrdrogéologie			OUVRAGE			
	Méthode de sondage	Odex	Nom du sondage	Pz1	Coord. X L9	3		830810
	Jonaage		Prof. Initiale	12	Coord. Y L9	3		6290690
	Heure début	15h00	Prof. Réalisée	12,25	Coord. Z			-
	Heure fin	10h00	Piézomètre	Oui	Niveau eau (m/repère)			8
Prof. (m)	Lithologie / Echantillons		Indices organolpetiqu Mesures de compos volatils (ppm)		Equiper piézom			Abréviations
0			VI /				Ag	Argile
					ite	<u>æ</u>	Agr	Arène granitique
1	Dh Sa i	- Ga (cm)			Bentonite	Bentonite	Ве	Béton
	No Sa +	- Ga (CIII)			Be	Be	Bi	Bitume
2				non			Br	Brique
							Ca	Calcaire
3	3						Cr	Craie
							Ga	Galets
4	Sa Li +	Ga (cm)					Cr	Craie
		. ,				_	Ga	Galets
5	_					_	Gr	Graviers
						_	Li	Limons
6						_	-	Marne
7	Λα.	grico		oui	trant	trant	Rb	Remblais
	Ay	grise			Massif filtrant	Massif filtrant	Sa	Sables
8	_				Mass	Mass	Sc Si	Schiste Silt
0						-	-	Terre végétale
9							1 V	Terre vegetale
7					_	-		
10	_					_		
	Sa fi	in gris ——		nappe		_		
11								
12								
			COMMENTAIRES / RE	MARQUES				

Equipement piézomètre : tube PVC DN 51/60 mm, 4 m pleins et 8 m crépinés, bouchon bentonite entre 0,2 et 2 m puis massif filtrant (sable 0/2) jusqu'à 12 m Repère : haut du tube INOX

													DATE
CISM	A (F	FICHE DE SUIV	I DI	E SOND	A(GE					DATE 20/08/2019
CISITI	Environnement	PROJET		CNR Arles				R	ESP. P	ROJET			NS
	and the state of t	REF		2018S59 SIORAT-MIS	TRAL					I / SITE			FP
	Opérateur	SOLUM Hyrdrogéologie					OI	JVRAG	E				
	Méthode de sondage	Odex		Nom du sondage		Pz2		Coord.	X L93				830749
				Prof. Initiale		12		Coord.	Y L93				6290715
	Heure début	9h00		Prof. Réalisée		11,68		Coord.	Z				-
	Heure fin	18h00		Piézomètre		Oui		Niveau (m/rep					8,05
		_											
Prof. (m)	Litholo	ogie / Echantillons		Indices organolpetique Mesures de compos volatils (ppm)		Humidité			uipeme ézomèt				Abréviations
0				voiatiis (ppiii)							1	ıg	Argile
	1	F						d)		d)		-	Arène granitique
1	1	<u> </u>						onit		onit		_	Béton
	Rh Ga	(cm) Sa						Bentonite		Bentonite			Bitume
2	1,000	(sin) su									_		Brique
	1	F				non							Calcaire
3	1	-											Craie
												ìa	Galets
4	_												Craie
	- Sali±	Ga (cm)									(a a	Galets
5	Jali	Ga (cili)									(3r	Graviers
	1										ı	i	Limons
6	1										N	1a	Marne
						oui		ant		ant	F	₹b	Remblais
7	Ag	grise						Massif filtrant		Massif filtrant	5	Sa	Sables
	1	ĭ ⊢						assif		assif		Sc Sc	Schiste
8	1	<u> </u>						Ĭ		Ř		Si	Silt
	1	-									_		Terre végétale
9	1	-										-	
-	1	-				_							
10	- Sa fi	n gris									-		
	1	-				nappe					H		
11	1	-				_							
	1	-									H		
12	1	-									H		
		+		1					<u> </u>		\vdash		
		+									\vdash		
		+									\vdash		
											-		
											-		
											\vdash		
	1			COMMENTAIRES / RE	MAR	QUES							
						·- -							

Equipement piézomètre : tube PVC DN 51/60 mm, 4 m pleins et 8 m crépinés, bouchon bentonite entre 0,2 et 2 m puis massif filtrant (sable 0/2) jusqu'à 12 m Repère : haut du tube INOX

Annexe 19 : Fiche de nivellement de piézomètres





Nombre de station Compensation par station

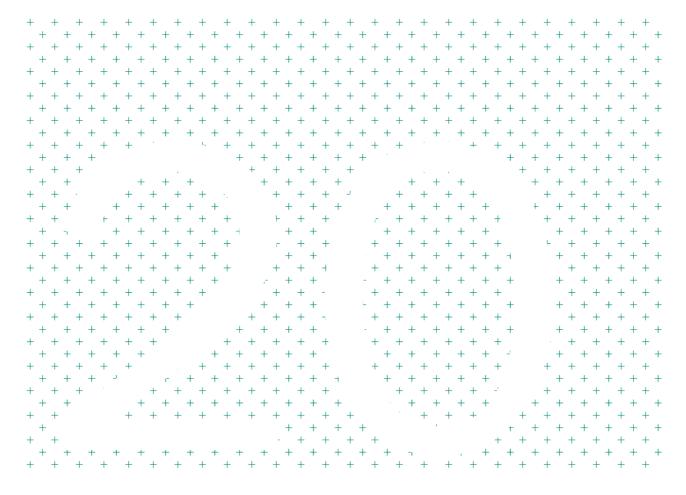
NIVELLEMENT DIRECT

Date: 12/09/2019 **Lieu:** ZI Arles

Projet n°: 2018S59 Opérateurs: P. FABREGOULE + F.PANFILI

	Lec	tures	Dén	ivelé	Altitudes	Altitudes	Distances	
Station	AR	AV	+	-	brutes	compensées	stations	Observations
	mm	mm	mm	mm	m	m	m	
PZ2	620				100			Haut tube inox
PZ1	860	840		-220	99,78	99,780		Haut tube inox
Α	1720	1145		-285	99,495	99,495		-
PZ3	890	890	830		100,325	100,325		Haut tube inox
Α	1100	1720		-830	99,495	99,495		-
В	1410	1535		-435	99,06	99,060		-
PZ3		470	940		100	100,000		Haut tube inox
		SOMME	1770	-1770				
		Somme	3540	-3540				
		Fermeture	0		1			

Annexe 20 : Fiches de prélèvement des eaux souterraines





Fiche de prélèvement d'eau souterraine

Point n° PZ1

N° de projet : 2018S59 Nom de l'opérateur : PF

Intitulé : SIORAT-MISTRAL Responsable du projet : FP

Situation Géographique : Aval hydraulique Date du prélèvement : 03/09/2019 à 14h10

Caractéristiques de l'ouvrage

Niveau statique eau :	8,3	(m/repère)	Profondeur de l'ouvrage :	12,25	(m/repère)
Niveau de surnageant :	Sans objet	(m/repère)	Diamètre intérieur du tubage :	51	(mm)
Nature du repère :	Haut tube inox		Volume de l'ouvrage :	25	(litres)
Hauteur du repère / sol :	-	(m)	Volume minimal à purger :	24	(litres)
Cote du repère :	99,78	x relative	Volume pompé	50	(litres)
		□ absolue			

Matériel de prélèvement utilisé et conditions de prélèvement

Pompe : immergée Conditions météorologiques : Soleil

Position de la crépine d'aspiration : 9,5 m Environnement du point : Proximité tas de matériaux

Suivi des paramètres physico-Chimiques

Temps de pompage (mn)	Niveau dynamique (m/repère)	Débit de pompage (I/min)	Aspect de l'eau	T°c	рН	Conduct µs/cm	Redox	Odeur
1,5	8,4			20,2	7,13	1677	3,1	non
4	8,4	9,09	Troube	18,1	7,15	1727	11	non
5,5	8,4]		18,0	7,15	1727	7,11	non

Remarque : débit de pompage réduit pour le prélèvement

Flaconnage: Verre et PE selon les paramètres Laboratoire : Eurofins

Stabilisation des échantillons : Interne flaconnage

■ Filtration (pour les métaux uniquement)

Justification du non suivi du mode opératoire : Sans objet



Fiche de prélèvement d'eau souterraine

Point n° PZ2

N° de projet : 2018S59 Nom de l'opérateur : PF

Intitulé : SIORAT-MISTRAL Responsable du projet : FP

Situation Géographique : Aval hydraulique Date du prélèvement : 03/09/2019 à 14h55

Caractéristiques de l'ouvrage

Niveau statique eau :	7,8	(m/repère)	Profondeur de l'ouvrage :	11,68	(m/repère)
Niveau de surnageant :	Sans objet	(m/repère)	Diamètre intérieur du tubage :	51	(mm)
Nature du repère :	Haut tube inox		Volume de l'ouvrage :	24	(litres)
Hauteur du repère / sol :	-	(m)	Volume minimal à purger :	24	(litres)
Cote du repère :	100	x relative	Volume pompé	50	(litres)
		□ absolue			

Matériel de prélèvement utilisé et conditions de prélèvement

Pompe : immergée Conditions météorologiques : Soleil

Position de la crépine d'aspiration : 9,5 m Environnement du point : Proximité tas de matériaux

Suivi des paramètres physico-Chimiques

Temps de pompage (mn)	Niveau dynamique (m/repère)	Débit de pompage (I/min)	Aspect de l'eau	T°c	рН	Conduct µs/cm	Redox	Odeur
1,5			Trouble + jaune	20,0	7,6	1404	10	non
3,5	7,9	0.22		19,0	7,6	1407	-	non
6	8,15	8,33	Trouble	19,0	7,57	1420	9,8	non
7,5	8,18			19,0	7,57	1421	11	oui

Remarque : débit de pompage réduit pour le prélèvement

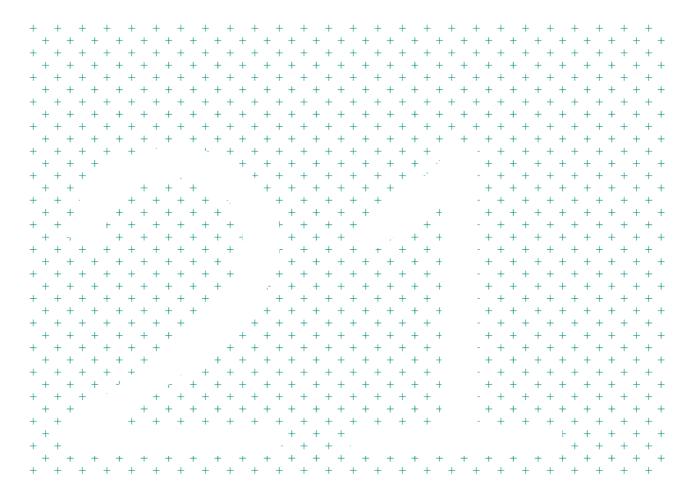
Flaconnage: Verre et PE selon les paramètres Laboratoire : Eurofins

Stabilisation des échantillons : Interne flaconnage

■ Filtration (pour les métaux uniquement)

Justification du non suivi du mode opératoire : Sans objet

Annexe 21: Rapports d'analyses du laboratoire pour les eaux souterraines





CISMA ENVIRONNEMENT
Madame Pauline FABREGOULE
ZAC des Molières
29 Avenue du Royaume Uni
13140 MIRAMAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E123339 Version du : 11/09/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-140027-01 Date de réception technique : 05/09/2019

Première date de réception physique : 05/09/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59_Mistral_ES

Nom Projet : 2018S59_Mistral_ES Nom Commande : 2018S59_Mistral_ES Référence Commande : 2018S59_Mistral_ES

Coordinateur de Projets Clients : Marine Guth / MarineGUTH@eurofins.com / +3 88 02 90 20

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau souterraine	(ESO)	PZ1
002	Eau souterraine	(ESO)	PZ2





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E123339

LS02I: Chlorures (CI)

Version du : 11/09/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-140027-01

Date de réception technique : 05/09/2019

Première date de réception physique : 05/09/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59_Mistral_ES

Nom Projet : 2018S59_Mistral_ES Nom Commande : 2018S59_Mistral_ES Référence Commande : 2018S59_Mistral_ES

N° Echantillon	001	002
Référence client :	PZ1	PZ2
Matrice:	ESO	ESO
Date de prélèvement :	03/09/2019	03/09/2019
Date de début d'analyse :	06/09/2019	06/09/2019
Température de l'air de l'enceinte :	3.5°C	3.5°C

Indices of	de po	ollution
------------	-------	----------

269

191

				Μé	taux
LS122 : Arsenic (As)	mg/l	*	0.058	*	0.017
LS127 : Cadmium (Cd)	mg/l	*	<0.005	*	<0.005
LS129 : Chrome (Cr)	mg/l	*	<0.005	*	<0.005
LS105 : Cuivre (Cu)	mg/l	*	<0.01	*	<0.01
LS115 : Nickel (Ni)	mg/l	*	<0.005	*	<0.005
LS137 : Plomb (Pb)	mg/l	*	0.011	*	<0.005
LS111 : Zinc (Zn)	mg/l	*	<0.02	*	<0.02
DN225 : Mercure (Hg)	μg/l	*	<0.20	*	<0.20

Hydrocarbures	totaux
----------------------	--------

LS308 : Indice hydrocarbures (C10-C4 tranches	0) – 4				
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	*	0.059	*	0.071
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/l		0.009		<0.008
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/l		0.008		<0.008
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/l		0.024		0.065
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/l		0.018		<0.008

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LS318 : Hydrocarbures Aromatiques

Polycycliques (16 HAPs)

Naphtalène μg/l * <0.01 * <0.01





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 19E123339

Version du : 11/09/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-140027-01

Date de réception technique : 05/09/2019

Première date de réception physique : 05/09/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59_Mistral_ES

Nom Projet : 2018S59_Mistral_ES Nom Commande : 2018S59_Mistral_ES Référence Commande : 2018S59_Mistral_ES

001 002 N° Echantillon PZ2 PZ1 Référence client : **ESO ESO** Matrice: Date de prélèvement : 03/09/2019 03/09/2019 06/09/2019 06/09/2019 Date de début d'analyse : Température de l'air de l'enceinte : 3.5°C 3.5°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LS318 : Hydrocarbures Aromatiques					
Polycycliques (16 HAPs)					
Acénaphthylène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Acénaphtène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Fluorène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Anthracène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Fluoranthène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Pyrène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Benzo-(a)-anthracène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Chrysène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Benzo(b)fluoranthène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Benzo(k)fluoranthène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Benzo(a)pyrène	μg/l	*	<0.0075	*	<0.0075
Dibenzo(a,h)anthracène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Phénanthrène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Benzo(ghi)Pérylène	μg/l	*	<0.01	*	<0.01
Somme des HAP	μg/l		0.025		0.025

_		,		4 * * *
('0	mn	202	\sim	latils
UU		ノンビン	VU	ıaıııs

LS4P0: Indice hydrocarbures vola	tils (C5 - C10)		
C5 - C8 inclus	μg/l	<30.0	<30.0
> C8 - C10 inclus	μg/l	<30.0	<30.0
Somme C5 - C10	μg/l	<30.0	<30.0





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E123339

Version du : 11/09/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-140027-01

Date de réception technique : 05/09/2019

Première date de réception physique : 05/09/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59_Mistral_ES

Nom Projet: 2018S59_Mistral_ES Nom Commande : 2018S59_Mistral_ES Référence Commande : 2018S59_Mistral_ES

N° Echantillon	001	002
Référence client :	PZ1	PZ2
Matrice:	ESO	ESO
Date de prélèvement :	03/09/2019	03/09/2019
Date de début d'analyse :	06/09/2019	06/09/2019
Température de l'air de l'enceinte :	3.5°C	3.5°C

		Composés	Volatils
--	--	----------	----------

LS11B : Benzène	μg/l	*	<0.50	*	<0.50	
LS10Z : Toluène	μg/l	*	<1.00	*	<1.00	
LS11C : Ethylbenzène	μg/l	*	<1.00	*	<1.00	
LS11A : o-Xylène	μg/l	*	<1.00	*	<1.00	
LS11D : Xylène (méta-, para-)	μg/l	*	<1.00	*	<1.00	

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Observations	N° Ech	Réf client
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001) (002)	PZ1 / PZ2 /

Anne-Charlotte Soulé De Lafont Coordinateur Projets Clients





RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 19E123339

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-140027-01

Version du : 11/09/2019

Date de réception technique : 05/09/2019

Première date de réception physique : 05/09/2019

Référence Dossier : N° Projet : 2018S59_Mistral_ES

Nom Projet : 2018S59_Mistral_ES Nom Commande : 2018S59_Mistral_ES Référence Commande : 2018S59_Mistral_ES

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.





Annexe technique

Dossier N°: 19E123339 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-140027-01

Emetteur: Commande EOL: 0067951417712

Nom projet : Référence commande : 2018S59_Mistral_ES

Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le
DN225	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852	0.2	μg/l	Eurofins Analyse pour l'Environnement Franc
LS02I	Chlorures (CI)	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	1	mg/l	
LS105	Cuivre (Cu)	ICP/AES - NF EN ISO 11885	0.01	mg/l	
LS10Z	Toluène	HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423 (BTEX)	1	μg/l	
LS111	Zinc (Zn)	ICP/AES - NF EN ISO 11885	0.02	mg/l	1
LS115	Nickel (Ni)		0.005	mg/l	1
LS11A	o-Xylène	HS - GC/MS [Espace de tête statique et dosage par GC/MS] - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423 (BTEX)	1	µg/l	
LS11B	Benzène		0.5	μg/l	1
LS11C	Ethylbenzène		1	μg/l	1
LS11D	Xylène (méta-, para-)		1	μg/l	1
LS122	Arsenic (As)	ICP/AES - NF EN ISO 11885	0.005	mg/l	1
LS127	Cadmium (Cd)		0.005	mg/l	1
LS129	Chrome (Cr)		0.005	mg/l	1
LS137	Plomb (Pb)		0.005	mg/l	1
LS308	Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2			
	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	,	0.03	mg/l	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)		0.008	mg/l	
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)		0.008	mg/l	
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)		0.008	mg/l	
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)		0.008	mg/l	
LS318	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)	GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne			
	Naphtalène		0.01	μg/l	
	Acénaphthylène		0.01	μg/l	
	Acénaphtène		0.01	μg/l	
	Fluorène		0.01	μg/l	
	Anthracène		0.01	μg/l	
	Fluoranthène		0.01	μg/l	
	Pyrène		0.01	μg/l	
	Benzo-(a)-anthracène		0.01	μg/l	
	Chrysène		0.01	μg/l	
	Benzo(b)fluoranthène		0.01	μg/l	
	Benzo(k)fluoranthène		0.01	μg/l	
	Benzo(a)pyrène		0.0075	μg/l	
	Dibenzo(a,h)anthracène		0.01	μg/l	
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.01	μg/l	



Annexe technique

Dossier N°: 19E123339 N° de rapport d'analyse :AR-19-LK-140027-01

Emetteur: Commande EOL: 0067951417712

Nom projet : Référence commande : 2018S59_Mistral_ES

Eau souterraine

Code	Analyse Phénanthrène Benzo(ghi)Pérylène Somme des HAP	Principe et référence de la	LQI 0.01 0.01	Unité µg/l µg/l µg/l	Prestation réalisée sur le site de :
		HS - GC/MS - Méthode interne	30	hā\J hā\J	



Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N°: 19E123339 N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-140027-01

Emetteur : Commande EOL : 006-10514-501151

Nom projet : N° Projet : 2018S59_Mistral_ES Référence commande : 2018S59_Mistral_ES

2018S59_Mistral_ES

Nom Commande: 2018S59_Mistral_ES

Eau souterraine

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	PZ1	03/09/2019	05/09/2019	05/09/2019		
002	PZ2	03/09/2019	05/09/2019	05/09/2019		

(1): Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
 Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2): Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Annexe 22 : Evaluation quantitative des risques sanitaires



Evaluation quantitative des risques sanitaires

Anciennes parcelles SIORAT-MISTRAL de la zone industrielle CNR Nord –Arles (13 200)

Analyse des enjeux sanitaires – Mission A320 selon NF 31-620-2

RÉFÉRENCE 2018S59

Version 1



EQRS - Anciennes parcelles SIORAT-MISTRAL de la zone industrielle CNR Nord -Arles (13 200)

Référence

2018S59-EQRS-V1

Client

CNR

Type de prestation

Analyse des enjeux sanitaires - Mission A320

Lieu

Zone portuaire Nord Quartier Draille du Mas Moulin - 13 200 Arles

Mots-Clefs

EQRS, arsenic

Contact

CISMA Environnement - ZAC des Molières 29 avenue du Royaume Uni 13 140 Miramas

contact@cisma-environnement.com

	Date	État / modification	Rédaction	Validation
1	20/11/19	Création du document	Nicolas Fauconnier	Nicolas Saillé
2				
3				

Sommaire

1.Synthèse non technique	6
2.Synthèse technique	6
3.Contexte de l'étude	6
3.1. Enoncé de la mission3.2. Documents de référence	6 7
4. Généralités sur les évaluations quantitatives des risques s (EQRS)	anitaires 7
5.Rappel du schéma conceptuel	8
6. Evaluation de la relation dose réponse	9
 6.1. Sélection, caractéristiques et dangers des substances 6.2. Evaluation dose réponse - Sélection des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) 6.2.1. Généralité 6.2.2. VTR retenues pour la voie d'exposition inhalation de poussières de sol 	9 10 10 11
7. Quantification des risques sanitaires	12
 7.1. Paramètres d'exposition et modélisation 7.1.1. Valeurs humaines d'exposition 7.1.2. Concentration en arsenic dans l'air extérieur et intérieur 7.2. Résultats de l'évaluation des risques 	12 12 13 13
7.2.1. Doses Journalières d'Exposition (DJE)7.2.2. Caractérisation des risques pour la santé humaine	13 14
8. Analyse des incertitudes	15
9.Conclusion	16

Liste des Tableaux

Tableau 1: Synthèse technique de l'EQRS	6
Tableau 2: Codification des prestations élémentaires selon la norme française X-31-620-2, ve	ersion
révisée de décembre 2018	7
Tableau 3 : Synthèse de l'analyse des voies de transfert – Usage industriel	8
Tableau 4 : Comportement dans l'environnement des substances sélectionnées	9
Tableau 5 : Toxicité des substances et effets cancérigènes	9
Tableau 6 : Valeurs Toxicologiques de Référence retenues pour la voie d'exposition par inhalation.	11
Tableau 7: Valeurs humaines d'exposition	12
Tableau 8 : Concentrations maximales en substance dans les poussières de sol en suspension	dans
l'air	13
Tableau 9 : DJE pour l'inhalation de poussières à l'extérieur et à l'intérieur du logement	14
Tableau 10 : Résultats des calculs des Quotients de Danger et des Excès de Risque Individuel	15

Liste des Annexes

Annexe 1 : Note de calculs Johnson & Ettinger (concentrations dans l'air intérieur du bâtiment)

Annexe 2 : Détails des calculs de l'EQRS (DJE et scores de risque)

Liste des abbréviations

As	Arsenic
ATSDR	Agency for Toxic Substances and Disease Registry
BSS	Base de données sous-sol du BRGM
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTEX	Benzène, toluène, éthylène et xylènes
CNR	Compagnie nationale du Rhône
DJA	Dose Journalière Admissible
DJE	Dose Journalière d'Exposition
EQRS	Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires
ERI	Excès de Risque Individuel de cancer
ERU	Excès de Risque Unitaire
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HCT	Hydrocarbures totaux
INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
OEHHA	Office of Environmental Health Hazard Assessment
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PCB	Polychlorobiphényles
RfC	Reference Concentration
RIVM	Institut National de Santé Publique et de l'Environnement, Hollande
USEPA	United States Environmental Protection Agency
VTR	Valeurs Toxicologiques de Référence

1. Synthèse non technique

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) souhaite proposer à des industriels des terrains localisés dans la zone industrialo-portuaire d'Arles Nord (13), pour installer leur activité. Ces terrains, qui couvrent une superficie totale d'environ 8 ha, ont accueilli par le passé des activités industrielles.

Suite à deux études antérieures réalisées sur les sols, CISMA Environnement est intervenu en mai 2019 pour réaliser des investigations complémentaires sur les sols. L'objectif principal était d'identifier d'éventuelles incompatibilités d'usage par rapport à la qualité des sols.

L'ensemble des études mettent en évidence des anomalies faibles à modérées en arsenic dans les terrains superficiels en plusieurs secteurs du site. Afin de s'assurer de la compatibilité d'un usage industriel avec la présence d'arsenic dans les sols, une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) a été réalisée pour le risque d'inhalation de poussières dans l'air extérieur du site et à l'intérieur d'un bâtiment à usage industriel (dans la perspective d'un ré-aménagement du site) pour les travailleurs.

L'EQRS met en évidence une absence de risque sanitaire pour les voies d'exposition considérées.

2. Synthèse technique

Demandeur	CNR		
Données relatives aux sites	 Localisation: Quartier Mas de Moulin, Zone Industrielle portuaire Nord, 13 200 Arles Superficie: 8 ha environ Usage actuel: Aucun depuis 2015 		
Contexte de l'étude	Diagnostic environnemental complémentaire après cessation définitive d'activité et dans la perspective de l'installation de nouvelles industries.		
Usage futur	Industriel (scénario travailleur)		
Sources de pollution	Arsenic : teneur maximale dans les sols de 59,3 mg/kg		
Voies d'exposition	Inhalation de poussières dans l'air extérieur et intérieur (sur site)		
Résultats de l'EQRS	QD = 2,28 x 10-2 ERI = 3,08 x 10-8		
Conclusions	Absence de risque sanitaire pour les voies d'exposition modélisées		
Recommandations	L'évaluation des risques devra être revue en cas de modification de l'usage envisagé		

Tableau 1: Synthèse technique de l'EQRS

3. Contexte de l'étude

3.1. Enoncé de la mission

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) souhaite proposer à des industriels des terrains localisés dans la zone industrialo-portuaire d'Arles Nord (13), pour installer leur activité. La superficie totale de la parcelle est d'environ 8 ha. Actuellement elle n'est plus utilisée, mais elle a accueilli par le passé des activités industrielles.

Trois études sur les sols ont été menées, dont celle de CISMA Environnement en 2019.

Le diagnostic des sols de CISMA Environnement (référence étude 2018S59-V1), qui reprend également les résultats des études antérieures, a mis en évidence des impacts faibles à modérés des sols superficiels par de l'arsenic.

Un risque potentiel a donc été retenu en première approche dans le cadre d'un usage industriel et/ou artisanal pour un scénario qui prend en compte une utilisation du site sans revêtement et l'implantation sur le terrain d'un bâtiment de type industriel / administratif. Ce risque est lié à l'inhalation de poussières contaminées à l'arsenic dans l'air extérieur du site et dans l'air intérieur du bâtiment.

Il a donc été recommandé à CNR d'approfondir l'analyse des risques sanitaires, afin de statuer sur les risques encourus par les travailleurs pour ces voies d'expositions.

Le présent rapport présente les résultats de l'EQRS. Il est annexé au rapport de diagnostic des sols (référence 2018S59) dont il est indissociable.

3.2. Documents de référence

Cette étude est menée conformément à la norme AFNOR NF X31-620-2, version révisée de décembre 2018 qui traite des exigences associées aux prestations relatives aux sites et sols pollués. Le détail des prestations élémentaires couvertes par cette norme, ainsi que leur codification sont présentés dans le tableau page suivante :

Prestation	Prestation élémentaire	Objectifs
EVAL Phase III	A320 – Analyse des enjeux sanitaires	Evaluer les risques en fonction des contextes de gestion

Tableau 2: Codification des prestations élémentaires selon la norme française X-31-620-2, version révisée de décembre 2018

4. Généralités sur les évaluations quantitatives des risques sanitaires (EQRS)

L'évaluation des risques sanitaires vise à déterminer si la présence de composés indésirables dans divers milieux (sols, eaux, air, végétaux, ...) n'engendre pas de risques sanitaires non tolérables. Ce type d'étude est mené au regard d'usages spécifiques existants ou à venir sur la zone considérée (habitat, industrie, ERP...). L'évaluation est menée pour une exposition chronique des cibles aux polluants mis en évidence lors des phases de caractérisation des milieux (diagnostics). La démarche d'évaluation des risques se compose conventionnellement de quatre étapes :

 Sélection des substances: Un inventaire qualitatif et quantitatif des polluants présents dans les milieux considérés (air, sol, eau ...) est réalisé pour permettre la sélection des substances qui seront évaluées dans le cadre de l'EQRS;

- 2. Évaluation du rapport dose (concentration) / réponse (effets) : Lors de cette étape, l'incidence et la gravité des effets sur la santé sont estimées pour chaque substance retenue (analyses des valeurs toxicologiques de référence, valeurs réglementaires et/ou préconisées...) ;
- 3. Évaluation de l'exposition : L'objectif est de déterminer les voies de transfert des substances retenues depuis la source vers la cible et d'estimer la fréquence, la durée et l'importance de l'exposition (calculs des Doses Journalières d'Exposition : DJE) ;
- 4. Caractérisation des risques : Cette dernière étape correspond à la synthèse des informations issues de l'évaluation de l'exposition et de la toxicité sous la forme d'une expression quantitative du risque. Les incertitudes sont évaluées qualitativement en fonction de leur caractère majorant ou minorant et de l'interprétation des résultats. Les risques calculés sont comparés aux risques définis comme tolérables.

Il convient de noter que lorsque les paramètres d'aménagement ou d'exposition ne sont pas connus ou non précisés, les calculs de risques sanitaires sont réalisés sur la base de propositions standards et pénalisantes.

Dans le cadre de la présente étude, les risques sont évalués pour un hypothétique aménagement de la zone de type industriel avec la présence d'un bâtiment administratif. Cet usage est jugé plausible et sécuritaire par la CNR (bailleur) au regard des autres usages observés dans la zone portuaire. Cette étude devra être revue si un usage plus contraignant devait être considéré à l'avenir.

5. Rappel du schéma conceptuel

L'examen des sources, des voies de transfert et des cibles est présenté de manière détaillée dans l'étude CISMA Environnement référence 2018S59-V1.

A noter:

- Aucune voie de transfert hors site n'a été retenue ;
- Seul l'arsenic est considéré comme présentant des teneurs anomaliques dans les sols.

Le tableau ci-dessous résume l'examen réalisé dans le cadre d'un usage industriel du site.

Source	Voie de transfert	Voie d'exposition	Evaluation du risque	Motif / Remarque
	Sol	Contact cutané	Négligeable	Les temps d'exposition pour cette voie sont faibles
	Air ambiant	Inhalation de poussières (particules du sol)	Oui	Cette voie d'exposition est retenue pour l'air l'extérieur du site et l'air intérieur d'un bâtiment
Sol Arsenic	Air du sol	Inhalation polluants volatils	Non	Pas de polluants volatils détectés dans les sols
	Sol	Perméation réseau AEP	Non Classé (NC)	Aujourd'hui aucune canalisation d'adduction d'eau potable n'est implantée sur le site et les problématiques de perméation concernent les substances organiques volatiles (non détectées).

Tableau 3 : Synthèse de l'analyse des voies de transfert - Usage industriel

La voie d'exposition retenue est l'inhalation de poussières de sol inhalées à l'extérieur du site et à l'intérieur d'un bâtiment pour un usage industriel. Cette voie d'exposition sera donc quantifiée dans l'étude.

6. Evaluation de la relation dose réponse

La méthodologie de l'EQRS impose, avant chaque calcul de risques, de rechercher les caractéristiques des substances sélectionnées. Ces données sont extraites de bases de données reconnues. Elles sont présentées ci-après.

6.1. Sélection, caractéristiques et dangers des substances

Les substances retenues dans les calculs de risques sont les substances détectées dans les milieux à des concentrations généralement supérieures aux valeurs de référence dont les caractéristiques physico-chimiques sont disponibles dans la littérature et disposant d'une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) pour les voies d'exposition prises en compte.

En l'occurrence, seul l'arsenic a été retenu pour mener l'évaluation des risques sanitaires

Les tableaux ci-dessous présentent :

- Les caractéristiques physico-chimiques et le comportement dans l'environnement des substances sélectionnées ;
- La toxicité et les effets cancérigènes des substances sélectionnées.

Substances	Formes	Comportement			Biodégradation
		Air	Eau	Sol	biodegradation
Arsenic	inorganique	Pas volatil, principalement sous forme particulaire	Mobilité assez variable, très soluble à insoluble	Mobilité limitée (adsorption sur l'argile, les hydroxydes, la matière organique)	Persistant dans l'environnement

Tableau 4 : Comportement dans l'environnement des substances sélectionnées

	Toxic	Effet cancérigène			
Substance	Aigue	Chronique	CICR	Union Européenne	US-EPA
Arsenic inorganique	Effets gastrointestinaux associant nausées, vomissements, hémorragies gastro-intestinales, douleurs abdominales et diarrhées	Lésions cutanées : hyperkératose paume des mains et plante des pieds, concomitante à une hyperpigmentation	Groupe 1	Catégorie 1	Classe A

Tableau 5 : Toxicité des substances et effets cancérigènes

Classement du Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) :

- Groupe 1 : L'agent ou le mélange est cancérogène pour l'homme. Le mode d'exposition à cet agent entraîne des expositions qui sont cancérogènes pour l'homme.
- Groupe 2A: L'agent ou le mélange est probablement cancérogène pour l'homme. Le mode d'exposition à cet agent entraîne des expositions qui sont probablement cancérogènes pour l'homme.

- Groupe 2B: L'agent ou le mélange est peut-être cancérogène pour l'homme. Le mode d'exposition à cet agent entraîne des expositions qui sont peut-être cancérogènes pour l'homme.
- Groupe 3 : L'agent, le mélange ou le mode d'exposition est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
- Groupe 4 : L'agent, le mélange ou le mode d'exposition n'est probablement pas cancérogène pour l'homme.

Classement de l'Union Européenne (UE) :

- Catégorie 1 : substance que l'on sait être cancérogène pour l'homme 5R45 : Peut causer le cancer R49 : Peut causer le cancer par inhalation).
- Catégorie 2 : substance devant être assimilée à des substances cancérogènes pour l'homme (R45 : Peut causer le cancer R49 : Peut causer le cancer par inhalation).
- Catégorie 3 : substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérogènes possibles (R40 : Effet cancérogène suspecté. Preuves insuffisantes).

Classement de l'US EPA (base de données IRIS) :

- Groupe A : cancérogène pour l'homme
- Groupe B (B1/B2) : cancérigène probable pour l'homme
- Groupe C : cancérogène possible pour l'homme
- Groupe D : non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

En conclusion, l'arsenic inorganique n'est pas volatil dans l'air mais peut être présent sous la forme de poussière de sol (particule). La toxicité de l'arsenic est majoritairement liée à une exposition chronique ou aigue par ingestion et dans une moindre mesure par inhalation. Il est cancérigène.

6.2. Evaluation dose réponse – Sélection des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR)

6.2.1. Généralité

La Valeur Toxicologique de Référence (VTR) pour une substance toxique est un indice caractérisant le lien entre l'exposition de l'homme à cette substance et l'occurrence ou la sévérité d'un effet nocif observé. Les VTR sont établies par des instances internationales ou nationales. Elles sont fixées pour une durée (effet chronique, effet aigu...) et une voie d'absorption donnée (voie orale, voie cutanée...). Selon les mécanismes toxiques mis en jeu, deux types de VTR sont classiquement distingués :

- VTR à seuil : Elles s'appliquent pour les substances pour lesquelles on n'observe pas d'effet nocif en dessous d'une certaine dose administrée. Cette catégorie de VTR à seuil recouvre les substances non cancérogènes et non génotoxiques;
- VTR sans seuil : Elles s'appliquent pour les substances pour lesquelles un effet peut apparaitre quelle que soit la dose administrée. Cette catégorie de VTR sans seuil recouvre les substances cancérogènes et génotoxiques. Elles sont le plus souvent exprimées sous forme d'Excès de Risque Unitaire (ERU).

Certaines substances possèdent ces deux types de VTR parce qu'elles peuvent déclencher les deux effets toxicologiques associés.

Les VTR utilisées dans le cadre de la présente étude ont été sélectionnées à partir de l'une des 8 bases de données recommandées par la note d'information du ministère du 31 octobre 2014 (référence DGS/EA1/DGPR/2014/307), relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations des risques sanitaires dans le cadre des études d'impact et de la gestion des sites et sols pollués :

- ANSES : Agence Nationale de SEcurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail : www.anses.fr L VTR sont disponibles sur le site internet, via le lien VTR ;
- US-EPA: United States Environmental Protection Agency www.epa.gov/iris;
- ATSDR: Agency for Toxic Substances and Disease Registry (États-Unis) www.atsdr.cdc.gov;
- OMS: Organisation Mondiale de la Santé;
- IPCS: International Program on Chemical Safety -www.inchem.org;
- Santé Canada: www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/contaminants/psl1-lsp1/index-fra.php;
- RIVM: Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu. Institut national de la santé publique et de l'environnement (Pays-Bas) www.rivm.nl/bibliotheek/rapporten/711701025.pdf et www.rivm.nl/en/Documents_and_publications/Scientific/Reports/2009/juli/Re_evaluation_of_ some_human_toxicological_Maximum_Permissible_Risk_levels_earlier_evaluated_in_the_perio d_1991_2001;
- OEHHA: Office of Environmental Health Hazard Assessment (antenne californienne de l'US-EPA) www.oehha.ca.gov/risk/ChemicalDB/index.asp;
- EFSA: Eureopean Food Safety Authority www.efsa.europa.eu/fr;
- www.furetox.fr Base à présent inactive.

Ces bases de données ont été complétées aussi par les travaux de recherches de l'INERIS (fiches toxicologiques et environnementales). Les VTR retenues dans le cadre de l'étude sont présentées dans les tableaux ci-après :

6.2.2. VTR retenues pour la voie d'exposition inhalation de poussières de sol

Substances		Effets non cancérigènes	Effets cancérigènes	
Dénomination	N° CAS	Inhalation RfC (µg/mg³)	Inhalation ERUi (μg/m³) ⁻¹	
Arsenic inorganique	7440-38-2	1,5 x 10 ⁻² (INERIS, 2010)	1,5 x 10 ⁻⁴ (ANSES, 2012)	

Tableau 6 : Valeurs Toxicologiques de Référence retenues pour la voie d'exposition par inhalation

7. Quantification des risques sanitaires

7.1. Paramètres d'exposition et modélisation

7.1.1. Valeurs humaines d'exposition

Au regard des usages futurs considérés sur le site (usage industriel), les valeurs humaines d'exposition retenues pour les populations cibles (adulte : travailleur) sont les suivantes :

Paramètre	Paramètre Adulte		Justification		
Usage industriel					
Age moyen	70	ans	INERIS		
Durée d'exposition	42	ans	INERIS		
Fréquentation du site pour un usage travailleur	235	jour	INERIS		
Fraction journalière de 1 heure à l'extérieur sur le site temps passé 6 heures à l'intérieur d'un bâtiment		heure	Scénario majorant proposée par CISMA		

Tableau 7: Valeurs humaines d'exposition

Une exposition totale de 42 ans est une durée communément admise dans les évaluations des risques sanitaires (adulte). Les fréquences d'exposition annuelle ou journalière correspondent à des temps maximums passés sur le site en extérieur et à l'intérieur d'un bureau à partir du temps de travail (35 heures par semaine et 47 semaines de travail par an).

Les principales sources des valeurs prises en compte sont les suivantes :

- INERIS Formation aux EQRS;
- Exposure Factors Sourcebook for European Population, 2001: Cette base de données a été créée en 2001 par les experts d'une organisation scientifique indépendante européenne, l'European Centre for Ecotoxicology and Toxicology of Chemical Ecetoc);
- Base de données CIBLEX 2003 Source ADEME. Cette base de données française est issue d'un projet commun de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN);
- ExpoFacts (European Exposure Factors Data), 2004: Cette base de données européenne centralisée a été créée en 2004 par l'European Chemical Industry Council's Long Range Research Initiative program (CEFIC-LRI);
- INVS 2011: Variables humaines d'exposition (VHE) disponibles en France pour les évaluations quantitatives des risques sanitaires (EQRS): rapport de synthèse des VHE disponibles pour la population française et utilisables dans les EQRS.

7.1.2. Concentration en arsenic dans l'air extérieur et intérieur

La concentration en arsenic dans le milieu d'exposition, c'est-à-dire dans l'air extérieur et dans l'air à l'intérieur d'un bâtiment, est calculée à partir des teneurs mesurées dans le sol (cf. référence étude 2018S59-V1).

Pour cela, CISMA Environnement a utilisé les équations des modèles CSOIL (Van den Berg et al., 1994) et HESP (Human Exposure to Soil Pollutants : Veerkamp et ten Berge, 1994) développés par les Hollandais. Ces deux modèles sont couramment utilisés en France pour évaluer les expositions et les risques liés aux sites et sols pollués. Les équations utilisées ont donc été réécrites sous Excel par nos soins. Les paramètres sélectionnés pour modéliser les concentrations dans les milieux d'exposition sont présentés en Annexe 1. Ils sont issus préférentiellement des données obtenues sur le site ou localement et à défaut, de données issues de la littérature.

La teneur en arsenic prise dans les sols pour la modélisation est égale à 59,3 mg/kg. Elle correspond à la teneur maximale retrouvée dans les sols (hypothèse majorante).

Substance Concentration modélisée dans l'air extérieur sur le site		Concentration modélisée dans l'air intérieur d'un bâtiment	
Arsenic	2,1 mg/m³	2,5 mg/m³	

Tableau 8 : Concentrations maximales en substance dans les poussières de sol en suspension dans l'air

7.2. Résultats de l'évaluation des risques

7.2.1. Doses Journalières d'Exposition (DJE)

Les doses journalières d'exposition sont calculées à partir des concentrations d'exposition en polluant dans l'air extérieur et intérieur, ainsi que du scénario d'exposition considéré (usage industriel, adulte travailleur). Elles sont exprimées en mg/m³ et s'expriment par la formule suivante :

DJE inhalation de poussières de sol :

 $DJE = ITSP \times Cs \times fr \times F$

Avec:

- DJE: Dose Journalière d'Exposition (en mg/m³);
- ITSP: Quantité de particules de poussières inhalées (kg/m³);
- C sol: Concentration en substance dans le sol (mg/kg);
- fr : Facteur de rétention des particules dans les poumons (-) ;
- F: Fréquence d'exposition en nbre de jours exposés sur le nbre de jour annuel (-).

Avec:

ITSP = TSPe x frse x te + TSPi x frsi x ti

- ITSP: Quantité de particules de poussières inhalées (kg/m³);
- TSP: Concentration en particule dans l'air (kg/m³);
- fr: Fraction de sol dans les particules en suspension dans l'air (-);

- t : Fraction de temps d'exposition pendant la journée (-) ;
- i, e : Indices se réfrénant à l'intérieur et à l'extérieur du logement.

Les DJE sont présentées dans le tableau suivant :

Substance	DJE poussières inhalées à	DJE poussières inhalées à	DJE poussières inhalées à l'intérieur
	l'extérieur adulte (mg/m³)	l'intérieur adulte (mg/m³)	et l'extérieur adulte (mg/m³)
Arsenic	4,2 x 10-8	3,0 x 10-7	3,4 x 10-7

Tableau 9 : DJE pour l'inhalation de poussières à l'extérieur et à l'intérieur du logement

7.2.2. Caractérisation des risques pour la santé humaine

La caractérisation du risque est l'étape finale d'une évaluation de risque. Dans le cas d'un effet toxique à seuil (effet non cancérigène), elle permet le calcul du Quotient de Danger (QD). Dans le cas d'un effet toxique sans seuil (effet cancérigène), elle aboutit à l'estimation d'un excès de risque individuel (ERI). Cette caractérisation du risque tient compte de toutes les modalités d'exposition : la voie, la durée et les substances.

Pour les effets à seuil :

L'expression déterministe de la survenue d'un effet toxique dépend du dépassement d'une valeur. Le potentiel d'effet toxique est donc représenté par le rapport entre la concentration d'exposition et la VTR. Cet indice est appelé Quotient de Danger (QD).

Avec:

• DJE: Dose Journalière d'Exposition (mg/m³);

• VTR : Valeur Toxicologique de Référence (mg/m³).

Lorsque le Quotient de Danger (QD) est inférieur à 1, le risque est considéré comme acceptable (valeur repère de risque). Cette formule ne renseigne pas sur l'effet résultant de l'exposition à un mélange de contaminants (effet « cocktail »). Les connaissances dans ce domaine sont limitées et l'on ne dispose pas de règles générales de prises en compte de ces effets combinés. La pratique la plus courante est au moins dans un premier temps (reconnue par le Ministère de l'Environnement) (MEDD, 2007) d'additionner les indices de risques liés aux différents contaminants et aux différentes voies d'exposition pour une même durée d'exposition, ce qui correspond aussi à des conditions majorantes.

Pour les effets sans seuil :

Il est admis que les substances cancérigènes génotoxiques agissent sans seuil de dose. Cela signifie qu'à toute absorption non nulle d'un toxique cancérigène (même si elle est infinitésimale) correspond

une probabilité non nulle de développer un cancer. Cette probabilité est appelée l'Excès de Risque Individuel (ERI). Un ERI est calculé pour chaque substance cancérigène en multipliant l'ERU par la DJE.

Avec:

• DJE: Dose Journalière d'Exposition (mg/m³);

• ERU : Valeur Toxicologique de Référence ((mg/m³)-1).

L'acceptabilité des risques évalués s'apprécie ensuite par comparaison à des niveaux de risque jugés socialement acceptables. Bien entendu, il n'existe pas de seuil absolu d'acceptabilité, mais la valeur de 10^{-5} est souvent admise comme seuil d'intervention. Elle est citée en matière de sites et sols pollués par le Ministère de l'Environnement (MEDD, 2007). Ce seuil de 10^{-5} est également utilisé par l'OMS pour définir les valeurs guides de qualité de l'eau de boisson et de qualité de l'air. Dans le cas présent, on considérera également qu'un excès de risques inférieur à 10^{-5} pour toutes les substances confondues est acceptable (c'est-à-dire l'apparition d'un cas sur une population de 100 000 habitants).

Résultats:

QD – Inhalation de poussières de sol		ERI – Inhalation de poussières de sol	
dans l'air ext. et int. (adulte)		dans l'air ext. et int. (adulte)	
Arsenic	2,28 x 10 ⁻²	3,08 x 10 ⁻⁸	

Tableau 10 : Résultats des calculs des Quotients de Danger et des Excès de Risque Individuel

Les calculs mettent en évidence :

- Un QD inferieur à la valeur repère de 1 pour l'inhalation d'air extérieur et à l'intérieur d'un bâtiment pour les cibles considérées ;
- Un ERI inferieur à la valeur repère de 1 pour l'inhalation d'air extérieur sur le site et à l'intérieur d'un bâtiment pour les cibles considérées.

Les risques sanitaires sont donc considérés comme acceptables pour la voie d'exposition décrite, c'està-dire, l'inhalation d'air extérieur sur le site et d'air à l'intérieur d'un bâtiment par les adultes, pour un usage industriel du terrain (travailleur).

8. Analyse des incertitudes

La validité d'une EQRS est liée à la validité des informations introduites dans l'analyse, à savoir les données sur la caractérisation chimique de la source de pollution, les hypothèses des scénarios d'exposition et les propriétés des substances.

<u>Incertitudes concernant la caractérisation de la source de pollution</u>:

Les concentrations en arsenic dans l'air à l'extérieur et à l'intérieur d'un bâtiment ont été déterminées à partir de la concentration la plus forte retrouvée dans les sols (59,3 mg/kg). Il est estimé que cette approche est majorante.

Incertitudes concernant les analyses :

Les incertitudes sur l'analyse sont essentiellement liées aux appareils de mesure. La prise en compte de la concentration maximale en arsenic sur les sols est sécuritaire.

Incertitudes concernant les données toxicologiques :

Les données toxicologiques proviennent d'un examen détaillé de la bibliographie, afin de tenir compte des valeurs les plus récentes et les plus pénalisantes, pour une exposition chronique (INERIS, US-EPA...). Dans le cadre de cette étude, les recherches n'ont pas été poussées plus loin.

Modèle de calcul:

Concernant les équations utilisées pour déterminer les concentrations d'exposition dans les milieux, les modèles utilisés CSOIL et HESP sont reconnus internationalement parmi les modèles de référence pour le calcul des transferts des polluants.

Les concentrations en substance sont modélisées en priorité à partir des paramètres propres au terrain ou à défaut issus de la littérature (Annexe 1). Les concentrations modélisées dans l'étude sont basées sur les concentrations maximales dans les différents milieux d'exposition (hypothèse majorantes).

Scénario d'exposition et temps d'exposition :

A toutes les étapes des calculs de risques la prise en compte de valeurs pénalisantes a été privilégiée tout en restant réaliste :

- Cibles considérées = Adultes (travailleur);
- Fréquence d'exposition = 35h/semaine ;
- Nombre d'année d'exposition = 42 ans ;
- ...

Cette démarche est sécuritaire.

9. Conclusion

La CNR a mandaté CISMA Environnement pour la réalisation d'une étude environnementale qui concerne l'ancienne parcelle de SIORAT-MISTRAL dans la zone industrielle CNR d'Arles Nord.

Au regard des caractéristiques du site, des substances retenues, des cibles et des doses mises et jeu, en appliquant les équations des modèles de calculs adéquats (CSOIL et HESP), il apparait que les risques sanitaires sont considérés comme « acceptables » pour la voie d'exposition d'inhalation d'air extérieur sur le site et d'air à l'intérieur d'un bâtiment par les travailleurs (usage industriel).

Ces conclusions ne sont valables que pour les conditions précisées ci-avant. Toute modification de l'usage du site, des hypothèses constructives retenues et/ou du projet de terrassement entraînera une révision de ces conclusions.

Annexe 1 : Paramètres utilisés dans les équations des modèles CSOIL et HESP



Caractéristiques des paramètres d'exposition des cibles :

Adulte	6-70	ans
Poids	70	kg
Quantité ingérée de sol	50	mg/j
Durée d'exposition	30	ans
Fraction du temps d'exposition ext	0,32	7,6 h/j
Fraction du temps d'exposition int	0,65	15,7 h/j

Enfant	0-6	ans
Poids	15	kg
Quantité ingérée de sol	150	mg/j
Durée d'exposition	6	ans
Fraction du temps d'exposition ext	0,33	8 h/j
Fraction du temps d'exposition int	0,67	16 h/j

Fréquence d'exposition	365	j/an

Références:

- US-EPA Exposure Factors Handbook;
- US-EPA, 1998 Intégrated Risk Information System (IRIS) on line ;
- INERIS, 2003 Evaluation des risques sanitaires dans les études d'impact ICPE Risque chimique.

Concentration en particule ext	7,00E-08	Kg/m3
Concentration en particule int	5,25E-08	Kg/m3
Fraction de sol dans les particules ext	0,5	-
Fraction de sol dans les particules int	0,8	-
Facteur de rétention poumon	0,75	-

Références:

- INERIS Fiches de données toxicologiques et environnementales des substances chimiques Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques ;
- National Institue of Public Health and Environnemental Protection (RIVM), Bilthoven, The Netherlands, report 755201011;
- Van de Berg, 1994 Human exposure to soil contamination: a qualitative and quantitave analysis towards proposals for human toxicological intervention values.

Annexe 2 : Détails des calculs de l'EQRS (DJE et scores de risque)



EQRS / CNR ZI Arles

Doct on chard

	Mesure terrain	
unité	gy/gm	
Concentration sol	59,3	
	Arsenic (As)	

E

Année	2010	
Source	INERIS	
Organe cible	Diminution des capacités intellectuelles et des effets néfastes sur le comportement	
unité	£m/gri	
VTR à se ui l	1,5E-02	
VTR Inhalation	Arsenic (As)	

VTR Inhalation VTR sans seuil unité Organe cible Source Année Arsenic (As) 1,5E-O4 (µg/m3)-1 respiratoire ANSES 2012

Paramètres d'exposition (INERIS)

INERIS	INERIS Scénario majorant proposé			INERIS
ans	ans	ų	h	j
09	42	1	9	235
Adulte	Durée d'exposition	Temps d'expositon ext	Temps d'expositon int	Fraction du temps d'expositon

DJE inhalatation de poussières adulte

	mg/m3	3,4E-07	Arsenic (As)
	unité	DJE poussière adulte	
Equation CSOIL/HESP	kg/m3	1,2E-08	Quantité particules inhalées adulte
INERIS / Van den Berg 1998	-	92′0	Facte ur de rétention poumon
INERIS / Van den Berg 1997		8′0	Fraction de sol dans les particules int
INERIS / Van den Berg 1996		5′0	Fraction de sol dans les particules ext
INERIS / Van den Berg 1995	kg/m3	5,3E-08	Concentration en particule int
INERIS / Van den Berg 1994	kg/m3	2,0E-08	Concentration en particule ext

2,1E+00 3,1E+00

QD et ERI inhalatation de poussières adulte

Score de risque QD inhalation de poussière adulte

	2,28E-02	
QD poussière adulte	Arsenic (As)	

e
=
g
ē
ė
SSI
⋾
8
a)
ō
듬
ē
쯢
Ĕ
=
\overline{z}
ш
음
sd
≅
e
e
≝
8

a)	3,08E-08	
ERI poussière adulte	Arsenic (As)	

Annexe 23 : Schéma conceptuel

